



## Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 1er février 2023

### ORDRE DU JOUR PUBLIC

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

##### **10.002** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 novembre 2022, à 7 h 30

##### **10.003** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2022, à 9 h

##### **10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2022, à 9 h

##### **10.005** Procès-verbal

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2022, à 14 h 50

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**12.007** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**12.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**12.009** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**12.010** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1226744010

Accorder un contrat à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie - dépense totale de 171 408,41 \$ - Appel d'offres public 22-19636 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 20.002 Contrat de services professionnels

CE Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain - 1226745001

Accorder un contrat à Michel Morelli Designers inc., pour des services professionnels en design industriel ayant pour objet l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale, le suivi de prototypage et de la fabrication d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées. Dépense maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 22-19655 - (3 soumissionnaires)

### 20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international - 1228006003

Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 50 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation du 90e congrès de l'ACFAS pour l'année 2023 / Approuver la convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1229622005

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales des arrondissements et des organismes paramunicipaux pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2023 / Autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1236312002

Accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal

### 30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1239687001

Autoriser la dépense estimée à 1 673,38 \$ relative au déplacement de Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer à la conférence sur les collectivités durables (CCD) 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa du 7 au 10 février 2023

### 30.004 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances , Dépenses communes - 1226335006

Reconduire certains membres désignés par la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM)

## 40 – Réglementation

### 40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.002 Règlement - Adoption

CE        Société du Parc Jean-Drapeau - 1222837003

Approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées

*Compétence d'agglomération* :    Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service de la stratégie immobilière - 1239600001

Prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées, entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002

### 60.002 Dépôt

CE Service de la stratégie immobilière - 1239600002

Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, entre le 1er au 31 décembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>3</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>6</b>

---

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le mardi 29 novembre 2022 à 7 h 30

---

### PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

### ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

### CE22 1905

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

### RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 1906**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022 pour le dépôt du budget 2023 ainsi que le dépôt du PDI 2023-2032 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1907**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022 pour le dépôt du budget 2023 ainsi que le dépôt du PDI 2023-2032 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1908**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1223843021

---

**CE22 1909**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1223843022

---

**CE22 1910**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1225929001

---

**CE22 1911**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1225929002

---

**CE22 1912**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget de 2023 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1223843020

---

**CE22 1913**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1223843019

---

**CE22 1914**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES**

que la somme de 230,6 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1223843014

---

**CE22 1915**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1223843015

---

**CE22 1916**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2023)**

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau :

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1223843016

---

**CE22 1917**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2023)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1- Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2023 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2023 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2- Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2023 :

1. la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
2. la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
3. la quote-part pour le Service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le Service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
4. la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2021.

3- Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4- La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2023.

**ANNEXE A****QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES****Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2023**

Villes liées	Quotes-parts	Quotes-parts
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2021	Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>81,94160 %</b>	<b>82,93506 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>18,05840 %</b>	<b>17,06494 %</b>
Baie d'Urfé	0,57806 %	0,58507 %
Beaconsfield	0,99401 %	1,00606 %
Côte-Saint-Luc	1,19787 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,84398 %	1,86634 %
Dorval	2,80036 %	2,83432 %
Hampstead	0,47411 %	0,47986 %
L'Île-Dorval	0,00317 %	0,00321 %
Kirkland	1,27571 %	1,29117 %
Mont-Royal	2,33567 %	2,36398 %
Montréal-Est	0,76940 %	0,77873 %
Montréal-Ouest	0,25486 %	0,25795 %
Pointe-Claire	2,72110 %	2,75409 %
Senneville	0,14186 %	0,14358 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,34779 %	0,35200 %
Westmount	2,32045 %	2,34858 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

30.010 1223843012

## CE22 1918

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2023)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

- 1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2023, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	295 198	3,201
Beaconsfield	507 607	5,504
Côte-Saint-Luc	611 715	6,633
Dollard-Des Ormeaux	941 661	10,211
Dorval	1 430 054	15,507
Hampstead	242 111	2,625
L'Île-Dorval	1 621	0,018
Kirkland	651 462	7,064
Mont-Royal	1 192 748	12,934
Montréal-Est	392 910	4,261
Montréal-Ouest	130 149	1,411
Pointe-Claire	1 389 576	15,068
Senneville	72 442	0,786
Sainte-Anne-de-Bellevue	177 604	1,926
Westmount	1 184 977	12,850
<b>Total</b>	<b>9 221 834</b>	<b>100,000</b>

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2023, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1223843009

## CE22 1919

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2023 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'organisme suivant :

Communauté métropolitaine de Montréal	32 294 700 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 358 900 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1223843023

**CE22 1920**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2023 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	21 506 600 \$
Société du parc Jean-Drapeau	16 372 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	12 430 400 \$

- 2- de verser une somme maximale de 667 258 700 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1223843024

---

**CE22 1921**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1220310003

---

**CE22 1922**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1220310004

---

**CE22 1923**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1220310006

---

**CE22 1924**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1220310007

---

**CE22 1925**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1220310008

---

**CE22 1926**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1220310009

---

**CE22 1927**

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1220310010

---

**CE22 1928**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 novembre 2022, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2023 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1220310005

---

**CE22 1929**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1229514034

---

**CE22 1930**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique Budget 2022 et PDI 2022-2031 - Rapport et recommandations » et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1229514033

---

**CE22 1931**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1223843005

---

**CE22 1932**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1223843006

---

**CE22 1933**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1223843007

---

**CE22 1934**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1223843008

---

**CE22 1935**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223843010

---

**CE22 1936**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1223843011

---

**CE22 1937**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la tarification de l'eau fournie aux immeubles non résidentiels (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1223843026

---

**CE22 1938**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1223843013

---

**CE22 1939**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération d'adopter les documents suivants :

- mise à jour de la Politique d'équilibre budgétaire;
- mise à jour de la Politique des équipements et des infrastructures;
- mise à jour de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1223843025

---

**CE22 1940**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1229135001

---

**CE22 1941**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1229135002

---

**Levée de la séance à 7 h 39**

70.001

---

Les résolutions CE22 1905 à CE22 1941 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 30 novembre 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1942**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 novembre 2022, en y retirant les points 12.001 à 12.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 1943**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1944**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1945**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 1946**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 1947**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE22 1948**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 814,47 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture de trois remorques à unités de vapeur sèche et équipements dans le cadre du contrat accordé à Unimanix Industries inc. (CE21 0300), majorant ainsi le montant total du contrat de 187 738,71 \$ à 214 553,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382036

---

**CE22 1949**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services d'expertise dans le cadre de la migration de l'application SIMON de la version Oracle EBS 12.1.3 à la version 12.2.11 et ses plateformes afférentes, pour une durée maximum de 24 mois, soit du 22 décembre 2022 au 21 décembre 2024, pour une somme maximale de 2 366 357,96 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227684007

---

**CE22 1950**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation pour un montant maximal de 325 805,08 \$ net, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour les travaux de sécurisation et de déconstruction de l'ouvrage situé du 1300 - 1304, rue Saint-Antoine Ouest, à la suite de son incendie du 28 juin 2022 et d'autoriser les virements budgétaires provenant du budget contingence d'administration;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de déconstruction et de sécurisation du 1300 - 1304 rue Saint-Antoine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 260,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15847;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 539,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227432002

---

**CE22 1951**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession à Edgenda conseil inc. l'entente de services numéro 1497280 conclue avec Edgenda inc. (CE21 1646), et ce, afin de maintenir l'offre de services conseils en optimisation de la performance organisationnelle à l'ensemble des unités administratives de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1229817001

---

**CE22 1952**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 3 667 472,55 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1229563007

---

### **CE22 1953**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt du quai et des passerelles du parc de la Promenade-Bellerive à l'Autorité régionale de transport métropolitain dans le but d'opérer un service de navettes fluviales de mai à décembre entre 2022 et 2025, inclusivement;
- 2- d'approuver un projet de convention de prêt à usage à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229151005

---

### **CE22 1954**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'octroi d'une subvention pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquant[e]s sexuels (ESDS) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 537 500 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier autorisé de six postes (1 lieutenant(e)-détective, 4 sergent(e)s-détectives et 1 agent(e) de concertation) et de créer un poste temporaire civil (1 agent(e) de recherche) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 mars 2025;
- 5- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226716001

---

**CE22 1955**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature de l'entente pentapartite (la Société de transport de Montréal (STM) – l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – la Ville de Montréal – la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ)) pour le projet « Métro de Montréal, Système de contrôle des trains sur la ligne bleue – Remplacement » afin de préciser les rôles et les responsabilités de chacune des parties.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1221019005

---

**CE22 1956**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 000 \$ au Musée du Château Ramezay pour le déploiement de l'édition 2023 du Festival d'histoire de Montréal sur une grande place publique du Quartier des spectacles dans le cadre de l'Entente de développement culturel;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227233005

---

**CE22 1957**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 100 000 \$ à L'Auguste Théâtre pour soutenir la 29<sup>e</sup> édition du festival Noël dans le parc du 3 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1229526005

---

**CE22 1958**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 915 \$ aux différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et de celui du Programme Montréal Interculturel 2021-2022 - Volet 2;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
<b>Katalizo</b>	« Catalyser un monde inclusif, du virtuel au présentiel »	9 915 \$
<b>Intergénération Québec</b>	« À l'écoute de nos PAIR »	10 000 \$
<b>Kina8at</b>	« L'envol Aigle-Quetzal-Condor »	10 000 \$
<b>Événements Prima Danse</b>	« Spectacle de danse sur la diversité ethnoculturelle »	10 000 \$
<b>Fondation Dynastie</b>	« Sommet Dynastie »	10 000 \$
<b>Mois de l'héritage latino-américain de Montréal</b>	« Mois de l'héritage latino-américain – 4 <sup>e</sup> édition »	10 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228071003

**CE22 1959**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2022-2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 833 318 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 446 007 \$ en provenance des dépenses contingentes pour 2022;
- 4- d'autoriser un ajustement budgétaire de 1 360 698 \$ pour les revenus et les dépenses pour 2022;
- 5- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 10 postes policiers (1 commandant(e), 1 lieutenant(e)-détective, 6 sergent(e)s-détectives, 2 agent(e)s), de maintenir deux postes temporaires civils (1 agent(e) de recherche et 1 préposé(e) aux renseignements) et de créer un poste temporaire civil (1 secrétaire d'unité administrative) pour la période 2022-2023;
- 6- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1226716002

**CE22 1960**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22029-188994-C pour le lot 4 - Travaux de construction – secteurs 710, 711 et 712 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227482038

---

**CE22 1961**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22030-188992-C pour le lot 5 - Travaux de construction – secteur 714 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227482039

---

**CE22 1962**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortiums dans le cadre de l'appel d'offres DP22031-189807-C pour le lot 6 - Travaux de construction – secteur 715 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227482040

---

**CE22 1963**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le projet d'aménagement du parc Médéric-Archambault dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition d'une œuvre d'art et pour les dépenses générales du projet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227637003

---

**CE22 1964**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 1 090,25 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 14 au 23 octobre 2022, à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre du Sommet mondial des maires du C40;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1220843008

---

**CE22 1965**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 315,41 \$ relative au déplacement de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de ville de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 4 au 8 décembre 2022, à Ottawa;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229687003

---

**CE22 1966**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de M. Hugues Bessette, directeur de la direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour agir à titre d'observateur, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1224368008

---

**CE22 1967**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 163 618,65 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 163 618,65 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1220348009

---

**CE22 1968**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la proposition de règlement hors cour soumise par 9075-3856 Québec inc. pour la somme de 175 000 \$ en capital, intérêts et frais à l'égard de la réclamation de la Ville pour les sommes payées par elle injustement à la suite de manœuvres dolosives;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer tous documents requis.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1226684013

---

**CE22 1969**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques à se pourvoir en contrôle judiciaire (Cour supérieure du Québec), en contestant une décision rendue le 27 janvier 2022 par le Tribunal administratif du travail (dossiers TAT : 1041830, 1041857 et 1041858); et ce, suivant la contestation d'une décision rendue par la CNESST en date du 19 mai 2020 et la défense par rapport à deux requêtes déposées par des employés syndiqués contestant deux autres décisions rendues à la même date.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1221805003

---

**CE22 1970**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel, pour établir à 65 % le montant maximal de la subvention additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228440002

---

**CE22 1971**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 13 dont l'effet est d'accorder la gratuité de 20 espaces tarifés situés dans l'autoparc n° 117 (Maison Smith) dans le cadre de la commémoration de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal le mardi 6 décembre 2022 entre 16 h et 19 h.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1227999013

---

**Levée de la séance à 10 h 01**

70.001

---

---

Les résolutions CE22 1942 à CE22 1971 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 décembre 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 1972**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2022, en y retirant les points 20.056, 30.017, 40.002, 40.004, 40.006, 40.007, 40.008, 40.015 et 40.017, et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

**CE22 1973**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE22 1974**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE22 1975**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE22 1976**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE22 1977**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel l'organisme à but non lucratif Placement potentiel inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 304 560,68 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229615005

---

**CE22 1978**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 579,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CM21 1166), majorant ainsi le montant total du contrat de 505 796,87 \$ à 556 376,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1229301002

---

**CE22 1979**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à 2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions), plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour un service d'entretien et de travaux sur demande des systèmes de détection des gaz dangereux pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19572;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions)	Lot 1	321 782,83 \$
2547-0956 Québec inc. (Detekta solutions)	Lot 2	208 474,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 53 025,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 32 178,28 \$ et lot 2 : 20 847,50 \$);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227157019

---

**CE22 1980**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder à Placement Potentiel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager des aires communes du Marché Bonsecours, pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 580,72 \$, exempt de taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19592;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 458,07 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227157020

---

**CE22 1981**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à GABRIEL MOTO B MONTRÉAL, S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition de 30 motocyclettes de police pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 702,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19591;

- 2- d'autoriser une dépense de 102 270,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227567004

---

## CE22 1982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, pour les services requis pour le programme de services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, ainsi que le programme de services de location d'équipement de plein air d'hiver, pour une somme maximale de 639 468,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver, à cette fin, un projet de convention de services entre la Ville et GUEPE établissant les termes et conditions du projet de convention de services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1229676001

---

## CE22 1983

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Protection incendie Viking inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour un service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs, boyaux d'incendie, éclairage d'urgence et signalisation d'issue pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19608;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Protection incendie Viking inc.	Lot 1	356 811,69 \$
Protection incendie Viking inc.	Lot 2	421 194,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 77 800,62 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 35 681,17 \$ et lot 2 : 42 119,45 \$);

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227157018

---

#### **CE22 1984**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une période de 48 mois, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de toitures, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 266,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19500;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 839,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 48 mois, les contrats pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de toitures, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19500;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 2	956 580,62 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 3	1 187 943,61 \$
Couverture Montréal-Nord ltée	LOT 4	1 453 664,60 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 539 728,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal-Nord ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227157021

---

#### **CE22 1985**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée d'un an, du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 par laquelle G-TEK (8246408 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de machinerie, incluant l'opérateur pour des travaux d'hydro-excavation, pour une somme maximale de 144 868,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1765;

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et G-TEK (8246408 Canada inc.) à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1220649007

---

#### **CE22 1986**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, pour des services de gestion animalière impliquant un chien à risque, potentiellement dangereux et interdit sur le territoire de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Proanima pour l'année 2022 (CM21 1381), majorant ainsi le montant total du contrat de 164 773,55 \$ à 179 773,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227515002

---

#### **CE22 1987**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Proanima un contrat de gré à gré pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, incluant une option de prolongation d'une année avec indexation, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 377 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 157 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227515001

---

**CE22 1988**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de gré à gré intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal du contrat de 2 151 533,23 \$ à 2 711 013,25 \$, taxes incluses, conditionnellement à ce que la Cité des Arts du Cirque soit inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1229151006

---

**CE22 1989**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, pour les services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 103 760 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227482031

---

**CE22 1990**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 131 422,20 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229249003

---

#### **CE22 1991**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, deux contrats pour l'entreposage des outils de collecte (bacs), pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 361 209,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19551;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 233,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 485,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1229403002

---

#### **CE22 1992**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 035 420,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19530;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1224185001

---

**CE22 1993**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la maintenance du soutien technique des licences du logiciel Citrix, pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 033,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19570;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1225942004

---

**CE22 1994**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 1 016 012,86 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1220348011

---

**CE22 1995**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 357 929,29 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1220348012

---

#### **CE22 1996**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 156 582,61 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1220348013

---

#### **CE22 1997**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme estimée de 36 411,84 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1220348014

---

**CE22 1998**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier un contrat entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour la location d'un maximum de huit autobus pour assurer des déplacements opérationnels efficaces pour les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de la COP15, pour la période du 28 novembre au 21 décembre 2022, pour une somme maximale de 136 670,68 \$, exempte de taxes;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 20 500,60 \$, exempte de taxes, à titre de budget de contingences.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1222610006

---

**CE22 1999**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection complète de l'aire des plongeurs du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 814,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402\_IM-PR-20-0009;
- 2- d'autoriser une dépense de 308 362,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 231 272,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229798001

---

**CE22 2000**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement « Ponceaux, passerelles et éclairage - phase 2 - Grande passerelle » au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 798 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6736;

- 2- d'autoriser une dépense de 159 760 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 119 820 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Arcade;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229689001

---

#### **CE22 2001**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Eurovia Québec Construction inc., le contrat pour l'exécution de travaux préparatoires pour l'aménagement d'un bâtiment d'accueil transitoire au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 707,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6754;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 741,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 370,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227542001

---

#### **CE22 2002**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de la rue de Rouen entre les rues Dézéry et De Chambly, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 113 959,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22011-182301-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 617 093,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227482036

---

**CE22 2003**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur Lalande entre le boulevard Gouin et le parc des Anciens-Combattants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 768 838,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22057-190159-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 176 883,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227482043

---

**CE22 2004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 048 250 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à CRT Construction inc. (CRT) (CG17 0153), portant la valeur globale du contrat à 79 165 231,43 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser l'entente de principe intervenue en capital, intérêts et frais mettant un terme définitif à tous différends pouvant découler du contrat de CRT;
- 3- d'approuver le document de transaction avec CRT;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable (DEP) à signer le document de transaction.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225072003

---

**CE22 2005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (projet 18184), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 120 743,41 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1220025009

---

## **CE22 2006**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Sid Lee inc. pour les services professionnels d'accompagnement pour la création, la production, la réalisation et la promotion d'une série de six épisodes de balados sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 169 990,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19550;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1229333003

---

## **CE22 2007**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une modification au contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à Groupe Intervia inc. pour le contrat de services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 2 132 887,43 \$ à 2 347 578,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 64 407,45 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour le contrat accordé à Groupe Intervia inc. pour des services professionnels en maintien de la circulation et communications de chantier dans le cadre du projet intégré SRB PIE-IX, tronçon montréalais (CM18 1137), représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations comptables inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1227231073

---

**CE22 2008**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19533;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - lot 1	393 214,50 \$
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - lot 2	349 524 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, par laquelle Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion du changement, pour une somme maximale de 401 952,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19533;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1228751001

---

**CE22 2009**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser la réception de la somme de 675 914 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1225978001

---

**CE22 2010**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Morival Itée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail, de la machinerie et des matériaux en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de surface (permanent), pour une somme maximale de 1 396 216,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 477710;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 621,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Morival Itée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement du Sud-Ouest et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1227231075

---

**CE22 2011**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux projets d'entente d'entraide mutuelle entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal pour s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif afin de combattre les incendies et pour le prêt du service d'Équipes spécialisées de la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil, l'une pour une durée de trois mois, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022 et l'autre pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser un budget de dépenses additionnelles pour une somme de 467 100 \$, équivalent aux revenus additionnels stipulés aux ententes;
- 3- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1220741001

---

**CE22 2012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'avenant modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et Ville de Mont-Royal (CM18 0646);

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 791,06 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale et d'accessoires supplémentaires;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1229351003

---

### **CE22 2013**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) pour une durée de 18 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce, à coût nul;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229563008

---

### **CE22 2014**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de renoncer au droit de préemption à l'égard du lot 1 851 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la radiation de l'inscription des avis d'assujettissement au droit de préemption publiés le 14 septembre 2020 et le 31 octobre 2022 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 25 679 401 et 27 660 844.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9289-5929 Québec inc., à des fins de logement abordable, un terrain vacant ayant une superficie totale de 727,3 mètres carrés, situé au nord-ouest de l'intersection des rues Coursol et Canning, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 851 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 175 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 11 150 \$ afin de couvrir les frais de d'entretien en lien avec cette acquisition;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1224501008

---

**CE22 2015**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Fondation de l'Hôpital de LaSalle ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans un terrain ayant une superficie approximative de 121 438,44 pieds carrés (Immeuble 1), constitué d'une partie des lots 1 233 649 et 1 233 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de LaSalle, pour la somme de 2 778 511,43 \$, plus les taxes applicables et par laquelle la Fondation s'engage à céder à la Ville, sans contrepartie monétaire, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir, en sa qualité d'emphytéote, dans les lots 1 233 657, 1 233 667, 1 233 649 et 4 817 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1219245007

---

**CE22 2016**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable deux emplacements, soit :
  - pour un terme d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 10 032 pieds carrés et 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
  - pour deux termes de sept mois chacun, rétroactivement du 15 avril au 14 novembre, en 2022 et en 2023, un entrepôt situé au 1351, rue des Carrières, constitué du lot PC11027 / 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 350 pieds carrés, pour un loyer total de 250 096 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1220515005

---

**CE22 2017**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation de prêt de locaux, par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Les Œuvres de Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie de 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 416 919 \$, incluant les frais d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1225323006

---

**CE22 2018**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion LCBH inc., à des fins commerciales, le local 264 d'une superficie d'environ 89 mètres carrés (959 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de trois ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, moyennant un loyer total de 143 489,30 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1226025014

---

**CE22 2019**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, des locaux au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 671, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 3 816 pieds carrés (355 mètres carrés), à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228682012

---

**CE22 2020**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la convention de cession partielle de la Ville de Montréal à Pomerleau inc. du contrat « Équipements des structures d'évacuation » conclu avec Groupe LAR inc. (appel d'offres public 20-18227) (CG20 0690) afin de permettre à Pomerleau inc. d'installer et mettre en service lesdits équipements, conformément aux termes et conditions de son contrat de travaux de modifications des structures d'évacuation hydrauliques du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (appel d'offres public DP21028-186359) (CG22 0194);
- 2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de cession partielle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1227482037

---

**CE22 2021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et S.A.T. Société des Arts Technologiques (CG21 0536) pour la réalisation du projet de mise à niveau de ses équipements, sans aucun changement au montant de contribution financière prévu, afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1227408001

---

**CE22 2022**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder la reconnaissance aux 13 organismes suivants :
  - Club de tir à l'arc de Montréal
  - Le Club Gymnix inc.
  - Club de haute performance Montréal Olympique inc. (fusion avec le Club d'athlétisme Montréal-International)
  - Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)
  - Club de judo métropolitain inc.
  - Club de tennis de table Prestige de Montréal
  - Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.
  - Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.
  - Club de plongeur CAMO Montréal inc.
  - Le Club Montréal Synchro inc.
  - Sports Montréal inc.
  - Club 50 ans+ de Claude-Robillard
  - Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc.

- 2- d'accorder un soutien financier totalisant 648 461,16 \$, pour les années 2023 et 2024 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2023-2024</b>
1	Club de tir à l'arc de Montréal	64 592,16 \$
2	Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	64 490,40 \$
3	Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	36 361,10 \$
4	Club de judo métropolitain inc.	67 938,28 \$
5	Club de tennis de table Prestige de Montréal	84 326,82 \$
6	Le Club Montréal Synchro inc.	87 269,92 \$
7	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	119 716,40 \$
8	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	123 766,08 \$
	<b>Total</b>	<b>648 461,16 \$</b>

- 3- d'approuver les projets d'addendas 1 entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 394 317,96 \$, pour les années 2023 et 2024 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

<b>#</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2023-2024</b>
1	Le Club Gymnix inc.	194 329,96 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	199 988,00 \$
	<b>Total</b>	<b>394 317,96 \$</b>

- 3- d'approuver les projets d'addendas 1 entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1191543004

## **CE22 2023**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2022, à Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), pour la réalisation de son projet « Cohorte concertée » dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, afin de soutenir les migrants à statut précaire et sans statut d'immigration;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1227065004

---

#### **CE22 2024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et La Cité des Arts du Cirque (CG19 0147) afin d'en augmenter la durée jusqu'au 31 décembre 2023 et le montant maximal de la contribution de 2 045 228 \$ à 2 577 149,50 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1229151007

---

#### **CE22 2025**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda à la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil du sport de l'île de Montréal (CG20 0311) pour soutenir le programme « Du sport en plus »;
- 2- d'approuver un soutien financier de 60 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1228475008

---

#### **CE22 2026**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 20<sup>e</sup> édition de la Nuit Blanche, en 2023;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1227317029

---

#### **CE22 2027**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda n° 1 à la convention initiale de soutien financier intervenue entre l'Université de Montréal (et la Chaire UNESCO en paysage urbain) et la Ville de Montréal (CG21 0344), sans aucun changement au montant de contribution financière prévue afin d'ajuster la durée du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1229500001

---

#### **CE22 2028**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un addenda pour chacune des conventions de contributions financières initiales 2021-2024 (CG21 0619) avec ART3 (addenda n° 2), Ateliers créatifs Montréal (addenda n° 1) et Coop MADAAM (addenda n° 1) et un addenda n° 1 à la convention de contribution financière initiale 2022-2025 (CG22 0484) avec Ateliers Angus dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1228383013

---

**CE22 2029**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, pour l'année 2022, pour la réalisation du projet « Jeux de la rue - hiver 2023 », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) - Édition 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1227570001

---

**CE22 2030**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 150 000 \$ à La Lutinerie de Montréal pour soutenir le Grand marché de Noël, du 19 novembre au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1229664002

---

**CE22 2031**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'urgence total de 88 000 \$ à Écoscéno, soit 25 000 \$ pour la mise à jour de son plan d'affaires pour la restructuration et la relance de son pôle d'activité de réemploi et 63 000 \$ pour une aide au loyer et maintenir les autres activités de l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1228021006

---

**CE22 2032**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel public à projets pour la vente de la propriété située au 1604-1606, avenue de l'Église et au 5505, rue Angers dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue sous le nom de « Centre Saint-Paul », pour un prix de 1,00 \$, plus taxes, si applicables, et autres conditions.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1225015001

---

**CE22 2033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter la demande de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles quant à la permission d'utiliser le terrain constitué du lot 1 075 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 620,30 mètres carrés, à des fins de jardins collectifs pour une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228042007

---

**CE22 2034**

Vu la résolution CA22 22 0350 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de mener un exercice visant à faire le bilan du PPU Griffintown, de renouveler la vision commune de développement entre la Ville et les citoyens, et d'identifier les moyens pour y parvenir dans une optique d'acceptabilité sociale.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1224334015

---

**CE22 2035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la stratégie immobilière des bâtiments vacants et excédentaires développée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 2- d'autoriser le déploiement de cette stratégie.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1225015002

---

**CE22 2036**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1227581001

---

**CE22 2037**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la réalisation des travaux du projet « Ponceaux, passerelles et éclairage - Phase 2 - Grande passerelle » sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et que la dépense du contrat 22-6736 soit assumée à 4,9 % par l'arrondissement de LaSalle et à 95,1 % par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229689002

---

**CE22 2038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du Chalet Jean-Paul II du parc Jarry, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227725001

---

**CE22 2039**

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE06 0744 adoptée au comité exécutif du 17 mai 2006 concernant la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1224794003

---

**CE22 2040**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un virement budgétaire totalisant 1 000 000 \$ en provenance du budget du Service de la culture vers l'arrondissement de Ville-Marie, soit 500 000 \$ par année, pour les années 2022 et 2023;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4),
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1228781002

---

**CE22 2041**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 décembre 2022 au 17 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1227317031

---

**CE22 2042**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le renouvellement, auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour une période de trois ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 120 \$;
- 2- de désigner le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3- d'autoriser le paiement du permis qui arrive à échéance le 20 décembre 2022 au ministre des Finances du Québec au montant de 120 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1227533001

---

**CE22 2043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Mme Anne-Marie Parent, à titre de membre au Comité Jacques-Viger, pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1227939002

---

**CE22 2044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la réception d'un virement de 17,4 M\$ provenant de SSQ Assurance pour le surplus dégagé du contrat d'assurance collective dont 6,4 M\$ a été comptabilisé en 2021;
- 2- d'autoriser un revenu additionnel de 11 M\$ et une dépense additionnelle de 9,3 M\$;
- 3- d'autoriser un versement de 9,3 M\$ à Desjardins Assurances pour les assurances collectives afin de diminuer le déficit estimé au 31 décembre 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1228242003

---

**CE22 2045**

Vu la résolution CA22 22 0349 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement du Sud-Ouest d'un soutien financier de 236 900 \$ provenant du Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse ».

Adopté à l'unanimité.

30.014 1226008007

---

**CE22 2046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2023 et du PDI 2023-2032 pour l'exercice financier 2023 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1220310012

---

**CE22 2047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2023 et du PDI 2023-2032 pour l'exercice financier 2023 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.016 1220310011

---

**CE22 2048**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés 2021, de 150 000 \$ affecté au volet Projets / Programmes de mobilité et de 175 000 \$ affecté au volet Programme d'accélération de grands projets afin de financer la réalisation d'études, vers le budget 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à la Division des grands projets de mobilité;
- 2- d'approuver une augmentation de 150 000 \$ des budgets de revenus et de dépenses 2022 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Projet / Programmes de mobilité);
- 3- d'approuver une augmentation de 175 000 \$ des budgets de revenus et de dépenses 2022 du SUM provenant des surplus affectés 2021 (Volet Programme d'accélération de grands projets);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1225166004

---

**CE22 2049**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les règlements hors cour de trois dossiers en dommages, en encaissant la somme de 200 000 \$, puis en payant 175 000 \$ à Sovereign General Insurance Company et 15 000 \$ à GFL Environmental inc. et Services Matrec inc.;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Chantal Bruyère, de la Direction des affaires civiles, services juridiques, Division responsabilité, les chèques suivants :
  - 175 000 \$ à l'ordre de The Sovereign General Insurance Co;
  - 15 000 \$ à l'ordre de PFD Avocats en fidéicommiss.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1226413003

---

### **CE22 2050**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de remplacer le texte de la résolution CE22 1675 par le suivant :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour de l'action collective instituée par le Comité des citoyens inondés de Rosemont et Eugène Robitaille contre la Ville, au nom de membres propriétaires et occupants du quadrilatère De Bordeaux, 1<sup>ère</sup> avenue, Saint-Zotique et Bélanger, dans l'arrondissement Rosemont, pour les inondations résultant des pluies des 11, 26 juillet 2009 et 18 juillet, 21 août 2011 par la voie d'un recouvrement individuel;
- 2- bien qu'il ne soit pas possible de connaître précisément la somme nécessaire pour tous les recouvrements individuels, de réserver à cette fin la somme de 4 millions de dollars;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M<sup>e</sup> Paule Biron, cheffe de division, du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, les chèques de paiement résultant du règlement;
- 4- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer les documents de règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1226684015

---

### **CE22 2051**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le changement de catégorie d'actif et de compétence du lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin qu'il soit identifié comme étant une réserve foncière;
- 2- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1224435004

---

**CE22 2052**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la requalification du 4500, rue Hochelaga – Projet de règlement P-22-023.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221079010

---

**CE22 2053**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de réviser la carte du patrimoine bâti et de revoir les hauteurs et les densités maximales permises pour le secteur du Quartier chinois situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218155003

---

**CE22 2054**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique, de l'érablière et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223277003

---

**CE22 2055**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 597 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour les travaux relatifs aux installations sportives extérieures », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1224815003

---

**CE22 2056**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 62 098 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection et de verdissement des parcs locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1224815004

---

**CE22 2057**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1224815005

---

**CE22 2058**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 100 000 \$ afin de financer les acquisitions immobilières ainsi que les travaux d'aménagement de la place publique Gérald-Godin et des rues aux abords », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1226006002

---

**CE22 2059**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-4 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Adopté à l'unanimité.

40.013 1227154001

---

**CE22 2060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG-14-029-5 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Adopté à l'unanimité.

40.014 1227154003

---

**CE22 2061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque Éva-Circé-Côté » la bibliothèque Saint-Charles, située au 2333, rue Mullins et au 1050, rue d'Hibernia, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le nouveau nom prendra effet lors de l'ouverture de la bibliothèque réaménagée.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1224521004

---

**CE22 2062**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 22 1015 (PP-023), adoptée le 12 octobre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1228986007

---

**CE22 2063**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la construction du poste d'Anjou à 315 kV et d'une ligne de transport à 315 kV d'environ 11 km entre le poste du Bout-de-l'Île et la ligne d'alimentation du poste Bélanger, située près du boulevard Viau sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1228986008

---

**CE22 2064**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des avocats non syndiqués de la Ville de Montréal, à compter du 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1229822001

---

**CE22 2065**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Dominic Garneau, à titre de directeur des ateliers mécaniques dans l'échelle salariale 2022 - FM10 (123 095 \$ - 153 874\$ - 184 652 \$) au Service du matériel roulant et des ateliers, à compter du 7 décembre 2022, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1227813003

---

**CE22 2066**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2021 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 2- d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales (MAM);
- 3- d'assurer la mise en œuvre des actions à réaliser exigées par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227404001

---

---

**Levée de la séance à 11 h 53**

70.001

---

Les résolutions CE22 1972 à CE22 2066 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 50  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE22 2067**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 2068**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la société par actions 9068-5173 Québec inc., un immeuble situé au 804-814, rue Irène, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 245 mètres carrés, à des fins de logement social, pour la somme de 1 025 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la société par actions 9068-5173 Québec inc., du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227723011

---

**Levée de la séance à 14 h 54**

70.001

---

Les résolutions CE22 2067 et CE22 2068 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Vice-président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.007  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.008  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.009  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.010  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1226744010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie - dépense totale de 171 408,41 \$ (contrat : 142 840,34 \$ + contingences : 28 568,07 \$) - Appel d'offres public 22-19636 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie, pendant un an, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 142 840,34\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19636;
2. d'autoriser une dépense de 28 568,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85% par la ville centrale et à 15% par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-01-17 13:51

**Signataire :** Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226744010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie - dépense totale de 171 408,41 \$ (contrat : 142 840,34 \$ + contingences : 28 568,07 \$) - Appel d'offres public 22-19636 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Espace pour la vie est le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada et l'un des attraits touristiques les plus populaires à Montréal. Il est important pour une telle organisation de connaître sa clientèle, composée de quelque 2,24 millions de visiteurs qui génèrent des revenus d'exploitation annuels de 32 M\$ (données 2022).

La plus récente étude sur le profil, les attentes et la satisfaction des visiteuses et visiteurs de l'ensemble des musées a été réalisée en 2015-2016. Plusieurs changements ont eu lieu depuis, tant au niveau sociétal que des musées, notamment :

- Les billets à heures fixes ont remplacé les billets en admission générale et l'achat en ligne s'est développé de façon importante.
- La réouverture du Biodôme, rénové, en août 2020.
- L'intégration de la Biosphère en août 2021.
- L'ouverture en avril 2022 d'un tout nouvel Insectarium.
- La tarification distincte de l'Insectarium et du Jardin botanique.
- L'introduction de la tarification pour les résidents de la CMM.
- La mise en marché du Passeport Espace pour la vie, lancé à l'automne 2021.

Il s'avère donc indispensable de refaire le portrait de la clientèle.

Les objectifs principaux de l'étude, qui se déroulera sur une année dans tous les musées d'Espace pour la vie sont :

- dresser le profil et les intérêts de la clientèle actuelle de chaque institution, en saison estivale et pour le reste de l'année;
- évaluer les attentes et le niveau de satisfaction;
- déterminer les éléments qui influencent la fréquence de visite et l'intérêt;
- évaluer l'impact de la visite;
- connaître la perception que la clientèle a des institutions.

Les résultats de cette étude pourront être utilisés, entre autres, pour développer une offre qui corresponde aux attentes des visiteuses et visiteurs actuels, pour développer de nouvelles clientèles ou pour développer de nouveaux partenariats. Cette étude se concentrera sur la clientèle grand public.

Un appel d'offres public a été lancé le 26 octobre 2022, selon un système à 2 enveloppes, et publié dans SEAO, Le Devoir et sur le site Internet de la Ville de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 novembre 2022.

La durée initiale entre la publication et la date de dépôt des soumissions était de trois semaines mais la durée finale a été de quatre semaines, suite à un report d'une semaine. Un addenda a été publié le 14 novembre 2022 pour reporter la date d'ouverture des soumissions d'une semaine.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

### DESCRIPTION

Les services qui font l'objet du contrat sont :

- la rédaction du questionnaire (français et anglais);
- l'élaboration du plan d'échantillonnage sur un an;
- l'administration du sondage dans les 5 musées d'Espace pour la vie;
- la pondération des données selon la fréquentation mensuelle réelle des différents musées et par clientèle;
- l'analyse des résultats;
- la présentation des résultats, par musées, clientèles et périodes, dans un rapport détaillé.

L'adjudicataire sera rémunéré à forfait.

### JUSTIFICATION

Sept firmes se sont procuré le cahier des charges. Trois soumissions ont été reçues et évaluées selon les critères établis (43 %). L'une d'elles a été rejetée car elle n'a pas obtenu la note de passage. La liste des preneurs du cahier de charges figure en pièce jointe. La firme Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) a été retenue ; elle a obtenu la meilleure note finale et est le plus bas soumissionnaire.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Segma Recherche	80,5	9,14	142 840,34 \$	28 568,07 \$	171 408,41 \$
BIP Recherche	86,8	8,21	166 713,75 \$	33 342,75 \$	200 056,50 \$
Dernière estimation			192 468,15 \$	38 493,63 \$	230 961,78 \$

réalisée				
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				-59 553,37 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				-35 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)				28 648,09 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)				17%

Un montant correspondant à 20% de la valeur du contrat a été réservé pour les contingences, qui pourraient être utilisées, principalement mais non exclusivement, en raison d'une augmentation du nombre de répondantes et répondants.

L'écart entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire est de 35%, en faveur de la Ville. L'estimation a été faite par Espace pour la vie, à partir du prix moyen des soumissions obtenues en 2015 et d'hypothèses d'ajustement (ajout d'un musée, un plus grand nombre de répondantes et répondants, inflation, etc.). Ceci dit, un mandat de ce type ne correspond pas à un modèle dont on peut vérifier la valeur facilement. La méthode d'estimation a donc mené à un résultat qui était considéré comme approximatif. En effet, une légère différence sur une des variables prise en compte peut mener à un écart important.

Il est difficile d'expliquer l'écart de 17 % entre les 2 soumissions compte tenu que le prix soumis est un prix forfaitaire.

Une attestation de l'Autorité des Marchés Publics n'est pas requise pour ce contrat. L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce dossier est de 171 408,41 \$, taxes incluses:

- Le montant du contrat est de 142 840,34 \$ (taxes incluses).
- Le montant des contingences est de 28 568,07 \$ (taxes incluses) et sera utilisé en cas de besoin, mais ne sera pas inclus dans le bon de commande initial du projet.

Ce contrat sera exécuté sur 2 exercices budgétaires et réparti comme suit, de manière préliminaire (des ajustements pourront être faits en cours d'année, considérant l'avancement réel du projet et des dépenses contingentes):

- 80 % en 2023
- 20 % en 2024

85% de la dépense sera assumée par la ville centre et 15% de la dépense sera assumée par l'agglomération, puisque la Biosphère relève de l'Agglomération.

<i>Taxes incluses</i>		2023 (80 %)	2024 (20%)	Total
<b>Ville centre (85 %)</b>	Contrat	97 131,43 \$	24 282,86 \$	121 414,29 \$
	Contingences	19 426,29 \$	4 856,57 \$	24 282,86 \$
<b>Agglomération (15 %)</b>	Contrat	17 140,84 \$	4 285,21 \$	21 426,05 \$
	Contingences	3 428,17 \$	857,04 \$	4 285,21 \$
<b>Sous-total</b>	Contrat	114 272,27 \$	28 568,07 \$	142 840,34 \$
	Contingences	22 854,46 \$	5 713,61 \$	28 568,07 \$

<b>Total</b>	<b>137 126,73 \$</b>	<b>34 281,68 \$</b>	<b>171 408,41 \$</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la division Communications et marketing du service de l'Espace pour la vie.

### **MONTRÉAL 2030**

Avoir une meilleure compréhension des publics qui fréquentent les musées permettra à Espace pour la vie d'orienter ses actions pour diversifier ses publics dans une perspective de solidarité, d'équité et d'inclusion. Ainsi, à terme, ce dossier permettra à la population montréalaise d'avoir un meilleur accès aux musées et, de ce fait, permettra à ces derniers d'accroître la portée de leurs messages pour la protection de la biodiversité et de l'environnement.

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Espace pour la vie respecte les règles sanitaires préconisées par la Santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début février 2023 : rencontre de démarrage

Mars 2023 : début de l'administration des sondage sur les sites

Avril ou mai 2024 : remise du rapport final

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Josée BÉDARD, 21 décembre 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LOISELLE  
Agent(e) de marketing

**Tél :** 514-868-3051

**Télécop. :** 514-868-4979

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-15

Anne-Josée DIONNE  
chef(fe) de division - communications et  
marketing (espace pour la vie)

**Tél :** 514-809-3490

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN  
directeur(-trice) de service - espace pour la  
vie

**Tél :**

**Approuvé le :** 2023-01-11

## Dossier décisionnel

### Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1226744010

Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie, bureau marketing et communications*

Projet : Réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1226744010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie - dépense totale de 171 408,41 \$ (contrat : 142 840,34 \$ + contingences : 28 568,07 \$) - Appel d'offres public 22-19636 (3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



22-19636 pv.pdf22-19636 SEO \_ Liste des commandes.pdf



22-19636 RP\_AO\_TABLEAU\_Résultat Global Final.pdf



22-19636 Intervention Nouvelle Appel D'offres.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement, niv 2  
**Tél :** 514 872-5253

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-12-20

Denis LECLERC  
c/s acquisition  
**Tél :** 514-872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19636

**Numéro de référence** : 1654662

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels pour la réalisation d'un sondage sur la clientèle d'Espace pour la vie

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 9198-1118 QUÉBEC INC. 1051 Boul. Talbot Bureau 102 Saguenay, QC, G7H 4B5 NEQ : 1165231300	<a href="#">Monsieur Raynald Harvey</a> Téléphone : 418 696-4325 Télécopieur : 418 696-4187	<b>Commande</b> : (2105568) 2022-10-27 9 h 33 <b>Transmission</b> : 2022-10-27 9 h 33	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-14 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> 9479-2926 Québec inc. 6567 rue Boyer Montréal, QC, H2S 2J5 NEQ : 1178190618	<a href="#">Monsieur oussama houimli</a> Téléphone : 438 990-5078 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (2118255) 2022-11-27 13 h 35 <b>Transmission</b> : 2022-11-27 13 h 35	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-27 13 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> AD HOC RECHERCHE INC. 400, boul. de Maisonneuve Ouest Bureau 1200 Montréal, QC, H3A1L4 NEQ : 1166510488	<a href="#">Monsieur Richard Saint-Pierre</a> Téléphone : 514 937-4040 Télécopieur : 514 935-7700	<b>Commande</b> : (2108466) 2022-11-03 10 h 25 <b>Transmission</b> : 2022-11-03 10 h 25	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-14 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> AÉROPORTS DE MONTRÉAL 1000-800, place Leigh-Capreol Montréal, QC, H4Y 0A5 NEQ : 1142978254	<a href="#">Monsieur Stephane Hamel</a> Téléphone : 514 633-3094 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (2105517) 2022-10-27 9 h 02 <b>Transmission</b> : 2022-10-27 9 h 02	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-14 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> BIP Recherche inc. 2021 Avenue Union Bureau 1221 Montréal, QC, H3A2S9 NEQ : 1142875682	<a href="#">Madame Lucie Leclerc</a> Téléphone : 514 288-1980 Télécopieur : 514 288-6607	<b>Commande</b> : (2105946) 2022-10-27 15 h 52 <b>Transmission</b> : 2022-10-27 15 h 52	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-14 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> MARKETING LÉGER INC. 507 Place d'Armes, bureau 700 Montréal, QC, H2Y 2W8 <a href="http://www.leger360.com">http://www.leger360.com</a> NEQ : 1149442296	<a href="#">Madame Caroline Roy</a> Téléphone : 418 522-7467 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (2105052) 2022-10-26 13 h 38 <b>Transmission</b> : 2022-10-26 13 h 38	3823330 - 22-19636 ADDENDA_NO1 REPORTDATE 2022-11-14 11 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

STRATÉGIE ORGANISATION ET  
MÉTHODE SOM INC.  
3340, rue de La Pérade  
Québec, QC, G1X 2L7  
NEQ : 1148466015

[Madame Julie Fortin](#)  
Téléphone : 418 687-  
8025  
Télécopieur :

**Commande**  
: **(2105912)**  
2022-10-27 15 h 18  
**Transmission :**  
2022-10-27 15 h 18

3823330 - 22-19636 ADDENDA\_NO1  
REPORTDATE  
2022-11-14 11 h 16 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

---

TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.  
500 Grande Allée Est  
Bureau 100  
Québec, QC, G1R 2J7  
<https://www.tactconseil.ca> NEQ :  
1172113715

[Monsieur Sébastien  
Fassier](#)  
Téléphone : 514 554-  
0586  
Télécopieur :

**Commande**  
: **(2105186)**  
2022-10-26 15 h 30  
**Transmission :**  
2022-10-26 15 h 30

3823330 - 22-19636 ADDENDA\_NO1  
REPORTDATE  
2022-11-14 11 h 17 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

22-19636 - Services professionnels pour la réalisation d'un sondage sur la clientèle d'Espace pour la vie

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>		
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>		
BIP Recherche	3,83	16,00	16,67	14,67	17,00	18,67	86,8	166 713,75 \$	8,21	2	<b>Heure</b>	mardi 06-12-2022 10 h 45	
Segma recherche (9198-1118 Québec Inc)	3,67	15,00	15,00	12,83	17,33	16,67	80,5	142 840,34 \$	9,14	1	<b>Lieu</b>	VIDÉOCONFÉRENCE	
SOM	3,17	14,67	11,00	10,67	12,67	17,00	69,2			Non conforme			
0							-		-			<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
0							-		-			<b>10000</b>	
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Eddy Dutelly</b>										<b>Facteur «K»</b>	<b>50</b>	

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
BIP Recherche	166 713,75 \$	<input type="checkbox"/>	
Segma recherche (9198-1118 Québec Inc)	<b>142 840,34 \$</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Segma recherche (9198-1118 Québec Inc), ayant obtenu le plus haut pointage final. Des QUATRE (4) autres firmes détentrices du cahier des charges, 1 n'avait pas la capacité et 3 n'ont pas répondu.

Préparé par :  Le  -  -

**Dossier # : 1226744010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Segma Recherche (9198-1118 Québec Inc.) pour la réalisation d'un sondage auprès des visiteurs d'Espace pour la vie - dépense totale de 171 408,41 \$ (contrat : 142 840,34 \$ + contingences : 28 568,07 \$) - Appel d'offres public 22-19636 (3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



EPLV 1226744010 - Segma Recherche.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-10

Sabiha FRANCIS  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-9366**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1226745001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division aménagement des rues
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Morelli Designers inc., pour des services professionnels en design industriel ayant pour objet l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale, le suivi de prototypage et de la fabrication d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées. Dépense maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 22-19655 (3 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Michel Morelli Designers inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en design industriel pour la définition et l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale et le suivi de prototypage et de fabrication d'une gamme de mobiliers urbains accessibles universellement et répondant aux besoins des personnes âgées, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 22-19655;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville-centre.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2023-01-23 10:38

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme\_mobilité et infrastructures



**IDENTIFICATION** Dossier # :1226745001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division aménagement des rues
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Morelli Designers inc., pour des services professionnels en design industriel ayant pour objet l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale, le suivi de prototypage et de la fabrication d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées. Dépense maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 22-19655 (3 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le besoin de mobilier mieux adapté aux personnes âgées se fait sentir sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Au cours des dernières années, plusieurs demandes de bancs balancelles pour personnes âgées ont été effectuées par certains arrondissements. L'utilisateur principal visé par ce projet est la personne âgée. En plus des enjeux de vieillissement de la population, l'accessibilité universelle est au cœur des préoccupations de la Ville de Montréal. Les éléments de mobilier doivent donc répondre aux besoins particuliers de personnes ayant des limitations permanentes (chez la personne âgée), faisant face à des enjeux de mobilité temporaires (chez la femme enceinte ou les parents avec poussette), et/ou présentant des carences fonctionnelles de différents ordres : motrices, intellectuelles, visuelles, etc. Différents modèles de pare-soleils doivent notamment être développés afin d'adapter les divers éléments de ce nouveau mobilier de la Ville aux changements climatiques en protégeant les usagers des rayons du soleil en attendant l'ombre fournie par les milliers d'arbres plantés.

Le développement du mobilier extérieur s'inscrit dans le Plan d'action municipal pour les personnes âgées et dans le contexte particulier du projet de réaménagement Laurentien-Lachapelle, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Puisque plusieurs résidences pour personnes âgées se trouvent dans le secteur, il a été décidé que ce projet servirait de projet pilote en vue de déterminer des critères d'aménagement des rues visant à améliorer la sécurité et le confort des personnes âgées, dans une perspective d'accessibilité universelle.

S'intégrant dans la démarche MADA (municipalités amies des aînés), le projet pilote vise également le développement d'un ensemble de mobilier extérieur accessible et répondant aux besoins des personnes âgées dans divers contextes. La gamme de mobilier conçue dans le

cadre du présent mandat sera installée selon différentes localisations types telles que les élargissements de trottoirs, la localisation en bordure de rues et en arrière des trottoirs, ainsi qu'aux abords des arrêts d'autobus.

Le mandat de développement de la gamme de mobilier (MADA) vise une implantation à court terme dans le projet Laurentien-Lachapelle dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. À la suite de ce projet pilote, ce nouveau mobilier normalisé sera disponible pour tous les arrondissements, puisque les enjeux de vieillissement ne feront qu'accroître dans les prochaines années. Dans le cadre du mandat, le nouveau mobilier sera développé à partir d'éléments de mobilier normalisé de la Ville qui ont fait leurs preuves, comme les assises du banc secteur 5 reconnu pour sa durabilité et le mécanisme d'un banc balancelle qui est encore fonctionnel après plus de 20 ans au parc des Hirondelles dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Deux mandats préparatoires ont été octroyés précédemment à ce contrat. Un mandat pour bonifier le mécanisme du banc balancelle existant, afin d'intégrer les plans de ce mécanisme aux présents documents d'appel d'offres, et un autre mandat pour élaborer un « Guide des bonnes pratiques en développement durable des matériaux utilisés pour le mobilier urbain normalisé de la Ville de Montréal », qui sera remis au consultant lors de la réunion de démarrage de ce projet (voir pièces jointes). Différentes options de finis, de matériaux et de couleurs doivent être offertes afin de répondre à de nombreux types de demandes, de coûts et de besoins. La réalisation des prototypes et, par la suite, la fabrication de ce nouveau mobilier seront effectuées par les Ateliers municipaux de la Ville.

Un appel d'offres public a été lancé pour ce mandat et publié dans le journal le Devoir et sur le site SEAO du 7 novembre au 8 décembre 2022, soit pour une durée de 30 jours. Afin de répondre aux questions des preneurs du cahier des charges, quatre addenda ont été émis :

Addenda no. 1, le 18 novembre 2022 - Précision sur la qualification de l'ingénieur en structure,

Addenda no. 2, le 22 novembre 2022 - Précision sur la norme CSA, utiliser la norme CSA-S16 au lieu de CSA S6-14.

Addenda no. 3, le 22 novembre 2022 - Composition du Comité en accessibilité universelle - précision qu'un sous-traitant peut se retrouver sur plus d'une équipe de conception.

Addenda no. 4, le 25 novembre 2022 - Précision sur le nombre de pare-soleil.

La date d'ouverture initiale des soumissions prévue pour le 29 novembre 2022 a été reportée au 8 décembre 2022 à la suite de l'émission de l'addenda no. 4.

La durée de la validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 07 avril 2023.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM21 0774 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation ainsi que des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et Périnault - Laurentien-Lachapelle Phase III - Dépense totale de 24 541 693,04 \$, taxes, contingences, et incidences incluses - Appel d'offres public 443610 (4 soum.) / Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement de la conduite de gaz existante dans la rue Lachapelle, pour une somme maximale de 106 544,49 \$, taxes incluses.

CM19 0576 -14 mai 2019 - Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation dans le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et de Salaberry dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 37 816 117,71 \$ taxes incluses.

CM17 1218 - 25 septembre 2017 - Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception

des travaux d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue de Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue de Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle - Dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses.

CG16 0623 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$, taxes incluses.

CM16 1272 - 21 novembre 2016 - Approuver un projet de promesse d'échange d'immeuble entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. afin de permettre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de recommander aux autorités municipales de la Ville, d'accorder un contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières dans le boulevard Laurentien et dans la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange.

## **DESCRIPTION**

Le projet a pour objectif de développer une gamme de mobilier urbain qui répondra aux besoins des personnes âgées et d'accessibilité universelle. Chaque mobilier doit pouvoir être installé avec un pare-soleil. Voici la liste des mobiliers qui doivent être réalisés à l'intérieur de ce contrat :

1. Banc balancelle avec appuis-bras;
2. Fauteuil balancelle avec appuis-bras;
3. Banc avec appuis-bras;
4. Fauteuil avec appuis-bras;
5. Table bistrot pour manger avec assises et dossiers;
6. Abri pare-soleil pour mobilier ou groupe de mobilier;

Le consultant doit élaborer le design de ces mobiliers en intégrant des composantes normalisées des mobiliers existants de la Ville qui ont fait leurs preuves, soit les assises du banc secteur 5 et le mécanisme d'un banc balancelle toujours fonctionnel qui a été conçu en collaboration avec la Ville il y a près de 20 ans.

### **Ce contrat est composé de quatre phases :**

#### **Phase 1 - Définition et analyse des besoins**

Cette première phase consiste à rassembler toute l'information nécessaire à la bonne compréhension du contexte, des besoins, des problématiques et des contraintes.

Livrables :

1. Soumettre un plan de travail et un échéancier pour le mandat;
2. Rapport préliminaire décrivant l'ensemble des besoins, avec documentation complémentaire au besoin.

#### **Phase 2 - Conception préliminaire**

L'étape conception prévoit la présentation de différents concepts sous forme d'esquisses ou

de modélisation pour discussion, afin de déterminer les caractéristiques des concepts finaux en vue de la conception finale.

**Livrables :**

1. Document de présentation des concepts préliminaires par type de mobilier;
2. Document de présentation des concepts retenus par type de mobilier, incluant les perspectives en contexte et description technique préliminaire;
3. Estimation de classe C.

**Phase 3 - Conception finale**

Le concept final est élaboré avec plus de précision à cette étape. On établit la forme finale du produit, les matériaux utilisés, les méthodes d'assemblage, les mécanismes, les couleurs et le fini.

**Livrables :**

1. Plans et devis signés et scellés par un ingénieur en structure;
2. Estimation de classe A et B;
3. Manuels préliminaires d'installation et d'utilisation, fiches techniques et programme d'entretien (signés et scellés par un ingénieur en structure pour l'installation);
4. Devis d'appel d'offres pour la fabrication des prototypes (clauses administratives de l'appel d'offres exclues).

**Phase 4 - Suivi de prototypage et de fabrication**

Le consultant fait le suivi de la fabrication des premiers prototypes, les installations, l'analyse des performances et la mise à jour de la documentation technique selon les ajustements à réaliser.

**Livrables :**

1. Document de contrôle de qualité des prototypes;
2. Plans optimisés des prototypes signés et scellés par un ingénieur en structure;
3. Devis d'appel d'offres pour la fabrication des unités du projet pilote (clauses administratives de l'appel d'offres exclues);
4. Rapport de tests, d'observations et de commentaires des parties prenantes sur les unités installées dans le projet pilote;
5. Plans et devis de production optimisés signés et scellés par un ingénieur en structure, suite à la période de test;
6. Manuels finaux d'installation et d'utilisation, fiches techniques et programme d'entretien (signés et scellés par un ingénieur en structure pour l'installation).

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal réalisera les différents prototypes requis pour le nouveau mobilier MADA. Un budget en incidences est déjà prévu à cette fin dans les contrats accordés au Groupe TNT inc. (CG16 0623 - 24 novembre 2016), Demix Construction (CM19 0576 -14 mai 2019) et Charex inc. (CM21 0774 - 15 juin 2021) pour les phases 1, 2 et 3 du projet Laurentien-Lachapelle, respectivement.

La rémunération se fera selon un mode forfaitaire, selon l'avancement du projet et les livrables fournis par le consultant.

## JUSTIFICATION

Neuf (9) fournisseurs se sont procurés les documents de soumission et trois d'entre eux ont déposé une offre de services, soit 33,3% : Arium Design inc., Dikini inc. et Michel Morelli Designers inc.. Un comité de sélection a évalué les offres des trois firmes le 21 décembre 2022. Les trois firmes ont réussi la première étape qualitative (note intérimaire de 70 et plus). À l'ouverture des enveloppes de prix, la firme Michel Morelli Designers inc. était le plus bas soumissionnaire et a obtenu le meilleur pointage final.

### Résultats de l'analyse des soumissions :

SOUMISSIONS	NOTE INTERIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Michel Morelli Designers inc	83	7,99	166 368,83 \$	-	166 368,83 \$
Dikini inc.	81,5	7,86	167 403,60 \$	-	167 403,60 \$
Arium Design inc.	73,3	4,47	275 802,03 \$	-	275 802,03 \$
Dernière estimation réalisée					246 529.40 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-80 160,57 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-32,5 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					1 034,77 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					0.006 %

Le contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire n'a donc pas à obtenir une attestation de l'autorité des marchés publics.

L'analyse de conformité des soumissions a démontré que l'adjudicataire recommandé, Michel Morelli Designers inc., n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne figure pas sur la liste de rendement insatisfaisant.

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire s'explique par le fait que les firmes de design industriel ont été assez durement impactées par la pandémie, puisque leurs clients sont majoritairement des entreprises manufacturières. Donc, la compétitivité est forte pour obtenir des mandats et les prix sont donc agressifs en appel d'offres public. Cette situation a justement fait l'objet d'un article dans le journal La Presse, le 3 janvier dernier.

L'évaluation du risque pour ce contrat de fourniture de services professionnels, dont la dépense nette est inférieure à 500 000\$, n'ayant pas identifié un risque significatif (voir grille en pièce jointe), il n'est pas requis d'effectuer l'évaluation du rendement de l'adjudicataire et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de services professionnels est de 166 368,83 \$, taxes incluses.

La dépense nette à la charge du contribuable sera de 151 916,92\$ et ce montant est prévu dans les incidences du contrat principal (CM21 0774 - GDD 1217231022). Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Le détail des informations comptables est fourni dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir la grille d'analyse en pièce jointe).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les personnes âgées, avec les jeunes enfants, sont un des groupes de citoyens qui sont les plus affectés par le réchauffement climatique et ce, particulièrement lors des périodes de canicule. La création d'une gamme de mobiliers avec pare-soleil a pour but de permettre aux personnes âgées de sortir à l'extérieur, de marcher et de s'asseoir à l'abri des rayons du soleil, au besoin. Ce mobilier est une mesure transitoire d'adaptation aux changements climatiques en attendant que les milliers d'arbres qui sont plantés par la Ville soient suffisamment grands pour diminuer les îlots de chaleur et protéger les gens du soleil. Si le contrat n'est pas octroyé, les personnes âgées ne pourront pas profiter des lieux de rencontres extérieurs comme l'ensemble des citoyens, car elles sont moins tolérantes à une exposition au soleil. Elles devront attendre que les arbres nouvellement plantés poussent.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun impact lié à la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de ce contrat, il est prévu de consulter le Comité en accessibilité universelle sur lequel siège une personne qui représente les personnes âgées à la Direction des projets d'aménagement urbain, afin d'évaluer le nouveau mobilier à différentes étapes, notamment lors de l'élaboration des prototypes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le CE : 1er février 2023

Début du mandat : février 2023

Fin du mandat : juin 2025

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Nassiri RADI, Service du matériel roulant et des ateliers , Direction  
Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

Lecture :

Valérie SIMARD, 9 janvier 2023

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine DUBEAU  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514-872-1940  
**Télécop. :** 514-872-9458

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-09

Ève LEDUC  
chef(fe) de division - securite et  
amenagement du reseau arteriel

**Tél :** 514-773-0047  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 229 6223  
**Approuvé le :** 2023-01-22

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU  
Directrice de service  
**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-01-23

# PLANS D'OPTIMISATION

MOBILIER EXISTANT \_ BANC BALANCELLE

VILLE DE MONTRÉAL

ÉMIS POUR INFORMATION | 25 MARS 2019 | 18-1142-VDM | REV 02



**tak**design



# PLANS D'OPTIMISATION

MOBILIER EXISTANT \_ BANC BALANCELLE

BALANCELLE 1 PLACE

ÉMIS POUR INFORMATION | 25 MARS 2019 | 18-1142-VDM | REV 02

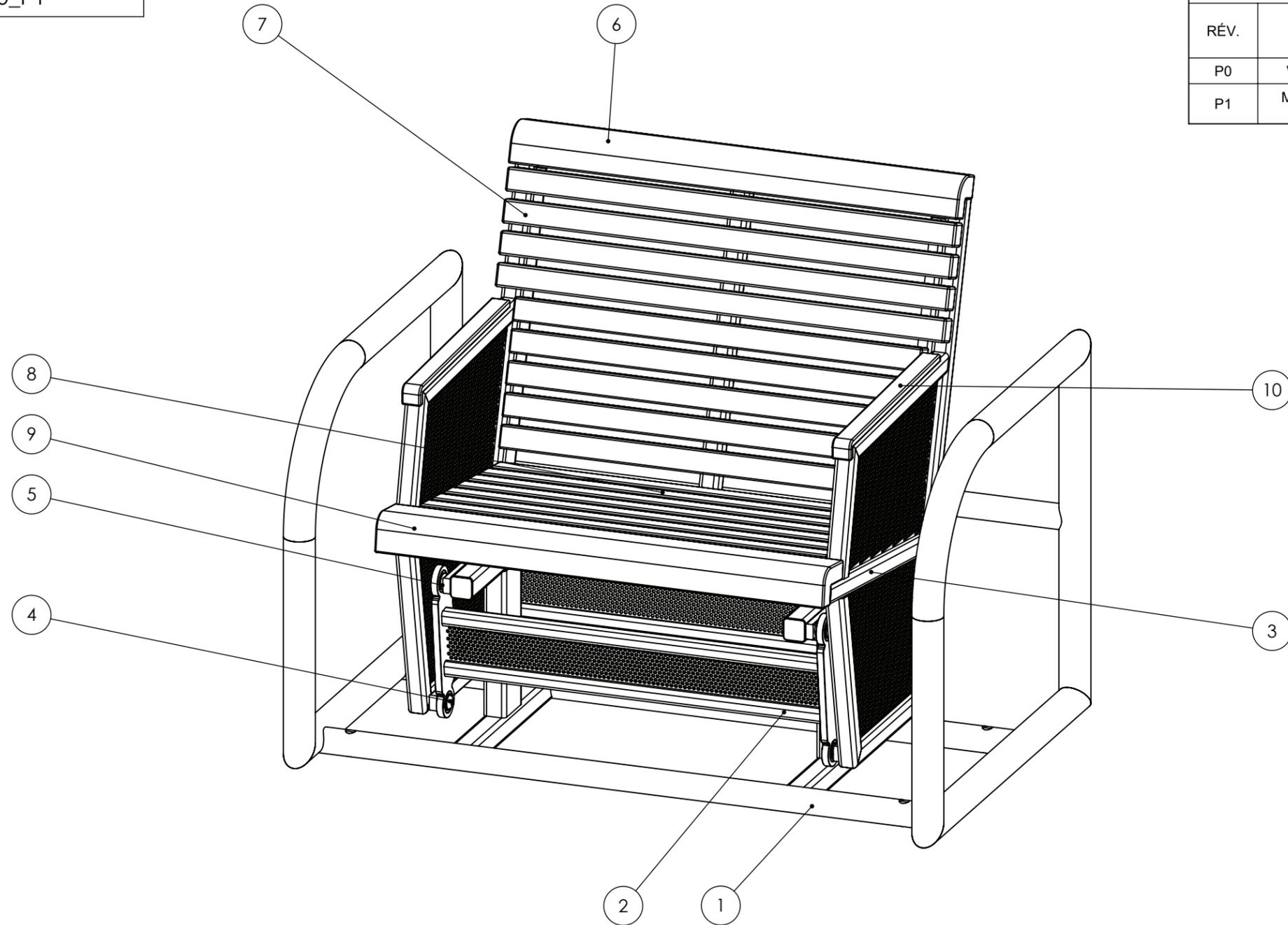


**tak**design

Montréal 

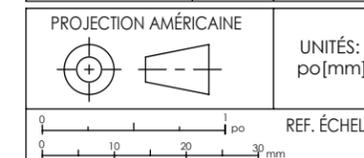
DESSIN NO.1827-01-1000\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE (UNE PLACE)	2018-10-23	
P1	MODIFICATION DE NOMENCLATURE ET AJOUT DE DÉTAILS TECHNIQUES	2019-02-18	



NO. ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-102	STRUCTURE BASE UNE PLACE	1
2	1827-01-1100	GRILLE BALANCE UNE PLACE	2
3	1827-01-101	STRUCTURE ASSISE UNE PLACE	1
4	91306A437	VIS À TÊTE DOMÉE À SIX PANS CREUX, 1/2"-13, LONGUEUR 1.5IN	8
5	94639A264	ESPACEUR NYLON	4
6	1827-01-005	PLANCHE BOIS SUPÉRIEURE UNE PLACE	1
7	1827-01-006	PLANCHE BOIS ASSISE LONGUE UNE PLACE	4
8	1827-01-007	PLANCHE BOIS ASSISE COURTE UNE PLACE	12
9	1827-01-008	PLANCHE BOIS INFÉRIEURE UNE PLACE	1
10	1827-01-009	APPUI-BRAS	2

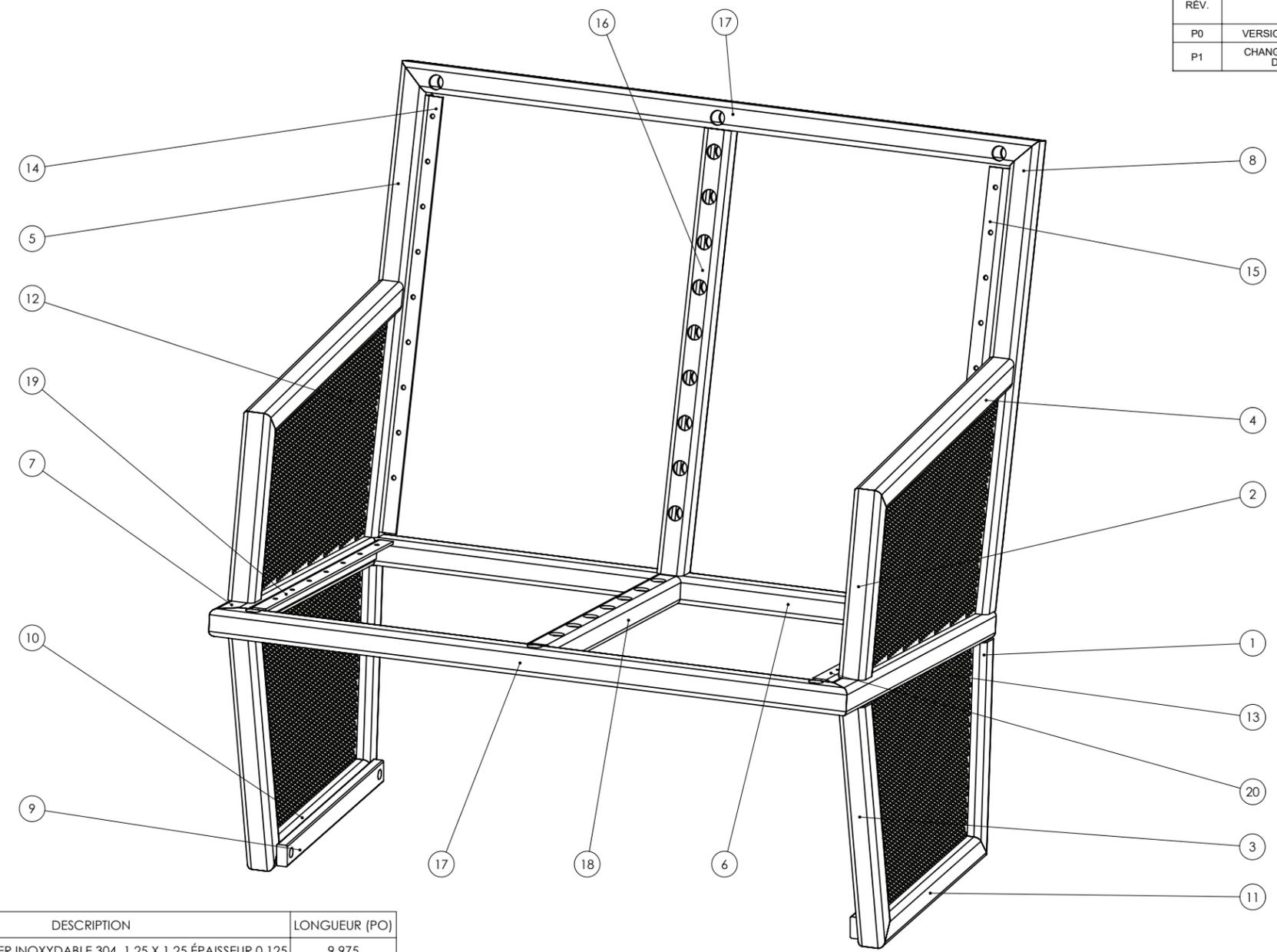
SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: ASSEMBLAGE PRINCIPAL	
NOM DE FICHER: 1827-01-1000	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO. 1827-01-1000_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 1 DE 2

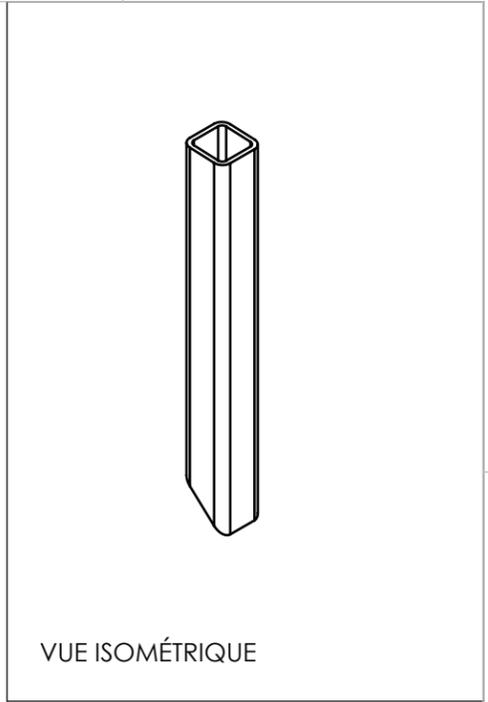
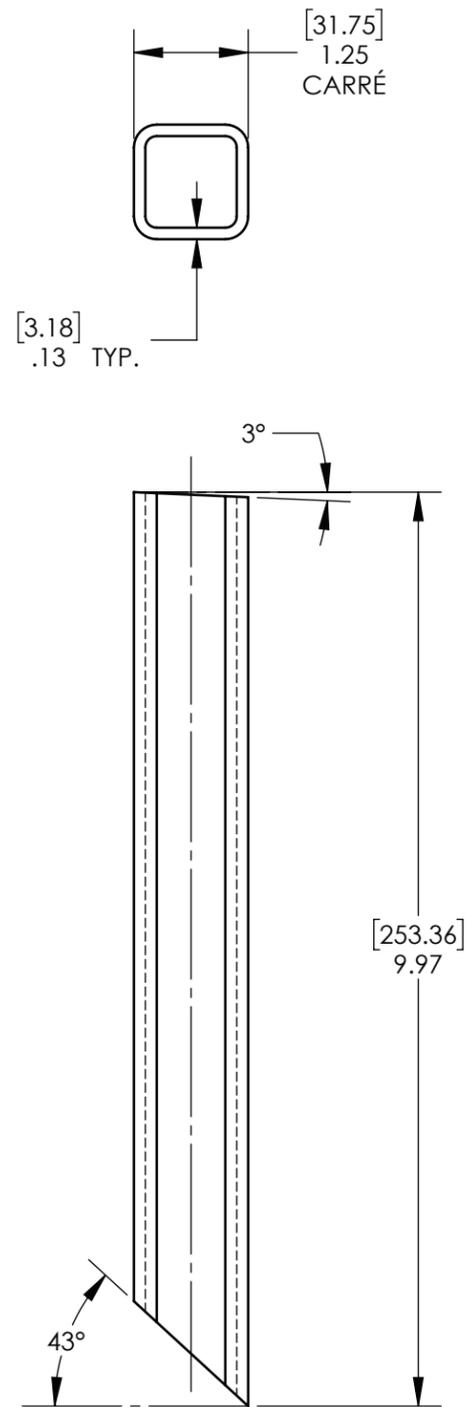
RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE (UNE PLACE)	2018-10-23	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	QTÉ.	DESCRIPTION	LONGUEUR (PO)
1	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	9.975
2	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	8.413
3	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	12.315
4	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	16.779
5	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	20.976
6	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	30
7	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	18.75
8	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	20.976
9	2	BARRE CARRÉE, ACIER INOXYDABLE 304, 1.00 X 0.500	12
10	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	13.081
11	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	13.081
12	2	TÔLE PÉRFORÉE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
13	2	TÔLE PÉRFORÉE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
14	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
15	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
16	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	19.726
17	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	30
18	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	16.25
19	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
20	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	

SI NON-SPÉCIFIÉ	
ANGULAIRE	±1/2°
LINÉAIRE	.X ±.020"
	.XX ±.005"
PROJECTION AMÉRICAIN	UNITÉS: po [mm]
REF. ÉCHELLE	
<small>                 DROITS D'AUTEUR                  LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTS SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE RÉPPLICATION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.                  ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER IS FORBIDDEN.             </small>	

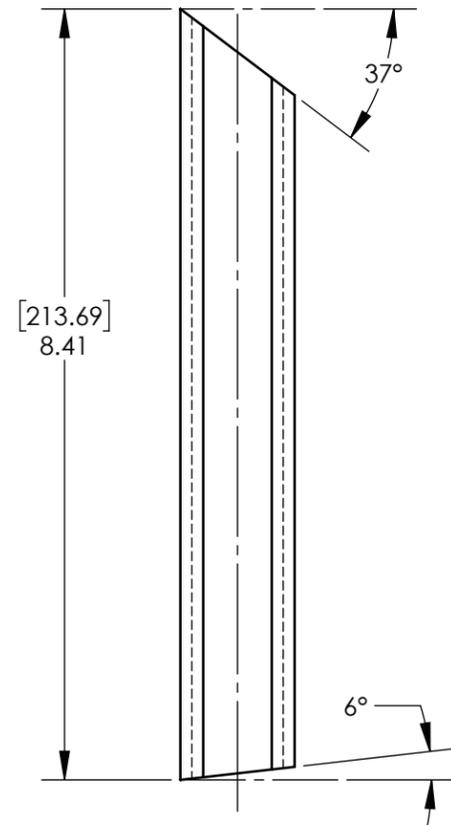
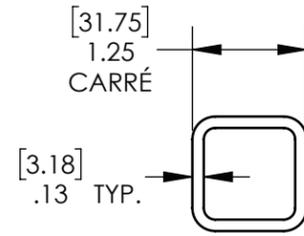
PROJET #	BANC BALANCELLE
CLIENT:	
TITRE	STRUCTURE ASSISE UNE PLACE
NOM DE FICHIER	1827-01-101
DESSIN	DESSIN NO. 1827-01-101_P1
TAILLE	C
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 1 DE 20



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ			
ANGULAIRE		±1/2°	
LINÉAIRE	,XX	±,020	
	,XXX	±,005	
PROJECTION AMÉRICAINNE		UNITÉS: po [mm]	
		REF. ÉCHELLE	
		DROITS D'AUTEUR LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.	
PROJET: BANC BALANCELLE		NOM DE FICHER: 1827-01-001	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL		DESSIN NO. 1827-01-001_P1	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #1		DESSIN TAILLE: B	
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 2 DE 20	



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINNE

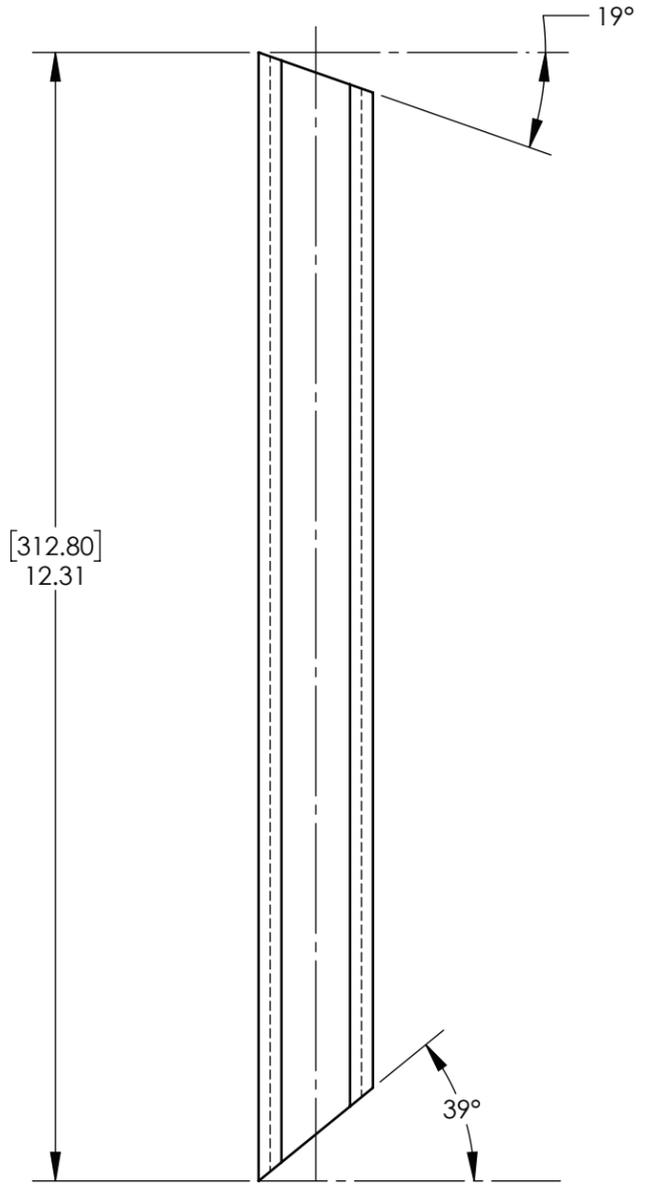
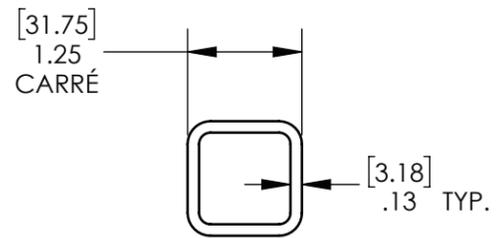
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #2	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 3 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINNE

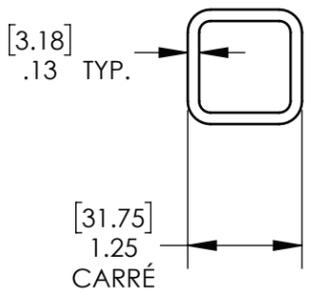
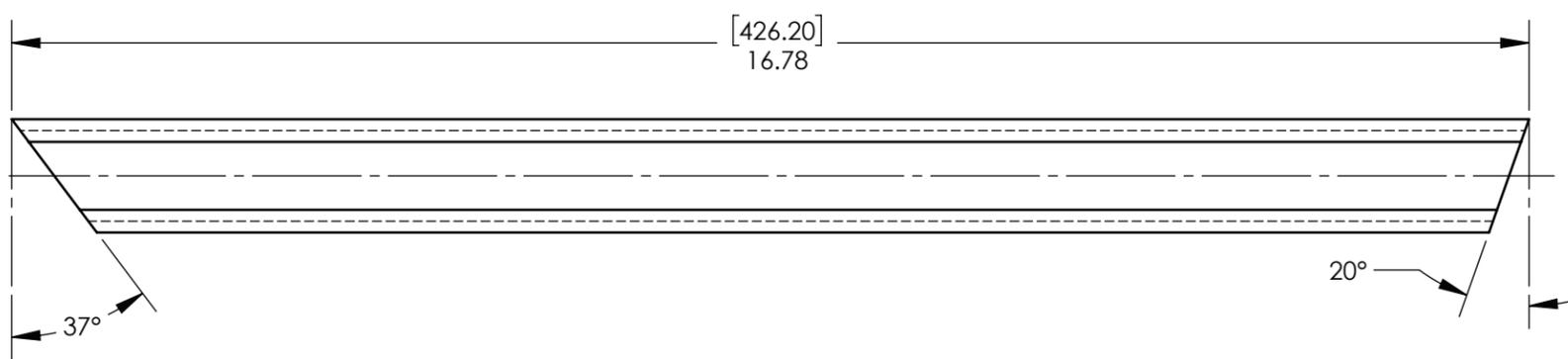
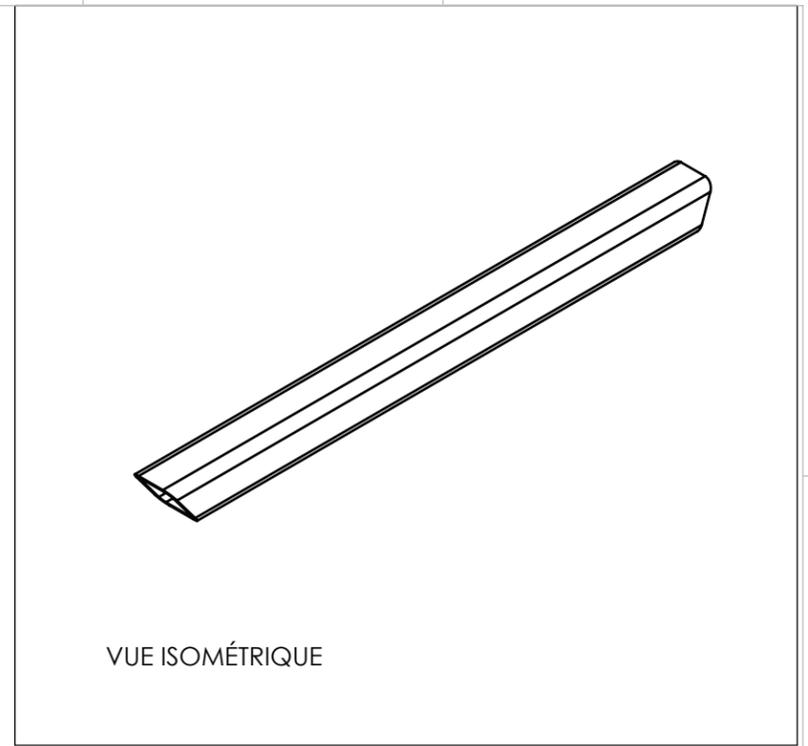
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #3	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 4 DE 20

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

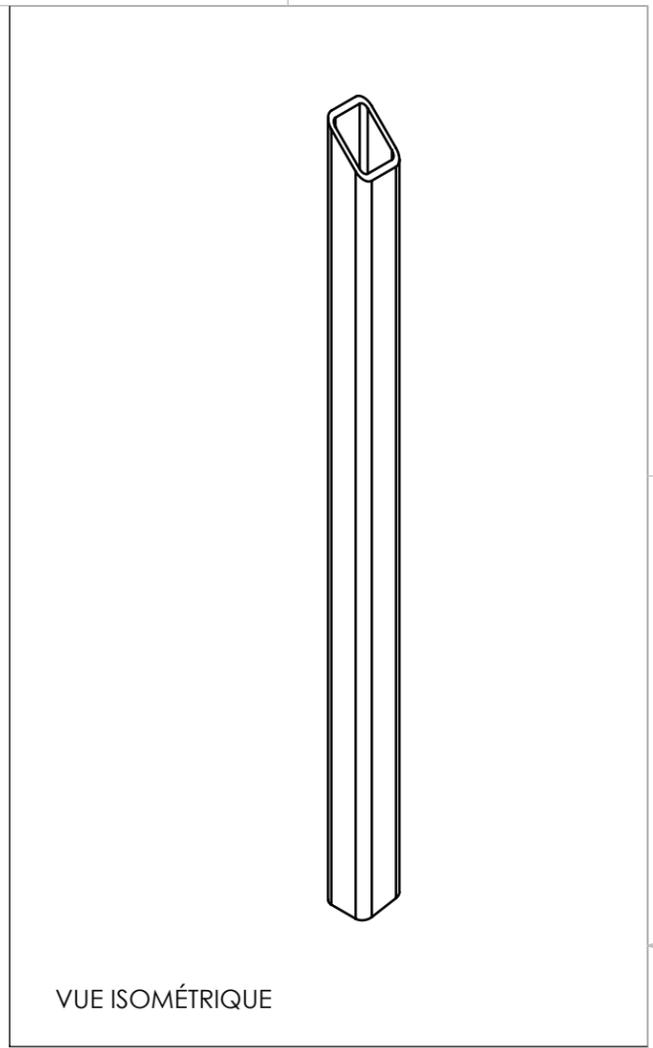
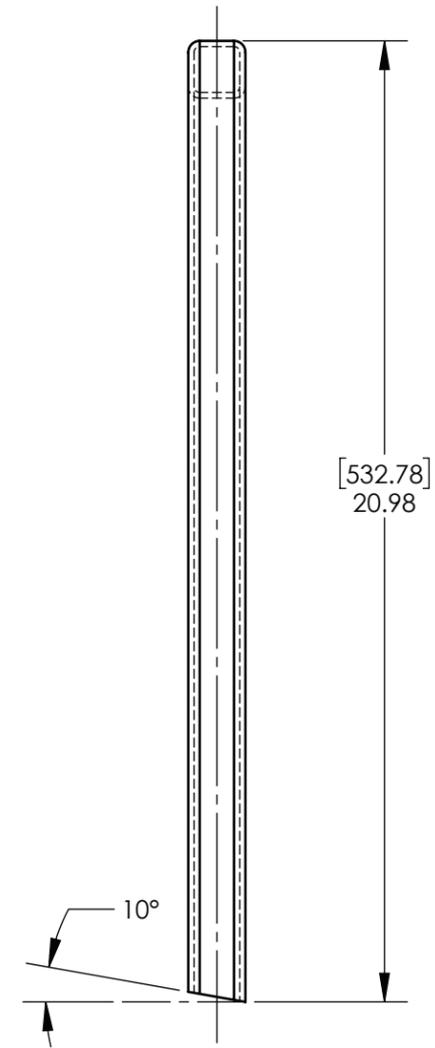
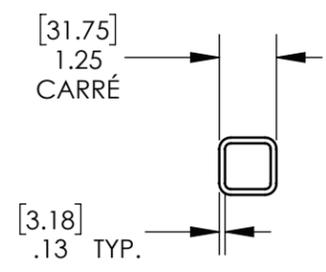
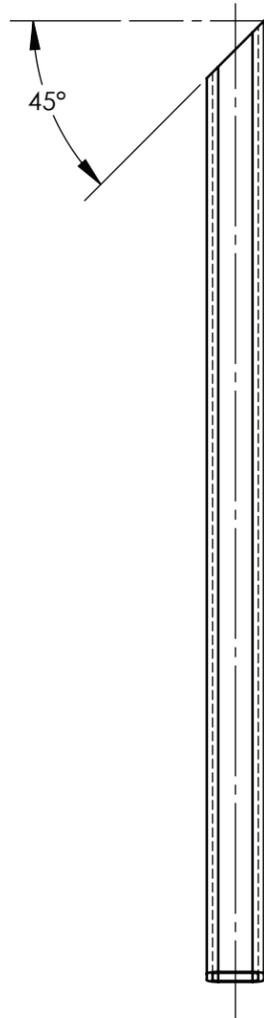
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #4	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	
PAGE 5 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE

NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

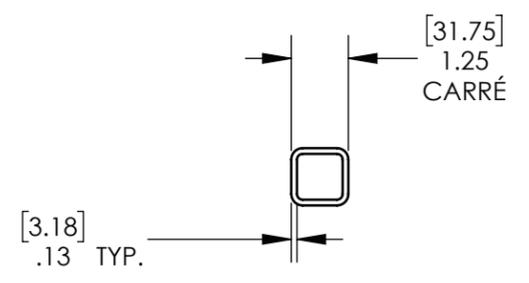
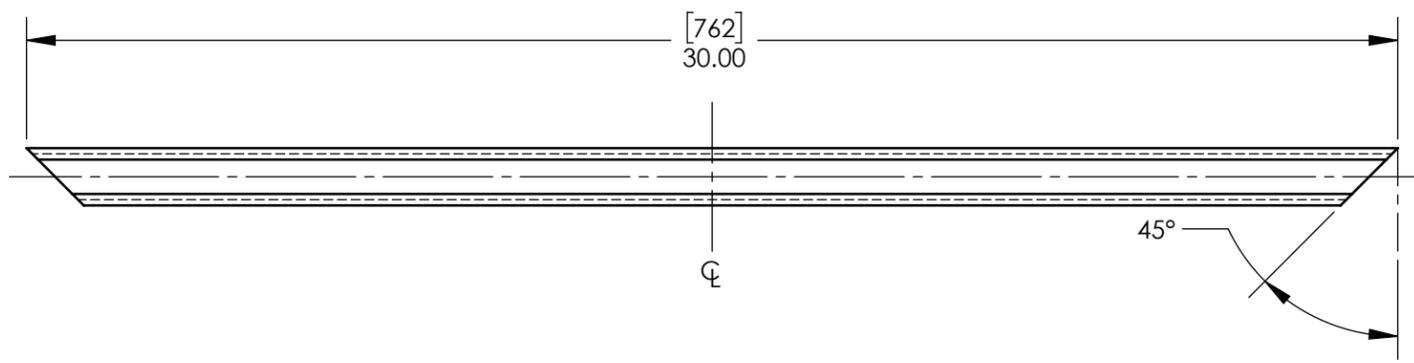
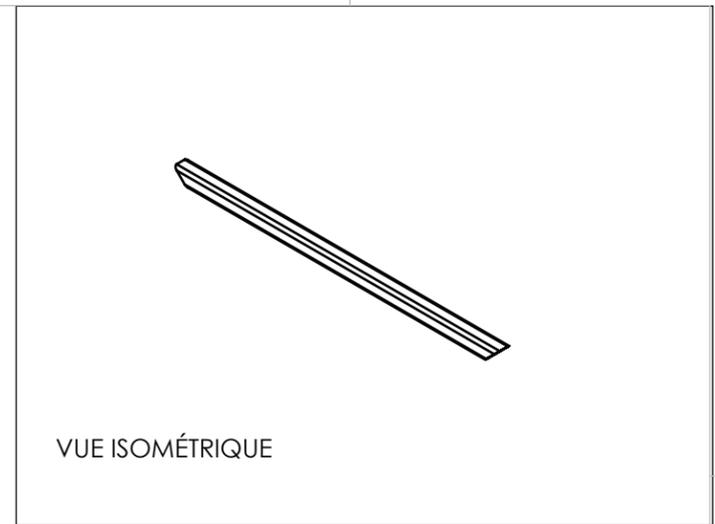
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #5	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	
PAGE 6 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINNE

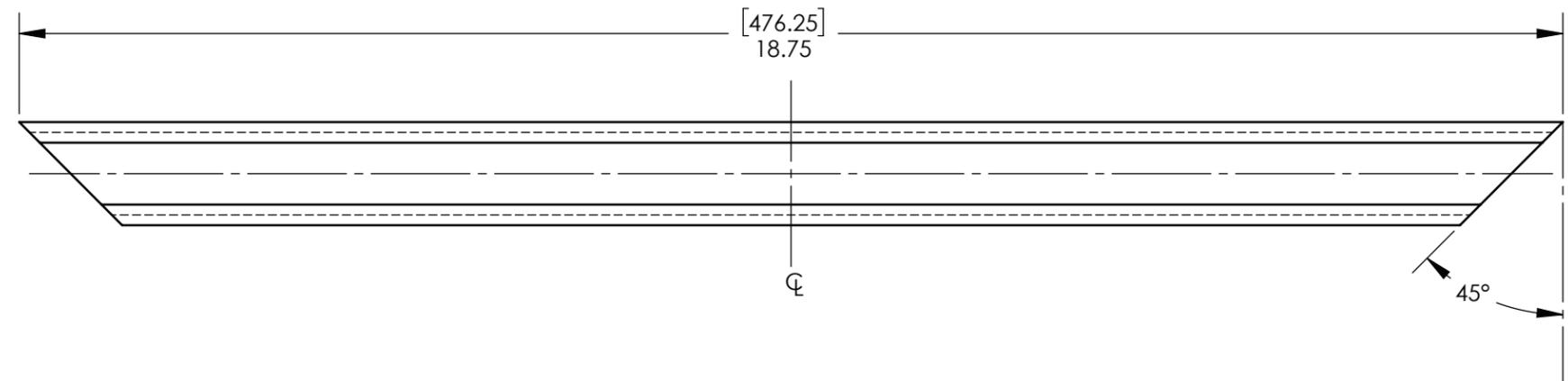
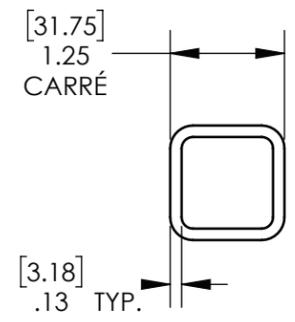
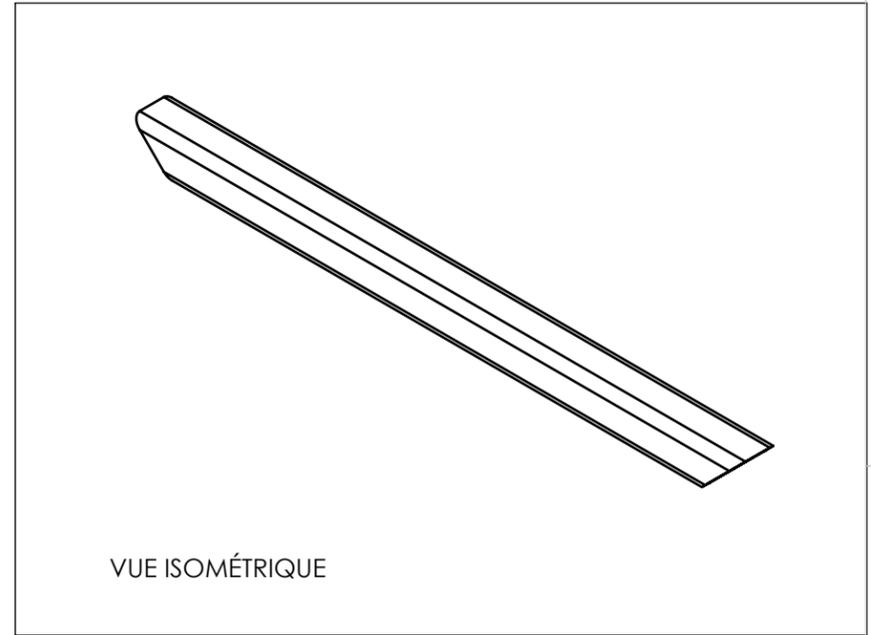
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #6	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 7 DE 20

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINNE

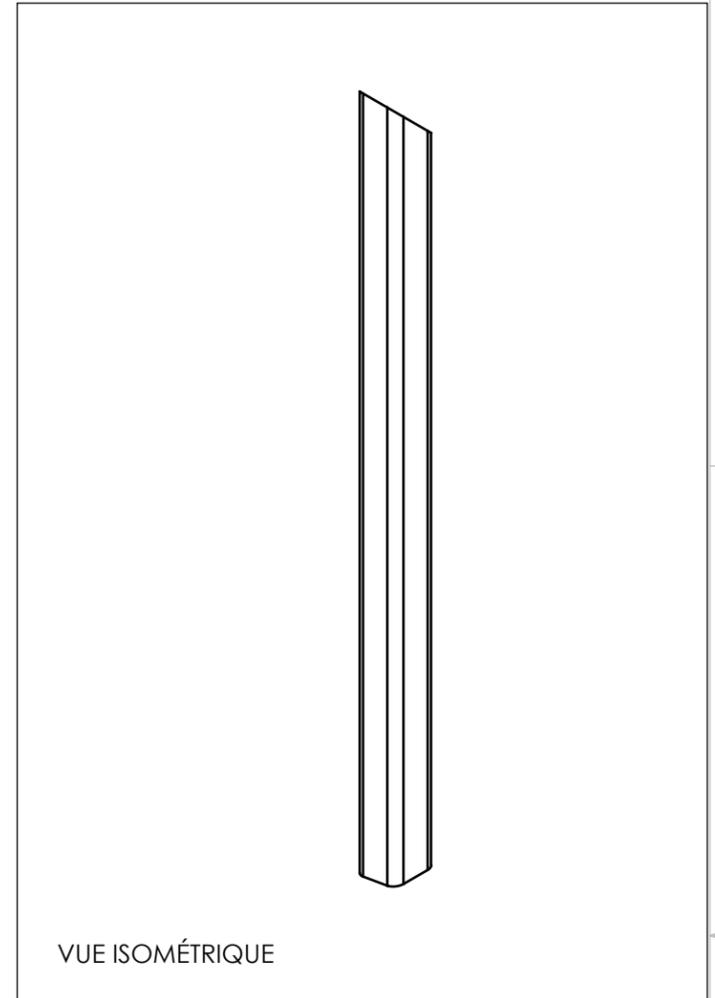
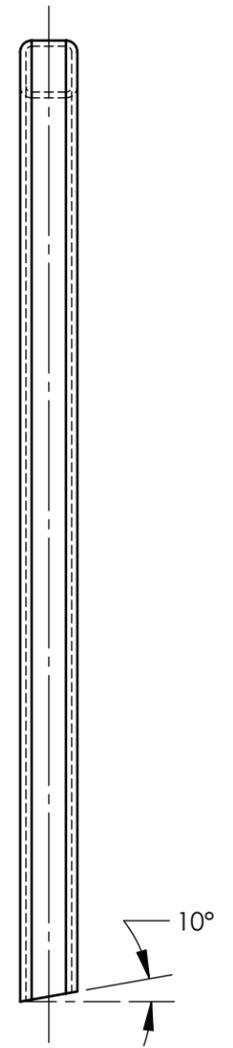
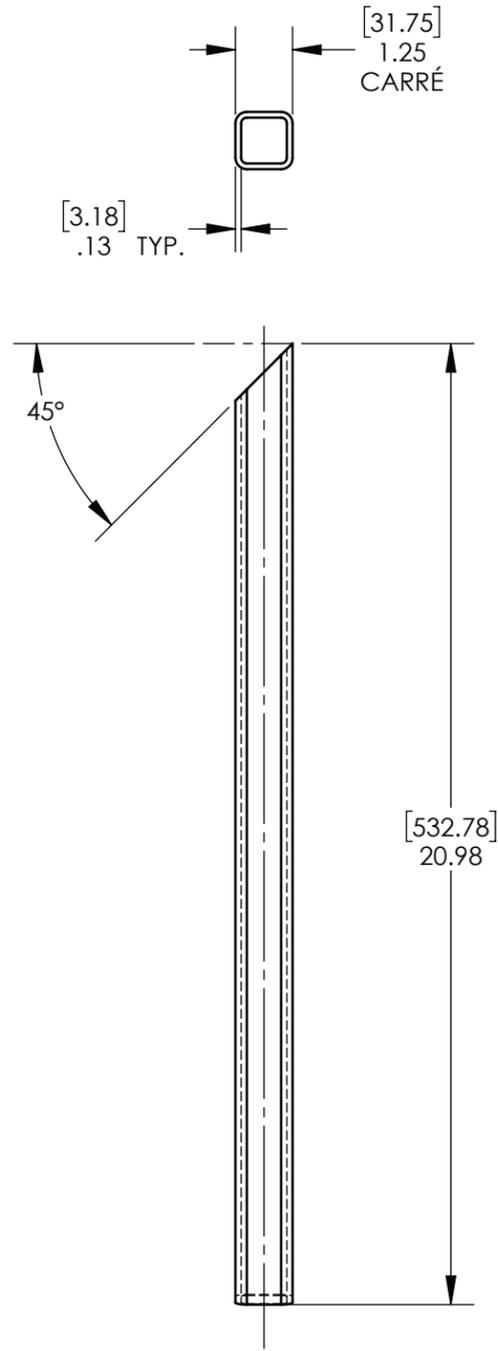
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE  
 CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL  
 TITRE: STRUCTURE ASSISE  
 ITEM #7  
 NOM DE FICHIER: 1827-01-001

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN TAILLE: B  
 DESSIN NO.: 1827-01-001\_P1  
 ÉCHELLE: 1:2  
 PAGE 8 DE 20

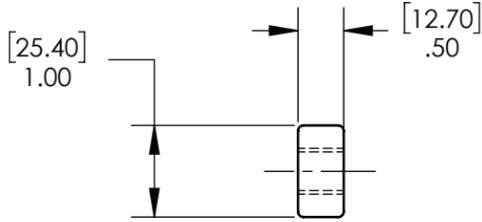
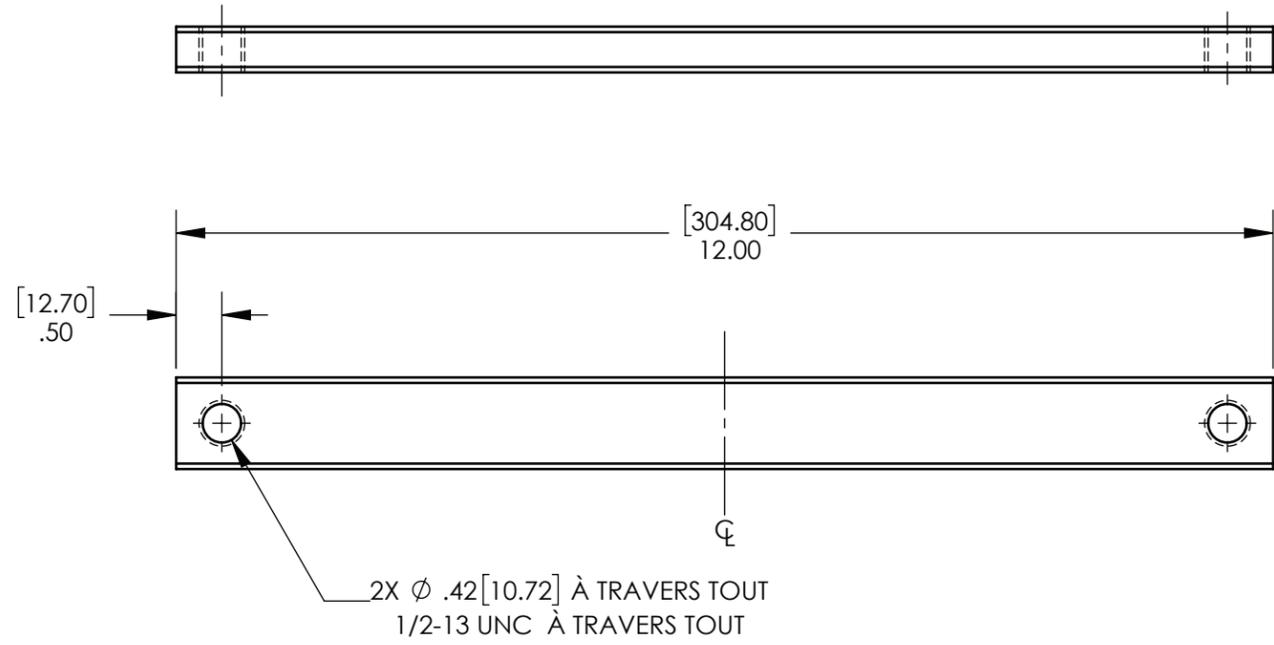
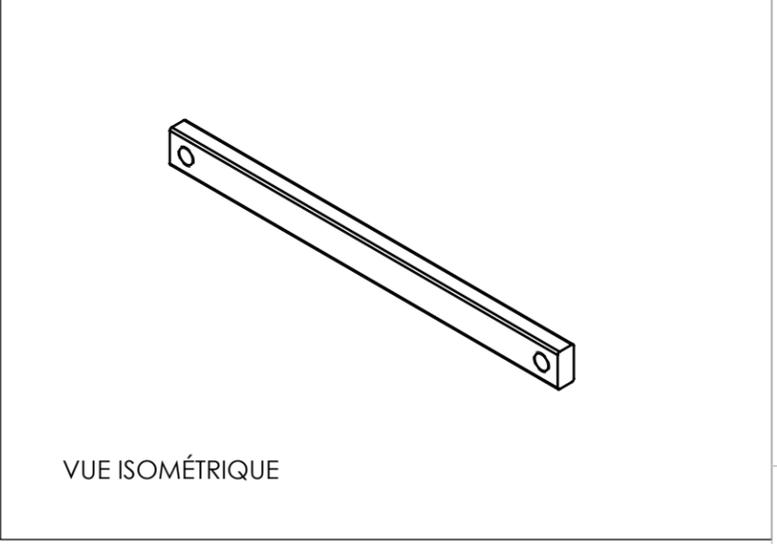


- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005
PROJECTION AMÉRICAINE	UNITÉS: po [mm]	
	REF. ÉCHELLE	
<p>DROITS D'AUTEUR</p> <p>LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.</p> <p>ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.</p>		

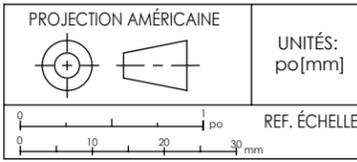
PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #8			
NOM DE FICHIER: 1827-01-001			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1		
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 9 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. BARRE PLEINE DIM. 1" x 0.5"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

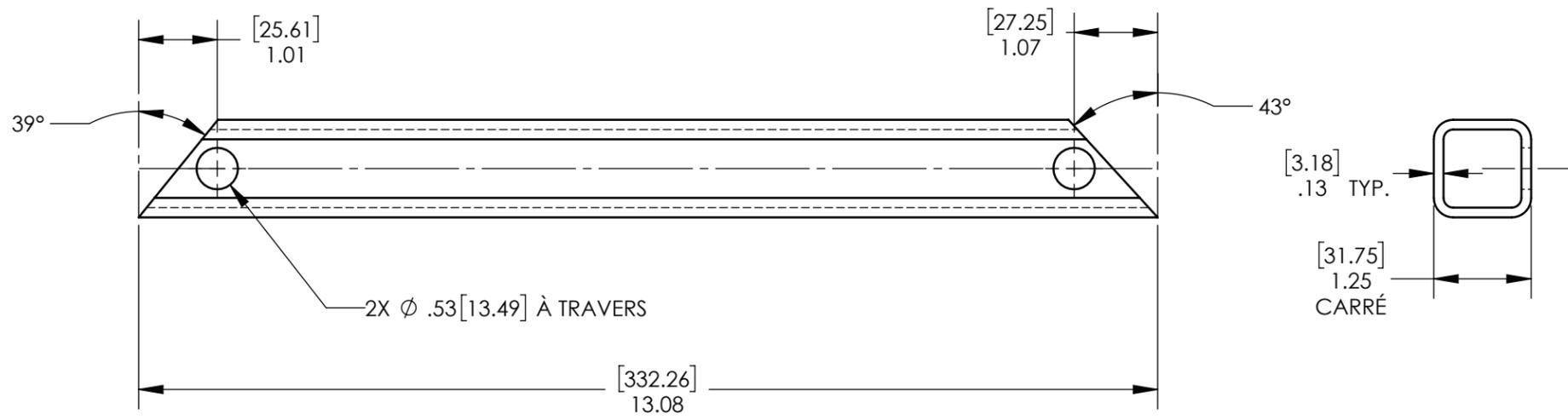
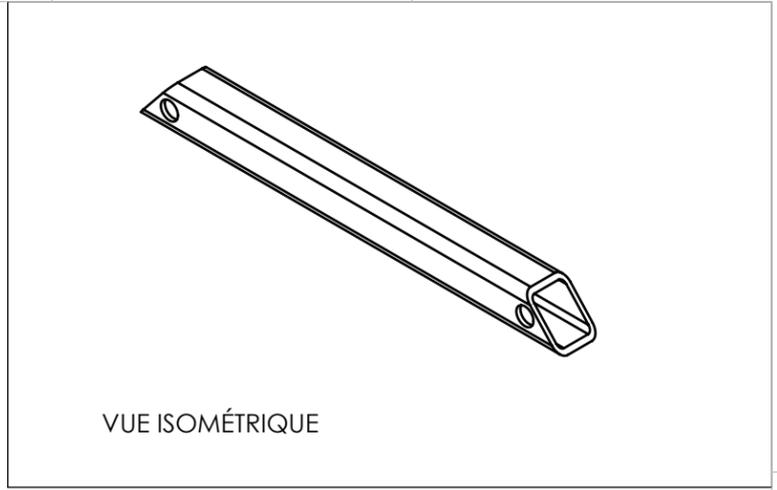
SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005



PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #9	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 10 DE 20

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po [mm]

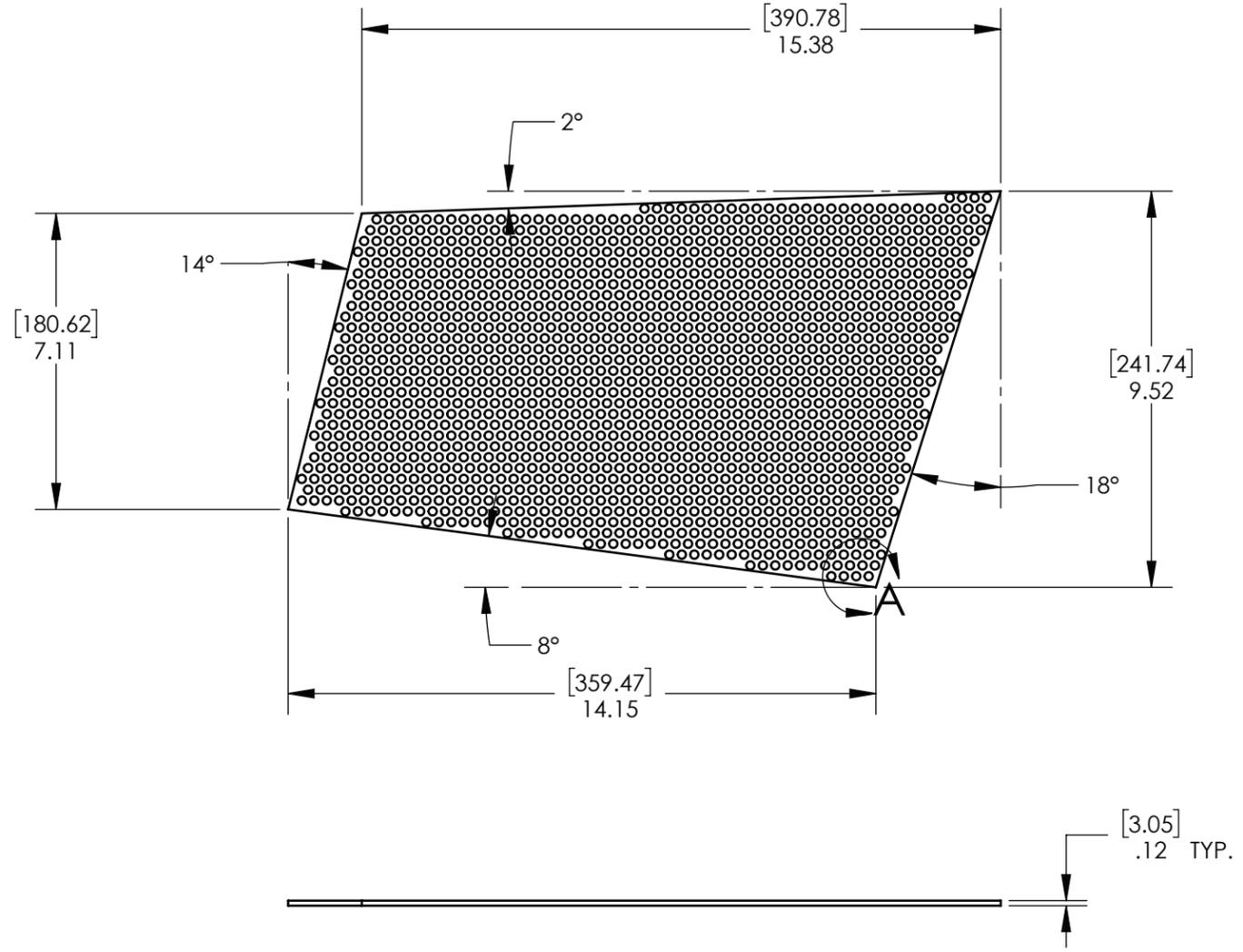
REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #10	
NOM DE FICHIER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 11 DE 20

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

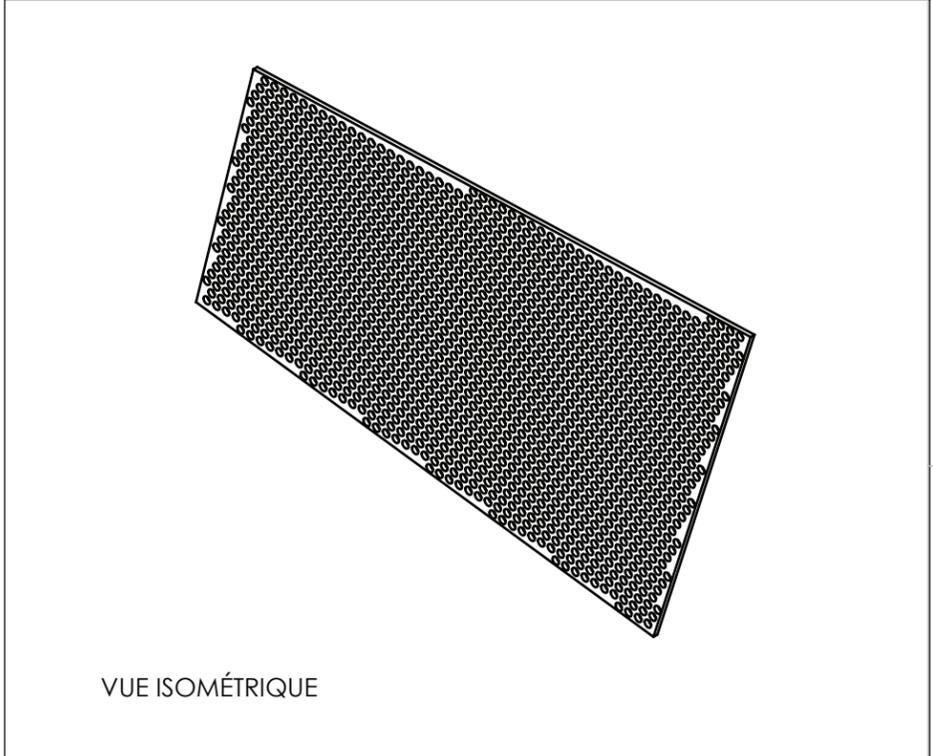
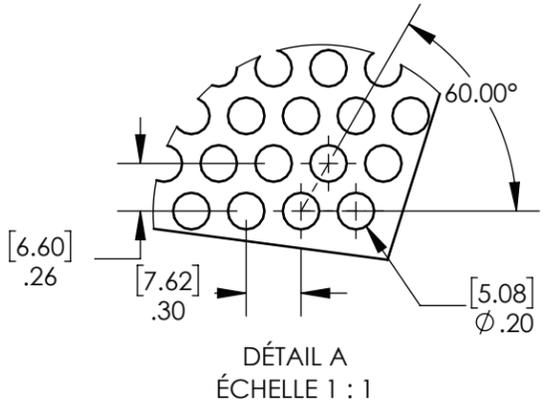
NOTE: LES PIÈCES 10 ET 11 DOIVENT ÊTRE PRODUIES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



[3.05]  
.12 TYP.

MOTIF DE TROUS (OU SIMILAIRE)



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in])
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

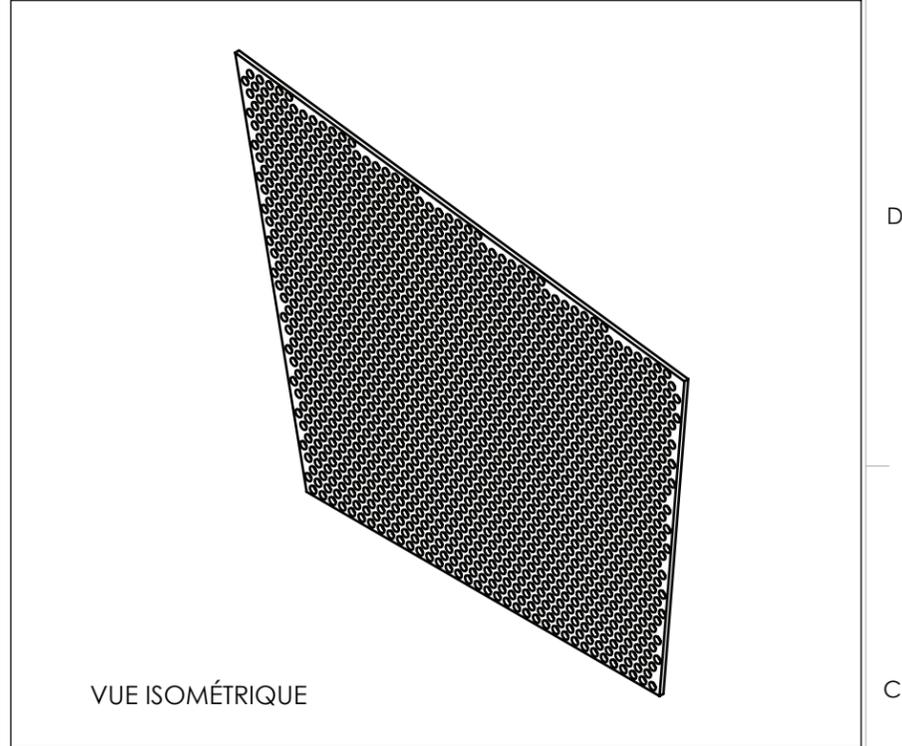
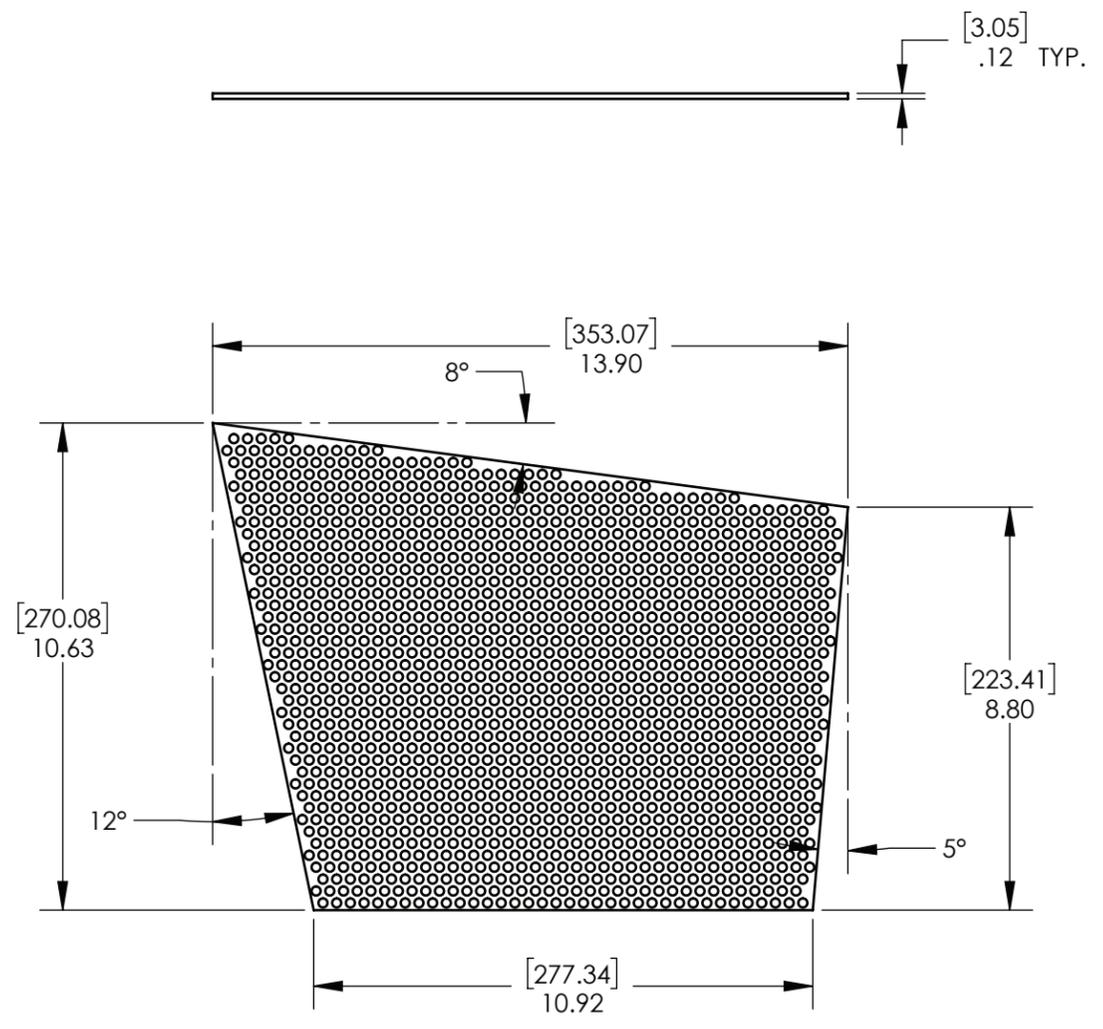
DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #12	
NOM DE FICHIER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 12 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1

D  
C  
B  
A



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS: po [mm]

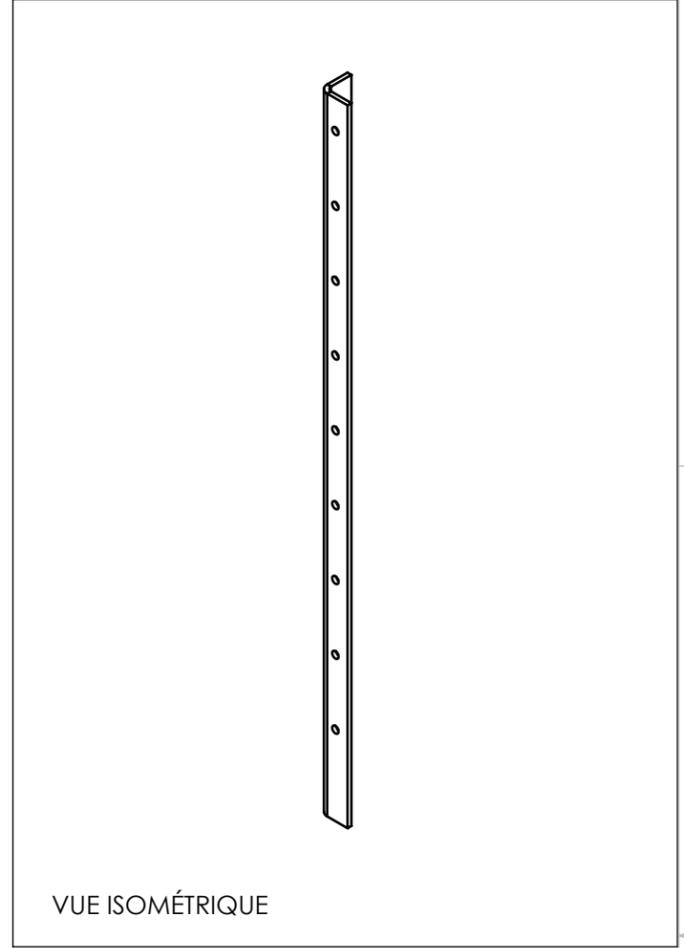
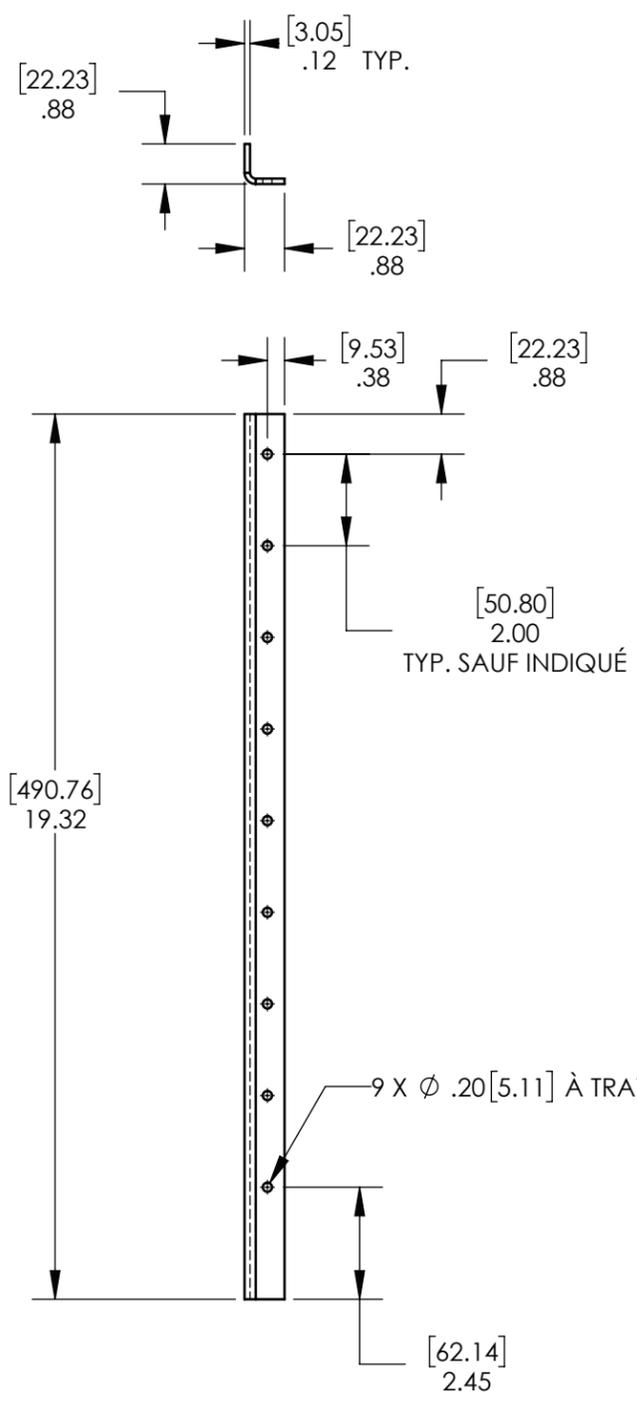
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #13	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 13 DE 20

NOTE: LE MOTIF DE TROUS EST LE MÊME QUE POUR LA PIÈCE #12

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
  2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  3. COULEUR: NOIR
  4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. RÉFÉRER AU DESSIN NO 1827-01-001\_P1 POUR COTES DE DESSIN ET VUE DÉPLOYÉE

SI NON-SPÉCIFIÉ	
ANGULAIRE	±1/2°
LINÉAIRE	.XX ±,020
	.XXX ±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE LOTO-QUÉBEC.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF LOTO-QUÉBEC IS FORBIDDEN.

PROJET # BANC BALANCELLE	
NOM DE PROJET: ERROR!:Lot	
TITRE STRUCTURE ASSISE ITEM #14	
NOM DE FICHIER 1827-01-001	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 14 DE 20

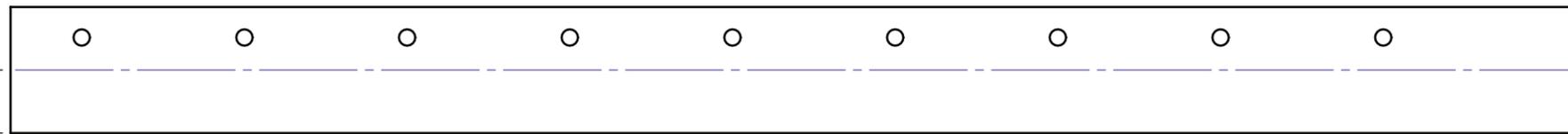
NOTE: LES PIÈCES 14 ET 15 DOIVENT ÊTRE PRODUES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES

DESSIN NO.1827-01-001\_P1

90° R.13  
1X INTÉRIEUR  
1X EXTÉRIEUR

[19.69]  
.78

[39.39]  
1.55



VUE DÉPLOYÉE,  
ÉCHELLE: 1:2  
CETTE VUE DÉPLOYÉE EST GÉNÉRÉE AUTOMATIQUEMENT PAR LE LOGICIEL  
SOLIDWORKS ET N'INCLUT PAS DE FACTEUR D'ÉTIREMENT

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po[mm]

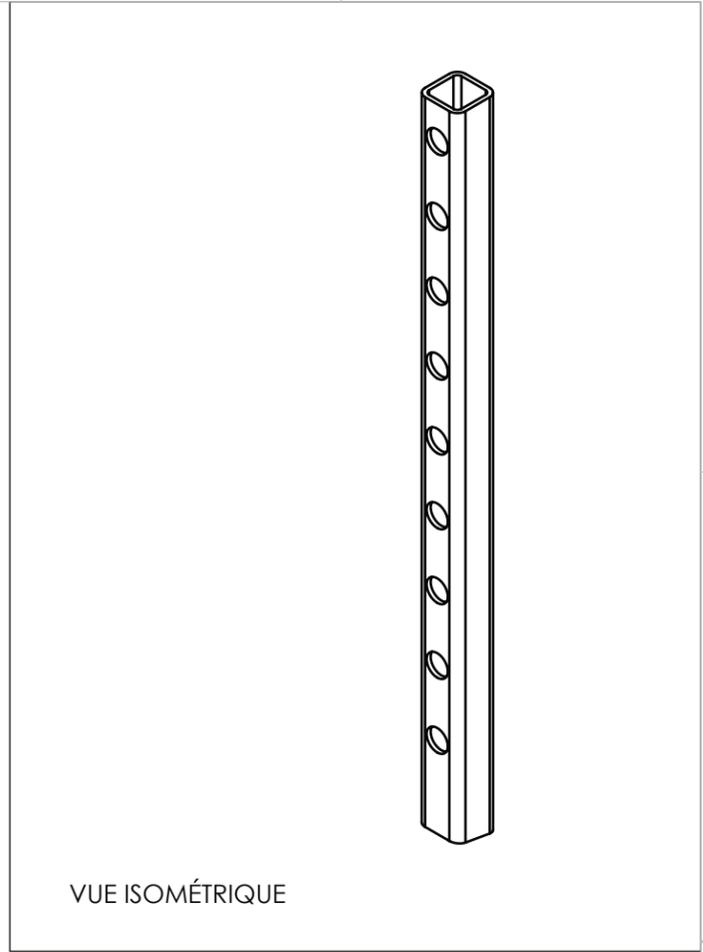
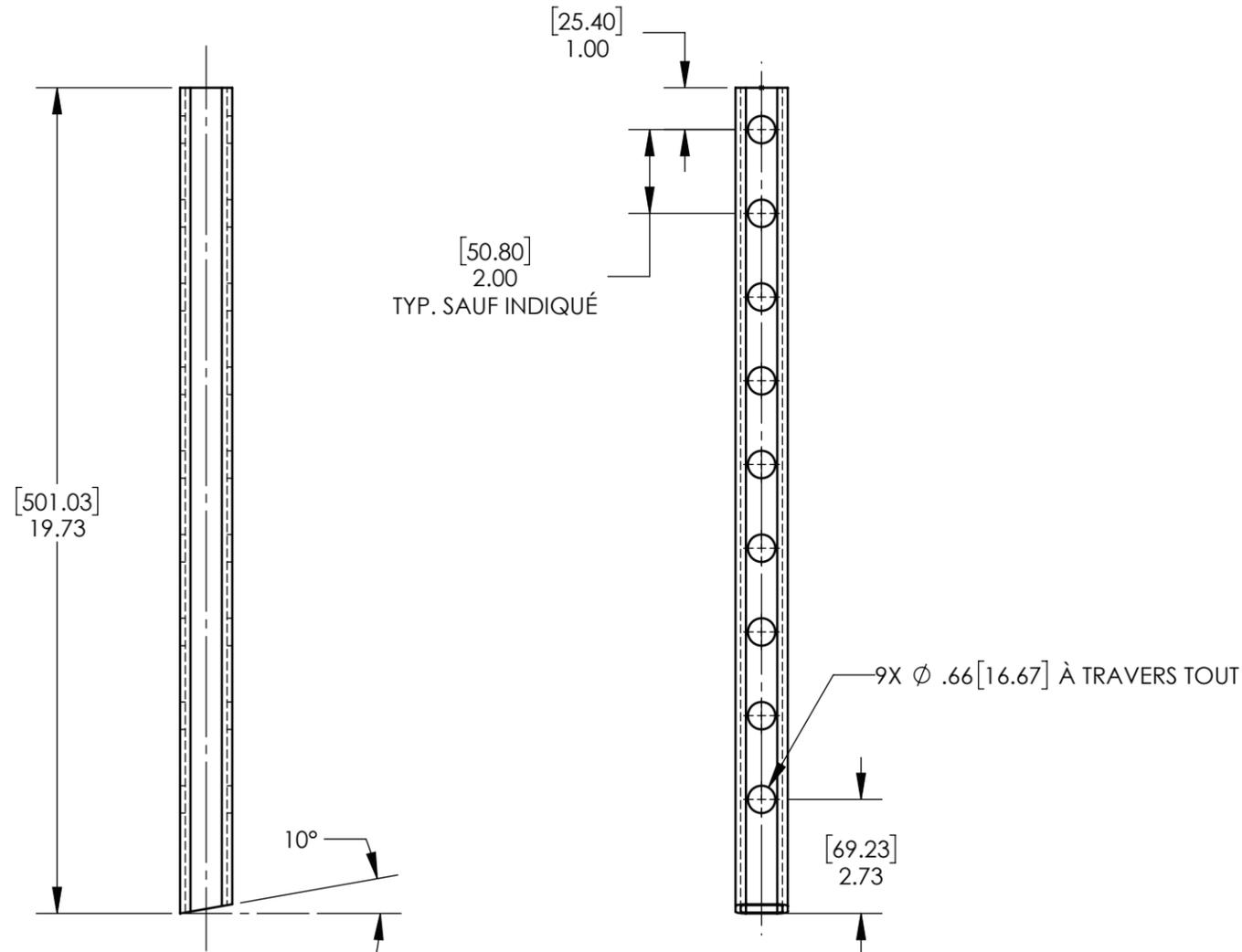
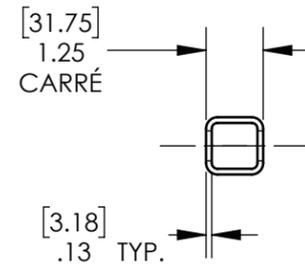
REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION  
AFFÉRENTES SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE  
REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS  
DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY  
REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE  
WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET:	BANC BALANCELLE
CLIENT:	VILLE DE MONTRÉAL
TITRE	STRUCTURE ASSISE ITEM #14
NOM DE FICHIER	1827-01-001
DESSIN TAILLE	B
DESSIN NO.	1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 15 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAIN

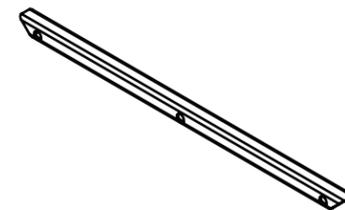
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

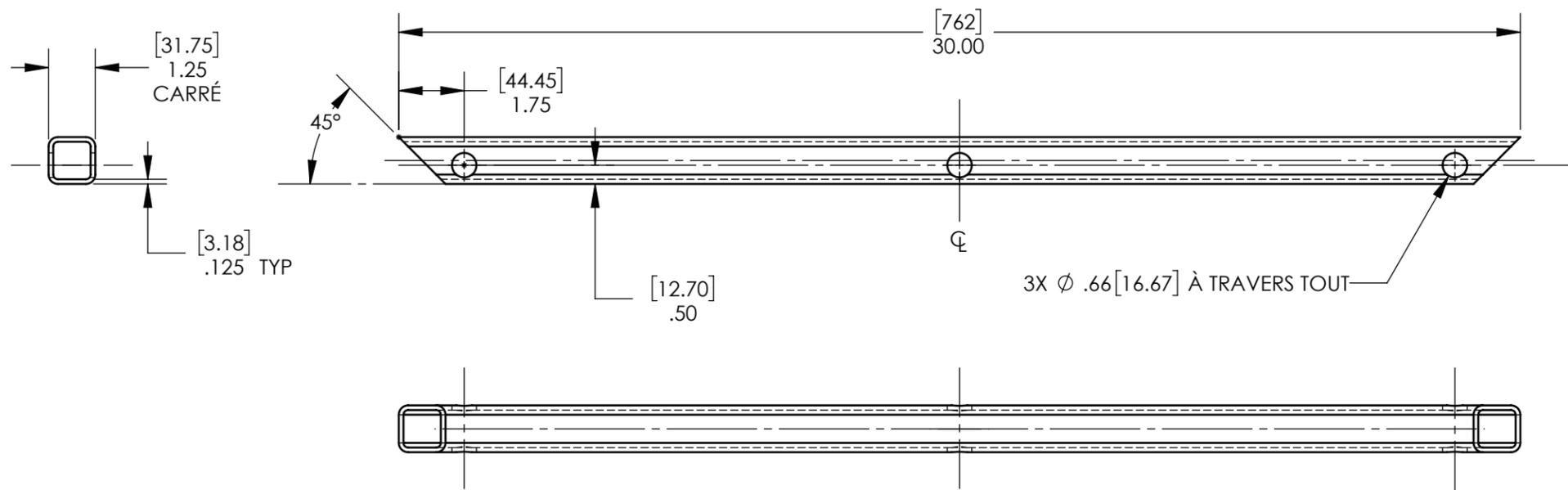
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #16	
NOM DE FICHIER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	
PAGE 16 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAIN

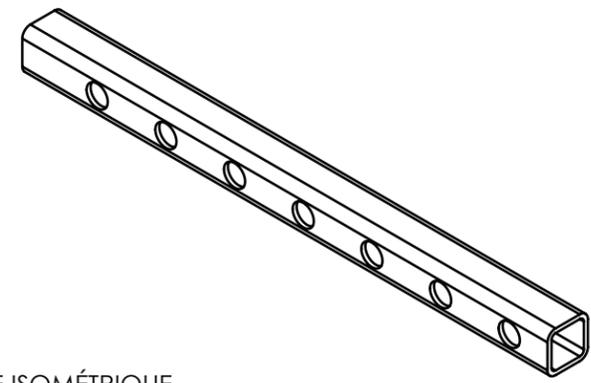
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

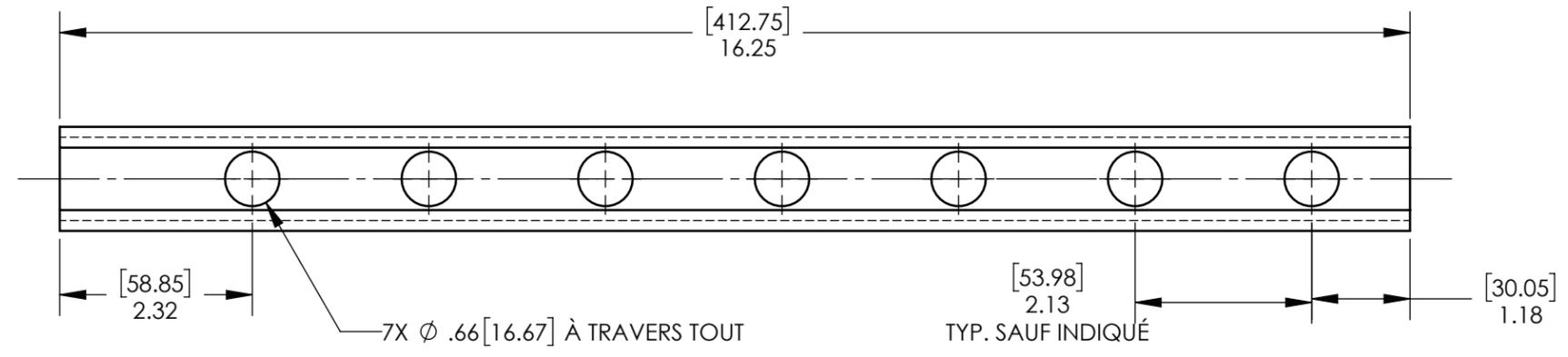
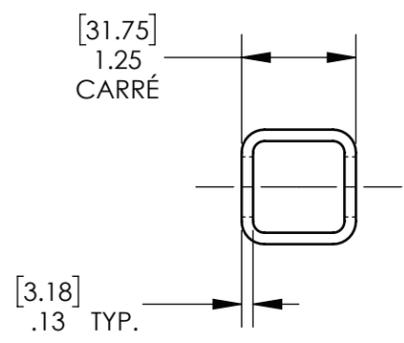
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #17	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 17 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

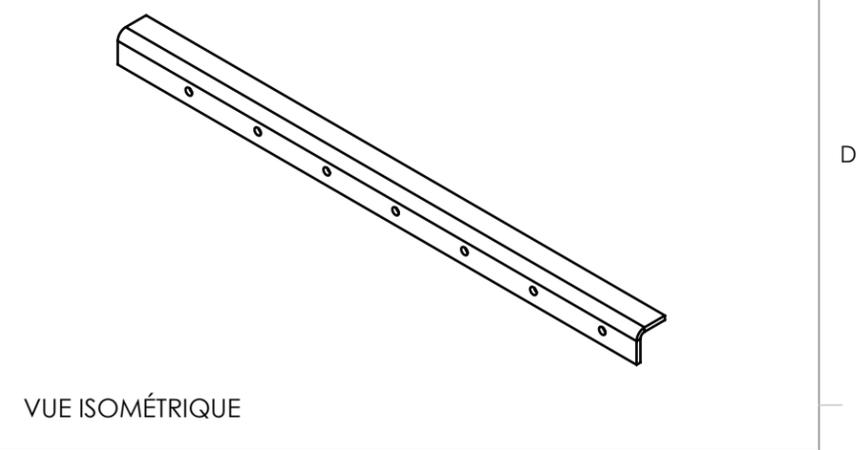
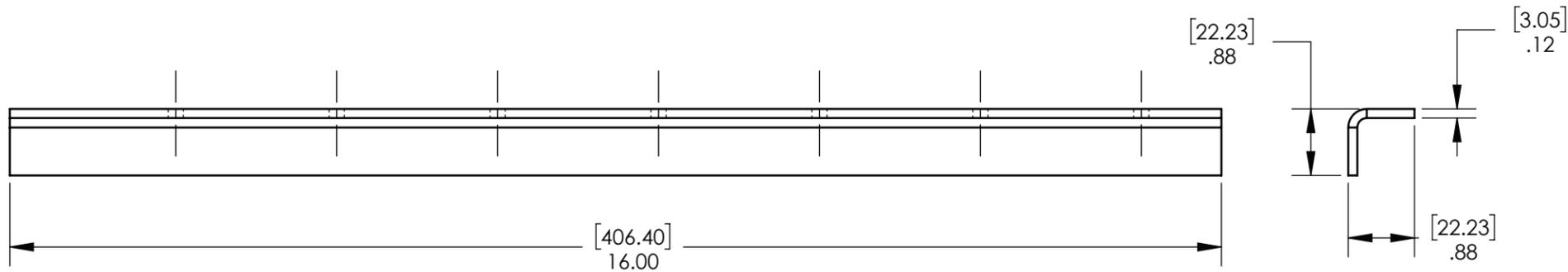
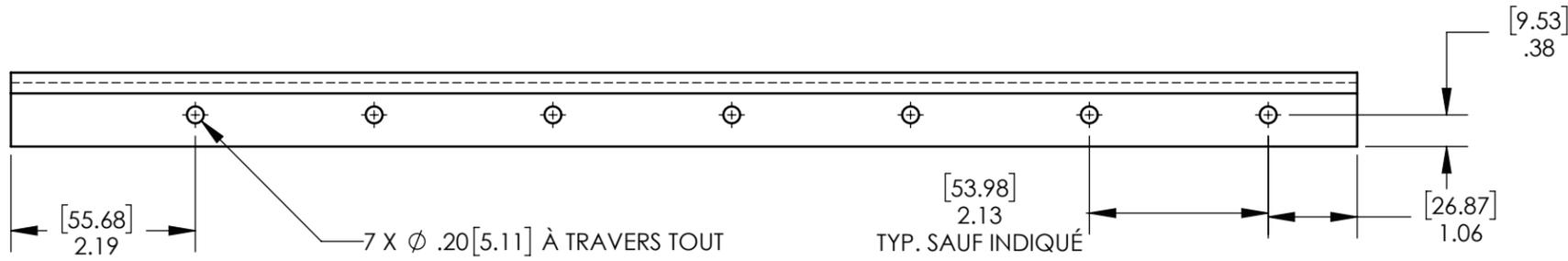
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE		STRUCTURE ASSISE ITEM #18	
NOM DE FICHIER		1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO.	1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 18 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1

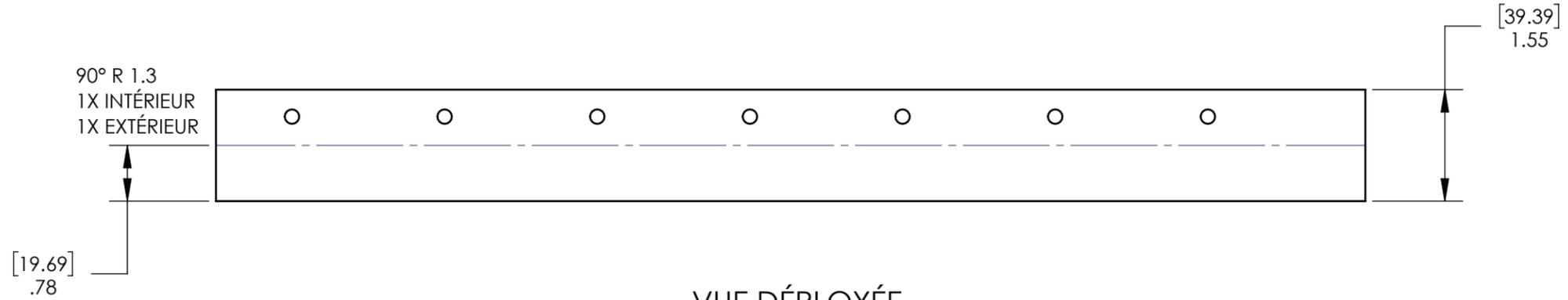


- NOTES:
1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
  2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  3. COULEUR: NOIR
  4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. RÉFÉRER AU DESSIN NO 1827-01-001\_P1 POUR COTES DE DESSIN ET VUE DÉPLOYÉE

SI NON-SPÉCIFIÉ	
ANGULAIRE	±1/2°
LINÉAIRE	,XX ±.020
	,XXX ±.005
PROJECTION AMÉRICAINE	UNITÉS: po [mm]
REF. ÉCHELLE	
0 10 20 30 mm	

PROJET # BANC BALANCELLE	
NOM DE PROJET: ERROR!Lot	
TITRE STRUCTURE ASSISE ITEM #19	
NOM DE FICHIER 1827-01-001	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 19 DE 20

NOTE: LES PIÈCES 19 ET 20 DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES



VUE DÉPLOYÉE,  
ÉCHELLE: 1:2  
CETTE VUE DÉPLOYÉE EST GÉNÉRÉE AUTOMATIQUÉMENT PAR LE LOGICIEL  
SOLIDWORKS ET N'INCLUT PAS DE FACTEUR D'ÉTIREMENT

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINÉ

UNITÉS:  
po[mm]

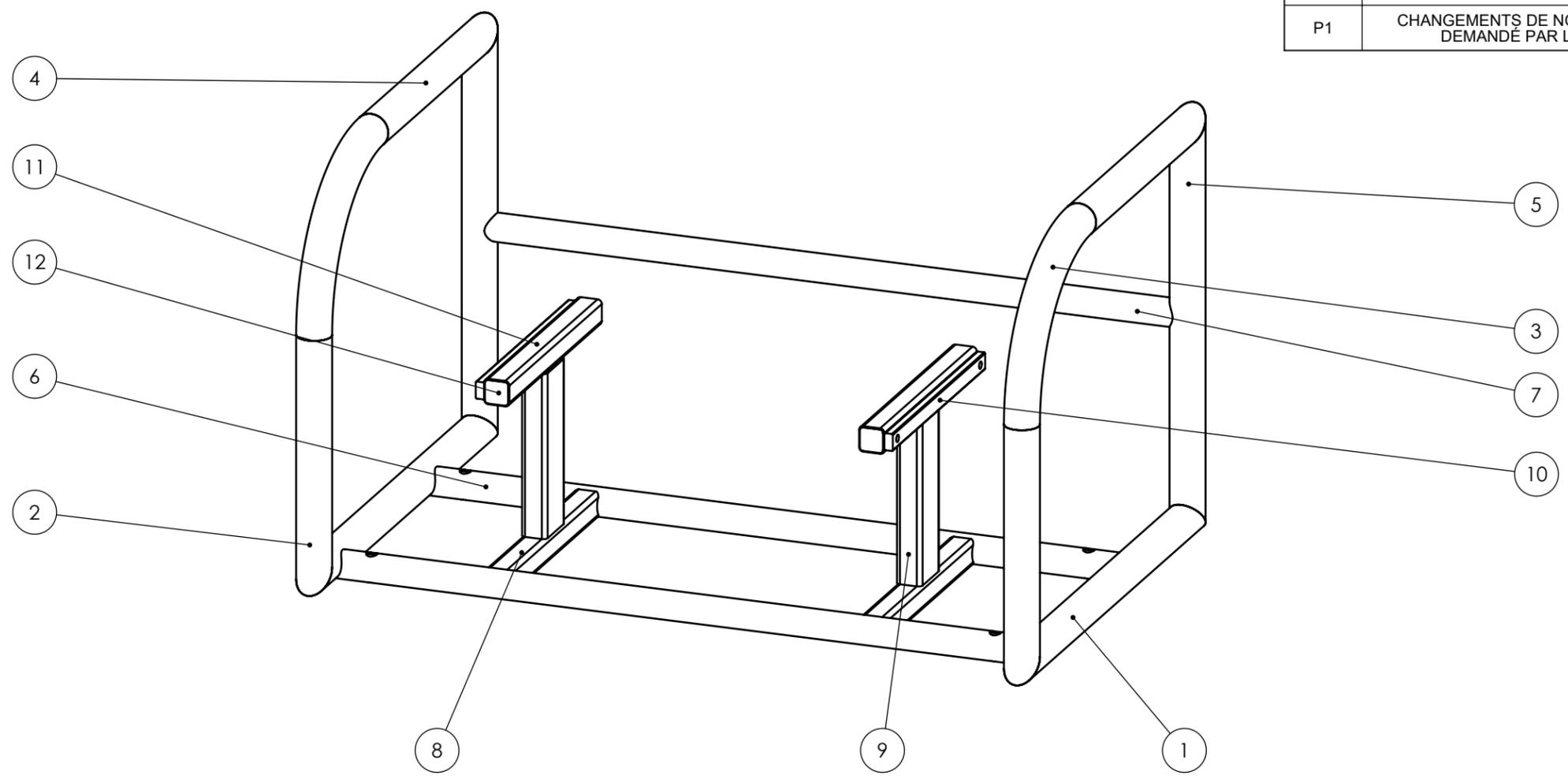
REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION  
AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE  
REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS  
DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY  
REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE  
WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE		STRUCTURE ASSISE ITEM #14	
NOM DE FICHER		1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1	
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 20 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE (UNE PLACE)	26/11/2018	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	QTÉ.	DESCRIPTION	LONGUEUR (PO)
1	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	28
2	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	15
3	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	14.137
4	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	18
5	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	25
6	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 1.625", ÉPAISSEUR 0.120	42
7	1	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 1.625", ÉPAISSEUR 0.120	40.834
8	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.50 X 1.50 X ÉPAISSEUR 0.125	14.068
9	2	TUBE RECTANGULAIRE, ACIER INOXYDABLE 304 3.00 X 1.50 ÉPAISSEUR 0.125	9.688
10	2	BARRE CARRÉE, ACIER INOXYDABLE 304, 1.00 X 0.500	14.5
11	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.50 X 1.50 ÉPAISSEUR 0.125	14.5
12	4	TÔLE JA. 18 ACIER INOXYDABLE	

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINNE

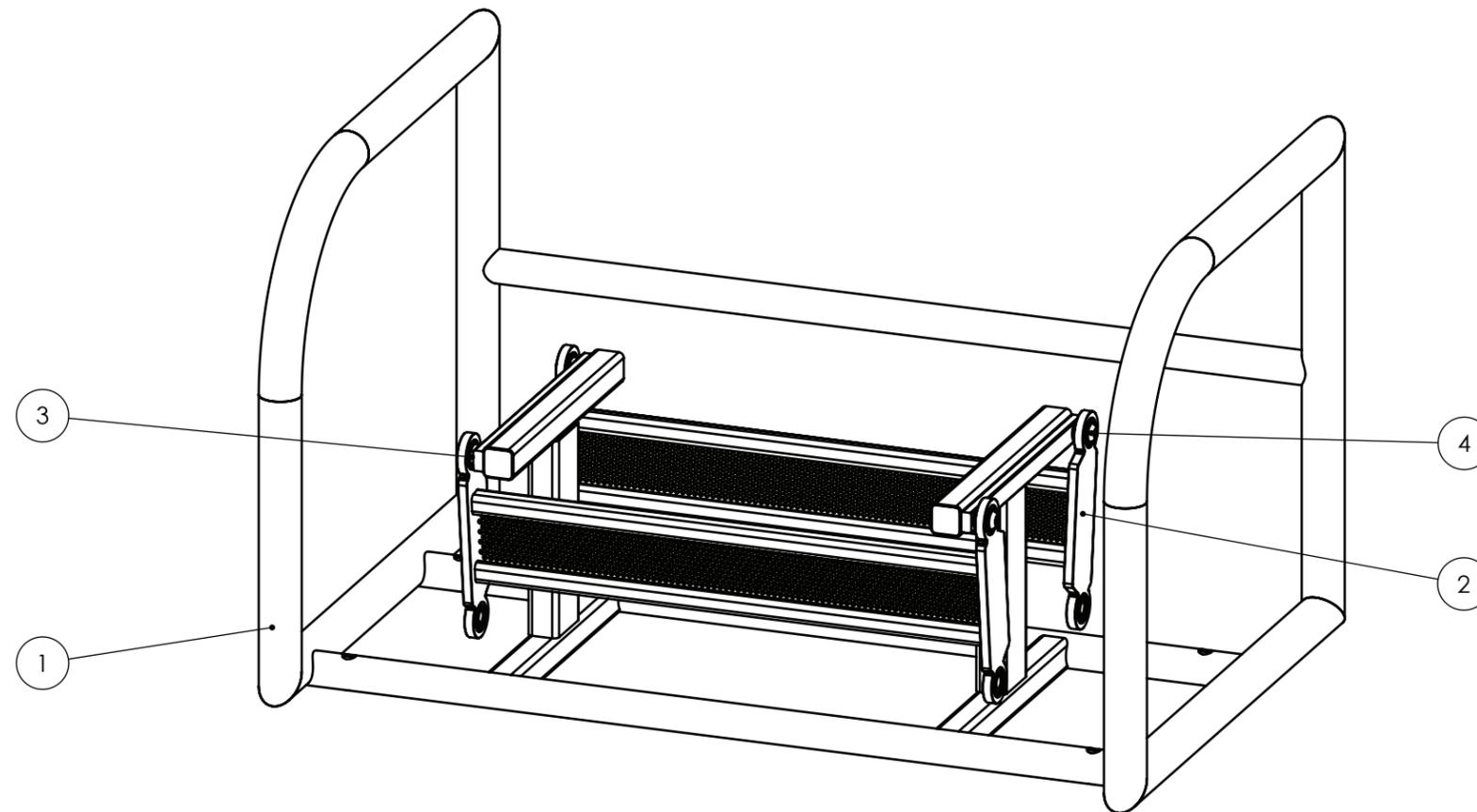
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE	
NOM DE FICHER: 1827-01-102	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 1 DE 14

NOTE: ASSEMBLAGE POUR ILLUSTRER LA CONNECTION ENTRE LA STRUCUTRE DE BASE ET LES GRILLES DE BALANCEMENT.  
VOIR ASSEMBLAGES INDIVIDUELS POUR LE DÉTAIL DES PIÈCES



NO. D'ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-102	STRUCTURE BASE UNE PLACE	1
2	1827-01-1100	GRILLE BALANCE UNE PLACE	2
3	94639A264	ESPACEUR NYLON	4
4	91306A437	VIS À TÊTE DOMÉE À SIX PANS CREUX, 1/2"-13, LONGUEUR 1.5IN	4

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

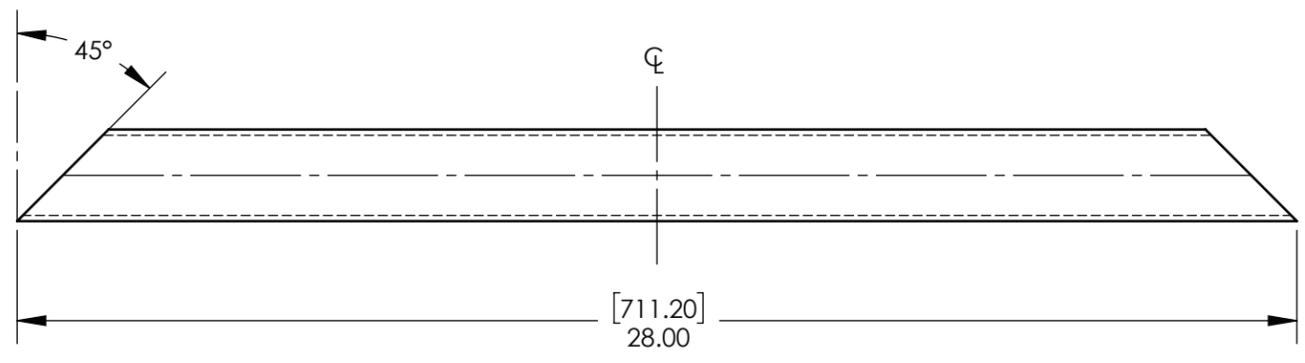
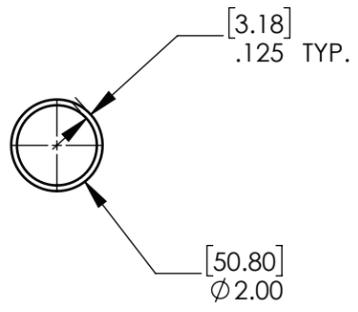
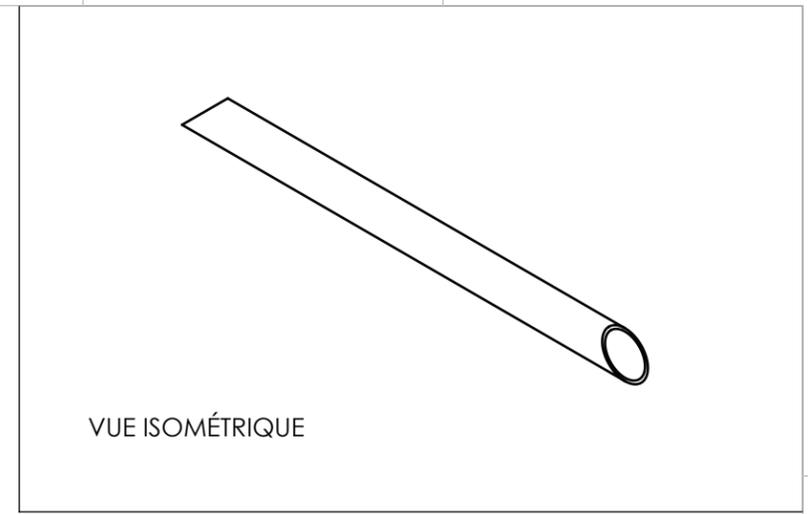
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE MÉCAHNISME ET STRUCTURE DE BASE	
NOM DE FICHER 1827-01-1101	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-1101_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 2 DE 14

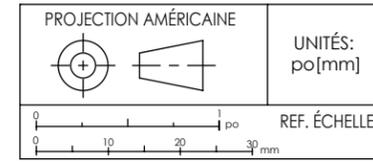
DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

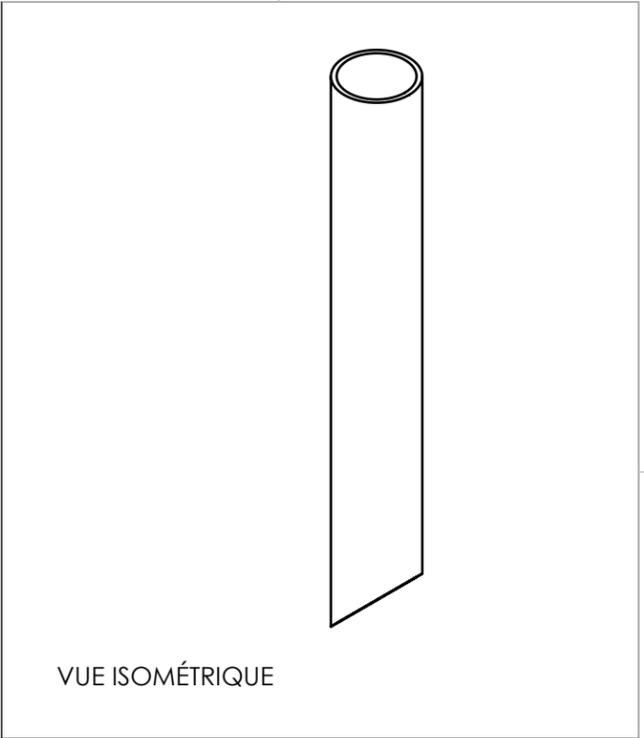
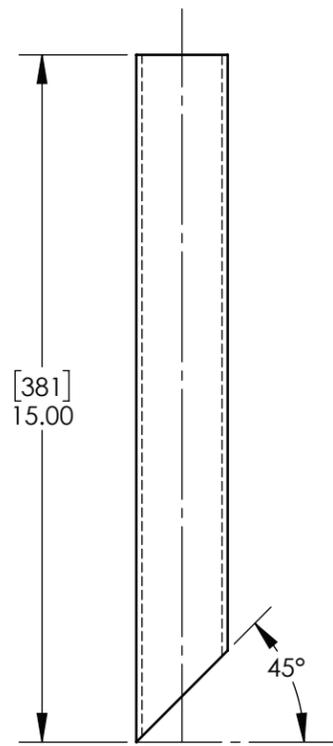
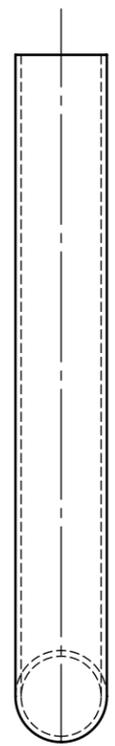
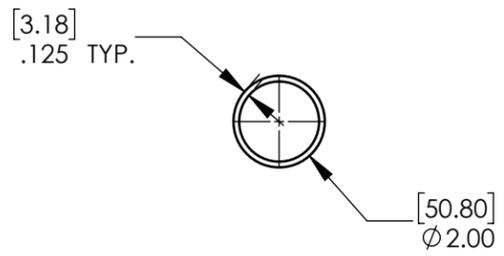
SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #123456	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 3 DE 14

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

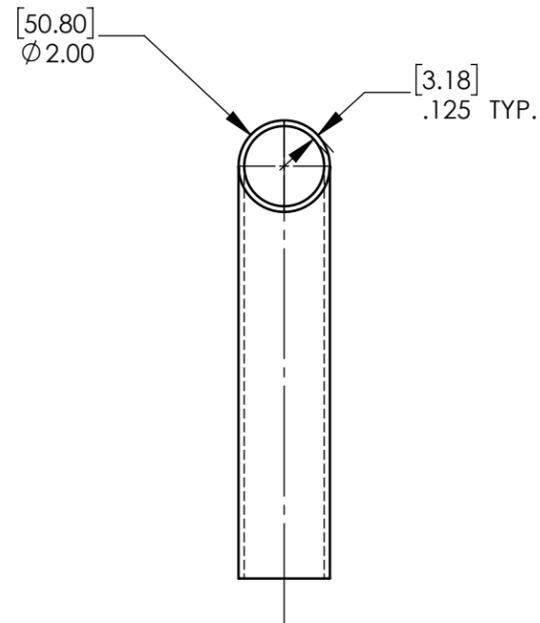
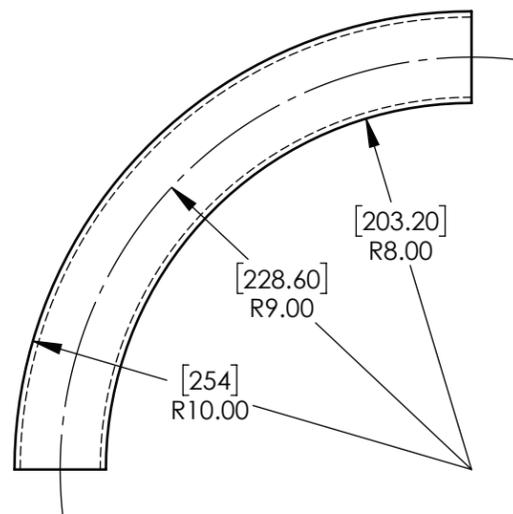
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #2	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	
PAGE 4 DE 14	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

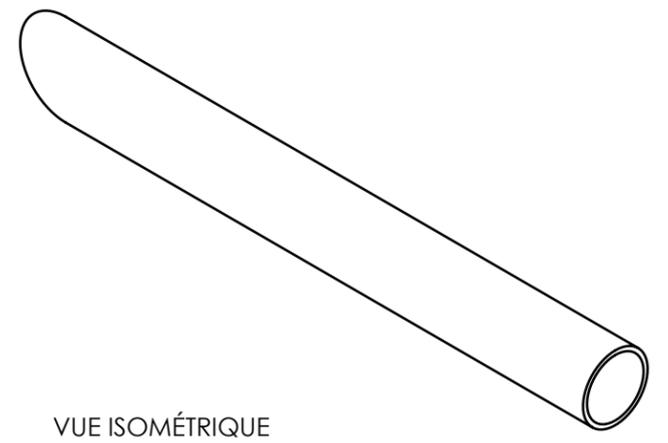
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

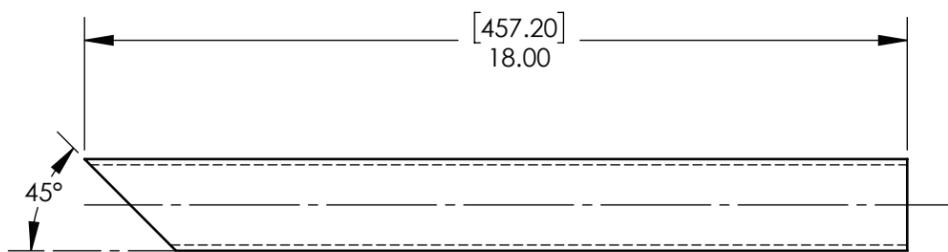
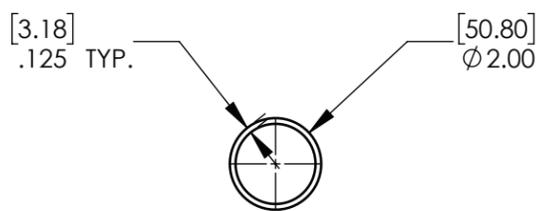
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #3	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 5 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1

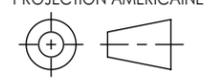
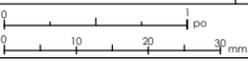


VUE ISOMÉTRIQUE

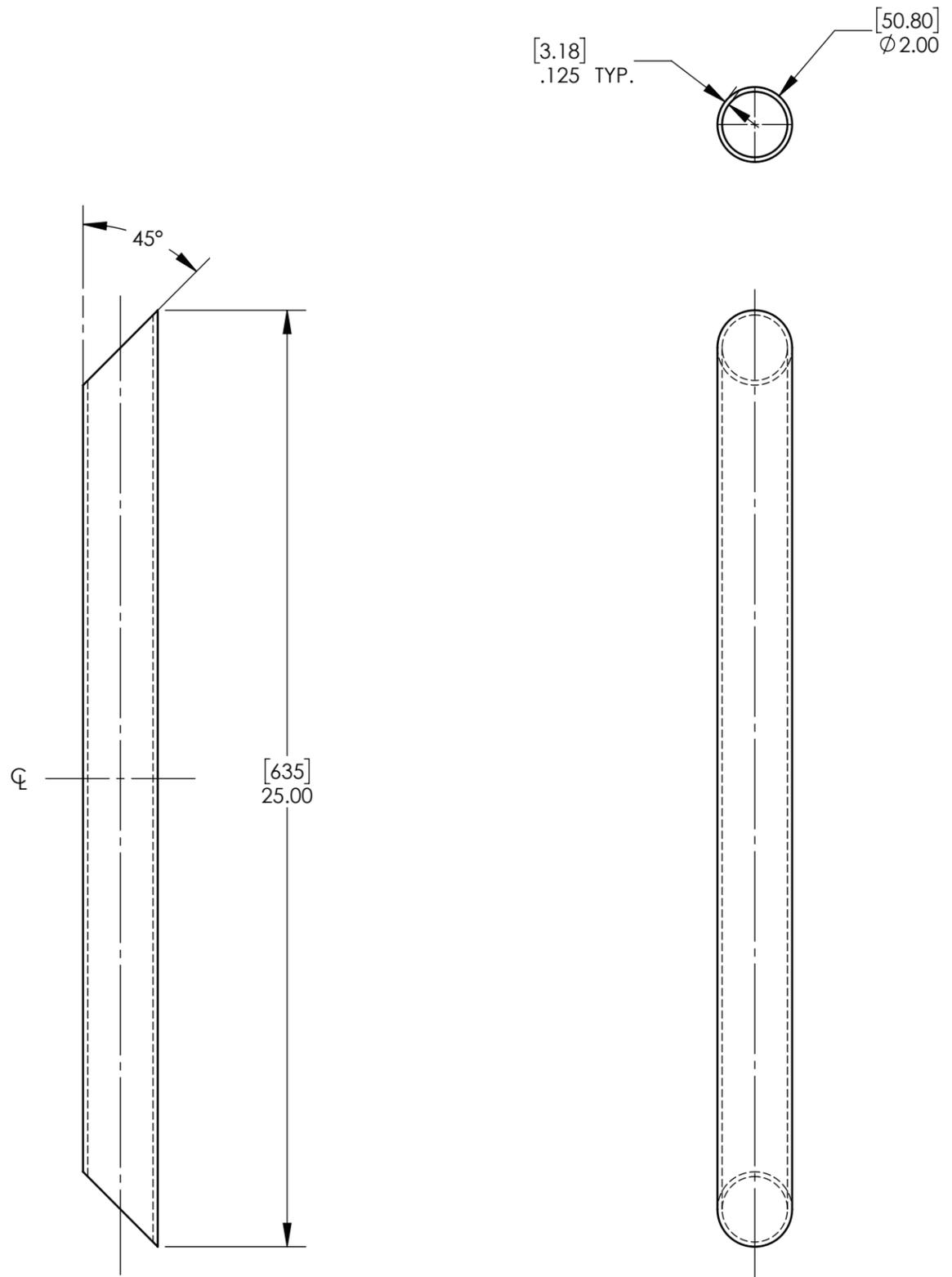


NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		 	
ANGULAIRE		±1/2°	
LINÉAIRE	,XX	±,020	
	,XXX	±,005	
PROJECTION AMÉRICAINE		UNITÉS: po [mm]	
		REF. ÉCHELLE	
		DROITS D'AUTEUR LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.	
PROJET: BANC BALANCELLE		NOM DE FICHER: 1827-01-102	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL		DESSIN NO. 1827-01-102_P1	
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #4		DESSIN TAILLE: B	
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 6 DE 14	

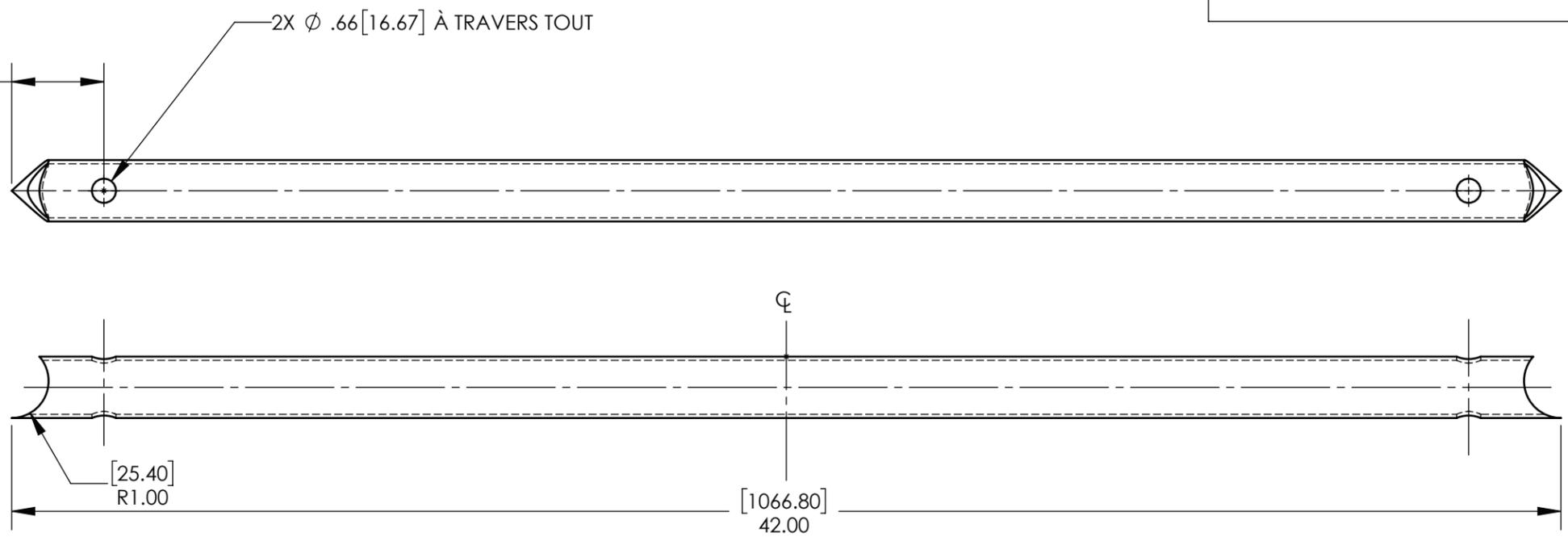
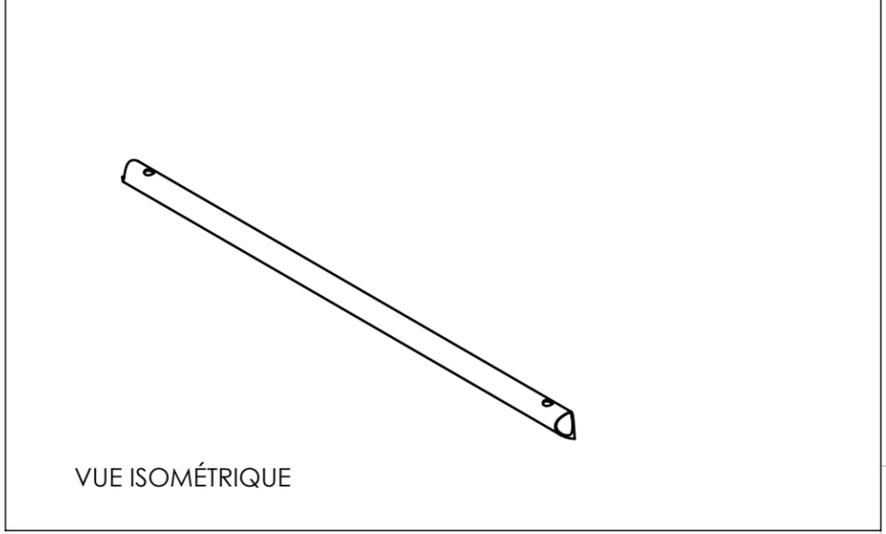
DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		ARJUM   takdesign	
ANGULAIRE	±1/2°	PROJET: BANC BALANCELLE	
LINÉAIRE	,XX	±,020	CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL
	,XXX	±,005	TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #5
PROJECTION AMÉRICAINNE		UNITÉS: po [mm]	NOM DE FICHER: 1827-01-102
REF. ÉCHELLE		DESSIN NO. 1827-01-102_P1	
DROITS D'AUTEUR		ÉCHELLE: 1:4	
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.		PAGE 7 DE 14	
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.			

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 1,625", JA 11
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		$\pm 1/2^\circ$
LINÉAIRE	.XX	$\pm .020$
	.XXX	$\pm .005$

PROJECTION AMÉRICAINE

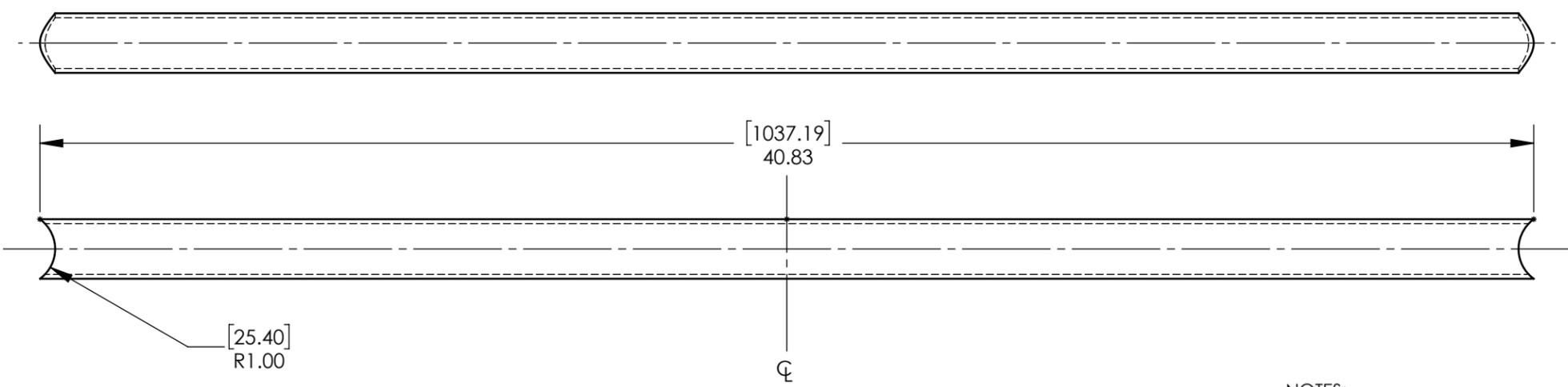
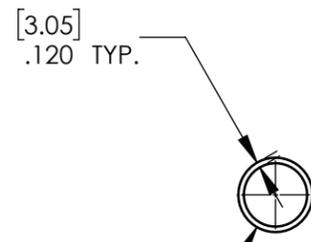
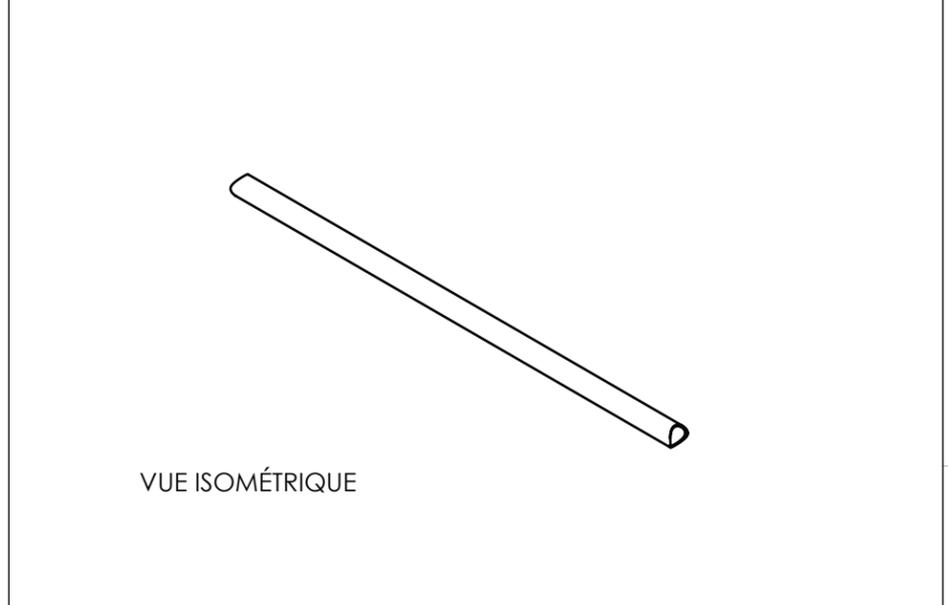
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #6			
NOM DE FICHER: 1827-01-102			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1		
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 8 DE 14	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 1,625", JA 11
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE

CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL

TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE  
ITEM #7

NOM DE FICHER  
1827-01-102

DROITS D'AUTEUR

LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.

ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

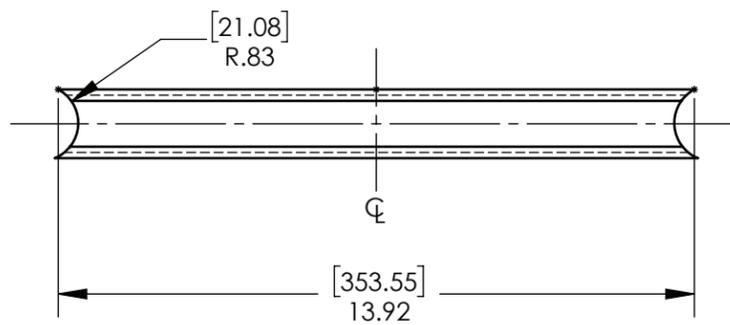
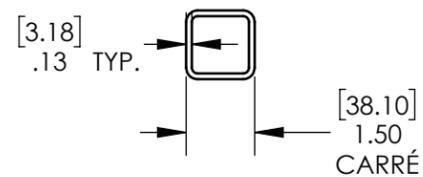
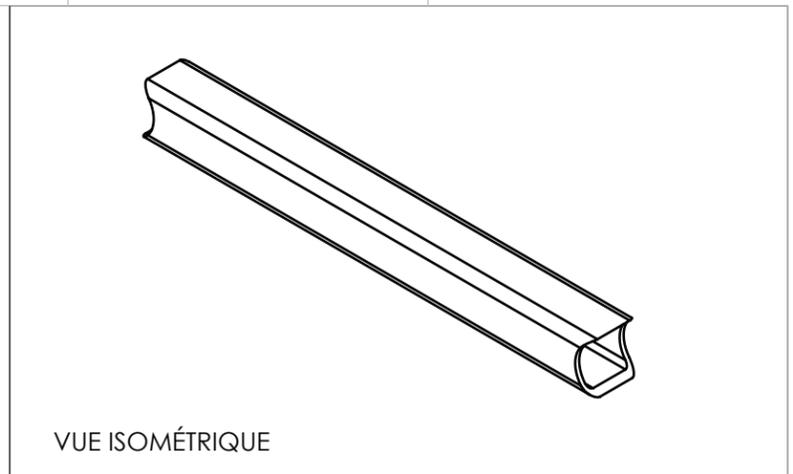
DESSIN TAILLE B

DESSIN NO. 1827-01-102\_P1

ÉCHELLE: 1:4

PAGE 9 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1,5" x 1,5"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

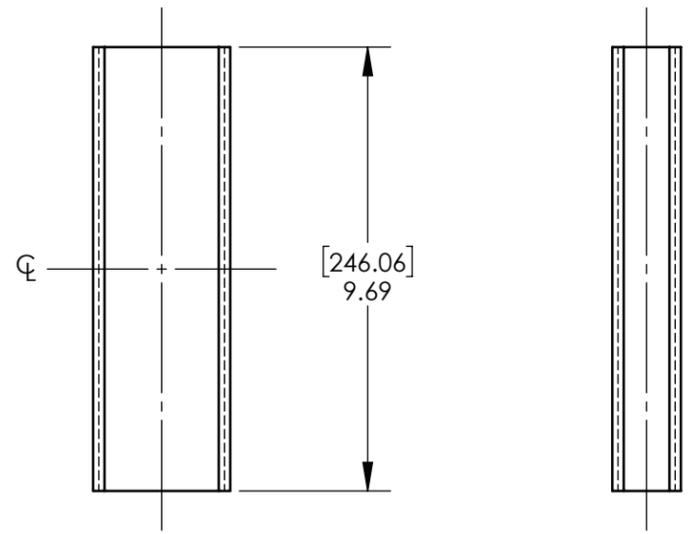
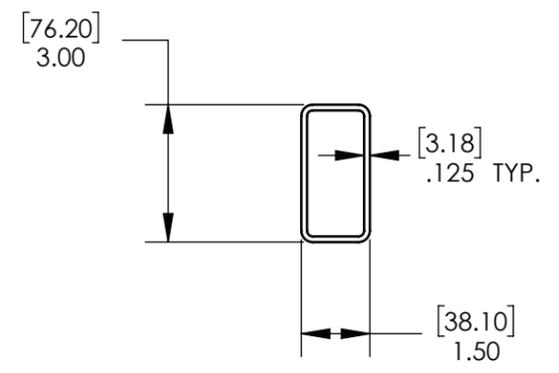
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #8	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 10 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE RECTANGULAIRE DIM. 1,5" x 3"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po [mm]

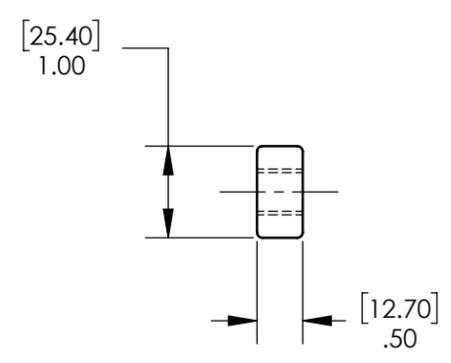
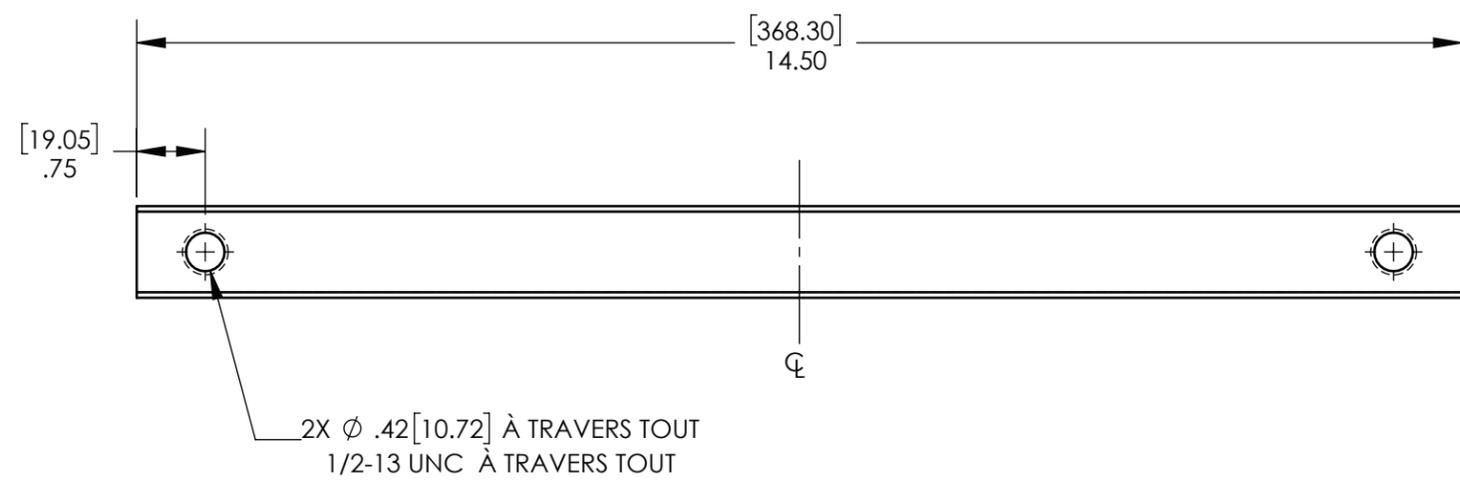
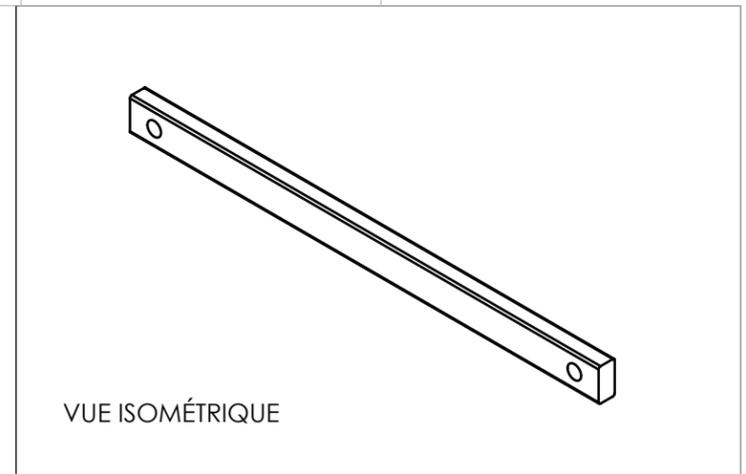
REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE  
 CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL  
 TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE  
 ITEM #9

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

NOM DE FICHER: 1827-01-102  
 DESSIN TAILLE: B DESSIN NO.: 1827-01-102\_P1  
 ÉCHELLE: 1:4 PAGE 11 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. BARRE PLEINE DIM. 1" X 0,5"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±,020
	.XXX	±,005



PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po [mm]

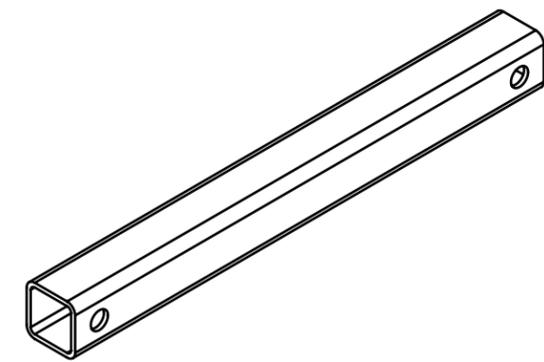
REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE  
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL  
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE  
ITEM #10  
NOM DE FICHER: 1827-01-102

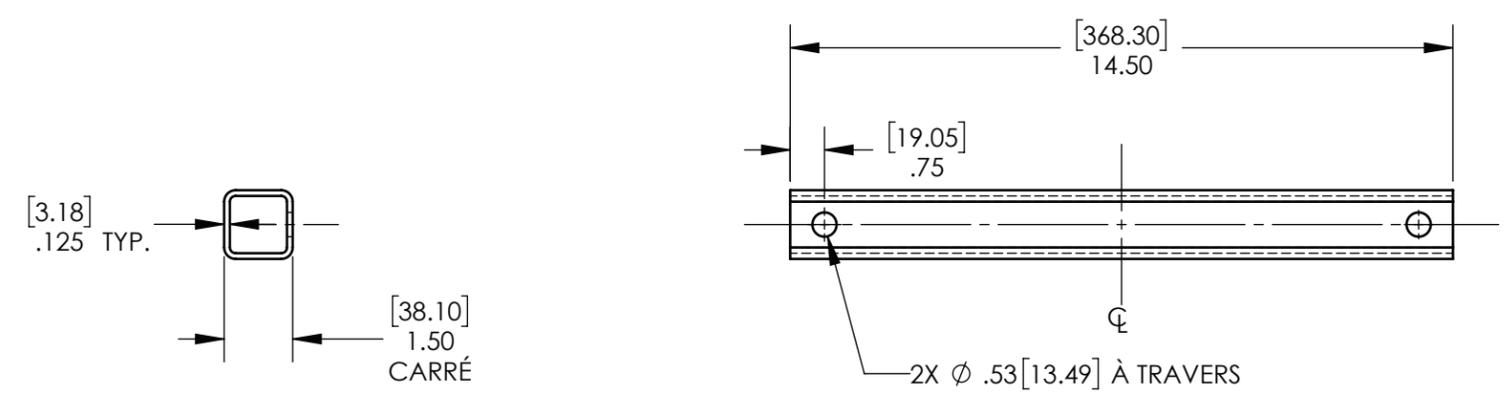
DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN TAILLE: B  
DESSIN NO.: 1827-01-102\_P1  
ÉCHELLE: 1:2  
PAGE 12 DE 14

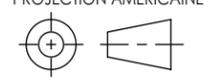
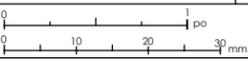
DESSIN NO.1827-01-102\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE

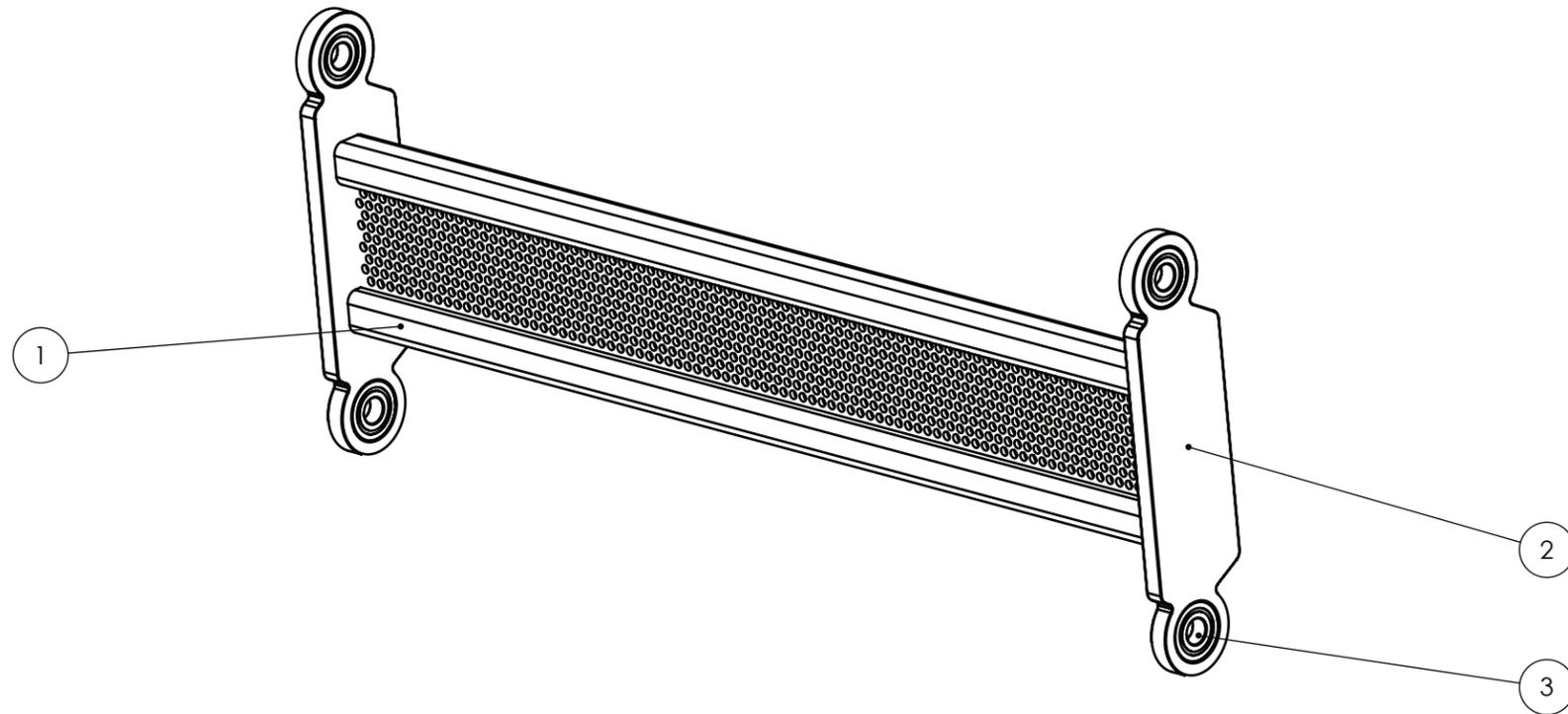


- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1,5" x 1,5"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		 
ANGULAIRE	±1/2°	
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005
PROJECTION AMÉRICAINE	UNITÉS: po [mm]	PROJET: BANC BALANCELLE
	REF. ÉCHELLE	CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL
		TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #11
DROITS D'AUTEUR		NOM DE FICHER 1827-01-102
<small>LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.</small>		DESSIN NO. 1827-01-102_P1
		DESSIN TAILLE B
		ÉCHELLE: 1:4
		PAGE 13 DE 14

DESSIN NO.1827-01-1100\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE (UNE PLACE)	2018-11-29	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-004	TUBULURE POUR BRAS	1
2	1827-01-003	BRAS RACCORD	2
3	5972K357 (OU ÉQUIVALENT)	ROULEMENT À BILLE 6202-2RS ACIER TREMPÉ	4

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE	±1/2°	
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

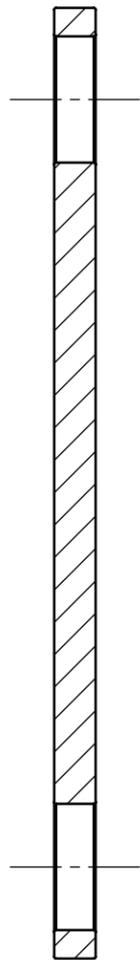
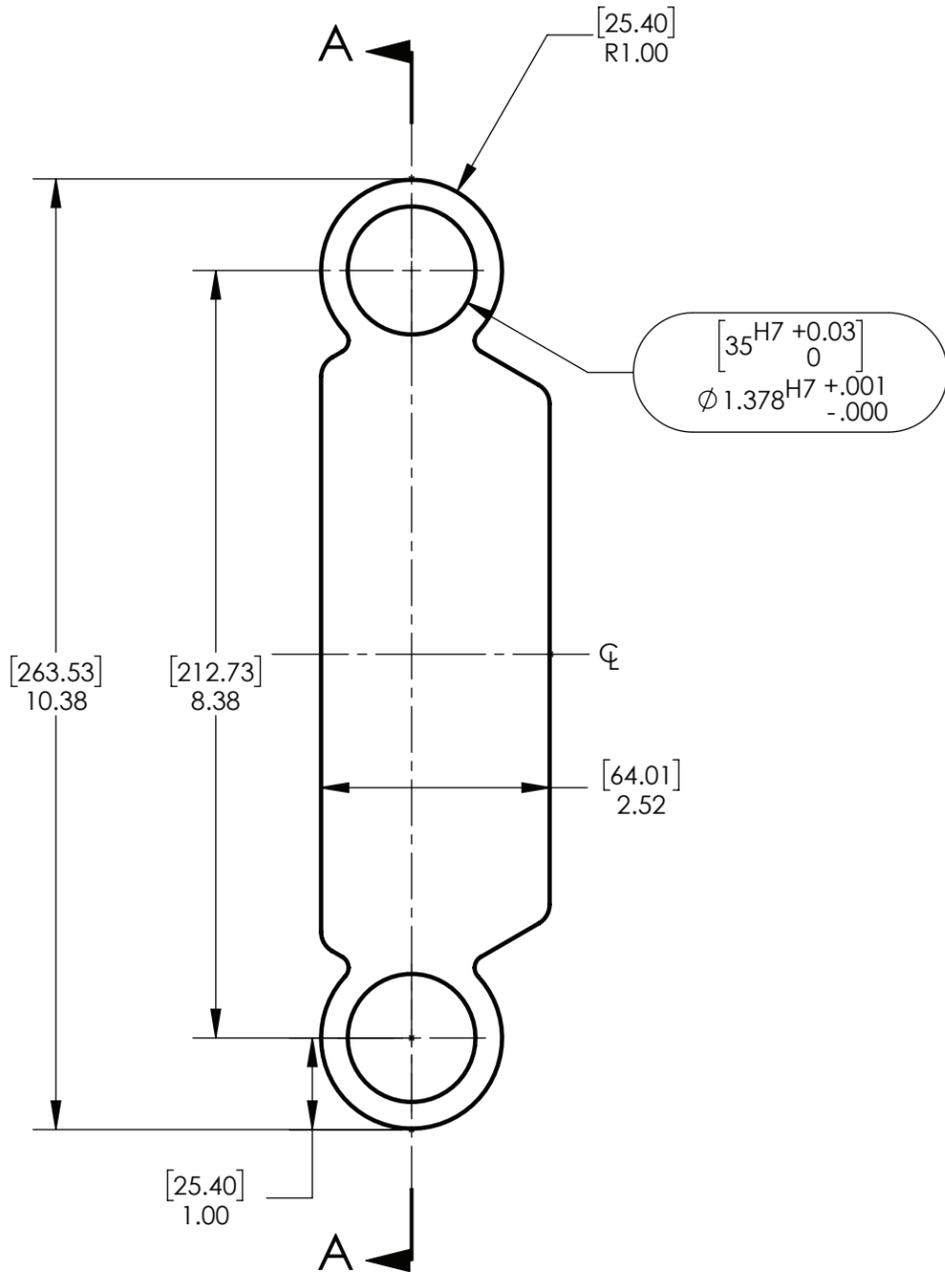
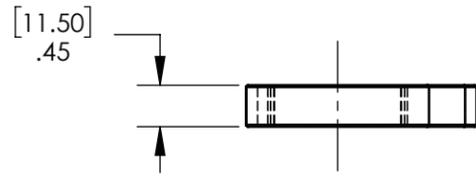
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET: Banc Balancelle
CLIENT: Ville de Montréal
TITRE: GRILLE BALANCE UNE PLACE AVEC BEARING
NOM DE FICHIER: 1827-01-1100
DESSIN TAILLE: B
DESSIN NO.: 1827-01-1100_P1
ÉCHELLE: 1:4
PAGE 1 DE 4



SECTION A-A



VUE ISOMÉTRIQUE

NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
5. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-003\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINNE

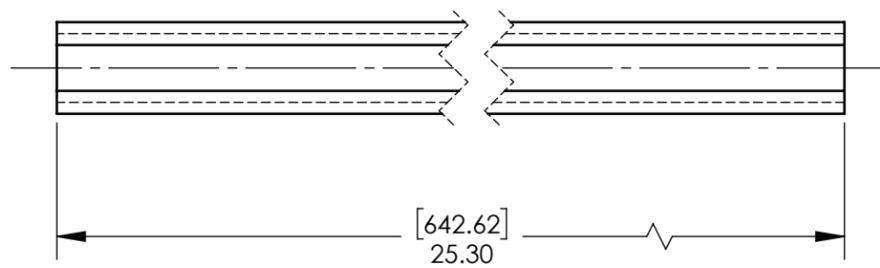
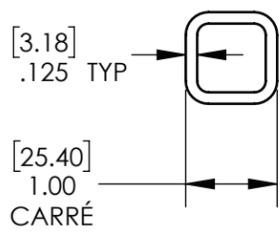
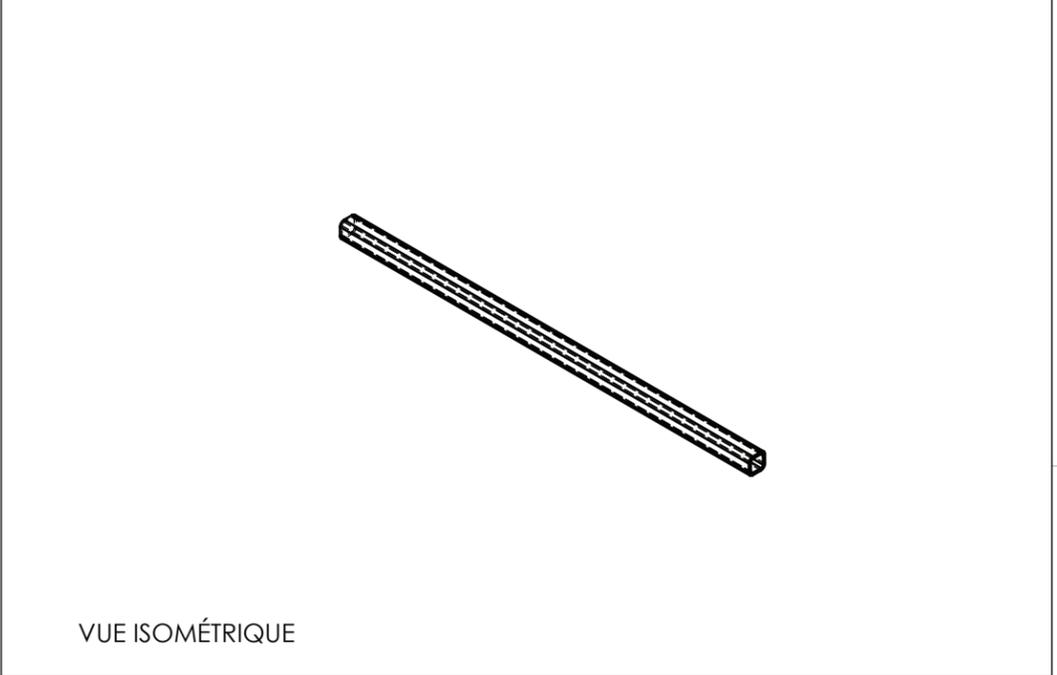
UNITÉS: po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE: BRAS RACCORD Pour bearings	
NOM DE FICHER: 1827-01-003	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-003_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 2 DE 4

DESSIN NO.1827-01-104\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1" x 1"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-104\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±,020
	,XXX	±,005

PROJECTION AMÉRICAINE

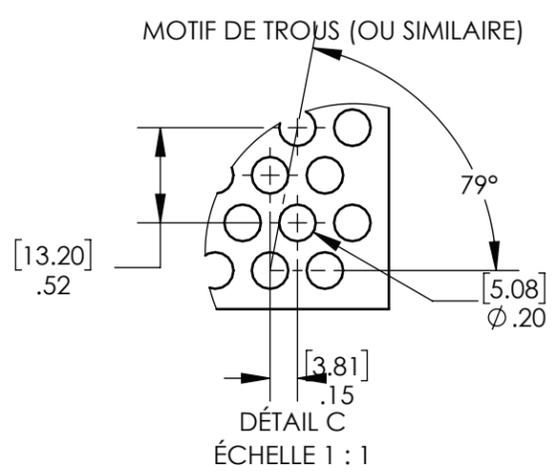
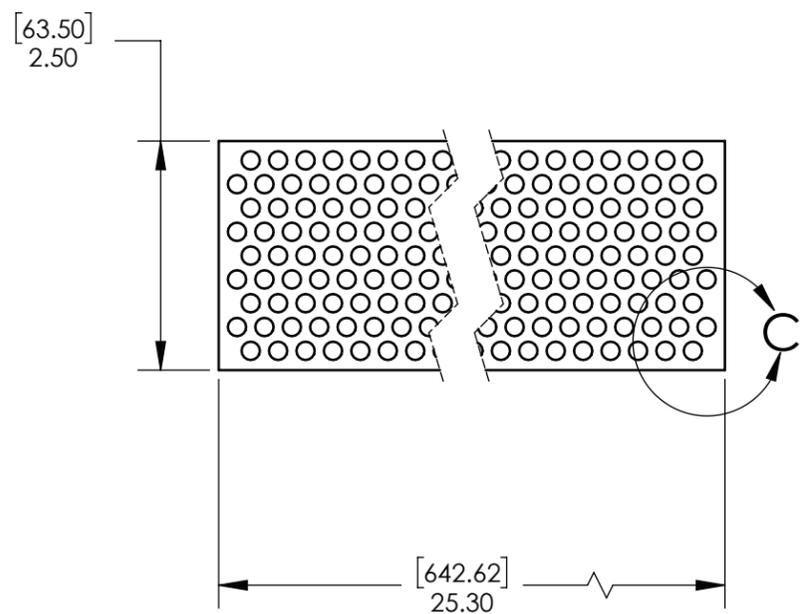
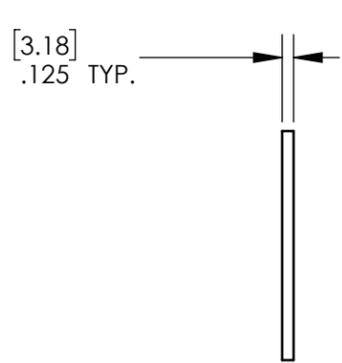
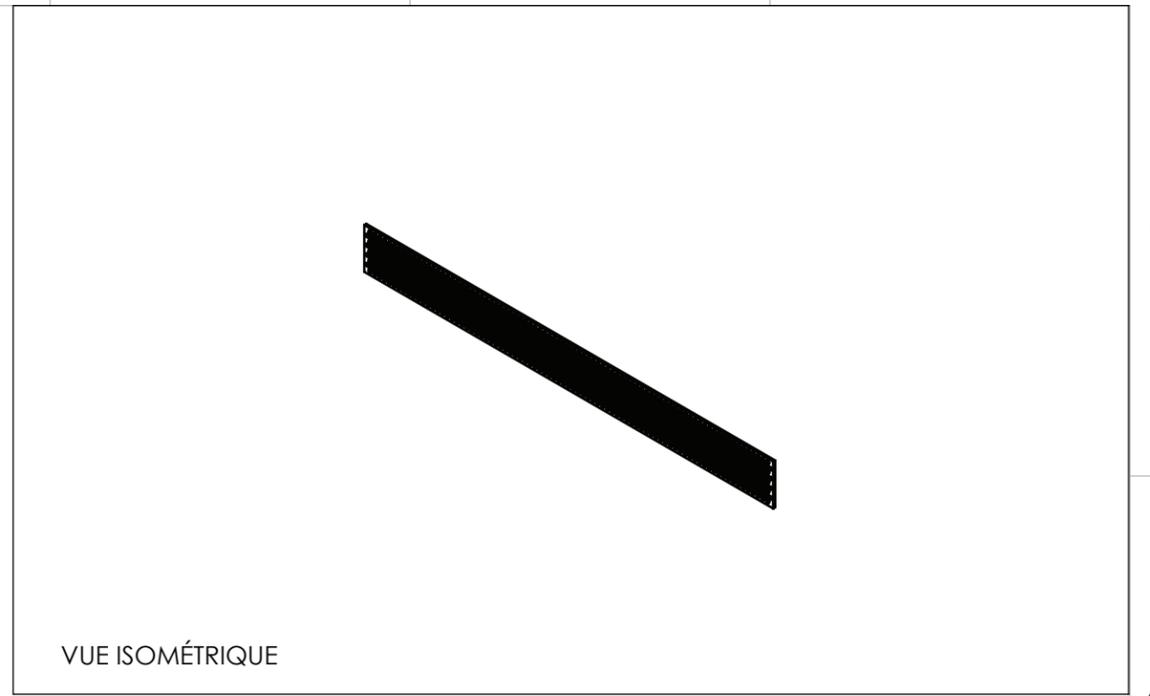
UNITÉS:  
po [mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

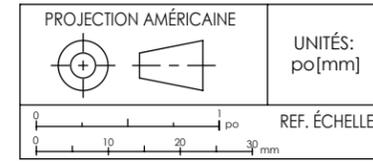
PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE TUBING POUR BRAS UNE PLACE TUBING CARRÉ	
NOM DE FICHIER 1827-01-104	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-104_P1
ÉCHELLE: 1:2	
PAGE 3 DE 4	

DESSIN NO.1827-01-104\_P1



- NOTES:
1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE , JA11 (.125in)
  2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  3. COULEUR: NOIR
  4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005



DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

 	
PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE: TUBING POUR BRAS UNE PLACE GRILLE PERFORÉE	
NOM DE FICHIER: 1827-01-104	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO. 1827-01-104_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 4 DE 4

# PLANS D'OPTIMISATION

MOBILIER EXISTANT \_ BANC BALANCELLE

BALANCELLE 2 PLACES

ÉMIS POUR INFORMATION | 25 MARS 2019 | 18-1142-VDM | REV 02

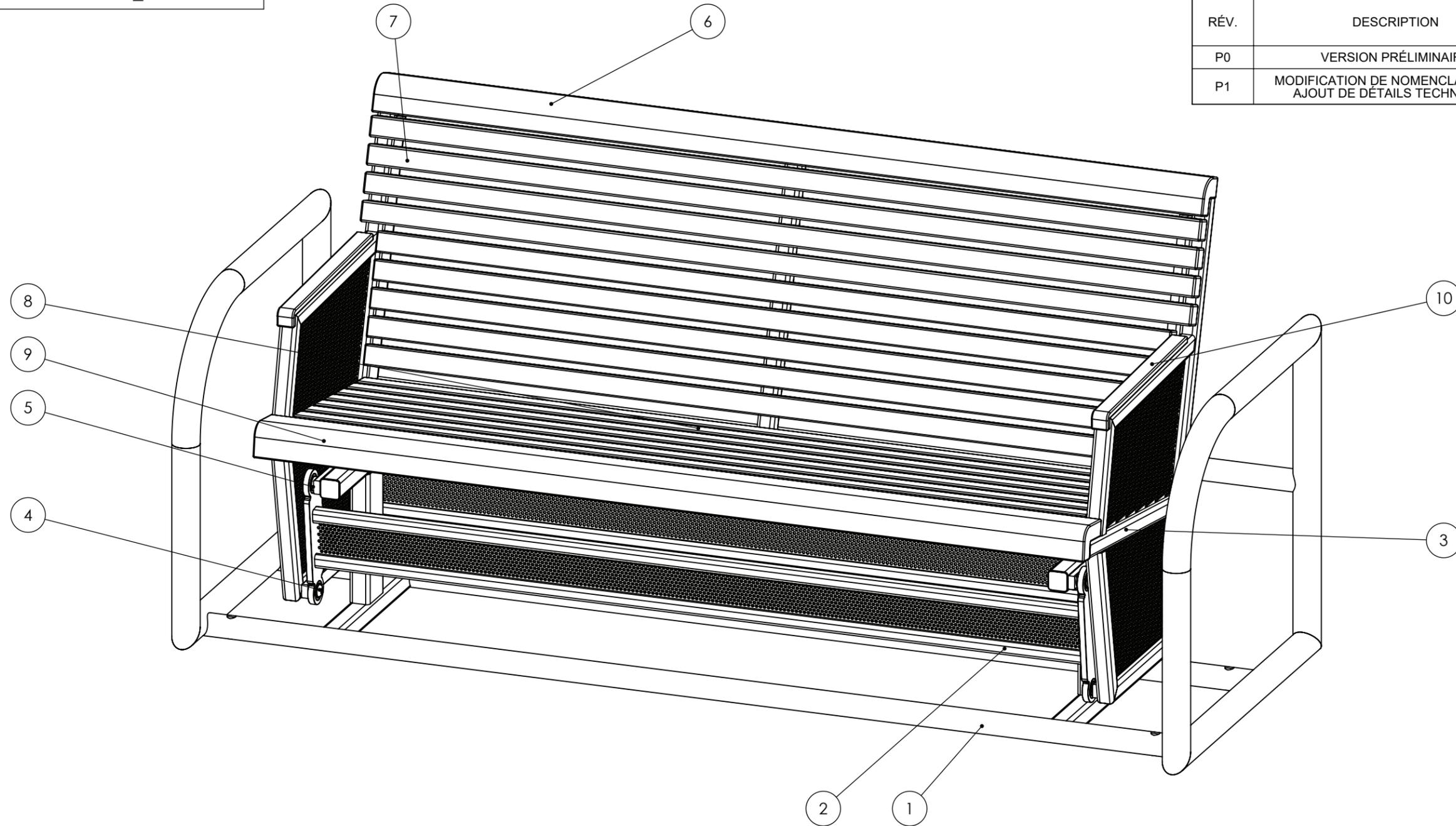


**tak**design

Montréal 

DESSIN NO.1827-01-000\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE	2018-10-23	
P1	MODIFICATION DE NOMENCLATURE ET AJOUT DE DÉTAILS TECHNIQUES	2019-02-18	



NO. ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-002	STRUCTURE BASE	1
2	1827-01-100	GRILLE BALANCE	2
3	1827-01-001	STRUCTURE ASSISE	1
4	91306A437	VIS À TÊTE DOMÉE À SIX PANS CREUX, 1/2"-13, LONGUEUR 1.5IN	8
5	94639A264	ESPACEUR NYLON	4
6	1827-01-005	PLANCHE BOIS SUPÉRIEURE	1
7	1827-01-006	PLANCHE BOIS ASSISE LONGUE	4
8	1827-01-007	PLANCHE BOIS ASSISE COURTE	12
9	1827-01-008	PLANCHE BOIS INFÉRIEURE	1
10	1827-01-009	APPUI-BRAS	2

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAIN

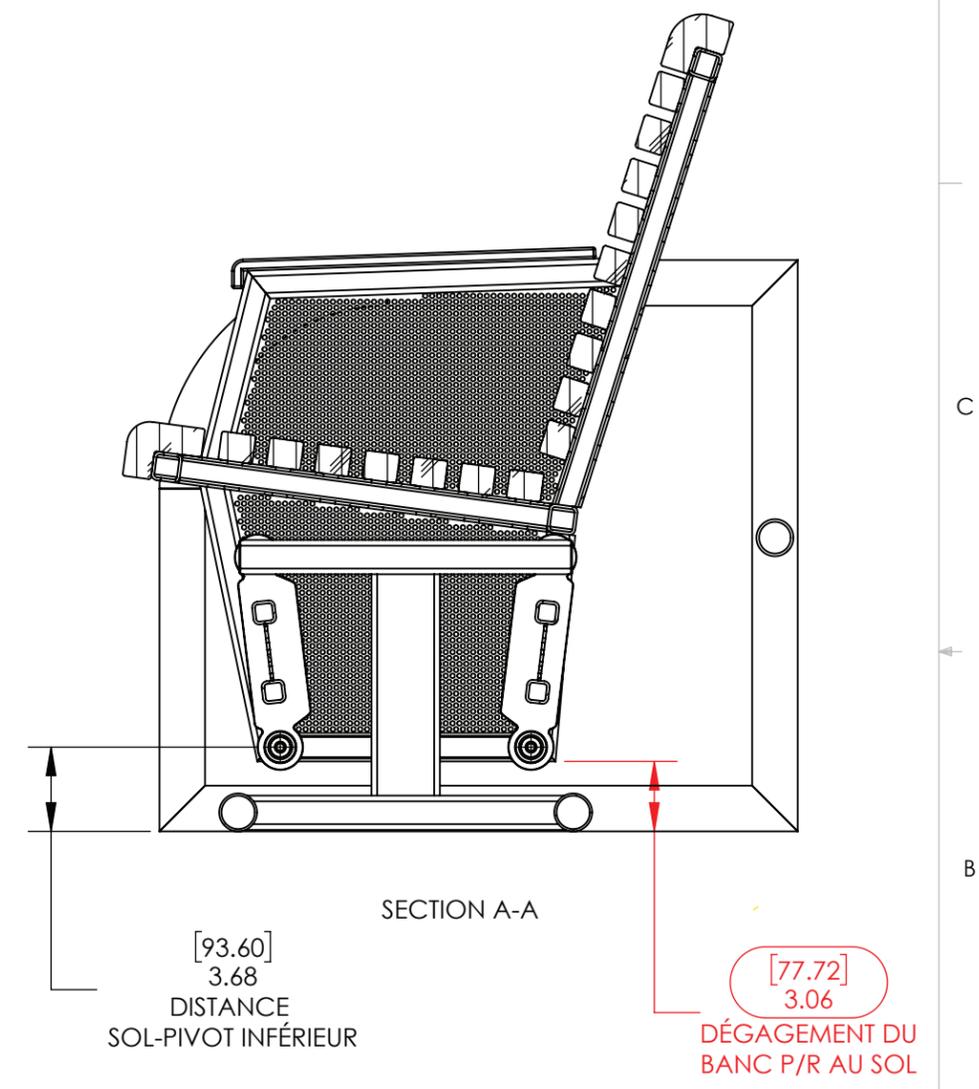
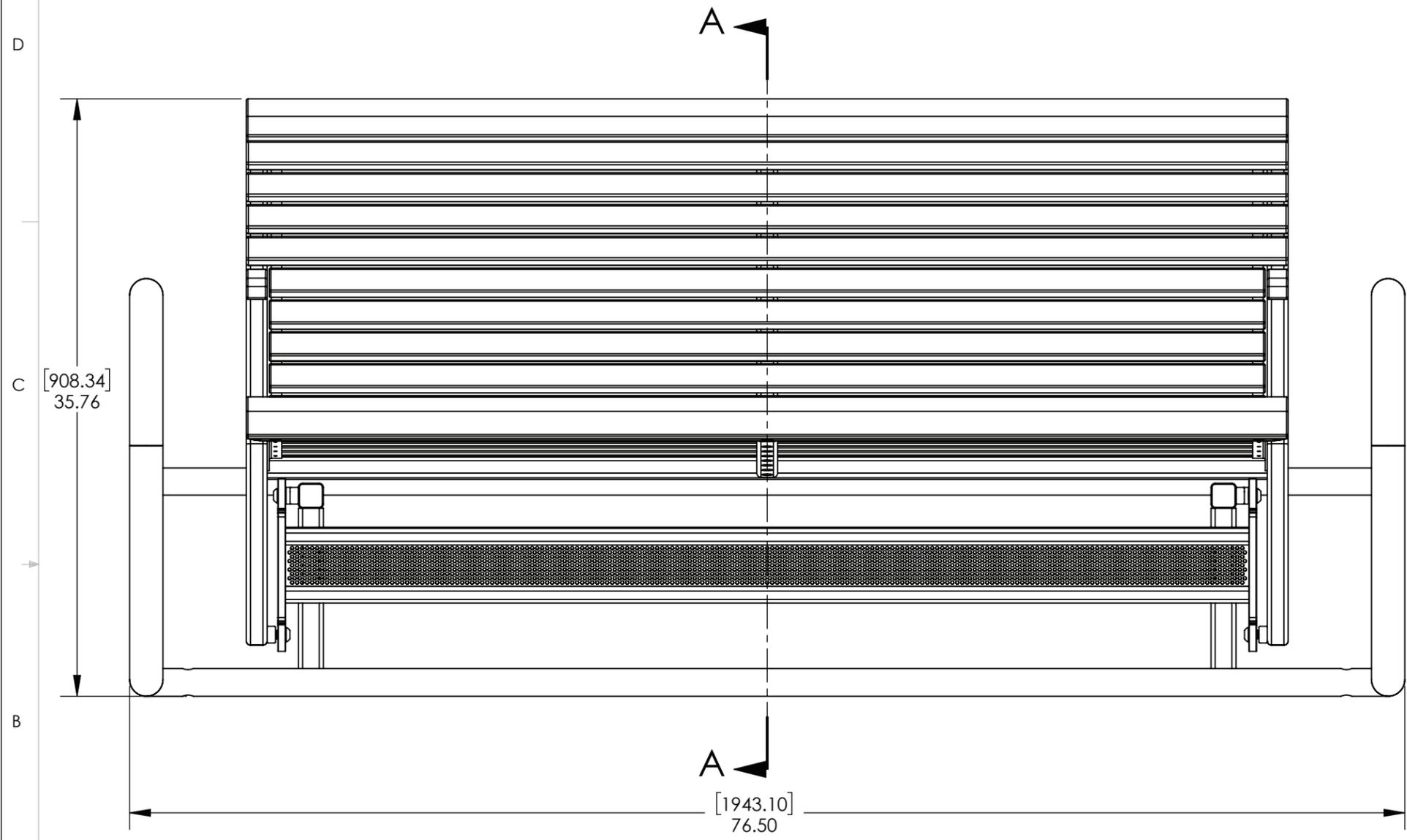
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE ASSEMBLAGE PRINCIPAL	
NOM DE FICHER 1827-01-000	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-000_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 1 DE 2

DESSIN NO.1827-01-000\_P1



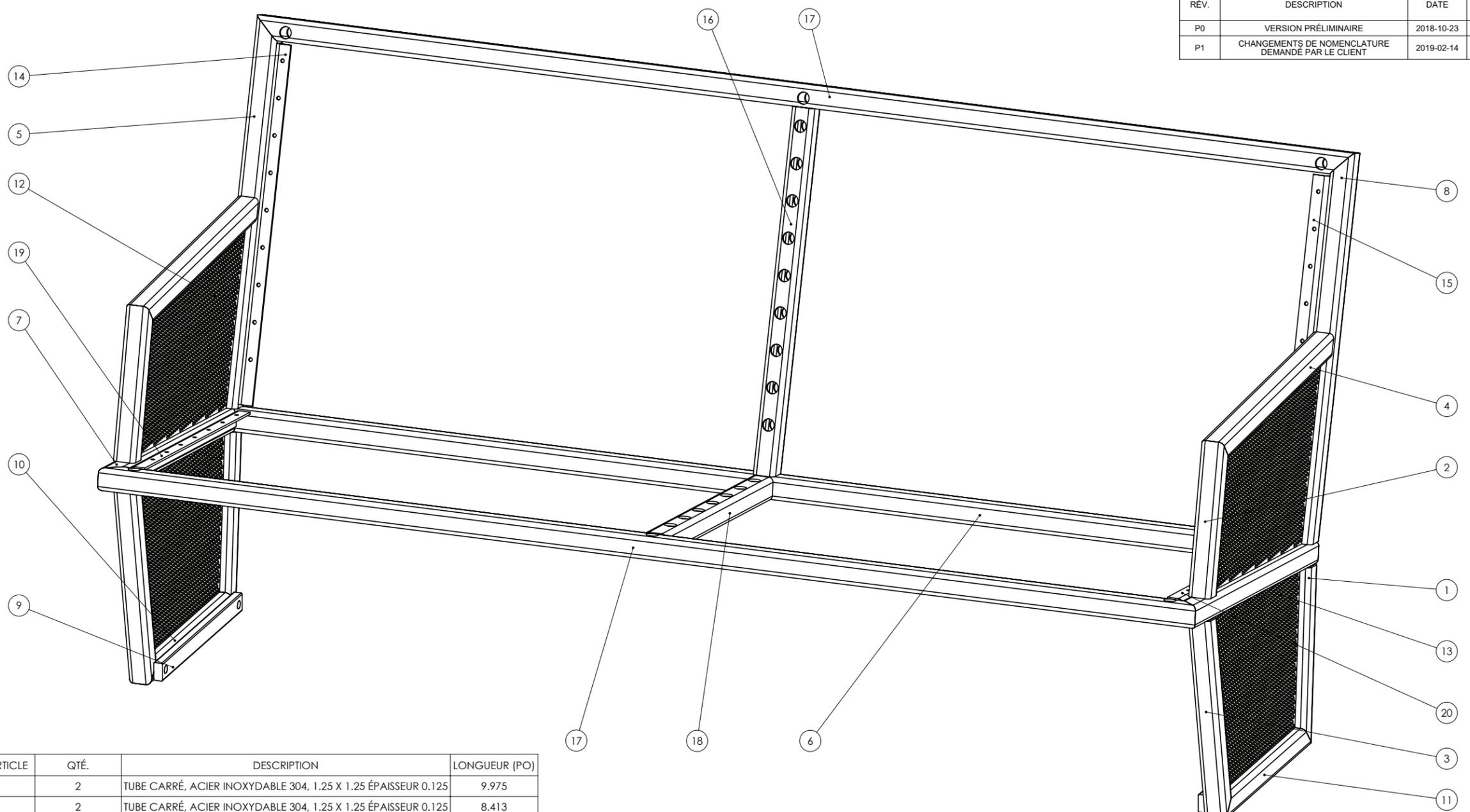
SI NON-SPECIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005
PROJECTION AMÉRICAINNE		
	UNITÉS:	po[mm]
		REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE ASSEMBLAGE PRINCIPAL	
NOM DE FICHER 1827-01-000	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-000_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 2 DE 2

DESSIN NO.1827-01-001\_P1

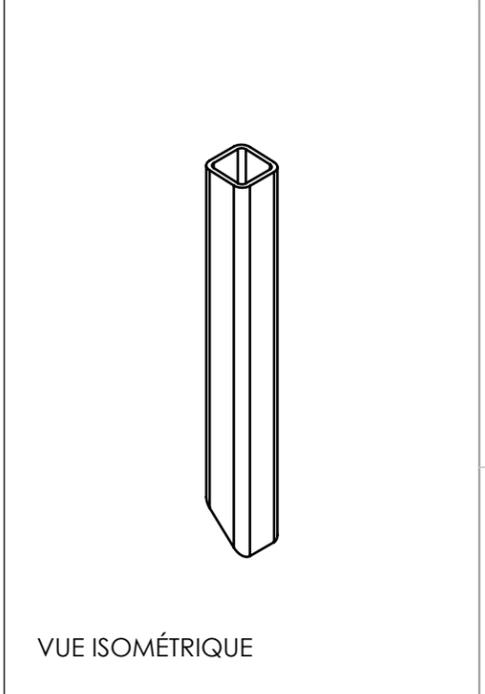
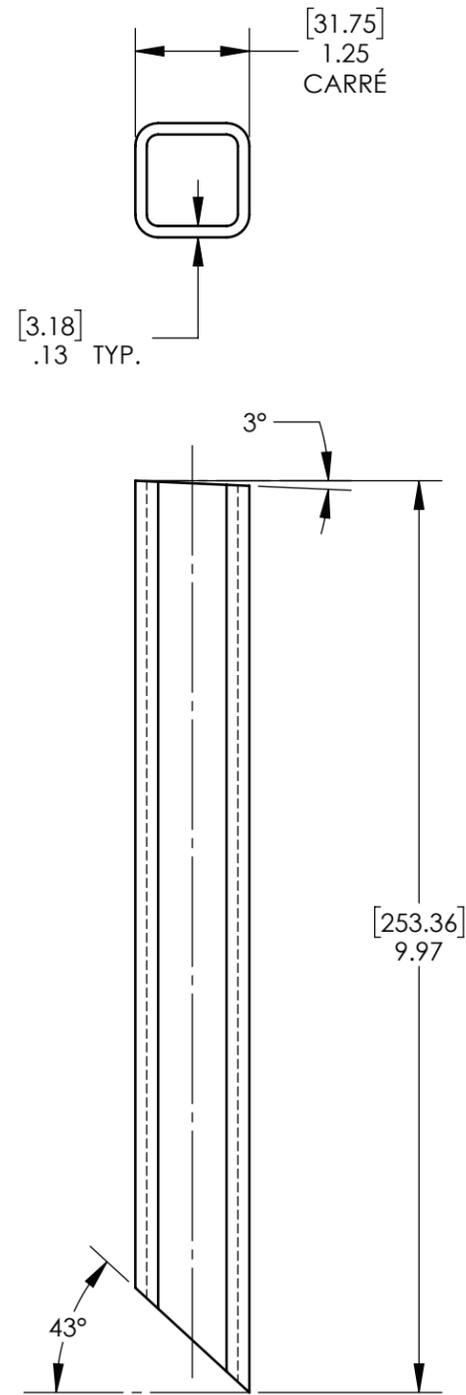
RÉVISIONS			
REV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE	2018-10-23	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	QTÉ.	DESCRIPTION	LONGUEUR (PO)
1	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	9.975
2	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	8.413
3	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	12.315
4	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	16.779
5	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	20.976
6	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	62.5
7	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	18.75
8	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	20.976
9	2	BARRE CARRÉE, ACIER INOXYDABLE 304, 1.00 X 0.500	12
10	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	13.081
11	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	13.081
12	2	TÔLE PÉRFORÉE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
13	2	TÔLE PÉRFORÉE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
14	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
15	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
16	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	19.726
17	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	62.5
18	1	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.25 X 1.25 ÉPAISSEUR 0.125	16.25
19	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	
20	1	TÔLE JA. 11 ACIER INOXYDABLE	

SI NON-SPECIFIÉ		ANGULAIRE ±1/2°		
LINAIRE		.X ±.020"	.XX ±.005"	
PROJECTION AMÉRICAINNE		UNITÉS: po [mm]		PROJET # BANC BALANCELLE
		REF. ÉCHELLE		CLIENT:
		DROITS D'AUTEUR		TITRE
<p>LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE RÉPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.</p> <p>ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER IS FORBIDDEN.</p>		NOM DE FICHIER		1827-01-001
		DESSIN		DESSIN NO.
		TAILLE		1827-01-001_P1
		ÉCHELLE: 1:4		PAGE 1 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		$\pm 1/2^\circ$
LINÉAIRE	.XX	$\pm .020$
	.XXX	$\pm .005$

PROJECTION AMÉRICAINNE

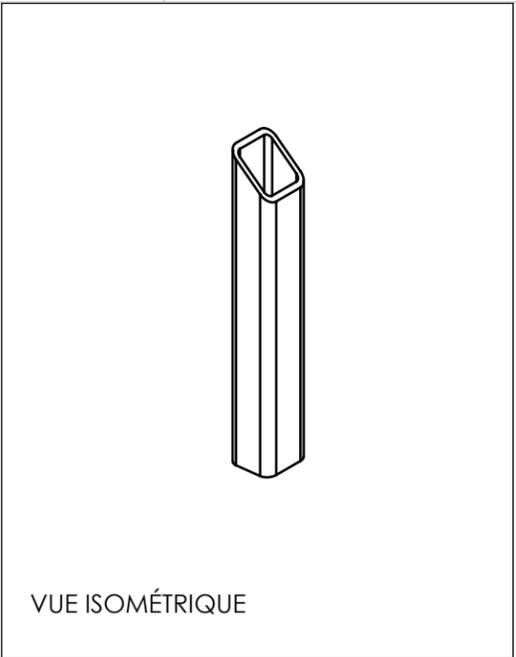
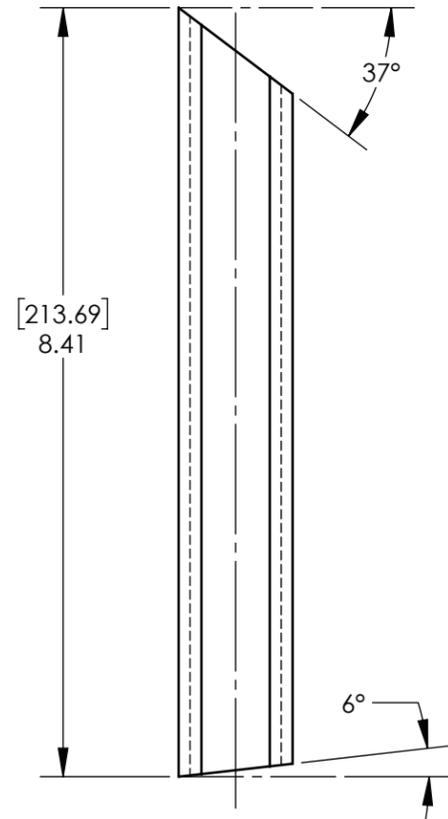
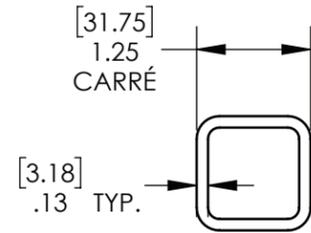
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #1	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 2 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #2			
NOM DE FICHER: 1827-01-001			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1		
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 3 DE 20	

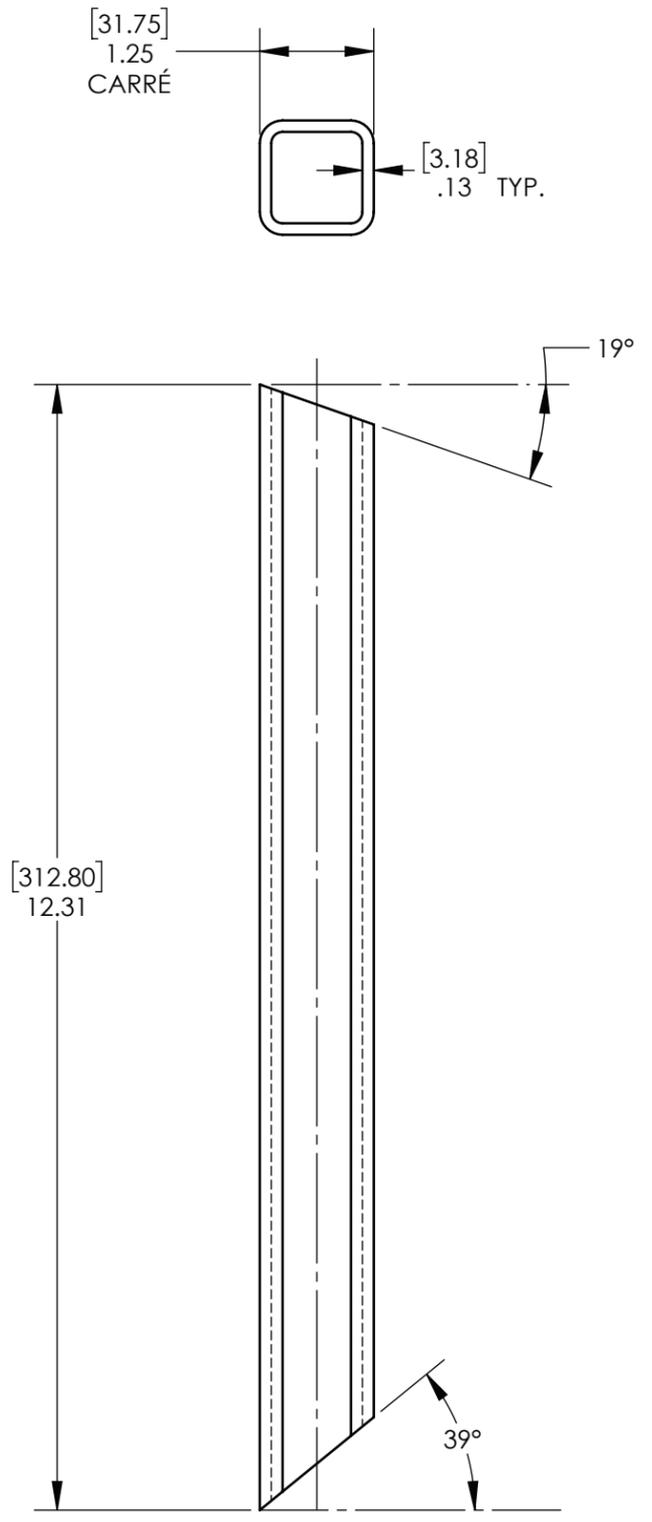
DESSIN NO.1827-01-001\_P1

D

C

B

A



D

C

B

A

NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE	±1/2°	
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005
PROJECTION AMÉRICAINNE		UNITÉS: po[mm]
		REF. ÉCHELLE
<p>DROITS D'AUTEUR LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.</p>		

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #3	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 4 DE 20

8

7

6

5

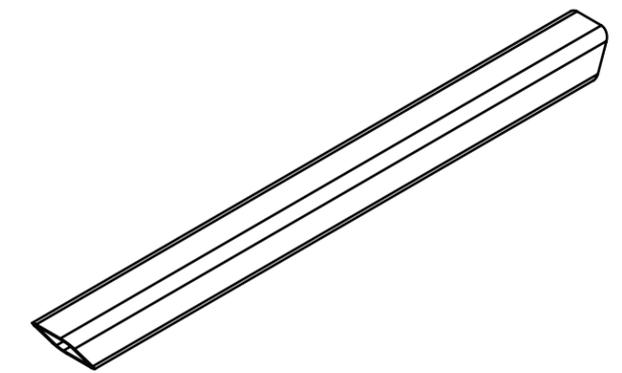
4

3

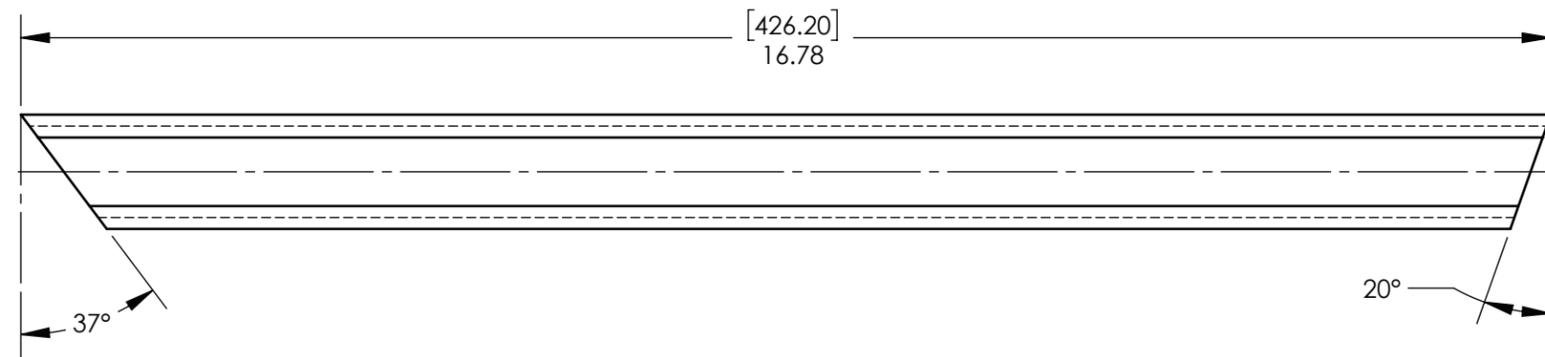
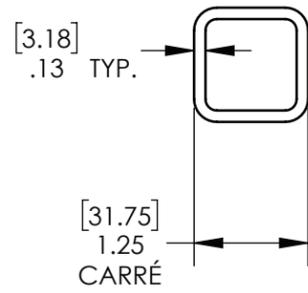
2

1

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULS LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

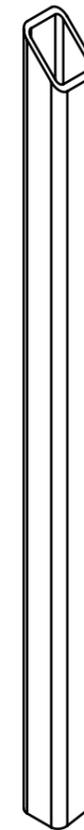
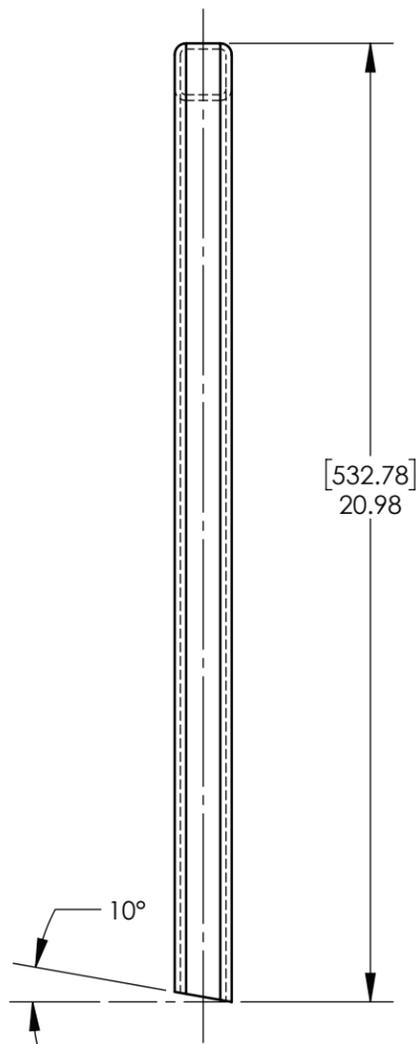
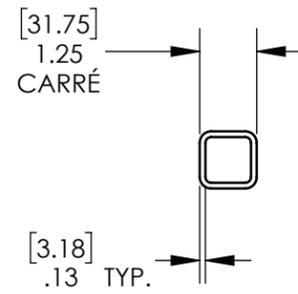
PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #4	
NOM DE FICHIER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 5 DE 20



VUE ISOMÉTRIQUE

NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

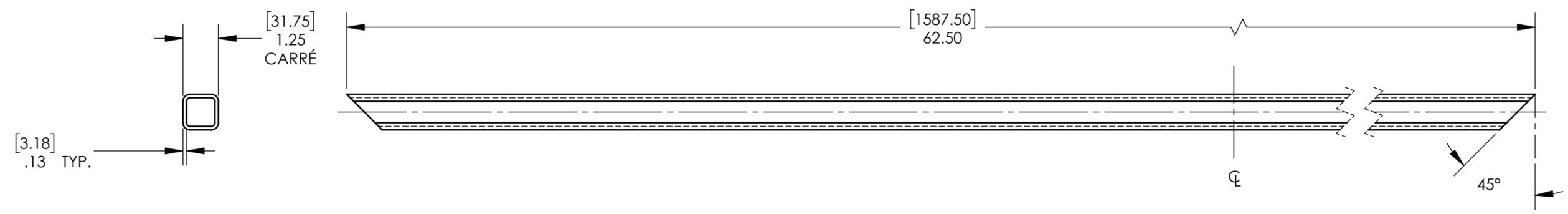
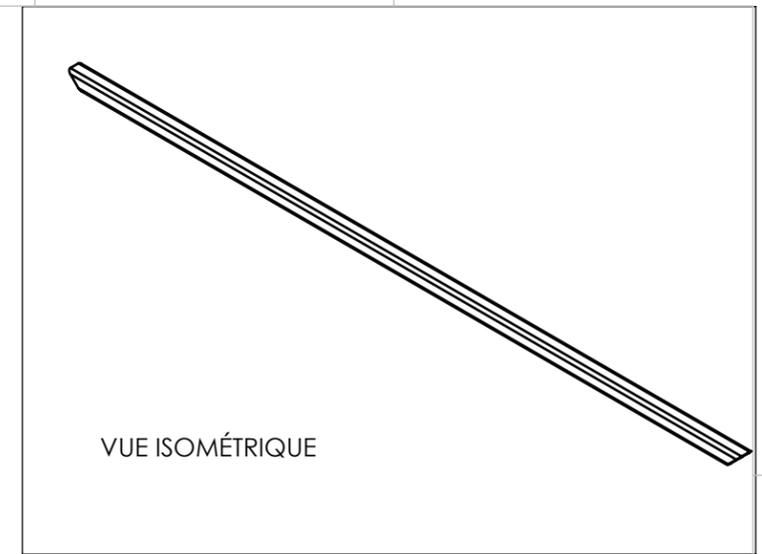
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET:	BANC BALANCELLE	
CLIENT:	VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE	STRUCTURE ASSISE ITEM #5	
NOM DE FICHER	1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 6 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

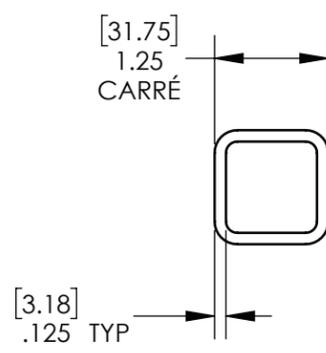
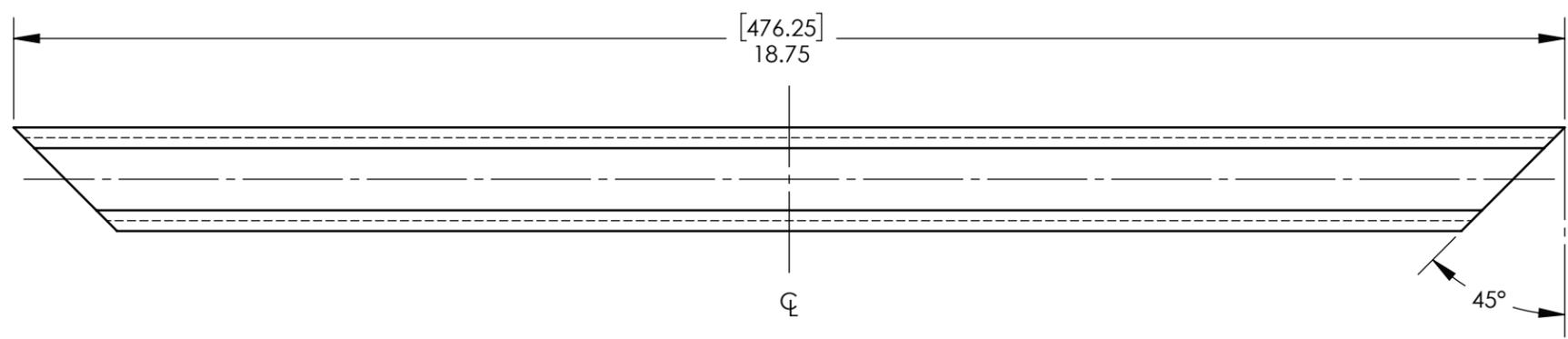
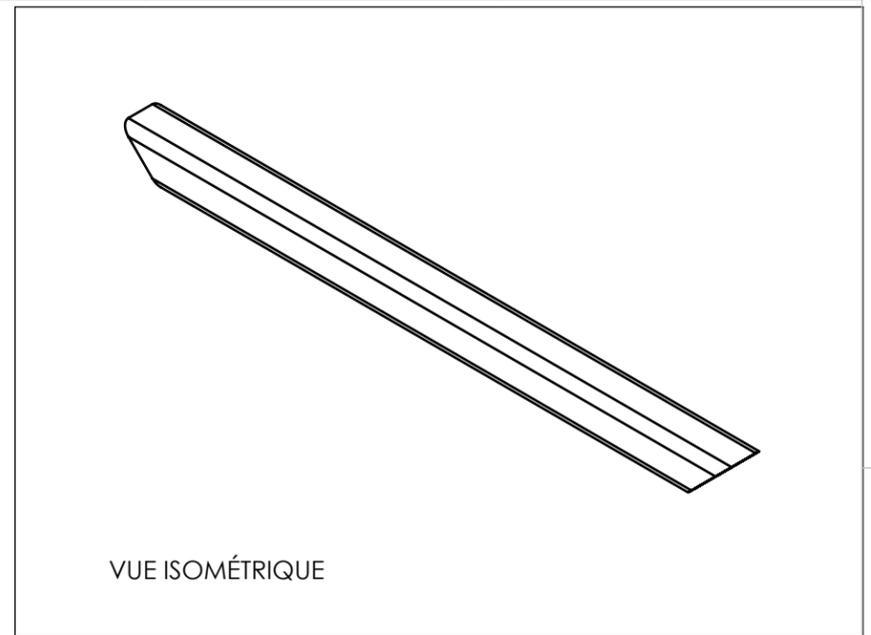
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #6	
NOM DE FICHIER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 7 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	,XX	±.020
	,XXX	±.005

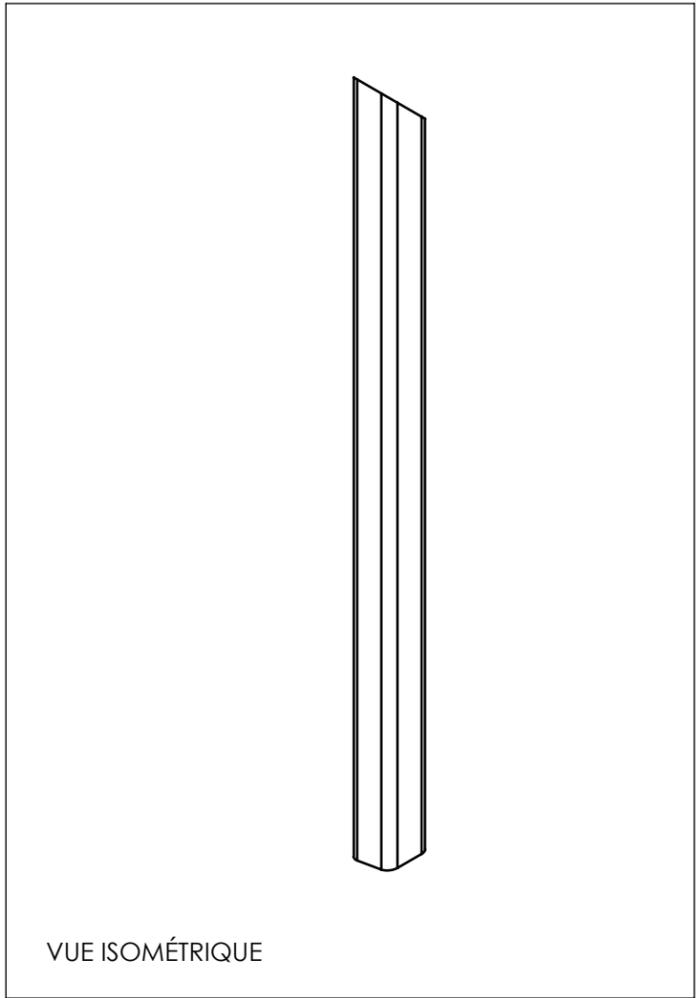
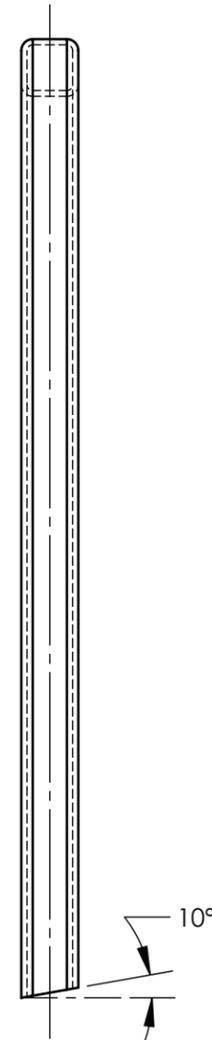
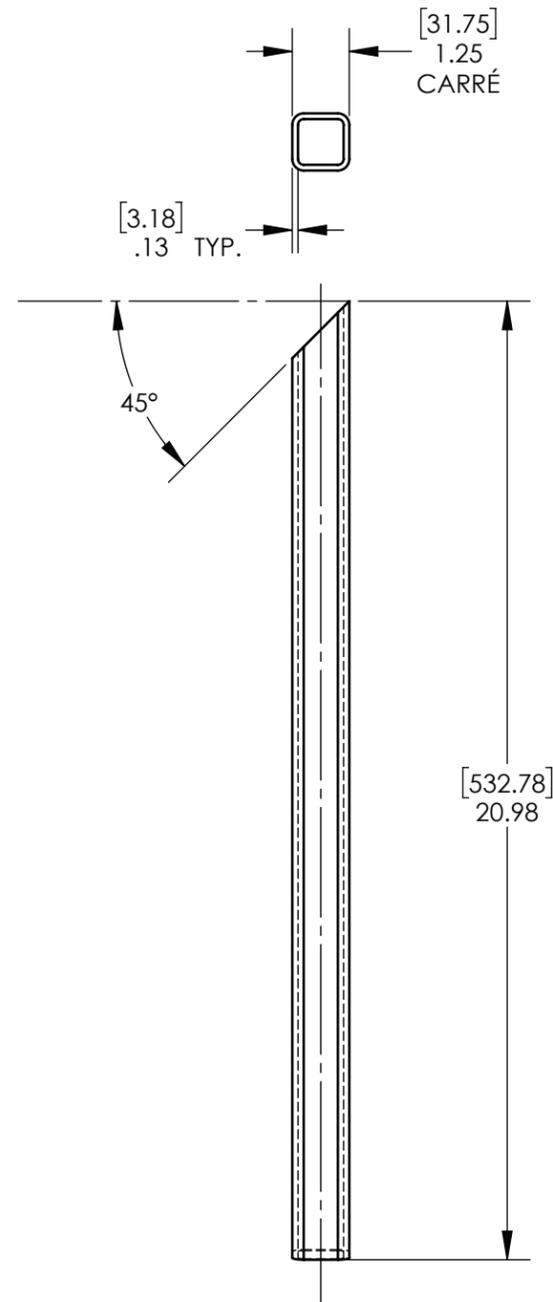
PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #7	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 8 DE 20



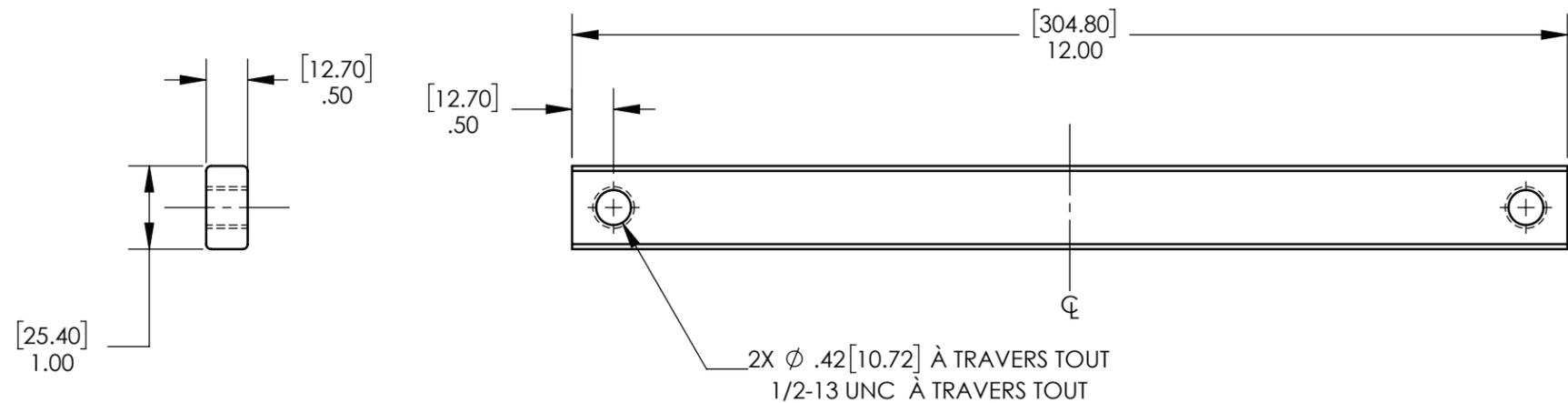
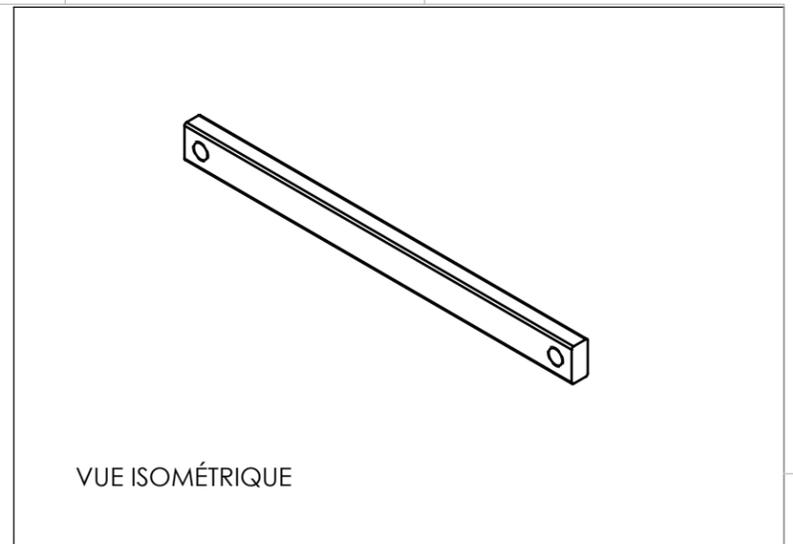
NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005
PROJECTION AMÉRICAINNE	UNITÉS: po[mm]	
		REF. ÉCHELLE
<p><b>DROITS D'AUTEUR</b> LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.</p>		

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #8	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 9 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. BARRE PLEINE DIM. 1" x 0.5"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

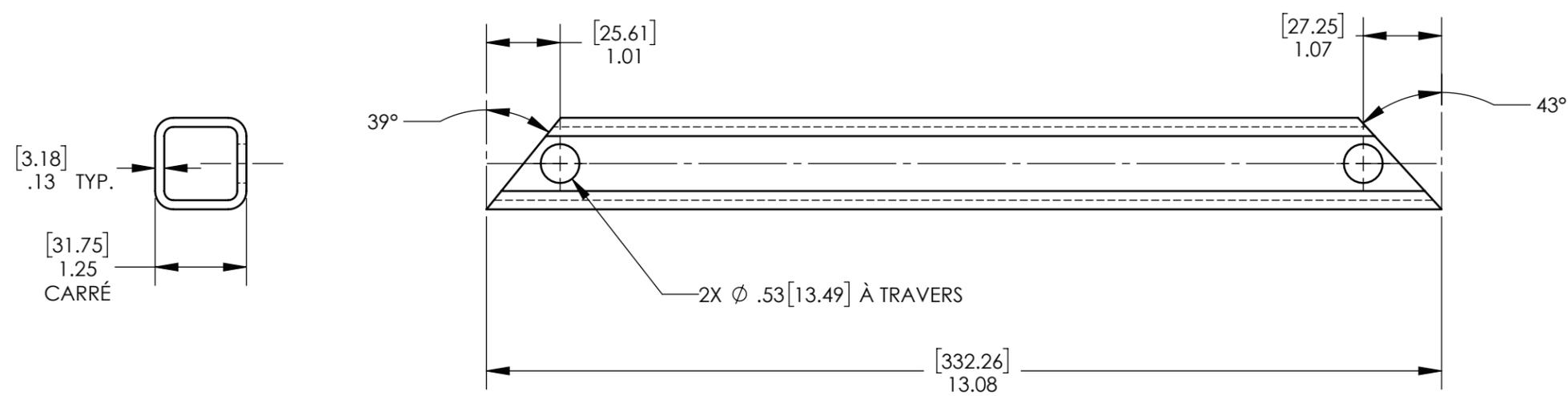
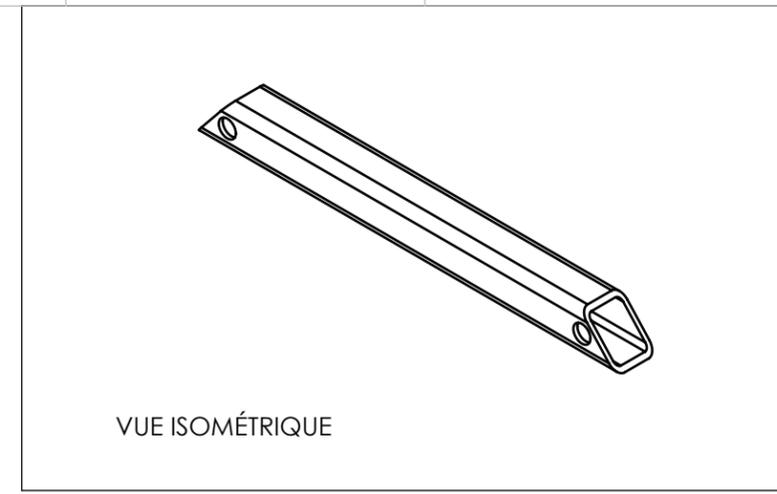
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #9	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 10 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

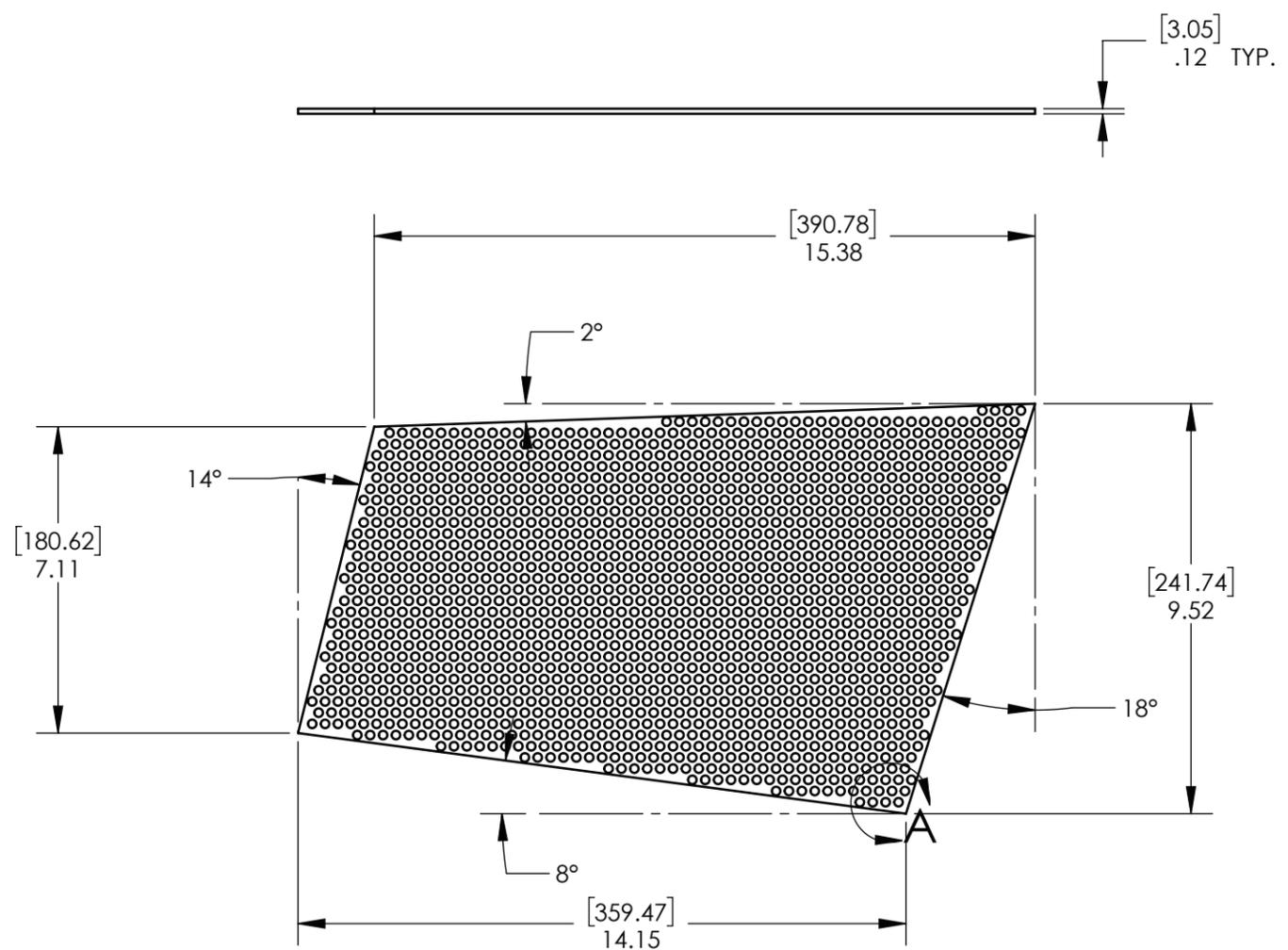
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

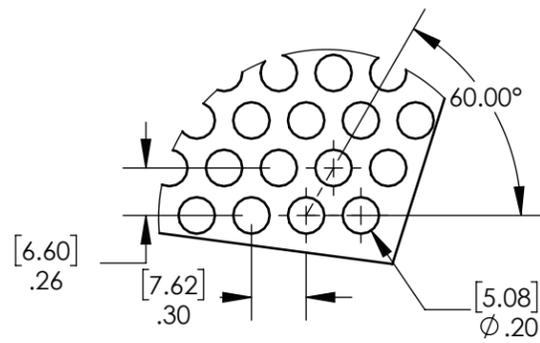
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE RÉPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM # 10	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 11 DE 20

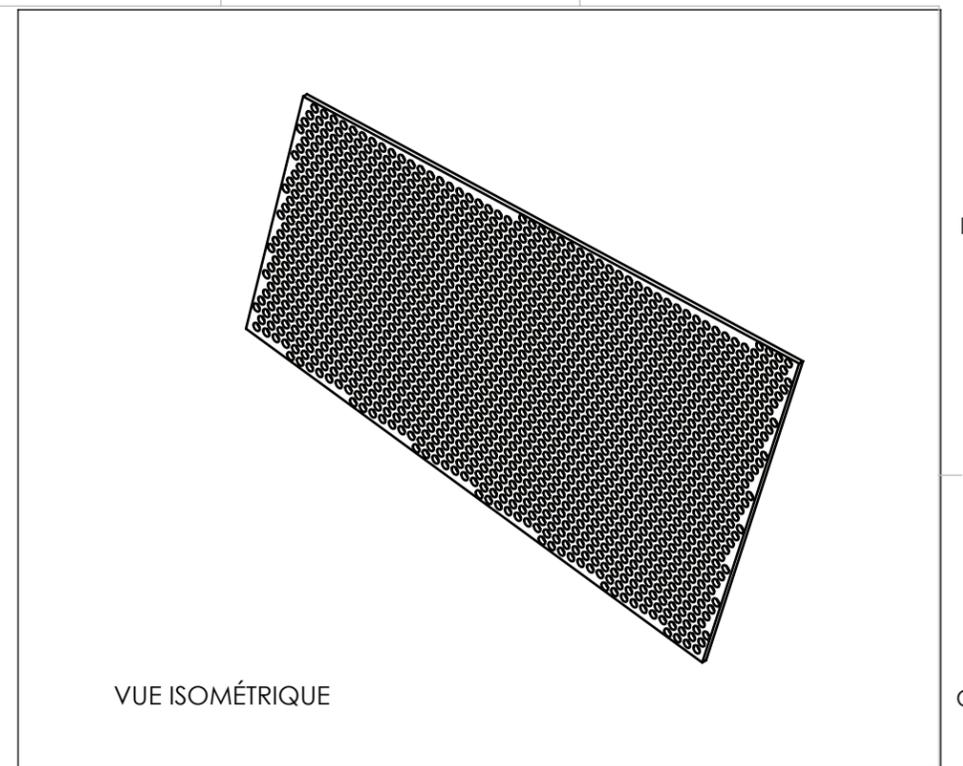
NOTE: LES PIÈCES 10 ET 11 DOIVENT ÊTRE PRODUIES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES



MOTIF DE TROUS (OU SIMILAIRE)



DÉTAIL A  
ÉCHELLE 1 : 1



VUE ISOMÉTRIQUE

NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

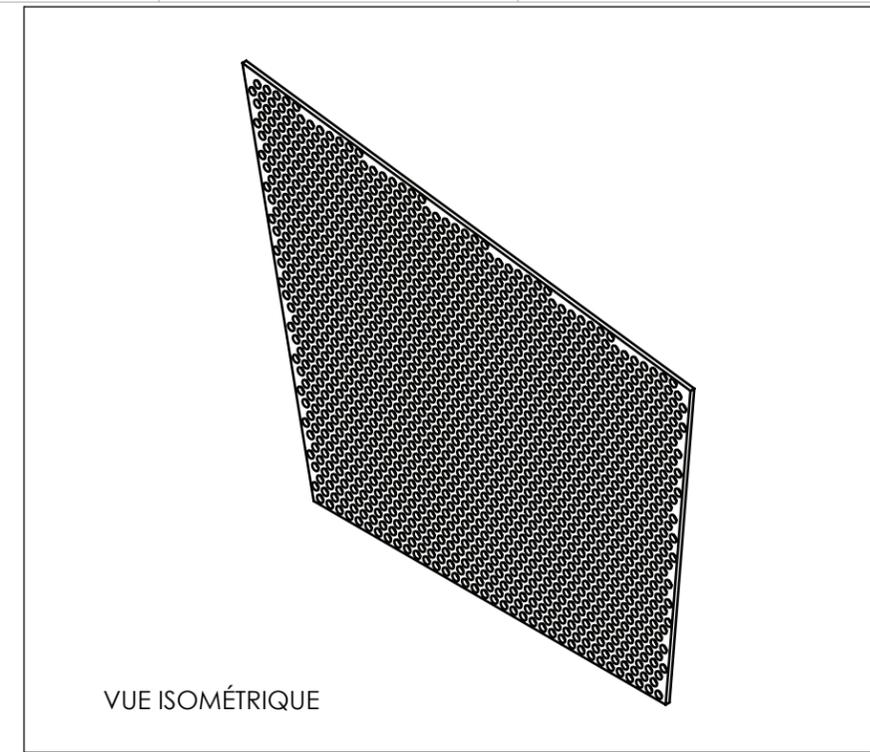
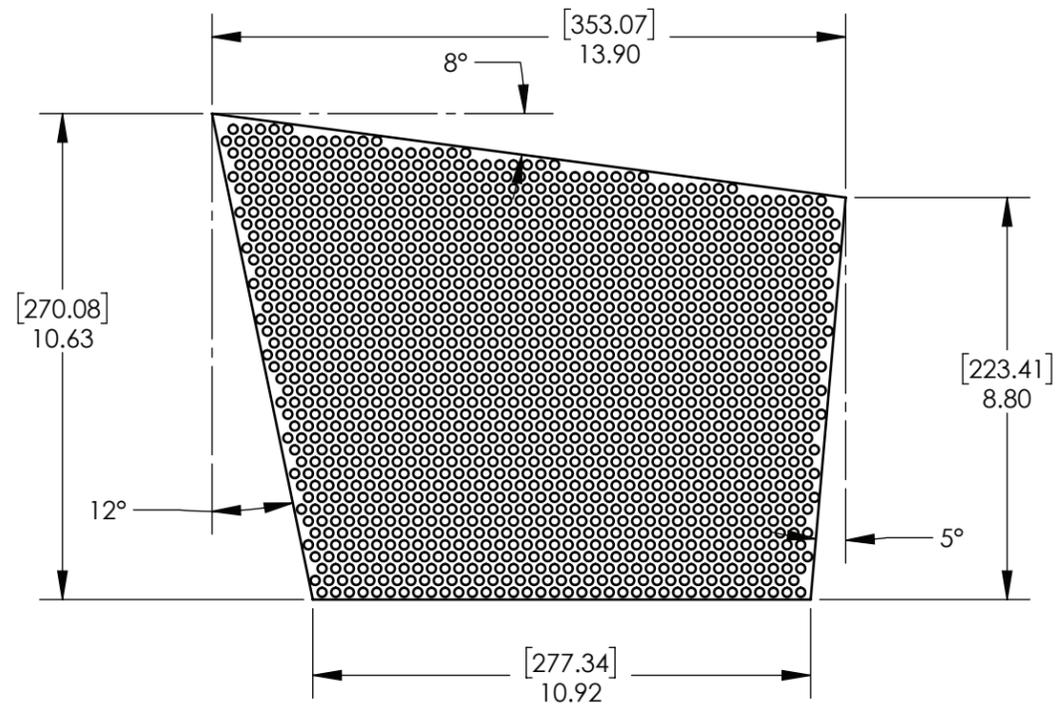
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM #12	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 12 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS: po[mm]

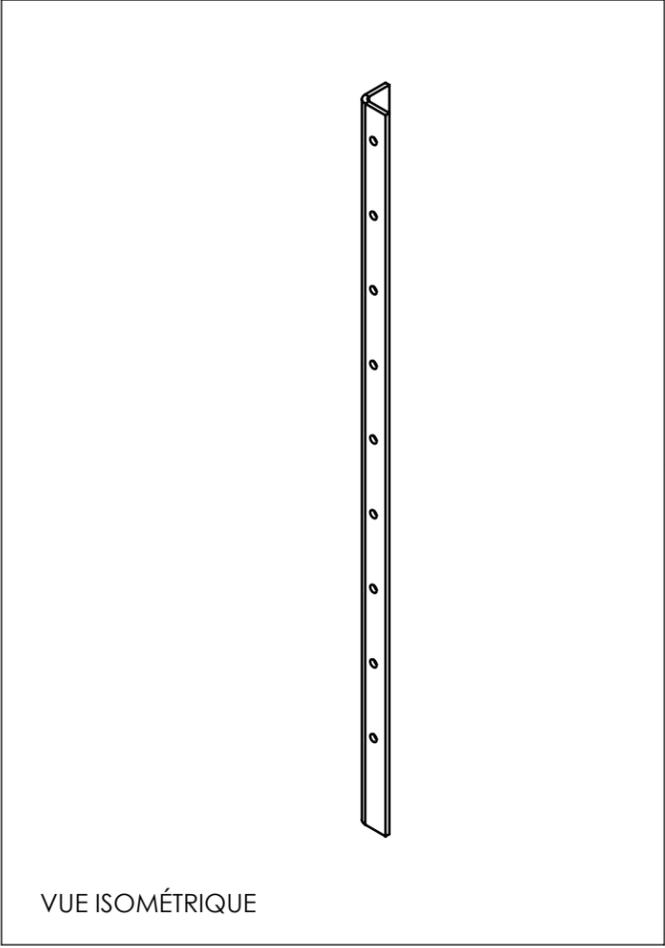
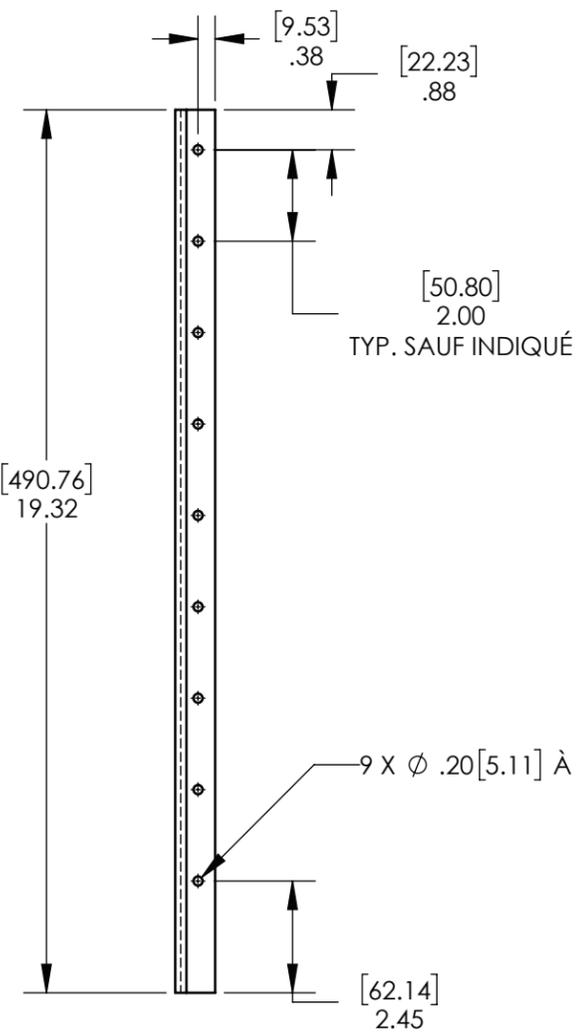
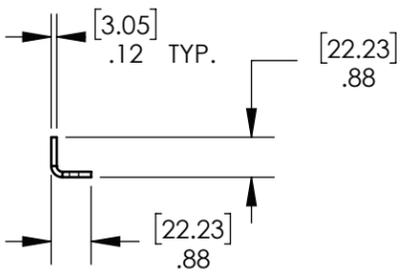
REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE ASSISE			
ITEM #13			
NOM DE FICHER: 1827-01-001			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1		
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 13 DE 20	

NOTE: LE MOTIF DE TROUS EST LE MÊME QUE POUR LA PIÈCE #12

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. RÉFÉRER AU DESSIN NO 1827-01-001\_P1 POUR COTES DE DESSIN ET VUE DÉPLOYÉE

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAIN

UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE LOTO-QUÉBEC.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF LOTO-QUÉBEC IS FORBIDDEN.

PROJET #	BANC BALANCELLE
NOM DE PROJET:	ERROR!Lot
TITRE	STRUCTURE ASSISE ITEM #14
NOM DE FICHIER	1827-01-001
DESSIN TAILLE	B
DESSIN NO.	1827-01-001_P1
ÉCHELLE:	1:4
PAGE	14 DE 20

NOTE: LES PIÈCES 14 ET 15 DOIVENT ÊTRE PRODUIES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES

90° R.13  
1X INTÉRIEUR  
1X EXTÉRIEUR

[19.69]  
.78

[39.39]  
1.55



VUE DÉPLOYÉE,  
ÉCHELLE: 1:2  
CETTE VUE DÉPLOYÉE EST GÉNÉRÉE AUTOMATIQUEMENT PAR LE LOGICIEL  
SOLIDWORKS ET N'INCLUT PAS DE FACTEUR D'ÉTIREMENT

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

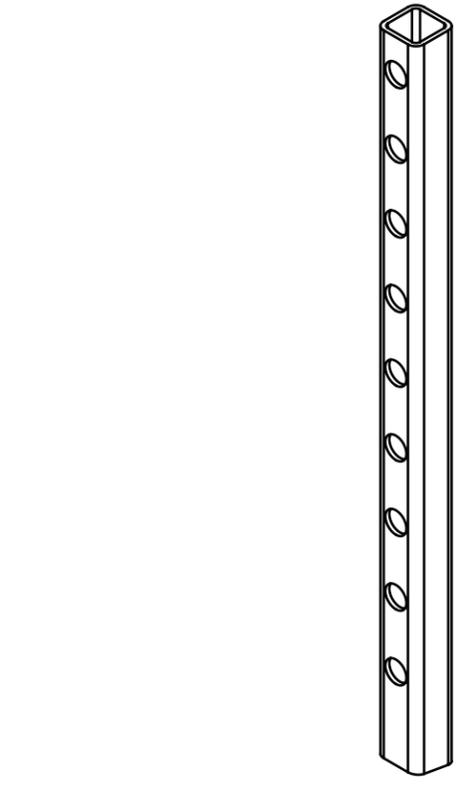
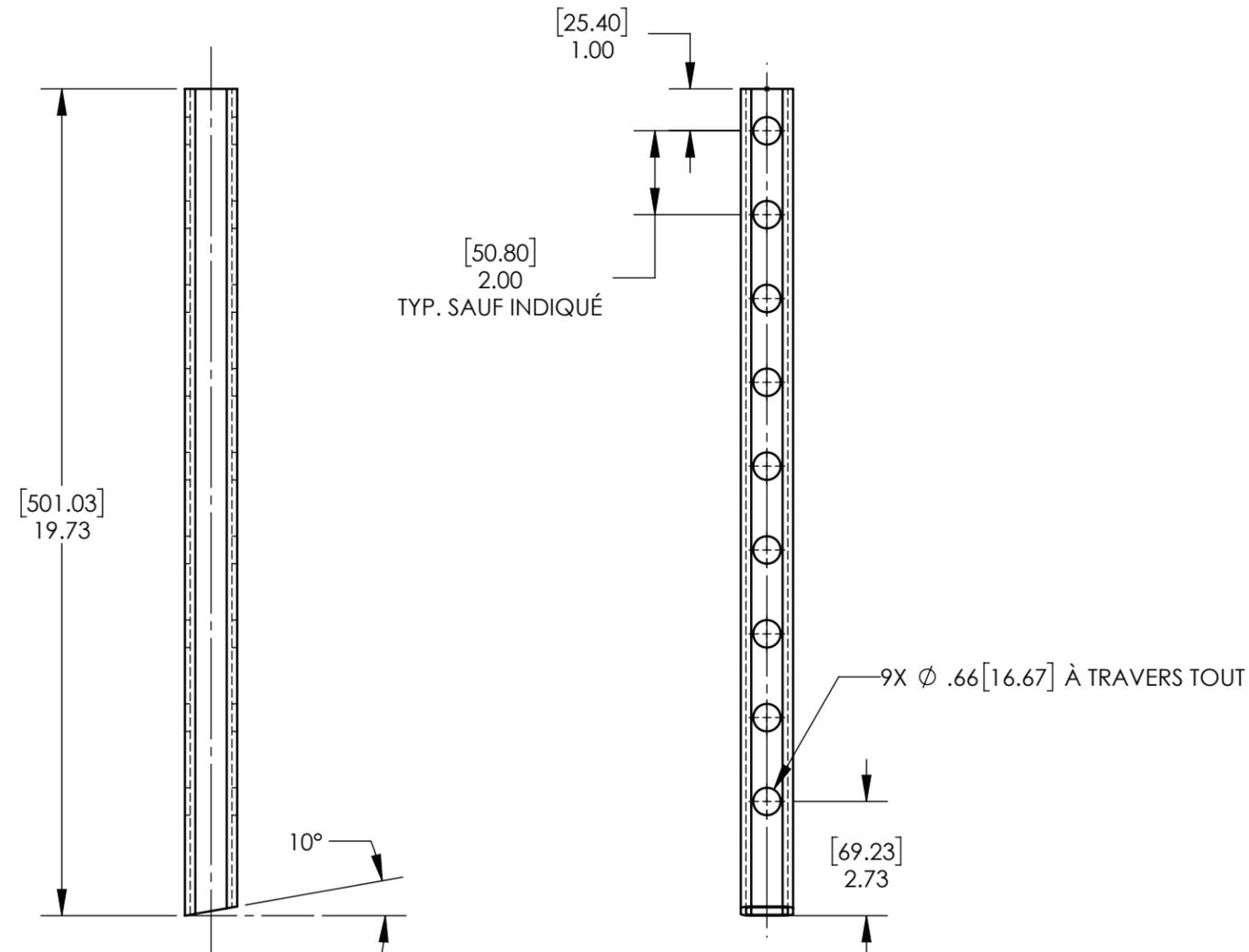
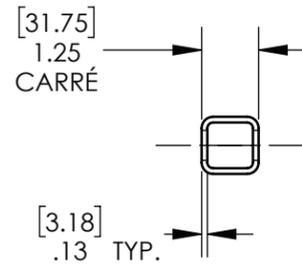
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION  
AFFÉRENTES SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE  
REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS  
DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY  
REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE  
WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE		STRUCTURE ASSISE ITEM # 14	
NOM DE FICHIER		1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO.	1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 15 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



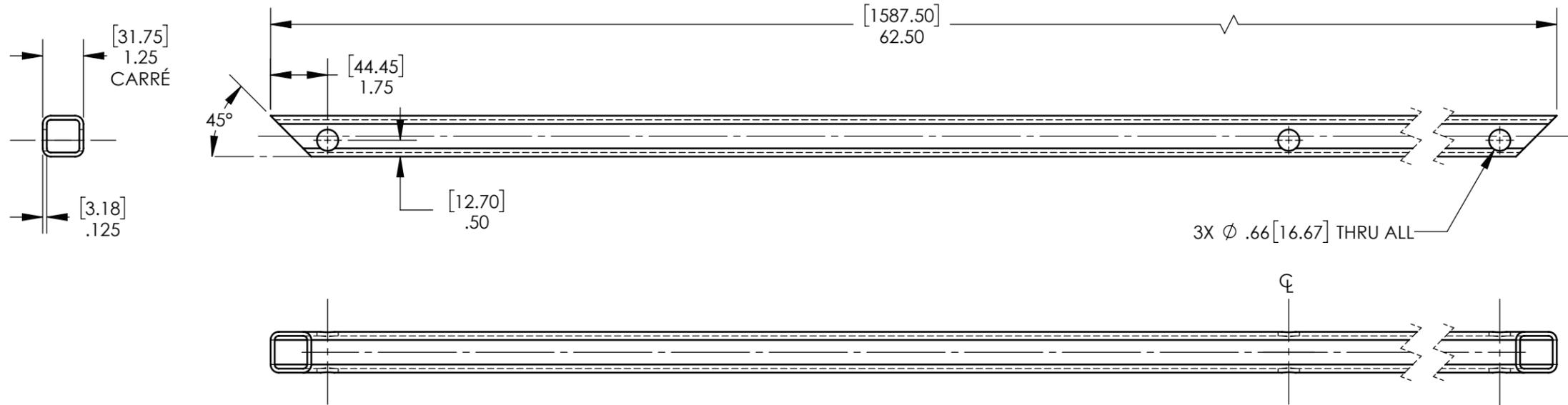
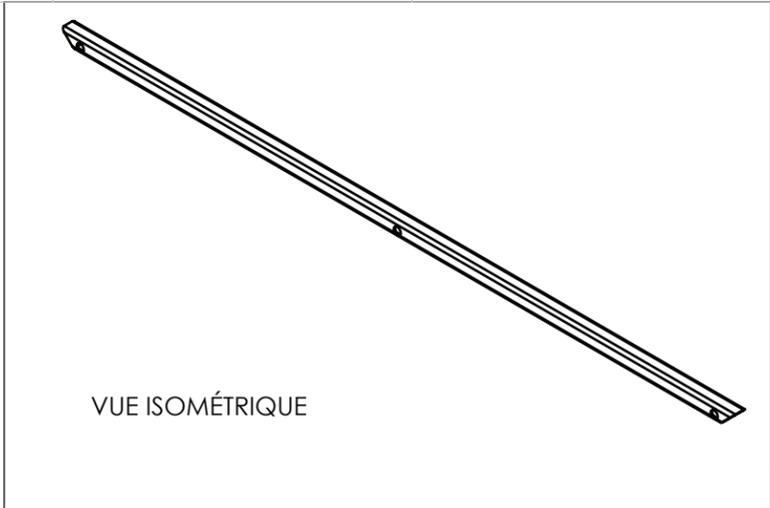
VUE ISOMÉTRIQUE

- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTE AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005
PROJECTION AMÉRICAINNE		UNITÉS: po[mm]
		REF. ÉCHELLE
<p>DROITS D'AUTEUR LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT. ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.</p>		

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE ITEM # 16	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 16 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

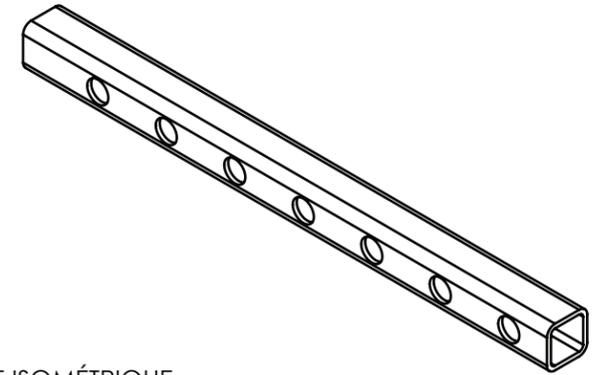
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

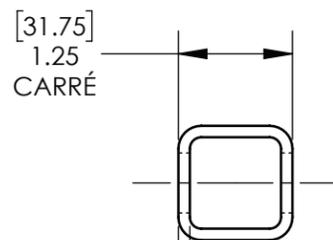
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE ASSISE	
NOM DE FICHER: 1827-01-001	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 17 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1

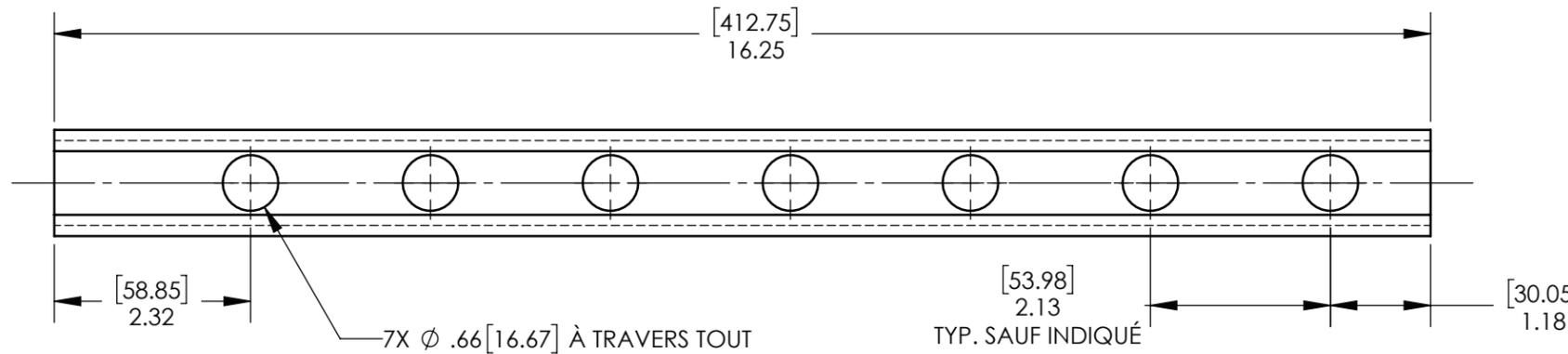


VUE ISOMÉTRIQUE



[31.75]  
1.25  
CARRÉ

[3.18]  
.13 TYP.



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1.25" x 1.25"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDICUÉES, RÉFÉRER AU FICHIER 3D 1827-01-001\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

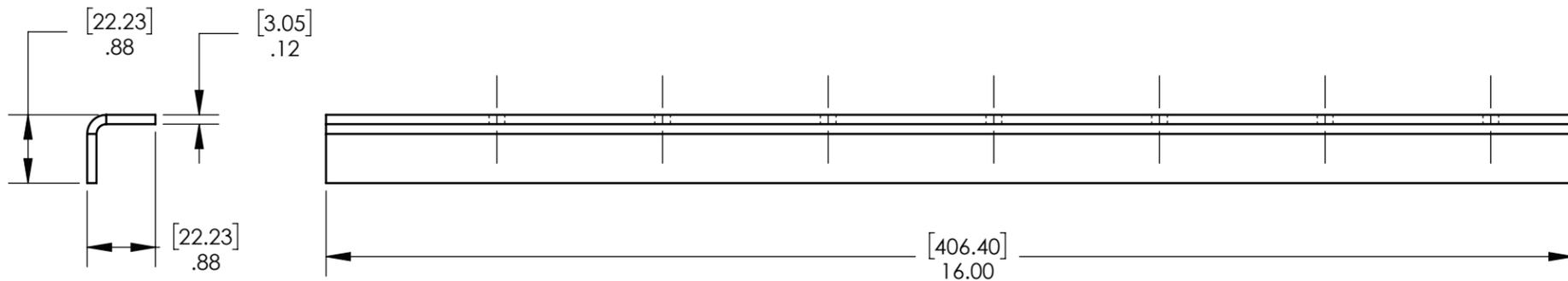
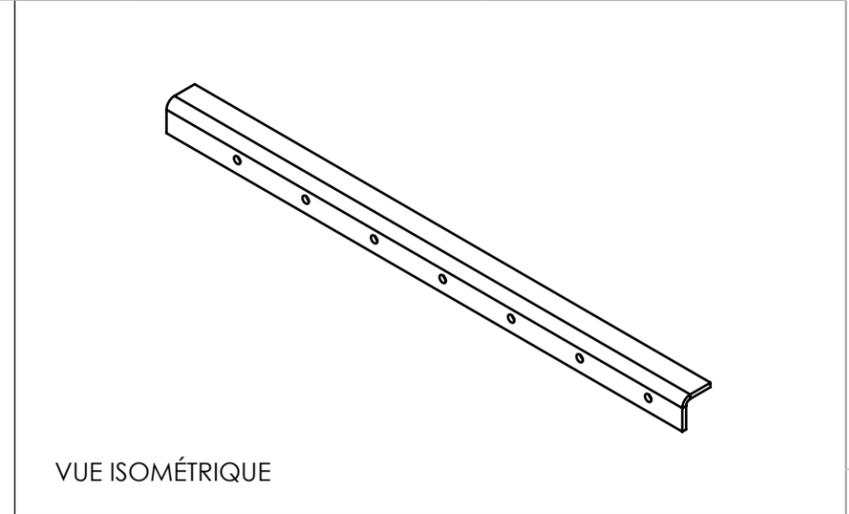
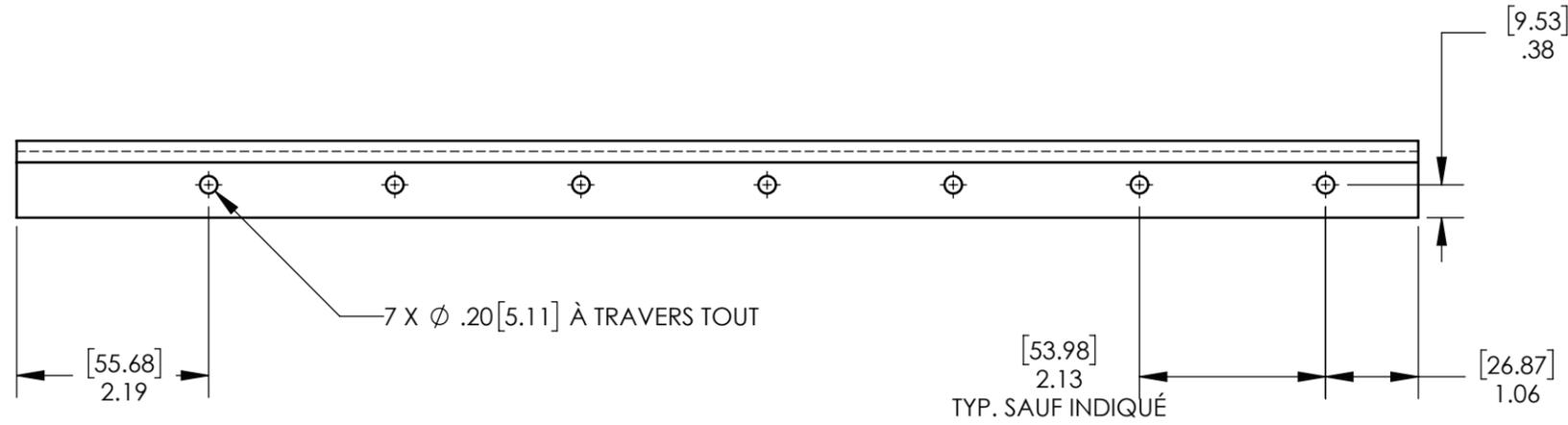
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET:	BANC BALANCELLE	
CLIENT:	VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE	STRUCTURE ASSISE ITEM #18	
NOM DE FICHIER	1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 18 DE 20

DESSIN NO.1827-01-001\_P1



- NOTES:
1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE ROULÉ À FROID, JA11 (.120in)
  2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  3. COULEUR: NOIR
  4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. RÉFÉRER AU DESSIN NO 1827-01-001\_P1 POUR COTES DE DESSIN ET VUE DÉPLOYÉE

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

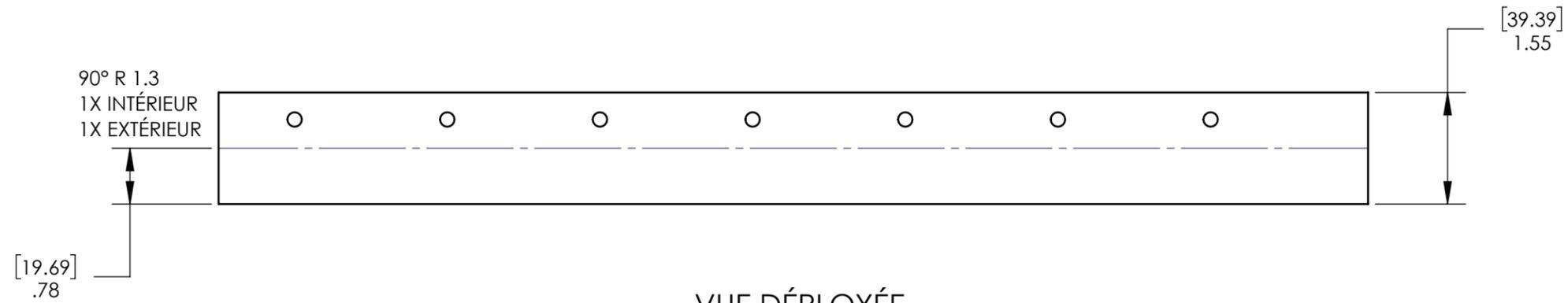
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE LOTO-QUÉBEC.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF LOTO-QUÉBEC IS FORBIDDEN.

PROJET # BANC BALANCELLE	
NOM DE PROJET: ERROR!Lot	
TITRE STRUCTURE ASSISE ITEM # 19	
NOM DE FICHER 1827-01-001	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 19 DE 20

NOTE: LES PIÈCES 19 ET 20 DOIVENT ÊTRE PRODUITES EN PAIRE PUISQU'ELLES SONT SYMÉTRIQUES



VUE DÉPLOYÉE,  
ÉCHELLE: 1:2  
CETTE VUE DÉPLOYÉE EST GÉNÉRÉE AUTOMATIQUÉMENT PAR LE LOGICIEL  
SOLIDWORKS ET N'INCLUT PAS DE FACTEUR D'ÉTIREMENT

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

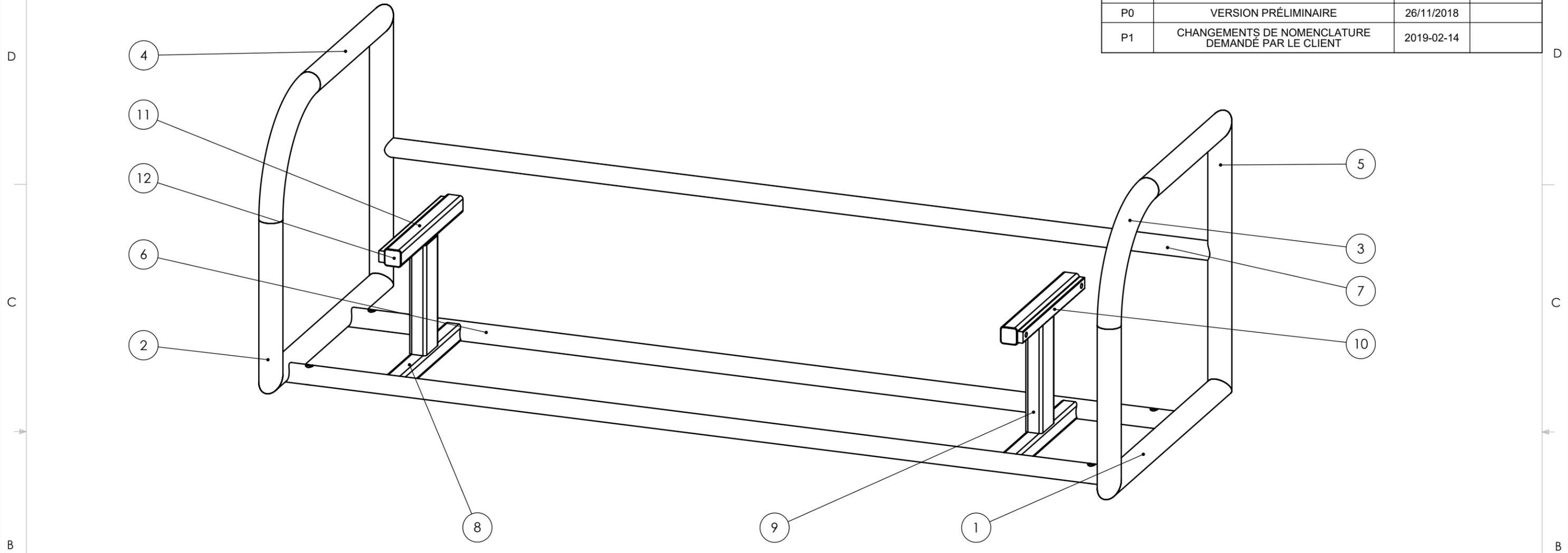
REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION  
AFFÉRENTÉ SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE  
REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS  
DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY  
REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE  
WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE		STRUCTURE ASSISE ITEM # 14	
NOM DE FICHER		1827-01-001	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO.	1827-01-001_P1
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 20 DE 20	

DESSIN NO.1827-01-002\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE	26/11/2018	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	QTÉ.	DESCRIPTION	LONGUEUR (PO)
1	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	28
2	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	15
3	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	14.137
4	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	18
5	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 2", ÉPAISSEUR 0.125	25
6	2	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 1.625", ÉPAISSEUR 0.120	74.5
7	1	TUBE ROND, ACIER INOXYDABLE 304, DIA. 1.625", ÉPAISSEUR 0.120	73.334
8	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.50 X 1.50 X ÉPAISSEUR 0.125	14.068
9	2	TUBE RECTANGULAIRE, ACIER INOXYDABLE 304 3.00 X 1.50 ÉPAISSEUR 0.125	9.688
10	2	BARRE CARRÉE, ACIER INOXYDABLE 304, 1.00 X 0.500	14.5
11	2	TUBE CARRÉ, ACIER INOXYDABLE 304, 1.50 X 1.50 ÉPAISSEUR 0.125	14.5
12	4	TÔLE JA. 18 ACIER INOXYDABLE	

SI NON-SPÉCIFIÉ

ANGULAIRE	±1/2°	
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS: po[mm]

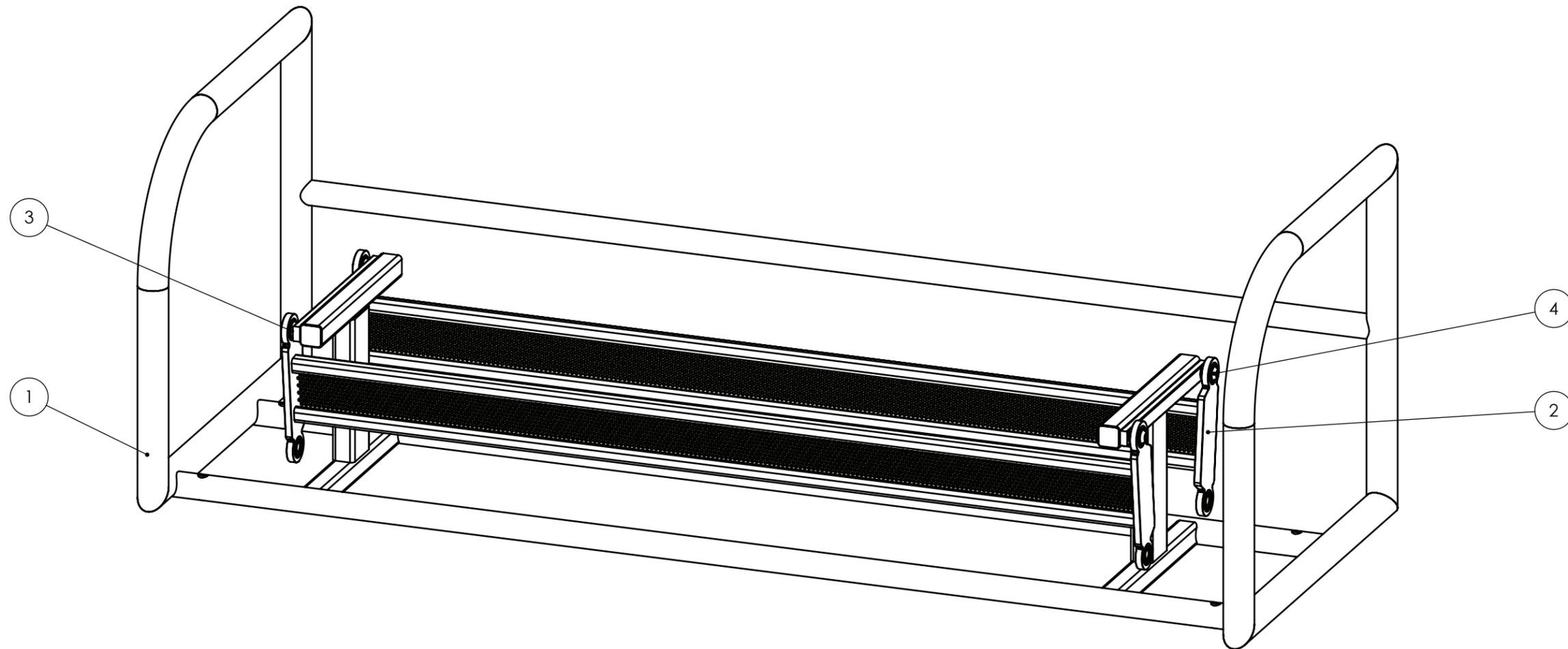
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE RÉPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE BASE	
NOM DE FICHER: 1827-01-002	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-002_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 1 DE 14

DESSIN NO.1827-01-1101\_P1

NOTE: ASSEMBLAGE POUR ILLUSTRER LA CONNECTION ENTRE LA STRUCUTRE DE BASE ET LES GRILLES DE BALANCEMENT.  
VOIR ASSEMBLAGES INDIVIDUELS POUR LE DÉTAIL DES PIÈCES



NO. D'ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-002	STRUCTURE BASE	1
2	1827-01-100	GRILLE BALANCE	2
3	94639A264	ESPACEUR NYLON	4
4	91306A437	VIS À TÊTE DOMÉE À SIX PANS CREUX, 1/2"-13, LONGUEUR 1.5IN	4

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

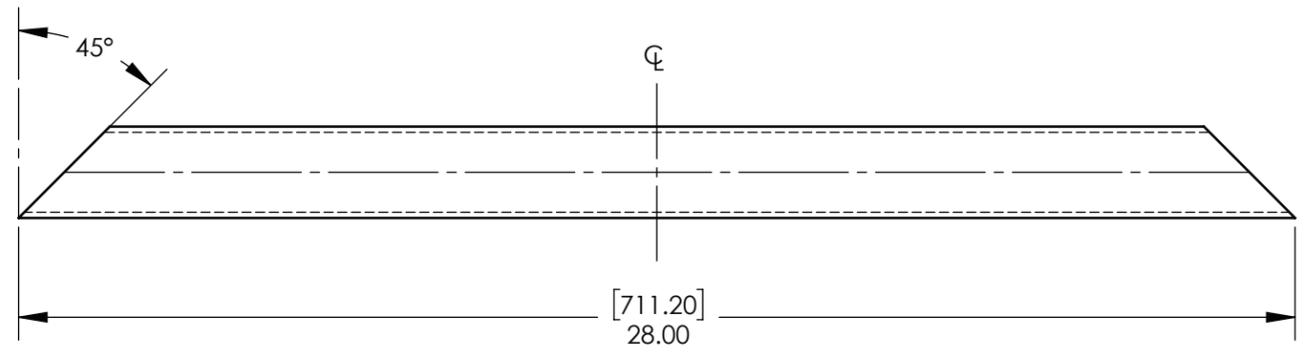
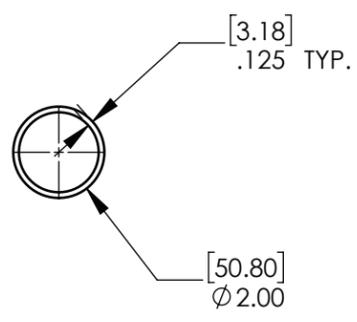
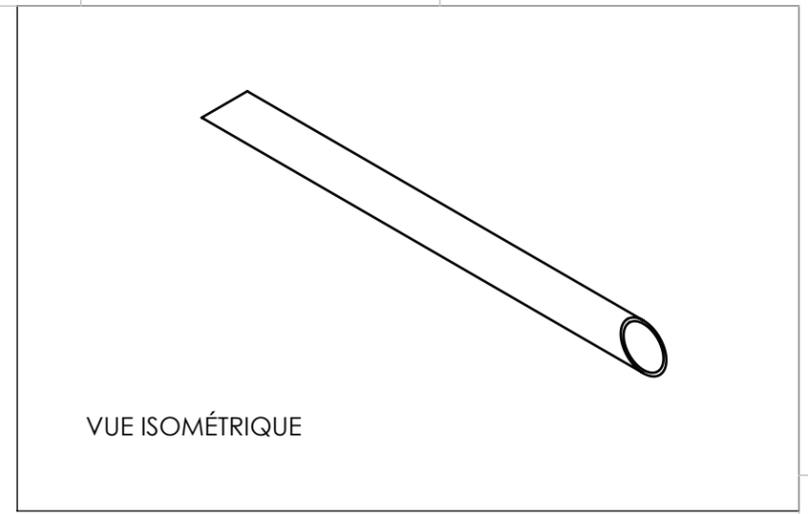
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE MÉCAHNISME ET STRUCTURE DE BASE	
NOM DE FICHER 1827-01-1101	
DESSIN TAILLE <b>B</b>	DESSIN NO. 1827-01-1101_P1
ÉCHELLE: 1:8	PAGE 2 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005



PROJECTION AMÉRICAINE

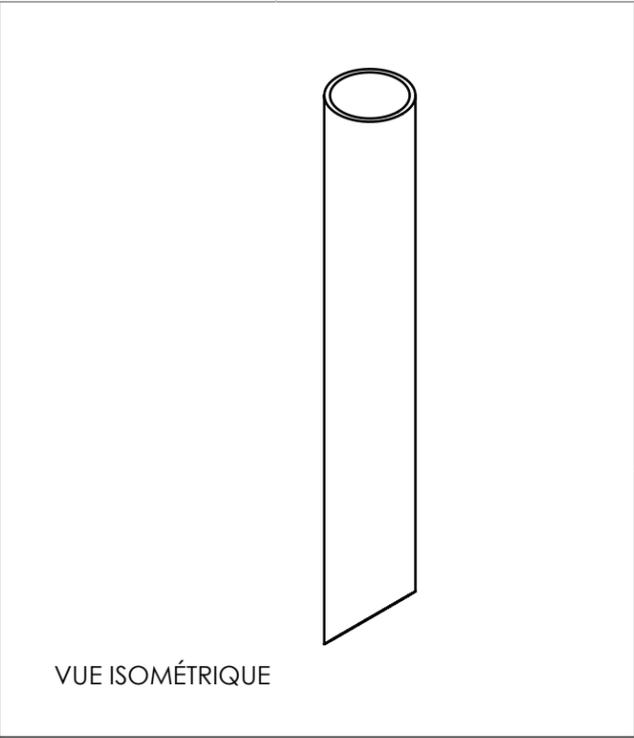
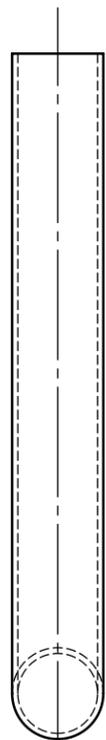
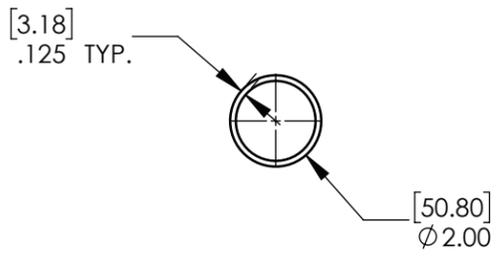
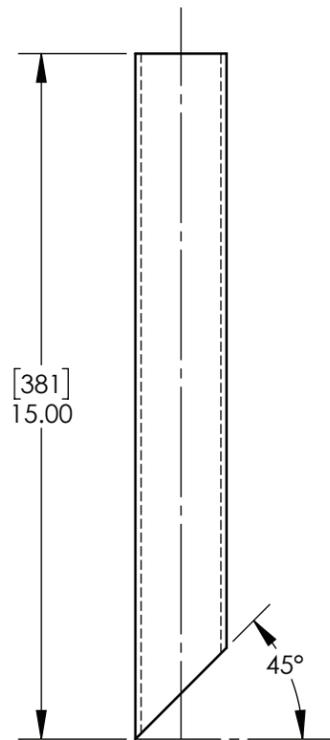
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #123456	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 3 DE 14

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

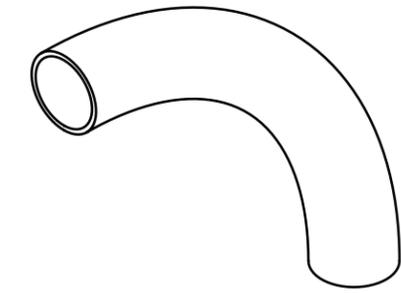
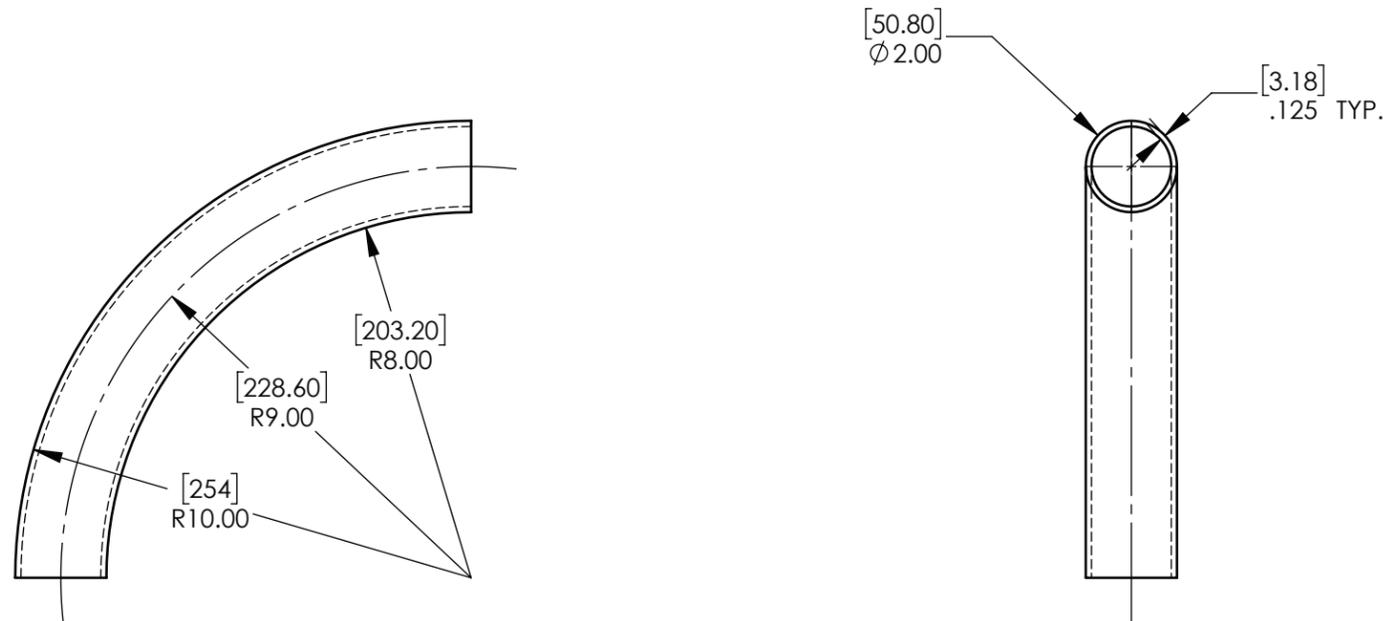
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #2			
NOM DE FICHER: 1827-01-102			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-102_P1		
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 4 DE 14	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE

NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

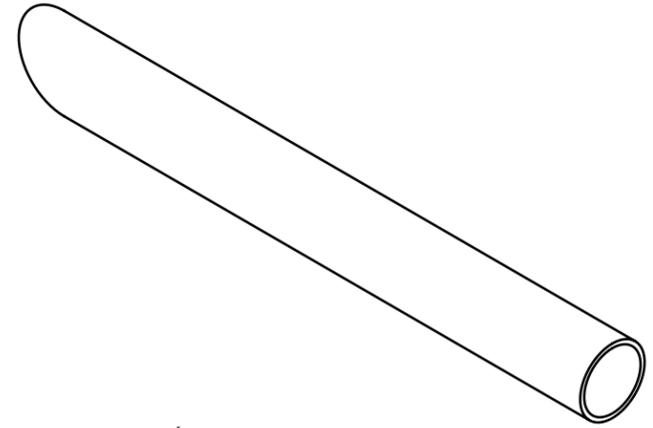
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

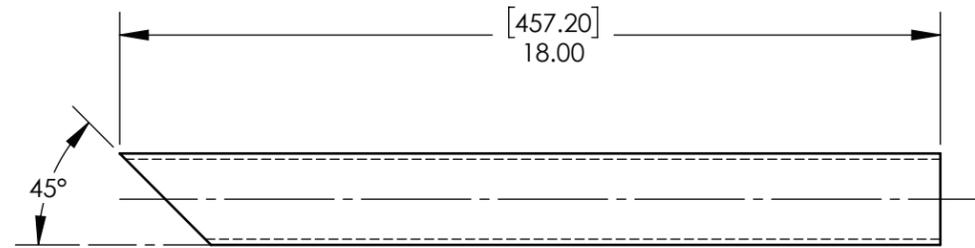
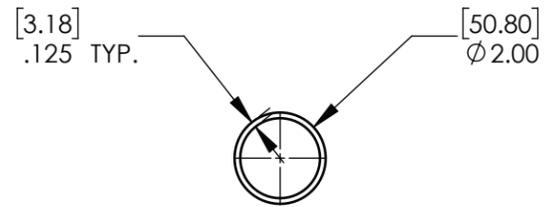
DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #3	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 5 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005



PROJECTION AMÉRICAINNE

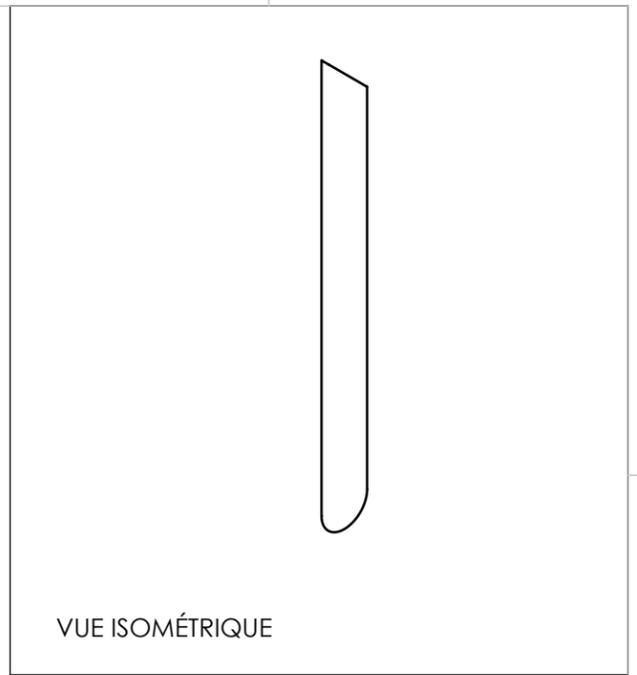
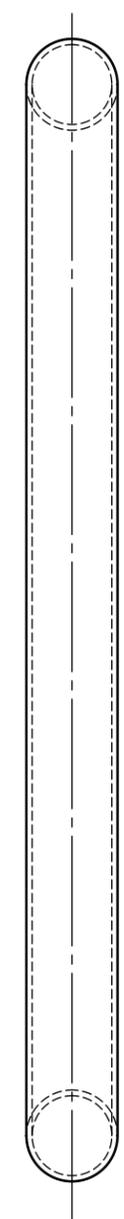
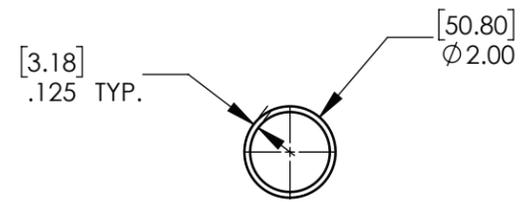
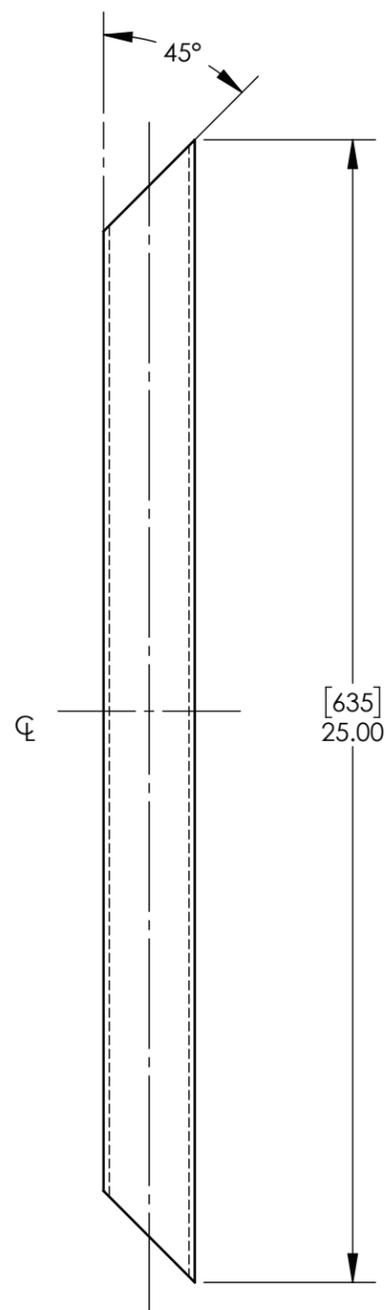
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #4	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 6 DE 14

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 2", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

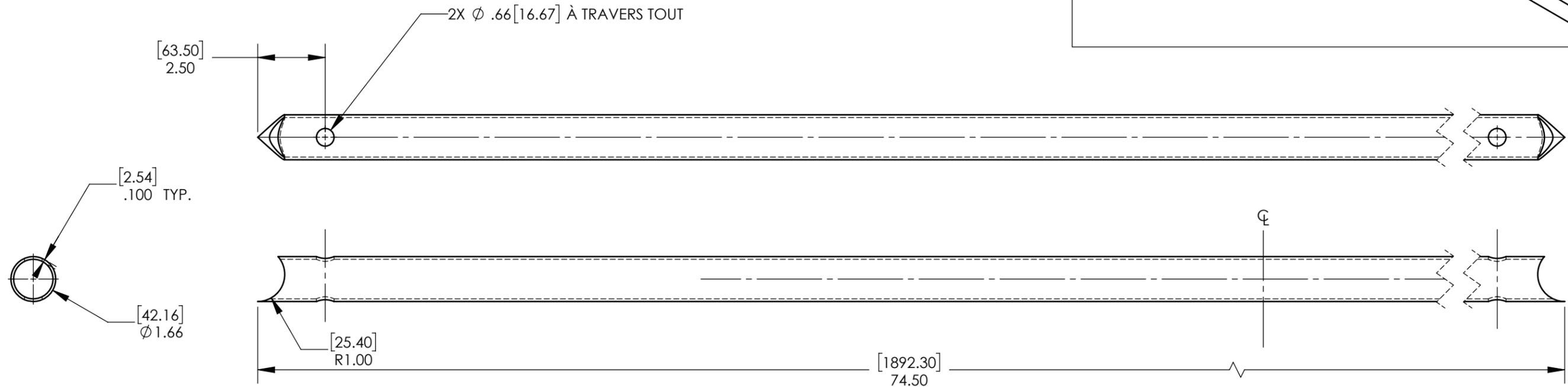
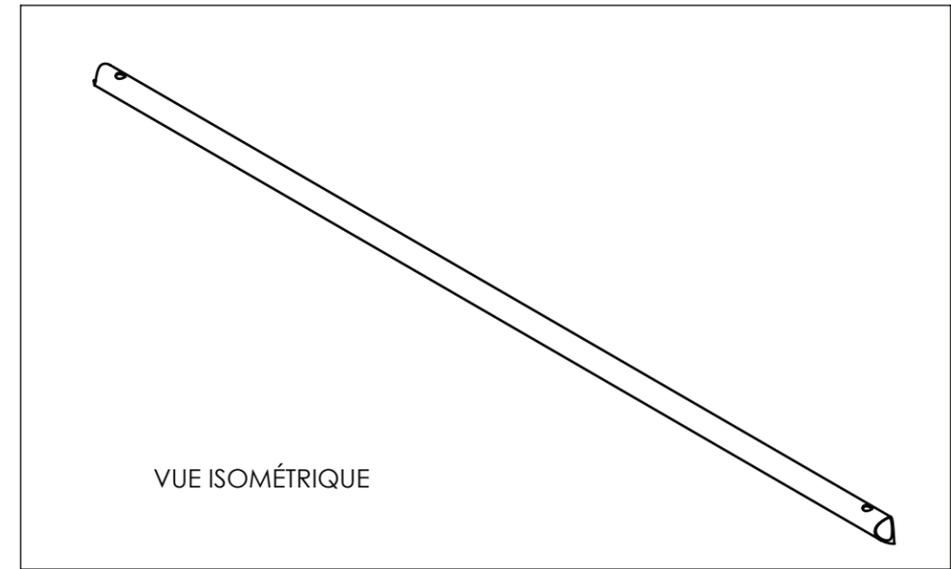
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #5	
NOM DE FICHER: 1827-01-102	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 7 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 1.625", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

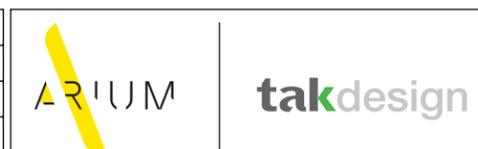
SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		$\pm 1/2^\circ$
LINÉAIRE	.XX	$\pm .020$
	.XXX	$\pm .005$

PROJECTION AMÉRICAINE

UNITÉS:  
po[mm]

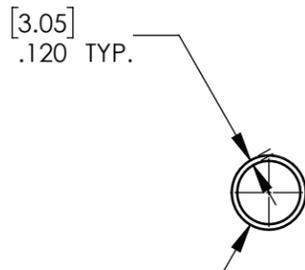
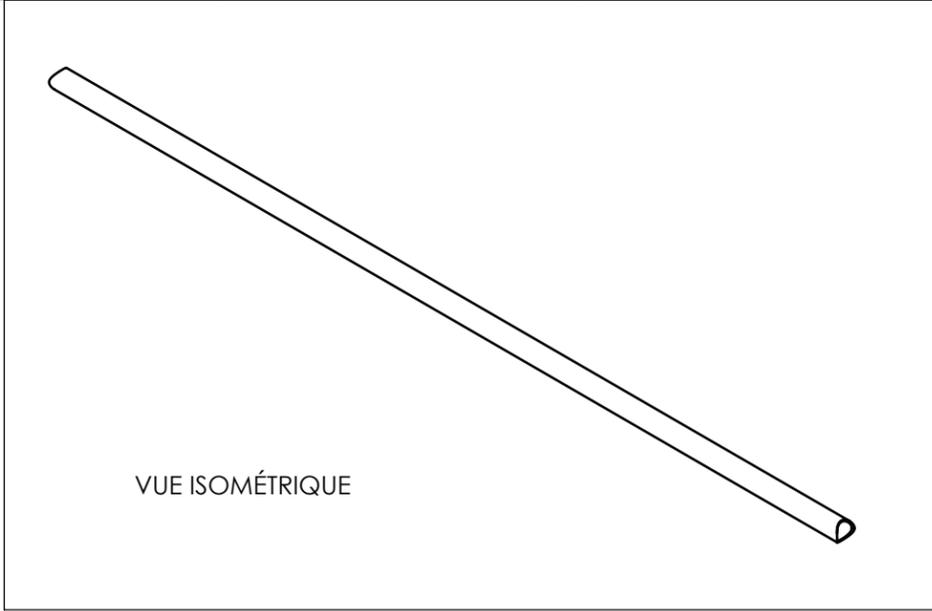
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

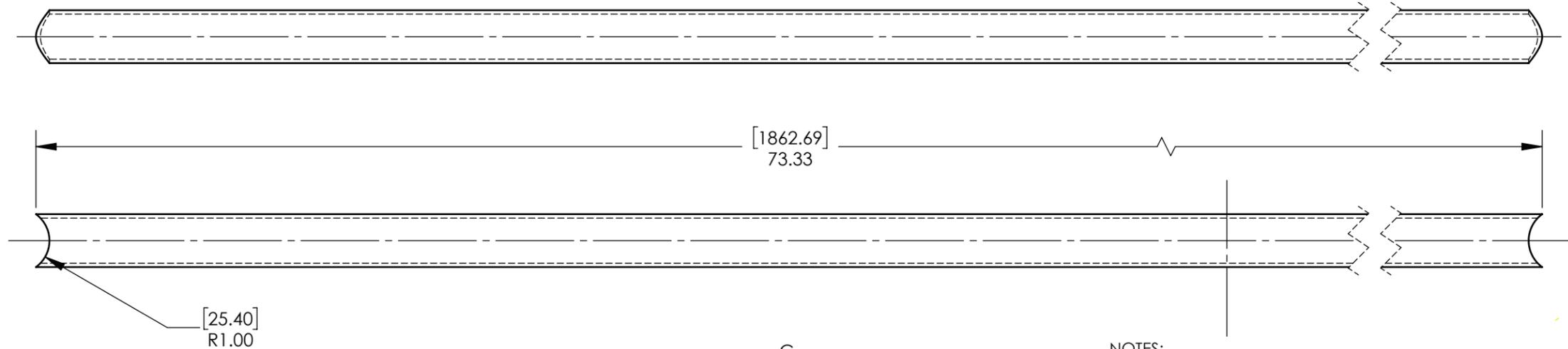


PROJET:	BANC BALANCELLE
CLIENT:	VILLE DE MONTRÉAL
TITRE	STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #6
NOM DE FICHER	1827-01-102
DESSIN TAILLE	B
DESSIN NO.	1827-01-102_P1
ÉCHELLE:	1:4
PAGE	8 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



[41.28]  
Ø 1.63



NOTES:

1. TUBE ROND DIAMÈTRE: 1.625", JA 11
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

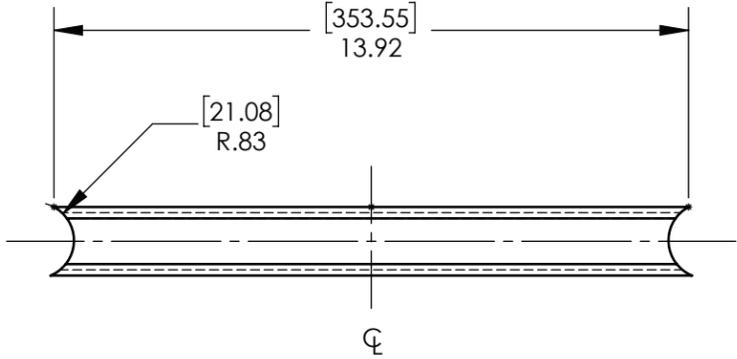
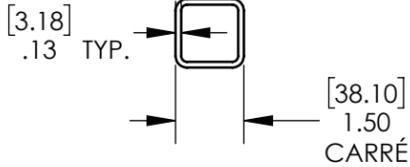
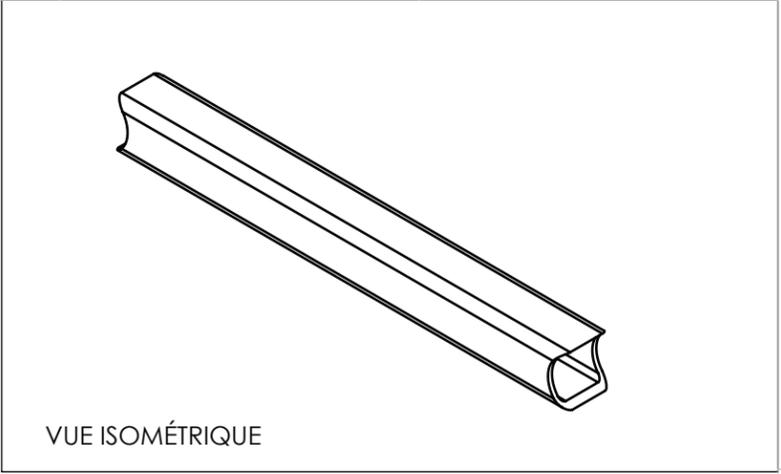
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE: STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #7			
NOM DE FICHER: 1827-01-102			
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-102_P1		
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 9 DE 14	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1,5" x 1,5"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
  6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

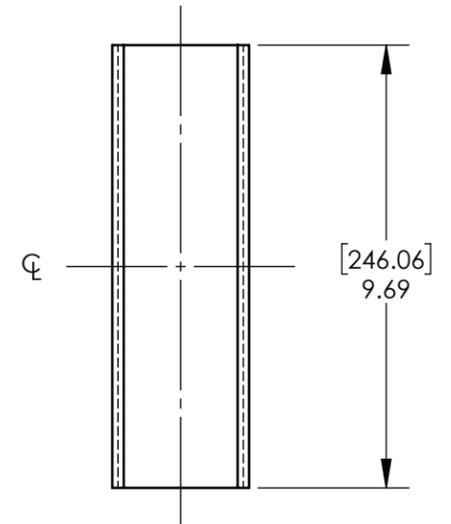
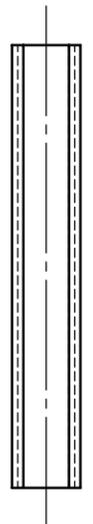
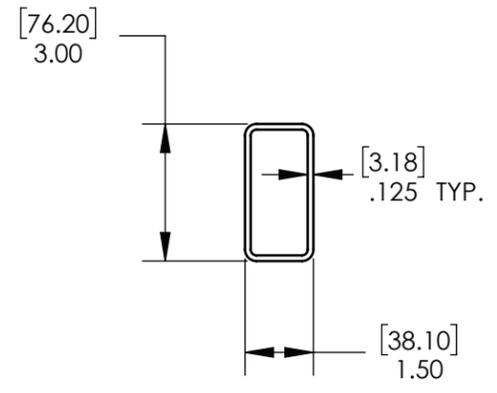
REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.



PROJET:	BANC BALANCELLE	
CLIENT:	VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE	STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #8	
NOM DE FICHER	1827-01-102	
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4		PAGE 10 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. TUBE RECTANGULAIRE DIM. 1,5" x 3"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

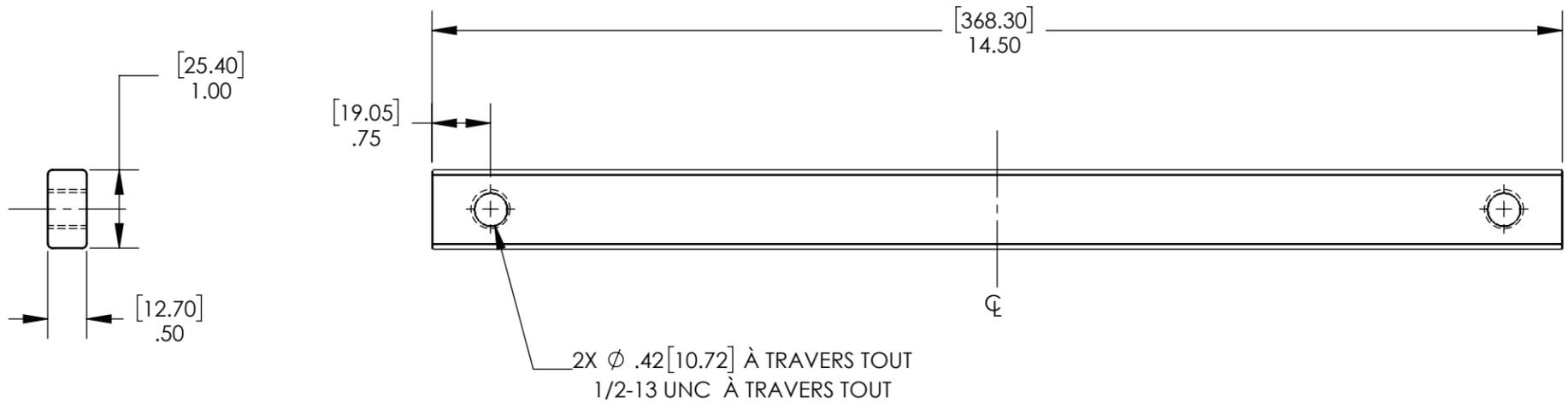
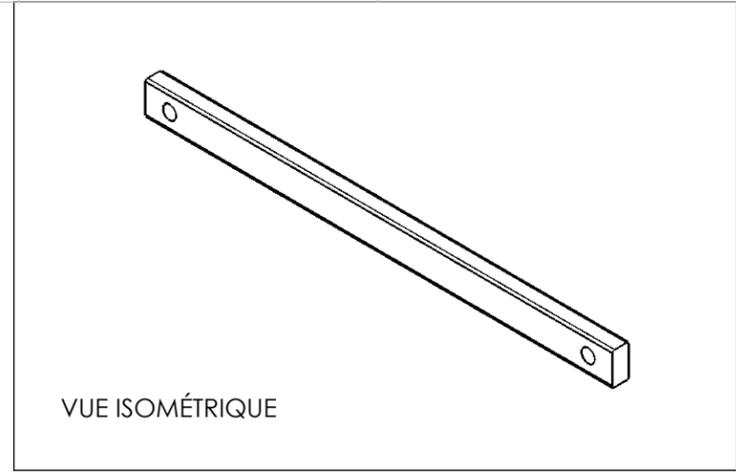
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #9	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 11 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. BARRE PLEINE DIM. 1" X 0,5"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

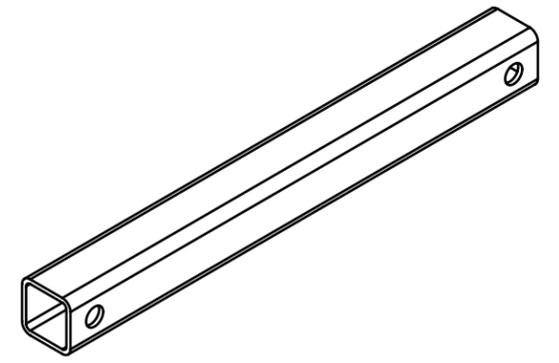
UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

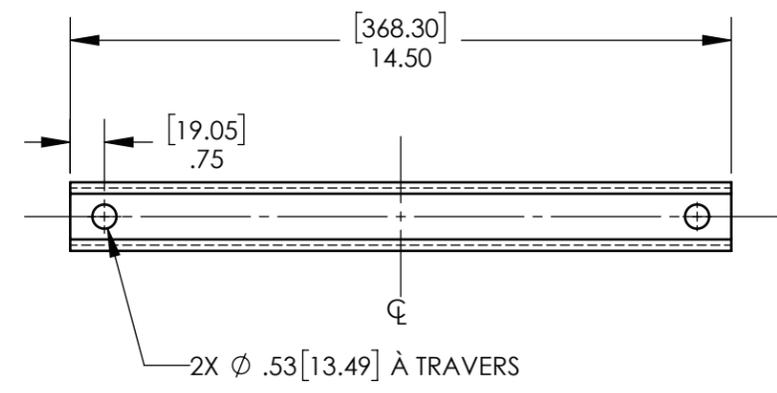
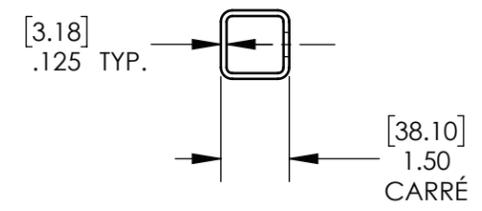
DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE			
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL			
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM # 10			
NOM DE FICHER 1827-01-102			
DESSIN TAILLE	B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1	
ÉCHELLE: 1:2		PAGE 12 DE 14	

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



VUE ISOMÉTRIQUE



NOTES:

1. TUBE CARRÉ DIM. 1,5" x 1,5"
2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
4. COULEUR: NOIR
5. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
6. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

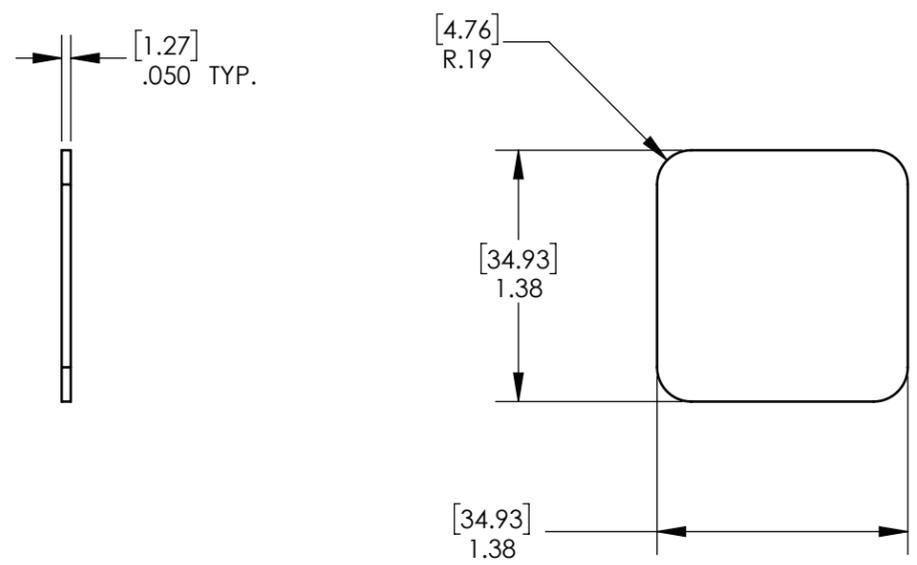
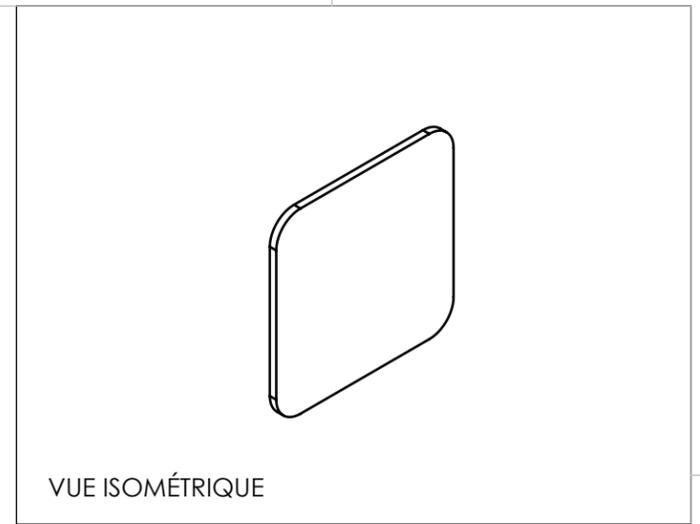
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM # 11	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:4	PAGE 13 DE 14

DESSIN NO.1827-01-102\_P1



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304, JA18 (.050in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005



PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

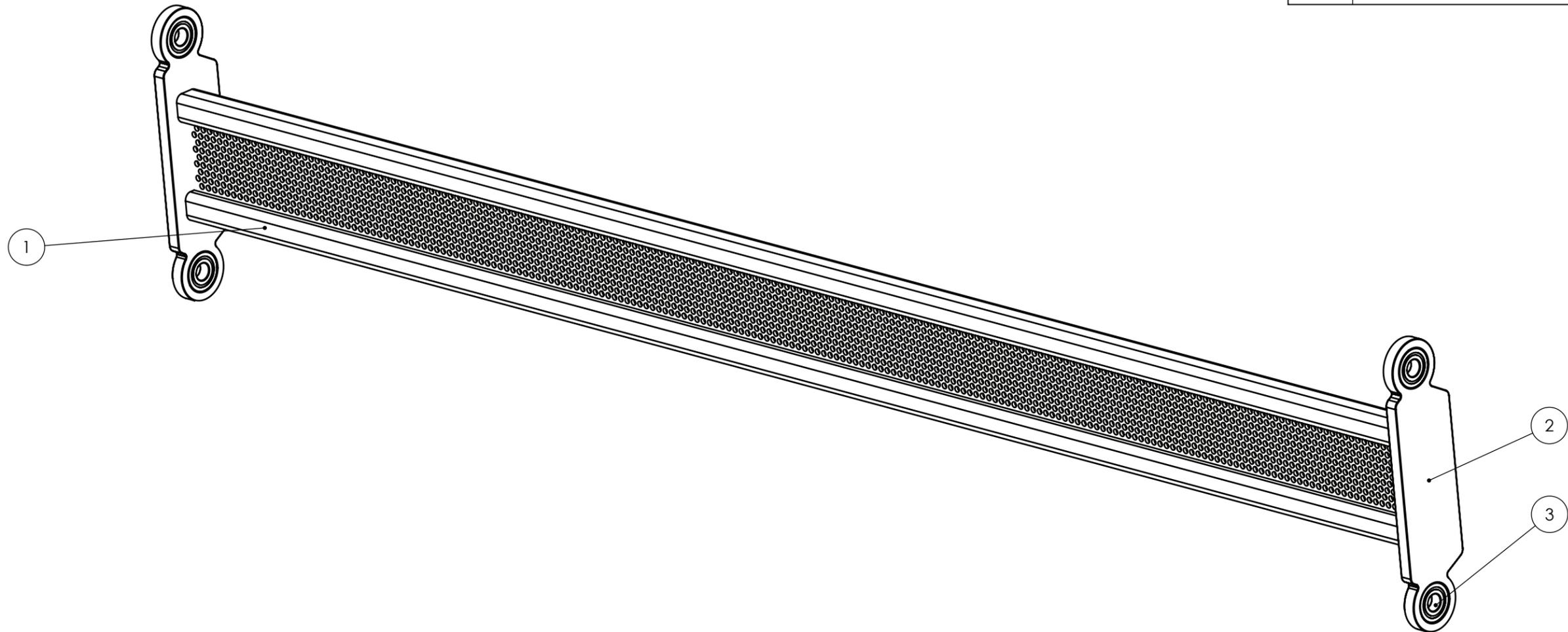
REF. ÉCHELLE

PROJET: BANC BALANCELLE	
CLIENT: VILLE DE MONTRÉAL	
TITRE STRUCTURE BASE UNE PLACE ITEM #12	
NOM DE FICHER 1827-01-102	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-102_P1
ÉCHELLE: 1:1	PAGE 14 DE 14

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION  
AFFÉRENTES SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE  
REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE  
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS  
DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY  
REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE  
WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

DESSIN NO.1827-01-100\_P1

RÉVISIONS			
RÉV.	DESCRIPTION	DATE	APPROUVÉ PAR
P0	VERSION PRÉLIMINAIRE	2018-11-29	
P1	CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE DEMANDÉ PAR LE CLIENT	2019-02-14	



NO. D'ARTICLE	NO. DE PIÈCE	DESCRIPTION	QTÉ
1	1827-01-004	TUBULURE POUR BRAS	1
2	1827-01-003	BRAS RACCORD	2
3	5972K357 (OU ÉQUIVALENT)	ROULEMENT À BILLE 6202-2RS ACIER TREMPÉ	4

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINE

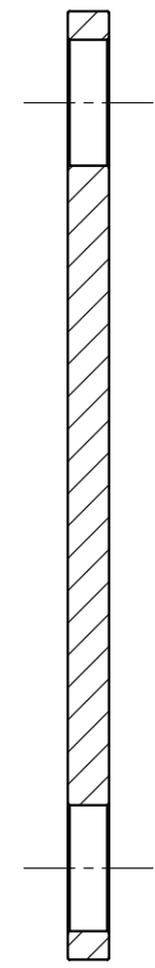
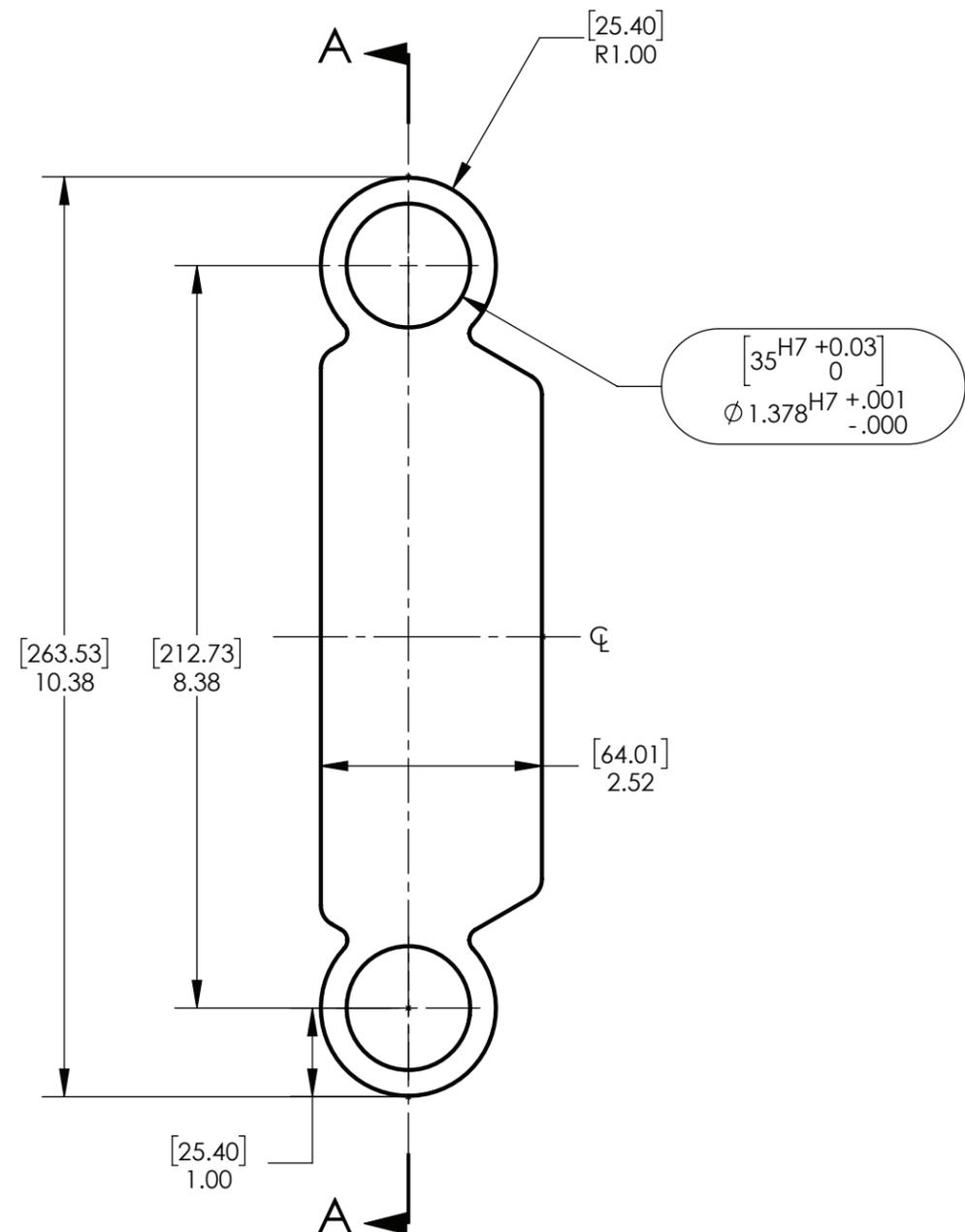
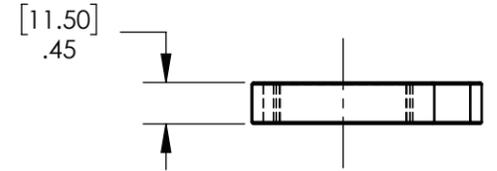
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

**DROITS D'AUTEUR**  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET:	Banc Balancelle
CLIENT:	Ville de Montréal
TITRE	GRILLE BALANCE AVEC BEARING
NOM DE FICHER	1827-01-100
DESSIN TAILLE	B
DESSIN NO.	1827-01-100_P1
ÉCHELLE:	1:4
PAGE	1 DE 4

DESSIN NO.1827-01-003\_P1



SECTION A-A



VUE ISOMÉTRIQUE

- NOTES:
1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  3. COULEUR: NOIR
  4. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  5. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDiquÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-003\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPECIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

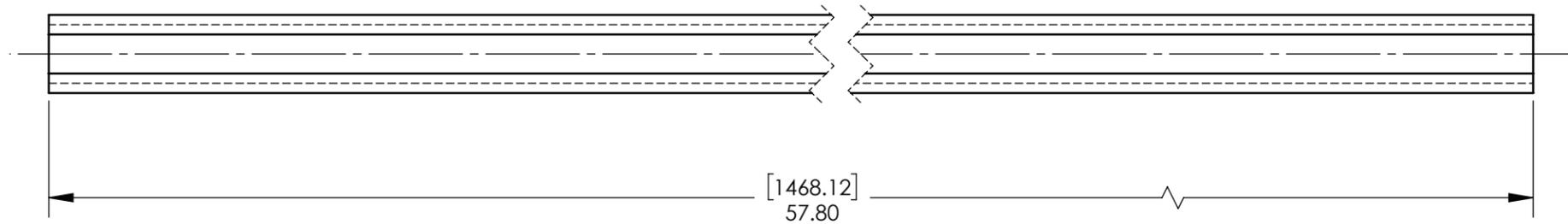
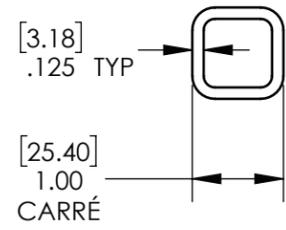
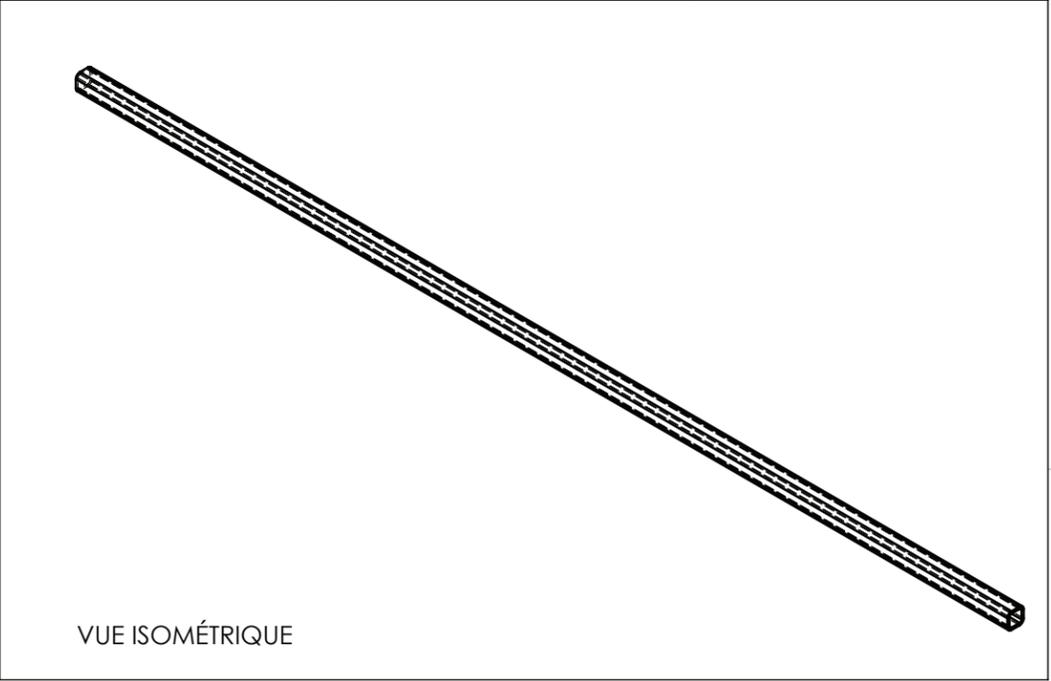
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE RÉPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE: BRAS RACCORD Pour bearings	
NOM DE FICHER: 1827-01-003	
DESSIN TAILLE: B	DESSIN NO.: 1827-01-003_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 2 DE 4

DESSIN NO.1827-01-104\_P1



- NOTES:
1. TUBE CARRÉ DIM. 1" x 1"
  2. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE 304
  3. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
  4. COULEUR: NOIR
  5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.
  6. SEULES LES DIMENSIONS DE MACHINAGE SONT INDIQUÉES, RÉFÉRER AU FICHER 3D 1827-01-104\_P1 POUR TOUTES AUTRES DIMENSIONS

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

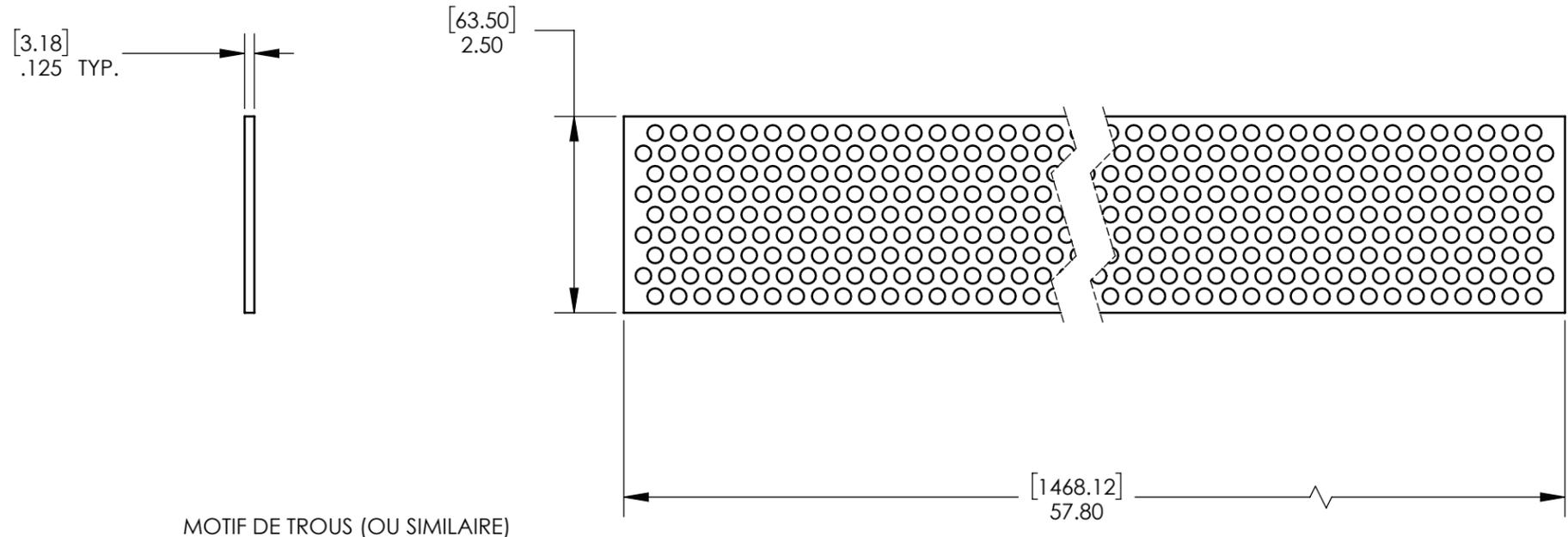
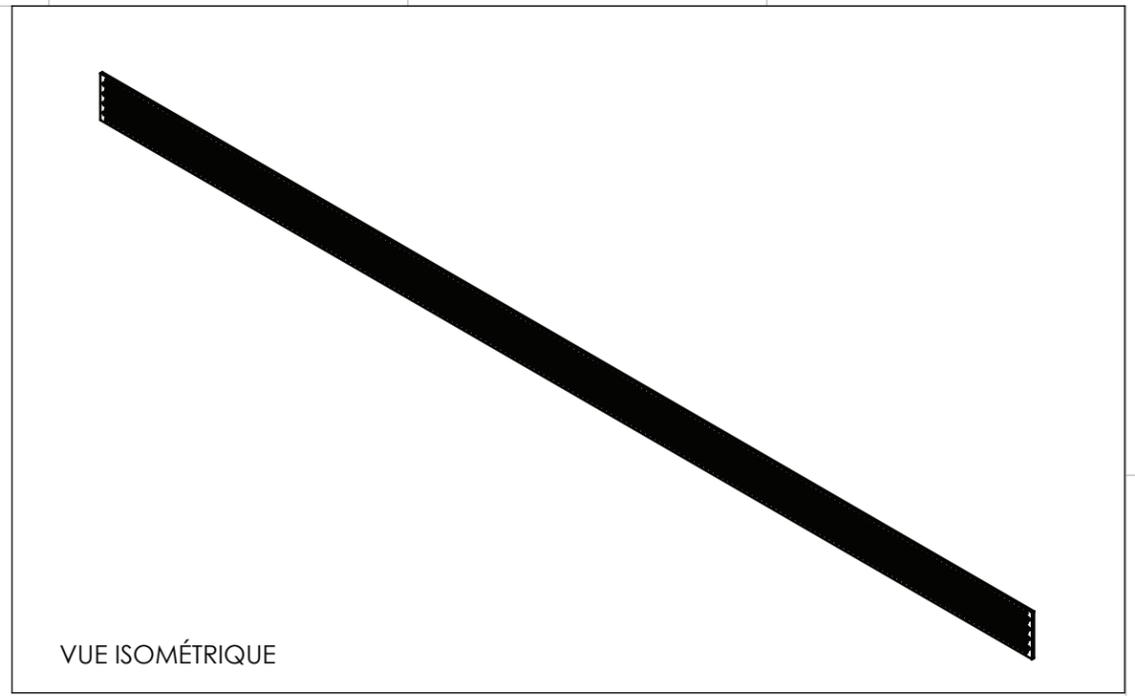
UNITÉS: po[mm]

REF. ÉCHELLE

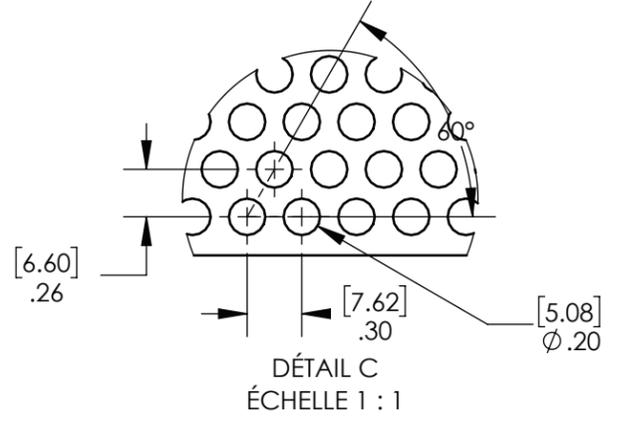
DROITS D'AUTEUR  
 LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
 ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE TUBING POUR BRAS UNE PLACE TUBING CARRÉ	
NOM DE FICHER 1827-01-104	
DESSIN TAILLE <b>B</b>	DESSIN NO. 1827-01-104_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 3 DE 4

DESSIN NO.1827-01-104\_P1



MOTIF DE TROUS (OU SIMILAIRE)



NOTES:

1. MATÉRIEL: ACIER INOXYDABLE , JA11 (.125in)
2. FINITION: PEINTURE LIQUIDE
3. COULEUR: NOIR
4. SAUF SI SPÉCIFIÉ, LE RAYON DE COURBURE MINIMAL EST TYPIQUE.
5. ADOUCIR LES COINS ET ARÊTES VIVES.

SI NON-SPÉCIFIÉ		
ANGULAIRE		±1/2°
LINÉAIRE	.XX	±.020
	.XXX	±.005

PROJECTION AMÉRICAINNE

UNITÉS:  
po[mm]

REF. ÉCHELLE

DROITS D'AUTEUR  
LE PRÉSENT DOCUMENT ET TOUTE INFORMATION AFFÉRENTE SONT LA PROPRIÉTÉ UNIQUE DU CLIENT. TOUTE REPRODUCTION EN TOUT OU EN PARTIE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.  
ALL INFORMATION CONTAINED OR PERTAINING TO THIS DOCUMENT IS THE SOLE PROPERTY OF THE CLIENT. ANY REPRODUCTION IN PART OR AS A WHOLE WITHOUT THE WRITTEN AUTHORIZATION OF THE CUSTOMER.

PROJET: Banc Balancelle	
CLIENT: Ville de Montréal	
TITRE TUBING POUR BRAS UNE PLACE GRILLE PERFORÉE	
NOM DE FICHIER 1827-01-104	
DESSIN TAILLE B	DESSIN NO. 1827-01-104_P1
ÉCHELLE: 1:2	PAGE 4 DE 4

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1226745001

Unité administrative responsable : *Division aménagement des rues*

Projet : *Mobilier pour personnes âgées, dans le cadre du projet Laurentien - Lachapelle*

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire. 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>Assurer un accès équitable et sécuritaire à l'ensemble de ses services et infrastructures (le mobilier) pour toutes et tous, une accessibilité universelle aux personnes ayant des limitations. Une personne âgée a de plus en plus de limitations avec l'âge.</i>  <i>Améliorer le sentiment de sécurité ainsi que la sécurité physique et psychologique pour toutes et tous dans les espaces publics.</i>  <i>Offrir aux Montréalaises et Montréalais un accès universel et équitable à des options de déplacement, au sein de leur quartier. Les personnes âgées veulent marcher à l'extérieur, mais elles ont besoin d'espaces à l'abri du soleil et du mobilier confortable pour prendre une pause et continuer leur marche.</i>			

## Section B - Test climat

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1226745001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division aménagement des rues
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Morelli Designers inc., pour des services professionnels en design industriel ayant pour objet l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale, le suivi de prototypage et de la fabrication d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées. Dépense maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 22-19655 (3 soum.)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



22-19655 Intervention.pdf 22-19655 TABLEAU\_SP\_6X6 interv..pdf



22-19655 Detcah \_ SEO.pdf 22-19655 PV.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diana GOROPCEANU  
Agente d'approvisionnement niv.2  
**Tél : 514 280 0867**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-10

Elie BOUSTANI  
Chef de Section - Direction Acquisition  
**Tél : 514 838 4519**  
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ARIUM DESIGN INC.	275 802,03 \$	<input type="checkbox"/>	
DIKINI INC.	167 403,60 \$	<input type="checkbox"/>	
MICHEL MORELLI DESIGNERS INC.	166 368,83 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (2) à titre informatif; (1) manque de projets récents pour rencontrer un des critères obligatoires; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par :  Le  -  -

22-19655 - Services professionnels en design industriel visant la conception d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées.

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
ARIUM DESIGN INC.							73,3	275 802,03 \$	4,47	<b>3</b>	<b>Heure</b>	mercredi 21-12-2022
DIKINI INC.							81,5	167 403,60 \$	7,86	<b>2</b>	<b>Lieu</b>	via vidéoconférence
MICHEL MORELLI DESIGNERS INC.							83,0	166 368,83 \$	7,99	<b>1</b>		
0							-		-		<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
0							-		-			<b>10000</b>
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Diana Goorpceanu</b>										<b>Facteur «K»</b>	<b>50</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 22-19655

**Numéro de référence** : 1658558

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels en design industriel visant la conception d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> ARIUM DESIGN INC. 635, avenue Mercille Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P 2M1 <a href="http://www.ariumdesign.com">http://www.ariumdesign.com</a> NEQ : 1165175630	<a href="#">Monsieur Assam Michel Daoud</a> Téléphone : 514 861-7771 Télécopieur : 514 861-7772	<b>Commande : (2110487)</b> 2022-11-08 13 h 33 <b>Transmission :</b> 2022-11-08 13 h 33	3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-18 14 h 46 - Courriel 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-22 11 h 22 - Courriel 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-22 17 h 23 - Courriel 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-25 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> ATELIER BARDA INC. 214_5795 avenue de Gaspé Montréal, QC, H2S2X3 <a href="http://www.atelierbarda.com">http://www.atelierbarda.com</a> NEQ : 1170397518	<a href="#">Monsieur Antonio Di Bacco</a> Téléphone : 514 360-2223 Télécopieur : 514 360-2223	<b>Commande : (2114661)</b> 2022-11-17 11 h 09 <b>Transmission :</b> 2022-11-17 11 h 09	3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-18 14 h 46 - Courriel 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-22 11 h 22 - Courriel 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-22 17 h 23 - Courriel 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-25 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Dikini inc. 6630 rue Hutchison suite 100 Montréal, QC, h2v 4e1 <a href="https://www.studiodikini.com">https://www.studiodikini.com</a> NEQ : 1176737998	<a href="#">Monsieur Philippe Carreau</a> Téléphone : 438 870-8919 Télécopieur :	<b>Commande : (2110020)</b> 2022-11-07 17 h 14 <b>Transmission :</b> 2022-11-07 17 h 14	3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-18 14 h 46 - Courriel 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-22 11 h 22 - Courriel 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-22 17 h 23 - Courriel 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-25 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> MICHEL MORELLI DESIGNERS INC. 433 Chabanel Ouest 1003 Montréal, QC, H2M2J9 NEQ : 1148025357	<a href="#">Monsieur Michel Morelli</a> Téléphone : 514 287-3344 Télécopieur : 514 287-3343	<b>Commande : (2110988)</b> 2022-11-09 10 h 42 <b>Transmission :</b> 2022-11-09 10 h 42	3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-18 14 h 46 - Courriel 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-22 11 h 22 - Courriel 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-22 17 h 23 - Courriel

			3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-25 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Municipalité de Rawdon 3647, rue Queen Rawdon, QC, J0K 1S0 <a href="http://www.rawdon.ca">http://www.rawdon.ca</a> NEQ :	<a href="#">Madame Caroline Gray</a> Téléphone : 450 834-2596 Télécopieur : 450 834-3031	<b>Commande : (2122593)</b> 2022-12-08 3 h 01 <b>Transmission :</b> 2022-12-08 3 h 01 3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-12-08 3 h 01 - Téléchargement 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-12-08 3 h 01 - Téléchargement 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-12-08 3 h 01 - Téléchargement 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-12-08 3 h 01 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057	<a href="#">Madame Lynda Nadeau</a> Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	<b>Commande : (2121400)</b> 2022-12-05 14 h 55 <b>Transmission :</b> 2022-12-05 14 h 55 3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-12-05 14 h 55 - Téléchargement 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-12-05 14 h 55 - Téléchargement 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-12-05 14 h 55 - Téléchargement 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-12-05 14 h 55 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	RAPHH 6230 Avenue des Érables Montréal, QC, H2G2M8 NEQ : 2270836507	<a href="#">Monsieur RAPHAEL HERNANDEZ</a> Téléphone : 514 663-6505 Télécopieur :	<b>Commande : (2112941)</b> 2022-11-14 14 h 40 <b>Transmission :</b> 2022-11-14 14 h 40 3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-18 14 h 46 - Courriel 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-22 11 h 22 - Courriel 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-22 17 h 23 - Courriel 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-25 14 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	SERVICES PRECICAD INC. 350 boul. Charest est 1er étage Québec, QC, G1K 3H1 <a href="http://www.precicad.com">http://www.precicad.com</a> NEQ : 1145431228	<a href="#">Monsieur Pierre Dion</a> Téléphone : 418 658-7803 Télécopieur : 418 948-1068	<b>Commande : (2119258)</b> 2022-11-29 14 h 28 <b>Transmission :</b> 2022-11-29 14 h 28 3826193 - 22-19655 Addenda 1 2022-11-29 14 h 28 - Téléchargement 3827307 - 22-19655 Addenda 2 2022-11-29 14 h 28 - Téléchargement 3827706 - 22-19655 Addenda 3 2022-11-29 14 h 28 - Téléchargement 3830543 - 22-19655 Addenda 4 2022-11-29 14 h 28 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Société du Parc Jean-Drapeau 1 circuit Gilles-Villeneuve Montréal, QC, H3C 1A9 <a href="http://www.parcjeandrapeau.com/">http://www.parcjeandrapeau.com/</a> NEQ :	<a href="#">Monsieur Mehdi Benabdallah</a> Téléphone : 514 872-7310 Télécopieur :	<b>Commande : (2109973)</b> 2022-11-07 15 h 59 <b>Transmission :</b> 2022-11-07 15 h 59 Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

---

© 2003-2022 Tous droits réservés

**Dossier # : 1226745001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des projets d'aménagement urbain , Division aménagement des rues
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Michel Morelli Designers inc., pour des services professionnels en design industriel ayant pour objet l'analyse des besoins, la conception préliminaire, la conception finale, le suivi de prototypage et de la fabrication d'une gamme de mobilier urbain accessible universellement et répondant aux besoins des personnes âgées. Dépense maximale de 166 368,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 22-19655 (3 soum.)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1226745001 - Certification de fonds\_PDI.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johane MORIN  
Préposée au budget  
**Tél :** 514-868-3805

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-19

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-1444  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.003  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.004  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1228006003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 50 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation du 90e congrès de l'ACFAS pour l'année 2023 / Approuver la convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 50 000 \$ à l'organisme Université de Montréal pour la réalisation de la 90e édition du congrès de l'ACFAS pour l'année 2023;
- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-01-20 16:58

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1228006003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 50 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation du 90e congrès de l'ACFAS pour l'année 2023 / Approuver la convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En septembre 2022, la Ville de Montréal via le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal (CRUM), a été sollicitée par les organisateurs de la 90e édition du congrès de l'ACFAS, lequel se tiendra du 8 au 12 mai 2023 à Montréal.

Une rencontre a eu lieu entre le Service du Développement économique (SDÉ) et les organisateurs de cette conférence afin de discuter des objectifs, de l'état d'avancement du projet, et de la pertinence pour le SDÉ de soutenir financièrement l'événement.

C'est à cette occasion que l'Université de Montréal a soumis une demande de contribution financière d'un montant de 50 000 \$ à la Ville, afin de soutenir la réalisation de cette conférence internationale.

Après évaluation interne, il a été conclu que cet événement répond aux objectifs de la Direction de l'intelligence économique et du rayonnement international, voir justification. Il a été convenu que la contribution optimale de la part de la Ville, par rapport à l'offre de partenariat présentée et au niveau d'implication dans le contenu, serait de 50 000 \$.

Avec le présent dossier, nous soumettons au Comité exécutif les informations pertinentes liées au projet, pour approbation de la contribution mentionnée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE20 0406 - 18 mars 2020 – Autoriser l'accord de principe visant la création du Carrefour de la recherche urbaine de Montréal au sein du Service du développement économique.

CE18 0943 – 30 mai 2018 – Adopter le plan d'action sur le savoir et le talent intitulé « Inventer Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal ».

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

## DESCRIPTION

L'Université de Montréal, en collaboration avec HEC et Polytechnique Montréal accueillera du 8 au 12 mai 2023 à Montréal le 90e congrès annuel de l'ACFAS. Ce congrès exceptionnel marquera l'apogée des célébrations du centenaire de l'ACFAS et devrait rassembler de 7 000 à 9 000 personnes passionnées de recherche dans toutes les disciplines du savoir, en provenance de plus de 40 pays. La 90e édition offrira environ 250 colloques sur place, en ligne ou en formule hybride ainsi que 700-800 communications libres. Toutes les activités permettront de faire le point sur l'état des savoirs dans un grand nombre de domaines de recherche, d'où la très grande importance de ce congrès.

Le congrès de l'ACFAS, pilier du développement scientifique en français depuis 100 ans, se caractérise aussi par des activités originales gratuites offertes au grand public dans le but de promouvoir l'importance de la recherche et de rendre accessibles les avancées scientifiques. La 90e édition ne fera pas exception. L'organisation s'attache à promouvoir une forte implication de la communauté de chercheurs dans les universités hôtes et au-delà. L'accès en ligne des colloques, communications libres orales et par affiches va quant à elle permettre d'augmenter les retombées et le rayonnement de l'événement au sein de la francophonie.

L'Université de Montréal joue un rôle de premier plan dans l'enseignement supérieur au Québec et a l'ambition de devenir l'Université de langue française la plus influente au monde. HEC Montréal est une école de gestion universitaire dont la réputation est établie au Québec, au Canada et à l'international. De son côté, Polytechnique Montréal est un pôle scientifique et technologique de calibre international qui va fêter ses 150 ans en 2023. Ensemble, ces trois établissements mobilisent une capacité unique pour organiser ce congrès de classe mondiale sur la base des liens de collaborations déjà bien établis.

## JUSTIFICATION

Cette activité représente une opportunité à divers égards pour la Ville de Montréal. La conférence contribuera considérablement au rayonnement international de Montréal en mettant notamment en valeur ses écosystèmes de savoir, de recherche et d'innovation uniques. Elle permettra de démontrer la vitalité des universités montréalaises, premier pôle de recherche au Canada. Via des présentations publiques dans différents lieux de la Ville (Biôme, Parcs, Mont-Royal, campus, etc.), le congrès sera également l'occasion de permettre une ouverture au grand public dans les réflexions concernant les enjeux de société existants ou à venir.

La Ville aura l'opportunité de participer activement à la programmation. Outre l'implication protocolaire lors de la cérémonie d'ouverture et pour l'ouverture des principales conférences grand public, l'implication de la Ville de Montréal pourra se matérialiser avec la participation de représentants-es de la ville dans les comités liés à l'organisation des activités sociales et des activités de vulgarisation scientifique. La Ville sera également invitée à présenter le Carrefour de la recherche urbaine de Montréal lors d'une conférence ainsi que les différents partenariats de recherche entre la Ville et la communauté de chercheurs.

La contribution de la Ville à cette conférence se justifie également par sa volonté de valoriser la langue française marquant notamment l'importance qui est accordée à l'éducation scientifique en français dans toutes les sphères de notre société.

Elle s'inscrit concrètement dans le plan d'action sur le savoir et le talent - Inventer Montréal via l'axe 3 - « Accroître la notoriété de Montréal comme pôle de savoir et de talent » de la stratégie de développement économique Accélérer Montréal 2018-2022. Enfin, le congrès 2023 de l'ACFAS est aligné au plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024 de la Ville de Montréal.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 50 000 \$ sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction intelligence économique et rayonnement international (Entente 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2).

Le budget total de l'événement est de 699 080 \$ et la contribution de la Ville de 50 000 \$ représente 7,2 % du budget total.

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés par la Ville les dernières années pour autre type de projet ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projet	Soutien accordé	Soutien recommandé	Versements 2023		Soutien Ville / Global projet
		2022	2023	1er versement à la signature de la convention	2e versement 30 jours suivant la réception du rapport final	
Université de Montréal	90ème congrès de l'Acfas pour l'année 2023	-	50 000 \$	35 000 \$	15 000 \$	7.2 %
	Conférence internationale TimeWorld / Édition 2022	50 000 \$	-	-	-	5,9 %

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Le portrait des contributions versées par le SDE à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

### MONTRÉAL 2030

Le projet-cadre avec la priorité 16 « Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international » de la vision Montréal 2030.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra de faire rayonner Montréal et plus particulièrement son écosystème unique de recherche via ses universités.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Dans le cas où la situation sanitaire ne permettrait pas au congrès de se tenir tel que prévu en mai 2023 en mode présentiel, il sera reporté au début de l'automne 2023.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une demande a été déposée pour une prise de parole de la mairesse lors de la conférence d'ouverture le 8 mai à 18 h au grand chalet du Mont-Royal ( # 54002). Les obligations de l'Organisme en matière de visibilité sont incluses dans la convention de contribution financière.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ouverture du congrès 8 mai 2023  
Déroulement du congrès du 8 au 12 mai 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie J DASSYLVA  
commissaire - développement économique

**Tél :** 514-868-7676  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie POULIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7046  
**Télécop. :** 514 872-0049

---

Le : 2023-01-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dieudonné ELLA-OYONO  
Directeur par intérim

**Tél :** 438-862-1818

**Approuvé le :** 2023-01-18

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : [Indiquez le numéro de dossier.]

Unité administrative responsable : [Indiquez l'unité administrative responsable.]

Projet : [Indiquez le nom du projet.]

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. 16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international 20 . Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu?</b> 16. Les fonctionnaires de la Ville participeront à des ateliers avec des chercheurs pour présenter les collaborations et mettre de l'avant les mécanismes développer pour intégrer la science et les nouvelles connaissances dans l'élaboration de politiques publiques ou d'enjeux urbains. 20 . Mettre de l'avant le vaste réseau d'établissements d'enseignement supérieur montréalais et sa richesse pour le développement économique, social et culturel de notre métropole.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;</li> </ul> <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal, le 3 octobre 2022

Objet : Demande de partenariat pour l'organisation du 90<sup>e</sup> congrès de l'Acfas par l'Université de Montréal-HEC-Polytechnique Montréal.

Madame/ Monsieur,

L'Université de Montréal, en collaboration avec HEC et Polytechnique Montréal accueillera le congrès annuel 2023 de l'Acfas. Ce congrès exceptionnel se tiendra du 8 au 12 Mai 2023 à Montréal et marquera l'apogée des célébrations du centenaire de l'Acfas et devrait rassembler 10 000-14 000 personnes passionnées de recherche dans toutes les disciplines du savoir, en provenance de plus de 40 pays. La 90<sup>e</sup> édition offrira environ 350 colloques sur place, en ligne ou en formule hybride ainsi que 700-800 communications libres. Toutes les activités permettront de faire le point sur l'état des savoirs dans un grand nombre de domaines de recherche, d'où la très grande importance de ce congrès.

Le congrès de l'Acfas, pilier du développement scientifique en français depuis 100 ans, se caractérise aussi par des activités originales gratuites offertes au grand public dans le but de promouvoir l'importance de la recherche et de rendre accessible les avancées scientifiques. La 90<sup>e</sup> édition ne fera pas exception. L'organisation s'attache à promouvoir une forte implication de la communauté de chercheurs dans les universités hôtes et au-delà. L'accès en ligne des colloques, communications libres orales et par affiches va quant à elle permettre d'augmenter les retombées et le rayonnement de l'évènement au sein de la francophonie.

L'organisation de ce congrès est un moyen de démontrer la vitalité de nos universités. L'Université de Montréal joue un rôle de premier plan dans l'enseignement supérieur au Québec et a l'ambition de devenir l'Université de langue française la plus influente au monde. HEC Montréal est une école de gestion universitaire dont la réputation est établie au Québec, au Canada et à l'international. De son côté, Polytechnique Montréal est un pôle scientifique et technologique de calibre international qui va fêter ses 150 ans en 2023. Ensemble ces trois établissements mobilisent une capacité unique pour organiser ce congrès de classe mondiale sur la base des liens de collaborations déjà bien établis.

Bien évidemment, l'organisation d'un évènement international d'une telle envergure nécessite des ressources financières, humaines et matérielles importantes tant au chapitre de la logistique que des communications. Les trois universités vont mettre à contribution leurs infrastructures et personnels déjà disponibles, mais face à l'ampleur de l'évènement, relever ces défis exigent le recours à des ressources supplémentaires importantes et l'engagement de tous les partenaires. C'est pourquoi, à l'instar des universités hôtes précédentes, nous souhaitons un engagement important de la Ville de Montréal dans plusieurs domaines :

- Établir un partenariat pour promouvoir Montréal, ses liens avec les pôles universitaires, l'innovation Montréalaise du fait des partenariats en recherche-valorisation-commercialisation et profiter de l'occasion pour permettre une ouverture au grand public sur les réflexions sur les grands enjeux de société existants ou à venir. Nous invitons

d'ailleurs les chaires et équipes de recherche soutenues par la Ville de Montreal à soumettre des propositions pour des colloques et des présentations libres lors de l'appel à soumission de propositions pour le congrès de l'Acfas 2023 (L'appel sera ouvert en Aout 2022).

- Outre l'implication protocolaire lors de la cérémonie d'ouverture et pour l'ouverture des principales conférences grand publics, l'implication de la Ville de Montréal pourra se matérialiser avec la participation de représentants-es de la ville dans le comité qui va choisir et organiser les activités sociales et les activités de vulgarisation scientifique.
- Cela permettra à la Ville de Montreal d'influencer la nature des activités grand publics à privilégier durant la semaine du 8 au 12 Mai 2023 et possiblement la fin de semaine précédente. Ces activités vont se tenir dans les sites universitaires mais aussi en mettant en vitrine les sites comme ceux d'Espace pour la vie ou du Cœur des Sciences. Ce sera l'occasion d'aller à la rencontre des élus et des citoyens dans le cadre de d'activités et de conférences à différents endroits de la ville.
- La ville hôtesse accorde en générale une subvention de 35 000\$ à 50 000\$, pour co-financer une partie de coûts supplémentaires associés à la tenue de cet événement majeur dans le domaine de la science, de la promotion de l'innovation et pour assurer la pérennité de l'évènement et son rayonnement dans la francophonie et au-delà. Cette année est bien entendu particulière du fait du centenaire de l'Acfas.

L'engagement et l'implication concrète de la Ville de Montréal dans l'édition 2023 du congrès de l'Acfas marquera l'importance qui est accordée à l'éducation scientifique en français dans toutes les sphères de notre société.

Madame/Monsieur, nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à cette demande et nous vous prions de bien vouloir accepter nos salutations les plus sincères,

JEAN-FRANÇOIS GAUDREULT-DESBIENS, MSRC/FRSC, AD. E  
Vice-recteur Planification et communication stratégiques



## Note

**Destinataires:** M<sup>me</sup> Véronique Doucet  
Directrice du Service du développement économique

**Expéditrice :** Valérie Poulin, Directrice Intelligence économique et affaires internationales

**Date:** 18 mars 2022

**Objet :** Avis de pertinence - Appui au congrès de l'ACFAS 2023

---

### 1. CONTEXTE

L'ACFAS célèbrera son 100<sup>ème</sup> anniversaire en 2023 et le congrès annuel aura lieu à Montréal. Le comité organisateur est composé de l'Université de Montréal, HEC et Polytechnique. Le 26 janvier 2022 une rencontre avec le chargé de projet de la conférence 2023 a eu lieu. Cette rencontre a permis de présenter l'événement et de discuter d'une collaboration avec la Ville de Montréal. Une demande de partenariat a par la suite été envoyée à la Ville le 17 février 2022 et une lettre devrait suivre au cabinet de la mairesse.

Le présent avis vise à répondre à cette demande.

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

#### L'ACFAS

L'Acfas est un organisme à but non lucratif contribuant à l'avancement des sciences au Québec, dans la francophonie canadienne et sur la scène francophone internationale. Fondée en 1923 sous le nom d'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'organisme a été renommé Association francophone pour le savoir entre 2001 et mai 2019.

Depuis bientôt 100 ans, l'Acfas fait rayonner les savoirs comme moteur de développement de nos sociétés en rassemblant les actrices et acteurs de la recherche au sein de la francophonie. Résolument tournée vers l'avenir, elle est un puissant vecteur de démocratisation et de communication scientifique. Elle valorise les chercheuses et chercheurs de toutes les disciplines, ainsi que l'excellence en recherche.

#### Congrès 2023

L'Université de Montréal, en collaboration avec HEC et Polytechnique Montréal, accueillera le congrès annuel 2023 de l'Acfas. Ce congrès se tiendra du 8 au 12 Mai 2023 à Montréal et marquera l'apogée

des célébrations du centenaire de l'Acfas. Il devrait rassembler 7000 à 9000 personnes passionnées de recherche dans toutes les disciplines du savoir, en provenance de plus de 40 pays. La 90<sup>e</sup> édition offrira environ 250 colloques sur place, en ligne ou en formule hybride ainsi que 700 à 800 communications libres. Toutes les activités permettront de faire le point sur l'état des savoirs dans un grand nombre de domaines de recherche.

### **3. CONTRIBUTION DEMANDÉE**

Établir un partenariat pour promouvoir Montréal, ses liens avec les pôles universitaires et l'innovation montréalaise :

- Implication protocolaire lors de la cérémonie d'ouverture et pour l'ouverture des principales conférences grand publics (présence de la mairesse et/ou autres élus)
- Participation de représentants-es de la ville dans le comité qui va choisir et organiser les activités sociales et les activités de vulgarisation scientifique permettant à la Ville de Montréal d'influencer la nature des activités grand publics à privilégier;
- Accorder une contribution financière entre 35 000 \$ et 50 000 \$. Cette demande est basée sur les contributions des Villes hôtes lors des éditions précédentes. L'édition 2023 sera particulière du fait du centenaire de l'Acfas.

### **4. CONSIDÉRATIONS**

Considérant :

- La renommée de la conférence dans le domaine de la recherche et des sciences
- L'édition spéciale soulignant le centenaire de l'ACFAS se déroulant à Montréal
- Le plan d'action Inventer Montréal qui vise à soutenir des actions pour promouvoir Montréal comme ville universitaire, de recherche et de haut savoir dans le monde
- Les actions mises de l'avant via le CRUM en lien avec les thématiques de l'ACFAS

### **5. RECOMMANDATION(S)**

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de :

- Soutenir le projet via une contribution financière de 50 000 \$
- Solliciter la participation de la mairesse pour une prise de parole à l'ouverture du congrès;
- Solliciter la participation d'élus en lien avec la programmation;
- Soumettre une proposition de colloque pour présenter le CRUM et la recherche urbaine à la Ville de Montréal;
- Désigner des représentants pour participer au comité organisateur des activités sociales et de vulgarisation;

---

Préparé par : Julie Dassylva, Commissaires au Service du développement économique

Sommaire		Détail		Tableau GDD	
<input type="text" value="Nom fournisseur"/>		<input type="text" value="No fournisseur"/>		<input type="text" value="Unité d'affaires"/>	
<input type="text" value="No résolution"/>		<input type="text" value="Exercice"/>			
				2022	
<b>Totaux</b>					<b>50 000,00</b>
Université De Montreal	16212	Développement économique	-		50 000,00

**Dossier # : 1228006003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction intelligence économique et rayonnement international , -
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente totalisant 50 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation du 90e congrès de l'ACFAS pour l'année 2023 / Approuver la convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



SDÉ - 1228006003 - Université de Mtl.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-18

Habib NOUARI  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-0984**  
**Division : Service des finances , DCSF - Pôle développement**



**Dossier # : 1229622005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales des arrondissements et des organismes paramunicipaux pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2023 / Autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *Cyclovias* à Montréal pour 2023;
2. d'autoriser une dépense de 170 000\$ à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-01-18 12:08

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général par intérim  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229622005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales des arrondissements et des organismes paramunicipaux pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2023 / Autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le concept des *événements cyclovias* est une série de parcours gratuits lors desquels les cyclistes, les patineurs à roues alignées, les joggeurs ou piétons sont libres de se promener sur un circuit fermé à la circulation automobile. Selon sa configuration et son degré de difficulté, un circuit peut être sportif, festif, ou familial.

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *cyclovias* (Programme) a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements et organismes municipaux dans la réalisation de projets visant à mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport. Il a été adopté pour la première fois par le comité exécutif en 2016 et son renouvellement doit être approuvé par la même instance annuellement.

En 2022, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a reçu quatre (4) demandes de soutien de la part de trois (3) arrondissements, soit Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ainsi que d'un organisme paramunicipal, soit la Société du Parc Jean-Drapeau. Un total de 146 827,06 \$ a été octroyé pour la réalisation de ces événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DGA229622001 - 30 juin 2022**

Autoriser un virement budgétaire d'un montant total de 131 250 \$ à 3 arrondissements et autoriser une dépense maximale de 19 744,10\$ à un organisme paramunicipal pour un total de 150 994,10 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour soutenir les activités sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovias » à Montréal pour l'année 2022

**CE22 0760 - 4 mai 2022**

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales des arrondissements et des organismes paramunicipaux pour la mise en place du programme Cyclovia à Montréal pour 2022 / Autoriser une dépense de 200 000 \$ à cet effet.

**DGA 2218475001 - 2 décembre 2021**

Autoriser un virement budgétaire d'un montant total de 96 000 \$ à 2 arrondissements et autoriser une dépense de 18 849,96 \$ à un organisme paramunicipal pour un total de 114 849,96 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour soutenir les activités sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2021

**CE21 1066 - 9 juin 2021**

Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2021 / Autoriser une dépense de 200 000 \$ à cet effet

**CE19 1960 - 11 décembre 2019**

Approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *cyclovias* à Montréal et son renouvellement pour l'année 2020 et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DA 2196340001 - 14 juin 2019**

Autoriser un virement budgétaire aux arrondissements, en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme totale de 161 000 \$ pour soutenir les activités sélectionnées de cyclovias pour l'année 2019.

**CE16 0349 - 9 mars 2016**

Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2016 / Autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

**DESCRIPTION**

Le Programme Cyclovia poursuit les objectifs suivants :

- Offrir un circuit sportif ou populaire, festif et familial;
- Transformer certaines rues en espaces publics propices aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, et en lieux de rencontres pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à rester physiquement actifs;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

Pour les cyclovias festives ou familiales, le Programme prévoit une aide financière correspondant à un maximum de 11 000 \$ par kilomètre de parcours jusqu'à concurrence de 22 000 \$ par occurrence. La Ville soutiendra, par an, un maximum de 3 cyclovias festives ou familiales par arrondissement ou organisme paramunicipal. Ainsi, le soutien maximal possible est de 66 000 \$ annuellement par arrondissement ou organisme paramunicipal.

Pour les cyclovias sportives, le Programme de soutien prévoit une aide financière correspondant à un maximum de 5 000 \$ par kilomètre de parcours jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par occurrence. La Ville soutiendra, par an, un maximum de 8 cyclovias sportives par arrondissement ou organisme paramunicipal. Ainsi, le soutien maximal possible est de 80 000 \$ annuellement par arrondissement ou organisme paramunicipal.

Pour être admissibles, les projets de cyclovia proposés doivent se conformer aux critères ci-après :

- Le respect des objectifs du Programme Cyclovia;
- La gratuité;
- Un parcours sur le domaine public, sur un circuit fermé, le long de rues, d'avenues ou de boulevards;
- Se conformer aux normes et règlements municipaux ainsi qu'aux lois provinciales et fédérales en vigueur et aux règles de sécurité afférentes;
- Se tenir entre le 1er mai et le 31 décembre 2023.

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- Le respect des critères d'admissibilité;
- La qualité du parcours proposé – distance, localisation, accessibilité, lieux d'intérêt (parcs, institutions d'enseignement, marché public, etc.);
- La durée et la récurrence de celui-ci;
- L'acceptabilité sociale du projet par les citoyens et les différentes parties prenantes;
- L'acceptabilité et l'implication des commerçants locaux;
- La cohérence du projet de cyclovia retenu avec son milieu d'insertion;
- La sécurité;
- Le rayonnement de l'événement;
- La diversification des sources de financement (public, privé);
- Le nombre d'usagers ou de participants attendus;
- La qualité du projet soumis (description, budget);
- Les éléments de plus-value (écoresponsabilité, promotion de saines habitudes de vie, animation urbaine, etc.).

## JUSTIFICATION

En renouvelant le Programme, la Ville vise à offrir un soutien aux arrondissements afin de favoriser les saines habitudes de vie et la pratique sportive.

Elle vise aussi à devenir la ville cyclable par excellence, un modèle d'inspiration par la mise en place de mesures audacieuses et avant-gardistes telles que le *Plan-cadre vélo*, et *Montréal, ville cyclable*. Les cyclovias enrichissent l'offre d'activités. Par la mise en place de ce Programme sur son territoire, Montréal souhaite donner une place de choix au déplacement actif et offrir à ses citoyens un environnement sécuritaire, convivial et propice à la réappropriation de l'espace public.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 170 000 \$, est prévu au budget du SGPMRS en 2023. Cette dépense serait assumée à 100 % par la Ville centre.

## MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, l'essor d'une élite sportive et le maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le SGPMRS encourage fortement les arrondissements et les organismes paramunicipaux à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets. Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du

SGPMRS, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs et d'inciter les Montréalaises et Montréalais à une vie active en leur offrant des activités sportives gratuites.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des parcours cyclovias entraîne la création d'activités populaires, gratuites et récurrentes, ce qui permet à un grand éventail d'utilisateurs de participer à des activités sportives et festives qui favorisent l'adoption de saines habitudes de vie. Si le renouvellement du Programme n'est pas approuvé, la tenue des événements cyclovias pourrait être compromise.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le Programme est maintenu tel quel, en adéquation avec les autorisations émises par la Direction de la santé publique régionale et la Direction générale de la santé publique de tenir des activités en 2023.

Advenant que la Direction de la santé régionale ou Direction générale de la santé publique ne permettent pas la tenue d'événements d'envergure, les événements cyclovias pourraient être annulés ou modifiés pour s'adapter à la situation sanitaire. Dans cette éventualité, la Ville pourrait, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications à la programmation avec les arrondissements et les organismes paramunicipaux participants.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en lien avec dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2023** Lancement du Programme

**Avril 2023** Analyse des demandes reçues et confirmation des cyclovias soutenues

**Mai à décembre 2023** Réalisation des cyclovias.

**Janvier 2024** Dépôt du bilan 2023 et évaluation du renouvellement du Programme pour 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

*À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.*

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume FILIATRAULT  
Conseiller en planification

**Tél :** 5148687471

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-04

Christine LAGADEC  
c/d orientations

**Tél :**

(514) 557-7235

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS  
Directeur

**Tél :** 514-872-0035

**Approuvé le :** 2023-01-12

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456

**Approuvé le :** 2023-01-13

# PROGRAMME CYCLOVIA

# 2023



Programme de soutien aux initiatives locales  
pour la mise en place de cyclovia

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<b>2</b>
<b>2. SÉLECTION DES PROJETS</b>	<b>2</b>
2.1 Critères d’admissibilité	2
2.2 Soutien financier	3
2.3 Réception de la demande	4
2.4 Critères d’évaluation	4
2.5 Modalités d’évaluation	4
2.6 Modalités de versement	4
<b>3. RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES</b>	<b>5</b>
3.1 Rôle de la Ville centre	5
3.2 Rôle des arrondissements et organismes paramunicipaux	5

## 1. PRÉAMBULE

### À l'origine...

Plusieurs initiatives de cyclovia en Amérique du Nord ont été inspirées par le parcours de Bogota en Colombie mis en place en 1974.

À l'origine de ce mouvement, on retrouve trois grandes préoccupations :

- Le manque d'espaces récréatifs;
- Le constat d'une trop grande place prise par l'auto;
- La montée de la sédentarité et de ses importantes répercussions sur la prévalence des maladies chroniques dans notre société.

De prime abord, le concept cyclovia de Bogota s'apparente à une initiative de type communautaire où tous les types d'usagers sont invités à parcourir un circuit que l'on accorde aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs. L'ambiance est généralement festive et joyeuse.

Il est reproduit aujourd'hui dans plusieurs grandes villes telles que Paris, Bangalore et Cape Town.

### Le concept cyclovia montréalais

Ce concept est avant tout un événement rassembleur, gratuit et récurrent permettant aux usagers de se promener en vélo, en patins ou à pied. Le choix du parcours est important. Selon la configuration et le degré de difficulté, il pourrait correspondre aux attentes des adeptes de l'entraînement à vélo ou rejoindre les préoccupations des familles qui recherchent une ambiance festive permettant d'initier leurs enfants à la pratique sécuritaire du vélo.

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovia (Programme cyclovia) de Montréal vise à encourager les arrondissements et organismes paramunicipaux à organiser des événements qui obtiendront du succès aux quatre coins de la Ville de Montréal.

Un budget global de 170 000 \$ est disponible pour 2023.

Pour plus d'information, consultez la page cyclovia de la Ville de Montréal : [www.ville.montreal.qc.ca/cyclovia](http://www.ville.montreal.qc.ca/cyclovia). Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse courriel suivante : [cyclovia@montreal.ca](mailto:cyclovia@montreal.ca).

## 2. SÉLECTION DES PROJETS

Le Programme cyclovia s'adresse aux arrondissements et aux organismes paramunicipaux. Il a pour objectif de répondre au plus grand nombre de clientèles cyclistes possible, entre autres :

- Offrir un circuit sportif ou populaire festif/familial;
- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à devenir et à rester physiquement actifs;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

### 2.1 Critères d'admissibilité

Le demandeur doit être un arrondissement, un regroupement d'arrondissements de la Ville de Montréal ou un organisme paramunicipal.

Pour être admissibles, les projets de cyclovia proposés doivent respecter les critères suivants :

- Le respect des objectifs du Programme cyclovia;
- La gratuité;
- Un parcours sur le domaine public, sur un circuit fermé, le long de rues, d'avenues ou de boulevards;
- Se conformer aux normes et règlements municipaux ainsi qu'aux Lois provinciales et fédérales en vigueur et aux règles de sécurité afférentes;
- Se tenir entre le 1er mai et le 31 décembre 2023.

Le demandeur doit présenter une résolution du conseil d'administration ou du conseil d'arrondissement (ou des conseils d'arrondissements) approuvant le projet, garantissant sa participation financière dans le projet et autorisant l'utilisation de la somme consentie via le Programme cyclovia pour lequel la demande a été soumise.

## 2.2 Soutien financier

### **Cyclovias festives/familiales**

Les arrondissements ou organismes paramunicipaux, dont le projet sera retenu, pourront recevoir une aide financière correspondant à un maximum de 11 000 \$ par kilomètre de parcours jusqu'à concurrence de 22 000 \$ par occurrence. La Ville soutiendra un maximum de 3 cyclovias festives ou familiales par arrondissement ou organisme paramunicipal. Ainsi, le soutien maximal possible est de 66 000 \$ annuellement par arrondissement ou organisme paramunicipal.

### **Cyclovias sportives**

Les arrondissements ou organismes paramunicipaux, dont le projet sera retenu, pourront recevoir une aide financière correspondant à un maximum de 5000 \$ par kilomètre de parcours jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par occurrence. La Ville soutiendra un maximum de 8 cyclovias sportives par arrondissement ou organisme paramunicipal. Ainsi, le soutien maximal possible est de 80 000 \$ annuellement par arrondissement ou organisme paramunicipal.

Le soutien total pour des projets inter-arrondissements sera déterminé selon le nombre d'arrondissements impliqués dans le projet.

La Ville se réserve le droit de diminuer ou refuser d'octroyer un soutien financier si l'enveloppe budgétaire du Programme cyclovia est épuisée.

<b>Résumé du soutien financier possible</b>		
	<b>Cyclovias festives/familiales</b>	<b>Cyclovias sportives</b>
Soutien financier par km	\$11,000.00	\$5,000.00
Nombre maximum de km soutenus	2	2
Nombre maximum d'occurrences soutenues	3	8
Montant total disponible par arrondissement/organisme paramunicipal	\$66,000.00	\$80,000.00

### **2.3 Réception de la demande**

Les arrondissements ou organismes paramunicipaux doivent transmettre électroniquement leur demande dûment remplie (voir le formulaire 2023 du Programme cyclovia), accompagnée des documents exigés, 1er avril 2023 à l'adresse courriel : [cyclovia@montreal.ca](mailto:cyclovia@montreal.ca).

### **2.4 Critères d'évaluation**

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- Le respect des critères d'admissibilité;
- La qualité du parcours proposé – distance, localisation, accessibilité, lieux d'intérêt (parcs, institutions d'enseignement, marché public, etc.);
- La durée et la récurrence de celui-ci;
- L'acceptabilité sociale du projet par les citoyens et les différentes parties prenantes;
- L'acceptabilité et l'implication des commerçants locaux;
- La cohérence du projet de cyclovia retenu avec son milieu d'insertion;
- La sécurité;
- Le rayonnement de l'événement;
- La diversification des sources de financement (public, privé);
- Le nombre d'usagers ou de participants attendus;
- La qualité du projet soumis (description, budget);
- Les éléments de plus-value (écoresponsable, promotion de saines habitudes de vie, animation urbaine, etc.).

Les projets de cyclovia dont l'activité sera inclusive pour tous les usagers seront privilégiés. L'évaluation des projets portera une attention particulière aux initiatives se tenant dans les secteurs de revitalisation urbaine intégrée et des zones prioritaires de quartiers intégrés.

### **2.5 Modalités d'évaluation**

Un comité aura le mandat d'évaluer les projets. Seules les demandes respectant la date d'échéance et comprenant le formulaire dûment rempli et tous les documents exigés seront évaluées.

L'arrondissement sera informé de la décision relative au soutien de son projet au plus tard 30 jours après la date limite de dépôt des demandes.

### **2.6 Modalités de versement**

L'aide financière sera virée aux arrondissements ou organismes paramunicipaux par le biais d'un dossier décisionnel délégué.

Le non-respect des modalités du Programme cyclovia peut entraîner la non-admissibilité des arrondissements ou organismes paramunicipaux aux autres programmes de soutien administrés et financés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

### **3. RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES**

#### **3.1 Rôle de la Ville centre**

- Offrir un soutien financier aux porteurs de projets;
- Mandater un organisme spécialisé d'offrir une formation technique et un accompagnement aux arrondissements afin de soutenir le développement de l'expertise;
- Faire l'évaluation des projets proposés et réalisés;
- Assurer la coordination avec le calendrier des événements;
- Faciliter l'implication des sociétés de développement commercial et des commerçants locaux;
- Faire la promotion des projets et des bonnes pratiques.

#### **3.2 Rôle des arrondissements et organismes paramunicipaux**

- Mettre en place un comité de pilotage de représentants locaux;
- Fournir un plan d'action détaillé et un budget;
- Assurer un processus de consultation auprès des acteurs du milieu, les riverains et les commerçants locaux, etc.;
- Réaliser la cyclovia selon l'échéancier déterminé dans le programme;
- Utiliser le financement accordé exclusivement à la réalisation de la cyclovia;
- Fournir un rapport d'activités incluant des photographies libres de droits, un bilan financier et une évaluation du nombre d'utilisateurs.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229622005

Unité administrative responsable : *Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique*

Projet : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2023 / Autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>- Priorité #4   Développer une économie plus verte et inclusive</i> <i>- Priorité #5   Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les génération futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles</i> <i>- Priorité #20   Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Priorité #4 et #5 : Augmentation du nombre d'actions et d'initiatives déployées par les arrondissements et les organismes paramunicipaux afin de:</i> <i>- réduire l'empreinte écologique de leur événement</i> <i>- d'inclure des sphères sous représentées de la société à leur événement</i> <i>Priorité #20 : Dans le respect du protocole de visibilité du Programme, les arrondissements et les organismes paramunicipaux</i>			

élaborent différentes stratégies de communication, de promotion et de diffusion (par exemples : utilisation des différents médias sociaux, diffusion en directe sur les médias sociaux ou sur des chaînes de télévision, relations de presse, etc.) afin d'assurer une couverture médiatique satisfaisante de leur événement, d'augmenter le taux de participation tout en assurant à la Ville de Montréal une visibilité suffisante.

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>			<b>X</b>
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>X</b>		
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>X</b>		
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1229622005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales des arrondissements et des organismes paramunicipaux pour la mise en place de cyclovias à Montréal pour 2023 / Autoriser une dépense de 170 000 \$ à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification des fonds\_GDD\_1229622005\_BF.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johane MORIN  
Préposée au budget  
**Tél :** 514-868-3805

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-10

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél :** 514 872-5872  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1236312002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal

Il est recommandé:

1. D'accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2023-01-20 11:07

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236312002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Magie des lanternes est un événement organisé par le Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal depuis 30 ans. Chaque automne, des dizaines de milliers de visiteuses et de visiteurs parcourent les sentiers du Jardin de Chine et découvrent différents aspects de la culture chinoise au moyen de quelques centaines de lanternes traditionnelles chinoises disposées sur le Lac de Rêve et aux quatre coins du Jardin. La Magie des lanternes a été intégrée en 2012 à l'événement Jardins de lumière, qui met en lumière les trois jardins culturels du Jardin botanique. Jardins de lumière est devenu un événement phare dans la programmation d'Espace pour la Vie et un incontournable de l'automne montréalais. Il s'agit d'une véritable tradition.

Chaque année, pour renouveler l'expérience, l'événement présente une nouvelle édition incluant de nouvelles lanternes traditionnelles ou, comme en 2022, une expérience son et lumières. Le dessin des lanternes est assuré par la conceptrice du Jardin botanique et leur fabrication est confiée à un fournisseur externe. En 2023, l'événement Jardins de lumière se tiendra du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Le don qui fait l'objet de ce sommaire provient de Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) et a été fait volontairement. Il comporte 13 lanternes traditionnelles chinoises qui ont été exposées au Parc Jean-Drapeau dans le cadre de l'événement Feux follets, en 2019 (photos en pièces jointes).

Liste détaillée:

- 2 Qilins fabriqué avec des fioles;
- 3 grands pandas;
- 2 petits pandas;
- 4 oiseaux;
- 1 paon;
- 1 dragon bleu.

## **JUSTIFICATION**

L'acquisition de ce don constitue un bel ajout pour l'événement Jardins de lumière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier n'a aucune incidence sur le budget de la Ville. Aucun reçu fiscal n'est à produire pour ce don.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la stratégie Montréal 2030 en répondant notamment aux priorités suivantes:

- Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Aussi, ce don permet de récupérer et revaloriser des lanternes, dans une perspective de transition écologique.

La grille d'analyse Montréal 2030 figure en pièce jointe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Fei GAO  
agent(e) culturel(le)

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-17

Anne CHARPENTIER  
Directrice du Jardin botanique

**Tél :** 514-872-1452  
**Télécop. :** 514 872-1455

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN  
directeur(-trice) de service - espace pour la  
vie

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2023-01-20











## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique*

Projet : *Accepter un don de lanternes traditionnelles chinoises de la Fondation de la culture et des arts chinois de Montréal (MCCAF) pour l'événement Jardins de lumière du Jardin botanique de Montréal.*

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	oui	no n	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  # 8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous  #20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  # 8 – mise en valeur de la culture chinoise et des échanges interculturels via l'art auprès du grand public.  # 20 – Jardins de lumière est un événement phare de la programmation d'Espace pour la Vie et un incontournable de l'automne montréalais (produit d'appel fort, qui attire de entre 200 000 et 300 000 visiteurs chaque année);			

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	ou i	no n	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	ou i	no n	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			x
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			x
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1239687001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense estimée à 1 673,38 \$ relative au déplacement de Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer à la conférence sur les collectivités durables (CCD) 2023 de la Fédération canadienne des municipalité (FCM) qui se tiendra à Ottawa du 7 au 10 février 2023

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense estimée à 1 673,38 \$ relative au déplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer à la conférence sur les collectivités durables (CCD) 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa du 7 au 10 février 2023;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-01-16 09:58

**Signataire :**

Martin PRUD'HOMME

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et  
conformité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239687001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense estimée à 1 673,38 \$ relative au déplacement de Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer à la conférence sur les collectivités durables (CCD) 2023 de la Fédération canadienne des municipalité (FCM) qui se tiendra à Ottawa du 7 au 10 février 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Leurs membres regroupent plus de 2000 municipalités de toutes les tailles, des plus grandes villes aux collectivités rurales et nordiques du Canada, de même que 20 associations provinciales et territoriales de municipalités. Globalement, leurs membres représentent plus de 90 % de la population canadienne. Les élu(e)s municipaux de tout le pays se réunissent chaque année afin d'établir les positions de principe de la FCM sur des enjeux importants. La FCM défend les intérêts des municipalités en s'assurant que les besoins de leurs résidents sont pris en compte dans les politiques et programmes fédéraux. La CCD est l'événement phare au Canada pour les agents du changement et les défenseurs du développement durable municipal. C'est un événement de renforcement des capacités conçu pour informer les employé(e)s et les personnes élues au municipal, pour consolider leurs compétences et les encourager à créer des collectivités plus durables. Ayant une influence sur plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays, les gouvernements municipaux sont plus que jamais essentiels à l'atteinte des objectifs climatiques du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM22 0238 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et le paiement de la cotisation 2022-2023 au montant de 406 192,93 \$.
- CE22 0870 - Autoriser une dépense estimée à 11 844 \$ relative aux déplacements de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif et conseillère de la ville de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mme Kaila Amaya-Munro, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, et de M. Sylvain Ouellet, conseiller de la ville de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 6 juin 2022, à Regina, en Saskatchewan.
- CE20 1434 - Autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de

Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement dans l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2020-2021.

CE17 1953 - 13 décembre 2017 – Autoriser la nomination de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la fin du mandat 2017-2018.

## DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense estimée à 1 673,38 \$ relative au déplacement de Mme Laurence Lavigne Lalonde, mairesse de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, afin de participer à la conférence sur les collectivités durables (CCD) 2023 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa du 7 au 10 février 2023.

## JUSTIFICATION

Mme Lavigne Lalonde sera panéliste à la conférence. Cette conférence est l'occasion de :

- se constituer un précieux réseau de défenseurs de la durabilité municipale provenant des quatre coins du pays;
- d'apprendre auprès d'autres dirigeant(e)s locaux qui luttent contre les changements climatiques à l'échelle locale;
- d'approfondir notre expertise grâce aux outils, aux études de cas et aux connaissances acquises dans le cadre des ateliers et des séances de formation;
- d'explorer les principales tendances liées à l'édification de collectivités prêtes à affronter les changements climatiques par les personnes élues, aux outils administratifs au sein de l'hôtel de ville et à l'engagement de la population à l'échelle locale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### Budget de fonctionnement :

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2023
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 673,38 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## MONTRÉAL 2030

S/O

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

- La participation active de la Ville de Montréal à la FCM permet de faire avancer des dossiers prioritaires auprès du gouvernement fédéral;
- Partage d'expertise;

- Réseautage.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mathieu VICK, Service du greffe  
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
responsable soutien aux élus ii

**Tél :** 514-245-6838  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-13

Marie-José CENCIG  
Chef de division Soutien aux élus

**Tél :** 514 772-0121  
**Télécop. :** 514 872-4059

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2023-01-13

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT  
Absence, voyage et frais

NOM DE LA PERSONNE ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE DÉPLACEMENT		FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
Nom : Laurence Lavigne Lalonde	Sommaire no : 1239687001	Nom :
Unité d'affaires assumant les frais : Division du soutien aux élu.és		Numéro de fournisseur :
Matricule (9 chiffres) : 0053 68220		Numéro du bon de commande :
Numéro de fournisseur : N/A		ou Numéro d'engagement :
Lieu(x) du déplacement : Ottawa, Ontario		
Date(s) du déplacement : 7 au 10 février 2023		Cochez : Québec :
Objet du déplacement : Événement de la FCM - Conférence sur les collectivités durables (CDD) 2023		Hors Québec : x

DESCRIPTION	PARTIE 1 (À REMPLIR AVANT LE DÉPART)			PARTIE 2 (À REMPLIR AU RETOUR)		
	DÉPENSES ESTIMÉES			DÉPENSES RÉELLES		
	Montant payé par la personne qui fera le déplacement	Montant payé par la Ville		Montant payé par la personne qui a fait le déplacement	Montant payé par la Ville	
		Carte d'achat	BC ou SDF		Carte d'achat	BC ou SDF
<b>FRAIS DE TRANSPORT</b>						
Transport en commun						
Frais de stationnement (44,07 \$ x 3 nuités)	132,21					
Taxi						
Automobile personnelle (joindre le formulaire rempli) (193 km aller et 193 km retour)	246,84					
Transport aérien						
Total des émissions de GES						
Quantité crédits carbone nécessaires	-					
Conversion en tonnes	0,0000					
<b>FRAIS DE REPAS</b>						
Déplacement en Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice C du Conseil national mixte) (4 petits-dej, 4 dîners, 3 soupers)	353,20					
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (selon indemnités prévus à l'Appendice D du Conseil national mixte)						
<b>FRAIS D'HÉBERGEMENT</b>						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux (3 nuitées)	889,23					
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)						
Frais médicaux (ex. : vaccins)						
<b>AUTRES FRAIS</b>						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)						
Faux frais : indemnité pour chaque nuitée dans un hôtel, dont la limite est fixée selon le pays (voir Appendice C ou D). Elle inclut les frais de téléphone, d'internet, de nettoyage de vêtements, etc. (3 nuitées x 17,30 \$)	51,90					
Frais de représentation : selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» (joindre le formulaire rempli)						
<b>Sous-total (incluant les taxes)</b>	1 673,38 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>TOTAL DES FRAIS</b>			1 673,38 \$			- \$

IMPUTATION BUDGÉTAIRE (ESPACE RÉSERVÉ AUX FINANCES)											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
											0,00 \$
											0,00 \$
											0,00 \$

Solde à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	0,00 \$
Dépenses non approuvées à réclamer par la personne qui a fait le déplacement	0,00 \$
Solde final à rembourser ou à recevoir de la personne qui a fait le déplacement	0,00 \$

REQUÉRANTE OU REQUÉRANT : Laurence Lavigne Lalonde		
Mairesse de l'arrondissement de VSMP	Signature :	Date :

APPROBATION PREALABLE AU DEPLACEMENT		
REQUÉRANTE OU REQUÉRANT :		
Nom et titre en lettres moulées : PAR RÉOLUTION CE22	Signature : Laurence Lalonde	Date : 13/01/2023

APPROBATION PREALABLE AU DEPLACEMENT A INTERNATIONAL SEULEMENT		
RESPONSABLE NIVEAU 2	N/A	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3	N/A	
Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE :		
Nom et titre en lettres moulées : Brigitte McSween	Signature :	Date :





**Dossier # : 1226335006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire certains membres désignés par la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM)

Il est recommandé de reconduire le mandat des personnes suivantes au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) :

- Reconduire le mandat de Mme Anne-Marie Sigouin pour une durée de 1 an;
- Reconduire le mandat de M. Peter McQueen pour une durée de 1 an; et
- Reconduire le mandat de Mme Valérie Patreau pour une durée de 1 an.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-01-10 15:43

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226335006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire certains membres désignés par la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce dossier vise à reconduire le mandat de certains membres du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) puisque ceux-ci arrivent à terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE22 0069, séance du 12 janvier 2022, reconduire ou nommer certaines personnes au sein du Conseil d'administration de l'ABRPPVM (1216335003)
- CE20 2034, séance du 9 décembre 2020, reconduire le mandat de M. Yves Courchesne au Conseil d'administration de l'ABRPPVM (1206335006)
- CE20 1791, séance du 11 novembre 2020, remplacement de M. Sterling Downey par Mme Valérie Patreau au Conseil d'administration de l'ABRPPVM (1206335005)
- CE20 1112, séance du 5 août 2020, remplacement de M. Jacques Marleau par M. Richard Audet au Conseil d'administration et au Comité des placements de l'ABRPPVM (1206335004)
- CE20 0438, séance du 1er avril 2020, remplacement de Mme Lisa Christensen par M. Sterling Downey au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) (1206335002)
- CE18 1504, séance du 5 septembre 2018, remplacement de M. Peter McQueen par Mme Manon Barbe au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) (1183720004)
- CE18 0124, séance du 17 janvier 2018, nomination de membres du Conseil de l'ABRPPVM (1173720001)
- CE16 1722, séance du 2 novembre 2016, nommer Yves Courchesne au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et M. Alan DeSousa au Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) (1163720003)
- CE16 0222, séance du 10 février 2016, nommer Mme Sylvie Monette au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) (1163720001)
- CE14 0250, séance du 19 février 2014, nommer Alan DeSousa au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) et nommer M. Edward Janiszewski au comité des placements de l'ABRPPVM

(1143720001)

CE13 0128, séance du 6 février 2013, nommer Pierre Mainville au conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) (1132904003)

CE10 0157 - 10 février 2010 - reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABRPPVM ou au comité des placements. (1103720001)

CE09 0670 - séance du 29 avril 2009, reconduire M. Jacques Marleau au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et à son Comité des placements, à compter du 9 mars 2009, jusqu'à son remplacement (1093720002)

CE06 0683 - séance du 10 mai 2006 - nomination de membres du Conseil de l'ABRPPVM et du comité des placements désigné par le comité exécutif (1061629001)

## DESCRIPTION

### **Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM)**

- Reconduire le mandat de Mme Anne-Marie Sigouin pour une durée de 1 an;
- Reconduire le mandat de M. Peter McQueen pour une durée de 1 an; et
- Reconduire le mandat de Mme Valérie Patreau pour une durée de 1 an.

## JUSTIFICATION

Les mandats de certains membres du Conseil d'administration de l'ABRPPVM sont venus à échéance. Il est requis de les reconduire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

ne s'applique pas

## **MONTRÉAL 2030**

ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

ne s'applique pas

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - Caisses de retraite

**Tél :** 514 872-6520  
**Télécop. :** 514 872-1855

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-21

Genevieve OUELLET  
c/d - Actuariat, commissions et soutien-  
conseil

**Tél :** 514 872-5450  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gabriel MORIN  
Directeur du Bureau des régimes de retraite de  
Montréal

**Tél :** 514 872-8378  
**Approuvé le :** 2022-12-21

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE  
Trésorière et directrice du Service des  
finances

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2022-12-21

CE : 40.001  
2023/02/01 09:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1222837003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

Il est recommandé :  
d'approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2023-01-20 13:52

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** Dossier # :1222837003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a révisé ses règles générales de fonctionnement, notamment la délégation de pouvoirs du conseil d'administration aux employés désignés afin de faciliter les opérations courantes.  
 Le Règlement portant sur la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration détermine les pouvoirs que le conseil d'administration de la SPJD délègue aux personnes qui y sont désignées par référence à leur poste.

Conformément à ses *Lettres patentes* , la Société est pourvue de pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale constituée suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38, ci-après citée la « Loi »). De plus, les *Lettres patentes* précisent que le « conseil d'administration peut établir, avec l'approbation de la Ville, des règlements non incompatibles avec les lois » (*Lettres patentes supplémentaires* du 24 mai 1995 – Art. 4j).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 2022-76 Mis à jour du règlement de délégation de pouvoir de la Société du parc Jean-Drapeau.

CE18 2078 Approuver la modification au Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

CA 2018-71 Approuver la modification au Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées.

CA 2018-65 Approbation du Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau aux personnes désignées, tel que déposé.

CE15 1914 Approbation du Règlement de régie interne et du Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, conformément aux Lettres patentes de la Société.

CA 2015-44 Adoption du Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration aux personnes désignées.

CA 2013-59 Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'administration aux personnes désignées.

## **DESCRIPTION**

La révision du Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration s'est avérée nécessaire car plusieurs volets sont manquants dans le Règlement adopté en 2018, entres autres :

- la définition des termes; l'ajustement de nos niveaux hiérarchiques suite à l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle
- l'augmentation des montants pour l'octroi des contrats afin d'améliorer l'agilité de l'organisation et l'ajout pour les virements budgétaires dans le nouveau règlement
- résumé la portion ressources humaines pour représenter la réalité des ressources humaines

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle par le Conseil d'administration à la fin juin, nous avons l'obligation de corriger le règlement de délégation de la SPJD. Cette nouvelle délégation a été validée par les 3 comités du conseil d'administration et approuvée par le conseil d'administration le 1er décembre 2022.

La SPJD transmettra au Comité exécutif de la Ville de Montréal une copie certifiée conforme du *Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration* pour approbation conformément aux dispositions des *Lettres patentes* de la Société.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **MONTRÉAL 2030**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : Février 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU  
Directeur principale services administratifs

**Tél :** 514-872-7326  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-19

Jean-François J MATHIEU  
Directeur principale services administratifs

**Tél :** 514-872-7326  
**Télécop. :**

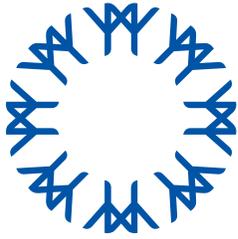
---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique DOUCET  
Directrice Générale SPJD  
**Tél :** 514 872-5574  
**Approuvé le :** 2022-12-20

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

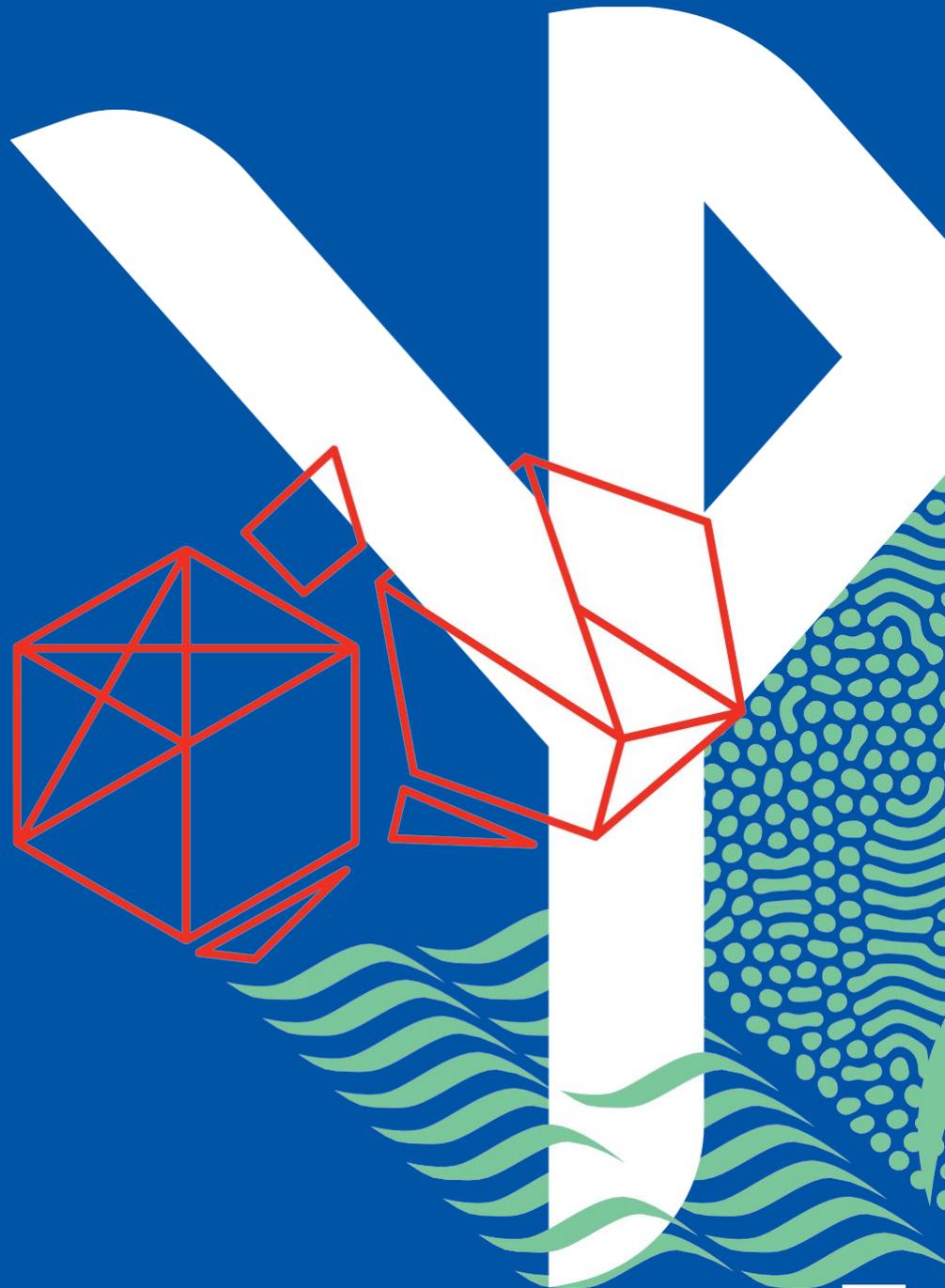
Véronique DOUCET  
Directrice Générale SPJD  
**Tél :** 514 872-5574  
**Approuvé le :** 2023-01-10



Parc  
Jean-Drapeau

# Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration

D-DA-22-001



---

Société du  
parc Jean-Drapeau

---

Décembre 2022



## RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### CHAPITRE I DÉFINITIONS

- 1 Dans le présent Règlement, les termes suivants signifient :
  - 1.1 « Comité d'audit » : le comité du Conseil de la Société chargé de la surveillance des processus comptables, de la communication de l'information financière et de l'audit des états financiers;
  - 1.2 « Comité des ressources humaines » : le comité du Conseil de la Société chargé du volet des ressources humaines de la Société;
  - 1.3 « Conseil » : le conseil d'administration de la Société;
  - 1.4 « Conseiller juridique » : tout professionnel du droit inscrit au Barreau du Québec dont le rôle est de conseiller la Société dans le cadre juridique;
  - 1.5 « Délégation » : le transfert de pouvoirs par le Conseil à un employé de la Société qui les exercera en son nom, dans les limites permises par le Règlement;
  - 1.6 « Directeur général<sup>1</sup> » : la personne ayant la plus haute autorité au sein de la Société;
  - 1.7 « Employé de niveau A » : tout directeur général adjoint de la Société;
  - 1.8 « Employé de niveau B » : tout directeur principal, directeur principal adjoint et directeur de la Société;
  - 1.9 « Employé de niveau C » : tout chef de services de la Société;
  - 1.10 « Employé de niveau D » : tout superviseur de la Société;
  - 1.11 « Règlement » : le présent Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'administration;
  - 1.12 « Société » : la Société du parc Jean-Drapeau.

### CHAPITRE II DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2 Le Règlement détermine les modalités et conditions de la Délégation de certains pouvoirs du Conseil aux employés de la Société qui y sont expressément désignés.
- 3 Tout autre pouvoir qui n'est pas expressément désigné dans le Règlement relève du Conseil.
- 4 La Délégation doit être exercée conformément aux dispositions de la Loi, des règlements applicables, ainsi qu'aux politiques en vigueur au sein de la Société, notamment le *Règlement sur la gestion contractuelle*, le *Code de déontologie* et le *Règlement de régie interne*.

---

<sup>1</sup> La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

- 5 Le Directeur général doit veiller à ce que les formalités et les exigences prévues par la Loi, les règlements, les politiques et les directives de la Société, les décisions du Conseil et les conventions collectives en vigueur soient respectées.
- 6 Le Conseil, ou l'un de ses comités créés en vertu du *Règlement de régie interne* de la Société, peut exiger tout rapport ou compte rendu concernant l'exercice de Délégation à tout employé à qui des pouvoirs lui ont été délégués en vertu du Règlement.
- 7 Le Directeur général doit déposer au Comité d'audit, au minimum une fois par année, un rapport sur le respect du Règlement et sur l'efficacité des contrôles internes mis en place pour s'assurer de son application. Le cas échéant, il y souligne les écarts et formule les recommandations qui s'imposent. Le Comité d'audit remet ce rapport et ses propres recommandations au Conseil et veille aux suivis nécessaires.
- 8 Le Directeur général doit déposer au Comité des ressources humaines, au minimum une fois par année, un rapport concernant l'application du Chapitre III du Règlement.
- 9 Un employé à qui l'exercice d'un pouvoir est délégué en vertu du Règlement est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents découlant du transfert de ce pouvoir.
- 10 Le Directeur principal, services administratifs est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents relevant de la compétence du Conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution ont été déléguées à un employé en vertu du Règlement.
- 11 Le Conseiller juridique est autorisé à produire des copies certifiées des contrats, actes ou autres documents officiels de la Société.
- 12 Toute personne à qui le Conseil a délégué des pouvoirs peut, en cas d'absence, désigner et autoriser une autre personne pour le remplacer dans l'exercice de ces pouvoirs, après en avoir informé son supérieur hiérarchique et, dans le cas du Directeur général, après en avoir informé le président du Conseil.
- 13 La Délégation de pouvoirs au sein des employés de la Société en cas d'absence se fait par le transfert de pouvoirs d'un supérieur hiérarchique à un employé occupant un poste de même niveau, à l'exception du Directeur général et du Directeur général adjoint dont les pouvoirs doivent être délégués à l'employé occupant la fonction subordonnée à leur poste.

### **CHAPITRE III RESSOURCES HUMAINES**

- 14 La création, la modification et l'abolition d'un poste, la résiliation d'un contrat de travail, la rétrogradation ou le congédiement d'un employé sont déléguées de la façon suivante :
  - 14.1 Au Directeur général, pour un emploi de cadre permanent ou dans le cas d'un employé permanent représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);
  - 14.2 Au Directeur principal, ressources humaines pour un emploi saisonnier ou contractuel, avec l'avis favorable du Directeur principal, services administratifs.
- 15 L'imposition d'une mesure disciplinaire, outre le congédiement ou la rétrogradation, d'un employé cadre ou représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) est déléguée :

- 15.1 Au Directeur général pour un Employé de niveau A ou B;
- 15.2 À l'Employé de niveau A ou B, pour un employé relevant de sa juridiction avec l'avis favorable du Directeur principal, ressources humaines.
- 16 La mise à pied d'un employé cadre ou représenté par une association accréditée au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) est déléguée à l'Employé de niveau A ou B avec l'avis favorable du Directeur principal, ressources humaines.
- 17 La détermination du salaire à l'embauche et des règles relatives aux ententes de départ d'un employé, autre qu'un cadre de direction, est déléguée au Directeur principal, ressources humaines avec l'avis favorable du Directeur principal, services administratifs.
- 18 L'évaluation annuelle des emplois au sein de la Société est déléguée de la façon suivante :
  - 18.1 Au Directeur général pour un emploi de cadre de direction qui relève directement de la Direction générale, avec dépôt des résultats au Comité des ressources humaines;
  - 18.2 Au supérieur hiérarchique pour tout autre emploi.
- 19 La conclusion d'entente de prêt de services d'un employé de la Ville de Montréal à la Société est déléguée au Directeur général pour tout emploi, à l'exception d'un emploi de cadre de direction relevant directement de la Direction générale.

#### **CHAPITRE IV CONTRATS**

- 20 La Délégation concernant les contrats du présent chapitre comporte le pouvoir de les octroyer, de les modifier, de les annuler ou de les résilier.
- 21 L'octroi ou la résiliation de tout contrat nécessite un avis favorable du Conseiller juridique à l'exception:
  - 21.1 De l'octroi d'un contrat ou d'un bon de commande émanant du service de l'approvisionnement;
  - 21.2 De l'octroi d'un contrat ou d'un bon de commande de 25 000 \$ et moins ou d'une durée d'un (1) an et moins, incluant toute période de renouvellement;
  - 21.3 D'un contrat individuel de travail;
  - 21.4 D'un contrat de commandites de 25 000 \$ et moins;
  - 21.5 D'un contrat standardisé préparé et visé préalablement par le service des affaires corporatives pour autant qu'il ne soit pas modifié substantiellement.
- 22 La valeur d'un contrat relié à une Délégation prévue au présent chapitre comprend la valeur totale de la dépense, incluant notamment les périodes de renouvellement, les taxes applicables et les contingences, le cas échéant.
- 23 La conclusion d'un contrat de commandites ayant une valeur de 200 000 \$ et moins est déléguée au Directeur général.
- 24 La conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la Société ou tout autre type de location est déléguée :

- 24.1 Au Directeur général lorsque la valeur locative du contrat est de 200 000 \$ et moins ou lorsqu'il est d'une durée de 5 ans ou moins incluant les périodes de renouvellement;
- 24.2 À l'Employé de niveau A ou B lorsque la valeur locative du contrat est de 75 000 \$ et moins ou lorsqu'il est d'une durée de 2 ans ou moins incluant les périodes de renouvellement;
- 24.3 À l'Employé de niveau C lorsque la valeur locative du contrat est de 25 000 \$ et moins ou lorsqu'il est d'une durée de six (6) mois ou moins incluant les périodes de renouvellement;
- 24.4 À l'Employé de niveau D lorsque la valeur locative du contrat est de 5 000 \$ et moins ou lorsqu'il est d'une durée de cinq (5) jours et moins incluant les périodes de renouvellement.
- 25 La conclusion d'un contrat d'acquisition de biens, d'exécution de travaux, d'exécution de services, d'exécution de services professionnels autres que de nature juridique ou se rapportant à un litige est déléguée :
- 25.1 Au Directeur général lorsque sa valeur est de 200 000 \$ et moins;
- 25.2 À l'Employé de niveau A lorsque sa valeur est de 100 000 \$ et moins;
- 25.3 À l'Employé de niveau B lorsque sa valeur est de 75 000 \$ et moins;
- 25.4 À l'Employé de niveau C lorsque sa valeur est de 25 000 \$ et moins;
- 25.5 À l'Employé de niveau D lorsque sa valeur est de 5 000 \$ et moins.
- 26 La conclusion d'un contrat d'exécution de services professionnels de nature juridique ou de services professionnels se rapportant à un litige est déléguée :
- 26.1 Au Directeur général lorsque la valeur du contrat est de 200 000 \$ et moins;
- 26.2 Au Directeur principal, services administratifs lorsque la valeur du contrat est de 75 000 \$ et moins;
- 26.3 Au Chef des affaires corporatives lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins.
- 27 Le président du Conseil ou, s'il est empêché d'agir, le Directeur général, peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé des employés et de la population, à détériorer sérieusement les équipements de la Société ou à nuire de manière importante à leur fonctionnement, décréter la dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation.
- Le président du Conseil ou le Directeur général, selon le cas, doit alors déposer un rapport motivé de la dépense et du contrat ainsi octroyé à la première assemblée du Conseil qui suit l'octroi du contrat.
- Une situation d'urgence ne peut durer plus de 48 heures. Au-delà de cette période, le Conseil doit se réunir ou être consulté pour toute décision concernant le cas de force majeure.

## **CHAPITRE V**

### **AFFAIRES JURIDIQUES**

- 28 Le recouvrement de sommes dues à la Société, la décision d'instituer ou non des procédures légales ainsi que l'autorisation de radier une somme due à la Société sont délégués :
- 28.1 Au Directeur général lorsque la somme impliquée est de 200 000 \$ et moins;
  - 28.2 Au Directeur principal, services administratifs lorsque la somme impliquée est de 75 000 \$ et moins.
- 29 Le règlement d'une réclamation, d'une action ou d'une poursuite instituée contre la Société est délégué :
- 29.1 Au Directeur général lorsque la somme impliquée est de 200 000 \$ et moins;
  - 29.2 Au Directeur principal, services administratifs lorsque la somme impliquée est de 75 000 \$ et moins;
  - 29.3 Au Chef des affaires corporatives lorsque la somme impliquée est de 50 000 \$ et moins, avec l'avis favorable du Directeur principal, services administratifs.
- 30 Le règlement, jusqu'à concurrence de 75 000 \$, d'un litige devant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et devant le Tribunal administratif du travail est délégué au Directeur principal, ressources humaines.
- 31 Le règlement, jusqu'à concurrence de 75 000 \$, d'un grief ou d'un litige relatif aux relations de travail devant un tribunal administratif, est délégué au Directeur principal, ressources humaines.
- 32 Les fonctions que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ chapitre A-2.1) confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels sont déléguées au Directeur général;
- 32.1 Le Directeur général peut désigner un membre de la Société ou du Conseil, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer ces fonctions.

## **CHAPITRE VI**

### **APPROVISIONNEMENT**

- 33 L'autorisation de lancement d'un processus d'appel d'offres pour l'exécution de travaux ou pour l'acquisition de biens ou de services, incluant la possibilité de procéder à leur annulation, est déléguée au Directeur principal, services administratifs.
- 34 La publication dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) est déléguée au Directeur principal, services administratifs.
- 35 La désignation de toute personne chargée d'effectuer l'évaluation de rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, et de produire et de présenter le rapport d'évaluation au Conseil pour approbation, dans le respect de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19), est déléguée au Directeur général.
- 36 Dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, sont délégués au Directeur général les pouvoirs suivants :
- 36.1 La décision d'utiliser ou non un système de pondération et d'évaluation des offres pour les contrats relatifs à l'acquisition de biens et à l'exécution de services autres que professionnels;

36.2 L'approbation de toute grille de critères de pondération et d'évaluation des offres pour les contrats relatifs à l'acquisition de biens, à l'exécution de services professionnels et autres que professionnels;

36.3 La formation de tout comité de sélection.

## **CHAPITRE VII PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

37 L'octroi de toute licence dans le cadre des activités régulières de la Société en regard de l'utilisation du nom, du sigle, du logo ou de tout autre document ou objet dont la Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle, est déléguée au Directeur principal, communications et expérience citoyenne.

## **CHAPITRE VIII VIREMENTS DE CRÉDITS**

38 L'autorisation d'effectuer un virement de crédits entre activités ou familles au sein d'une même direction, à l'exception de la rémunération et des charges sociales, est déléguée à l'Employé de niveau A ou B;

39 L'autorisation d'effectuer un virement de crédits entre activités ou familles au sein d'un même service, à l'exception de la rémunération et des charges sociales, est déléguée à l'Employé de niveau C;

40 L'autorisation d'effectuer un virement de crédits lorsque ce virement de crédits concerne la rémunération et les charges sociales est déléguée au Directeur principal, services administratifs.

## **CHAPITRE IX AUTRES DÉLÉGATIONS**

41 Tous documents relatifs aux comptes bancaires concernant le salaire des employés, les opérations financières courantes et les transferts de fonds en dollars américains (USD) doivent, pour être valides, être signés par les personnes suivantes :

41.1 Le président du Conseil ou le président du Comité d'audit ou le Directeur général; Et

41.2 Le Directeur principal, services administratifs ou le Chef, ressources financières.

42 Toute autorisation de dépenses relatives à un service d'utilité publique, aux gouvernements fédéral et provincial et à leurs agences et organismes liés est déléguée au Directeur principal, services administratifs.

43 La gestion des procurations pour la communication des renseignements de la Société auprès de Revenu Québec est déléguée soit au Directeur principal, services administratifs, soit au Chef, ressources financières ou à l'analyste, ressources financières.

44 Les obligations relatives au calendrier de conservation des documents de la Société en vertu de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) sont déléguées au Directeur principal, services administratifs.

- 45 Le Directeur général adjoint est autorisé à signer toute demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) devant être transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

- 46 Le Règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le comité exécutif de la Ville de Montréal.
- 47 Le Règlement a préséance sur les autres politiques et sur les résolutions précédentes de la Société pouvant être encore en vigueur.

*Approuvé par le conseil d'administration le 2 décembre 2022.*

*Approuvé par le comité exécutif de la Ville de Montréal le (à compléter)*

## **ANNEXE A**

### Niveaux décisionnels

Directeur général

Employé de niveau A :

- Directeur général adjoint

Employé de niveau B :

- Directeur principal
- Directeur principal adjoint
- Directeur

Employé de niveau C :

- Chef

Employé de niveau D :

- Superviseur



**Dossier # : 1239600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées, entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002

Il est recommandé:

- de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-01-16 08:21

**Signataire :** Philippe KRIVICKY

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239600001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées, entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ». Il s'agit du quatrième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE22 1855 - 9 novembre 2022 - Prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 septembre 2022, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**DESCRIPTION**

Il n'y a pas de rapport trimestriel puisqu'aucune mainlevée n'a été accordée par un fonctionnaire de niveau A du SSI, entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il

s'agit de présentation de rapports.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu que ce quatrième rapport trimestriel de l'année 2022 sera présenté au comité exécutif en février 2023.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

**Tél :** 514-449-4842  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-01-10

Gérard TRUCHON  
chef(fe) de division - transactions immobilières  
par intérim

**Tél :** 4382298975  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Francine FORTIN  
directeur(trice) service strategie immobiliere

**Tél :** 514 501-3390

**Approuvé le :** 2023-01-11

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239600001

Unité administrative responsable : *Division des transactions*

Projet : *Aucun*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1239600002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, du 1er au 31 décembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est recommandé:

- De prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du SSI, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**Signé par** Philippe KRIVICKY **Le** 2023-01-16 14:12

**Signataire :**

Philippe KRIVICKY

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de  
la métropole

**IDENTIFICATION** Dossier # :1239600002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, du 1er au 31 décembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, en vertu du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* ( RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE23 0070 - 11 janvier 2023** - prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du SSI, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1er au 30 novembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du SSI, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, du 1er au 31 décembre 2022, soit :

- Deux (2) décisions déléguées rendues pour des contrats de location d'immeubles;
- Une (1) décision déléguée rendue pour des contrats d'aliénation d'immeubles.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de présentation de rapports.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du rapport au comité exécutif : février 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division- solutions immobilières

Le : 2023-01-16

**Tél :** 514-449-4842  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 770-7826  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Francine FORTIN  
directeur(trice) service strategie immobiliere

**Tél :** 514 501-3390  
**Approuvé le :** 2023-01-16

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1239600002

Unité administrative responsable : *Division des transactions*

Projet : *Aucun*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?			<b>X</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

## Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (art. 26.1 du RCE 02-004) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003*	Requérant	Objet du sommaire
2225840001	2022-12-15	DA2225840001	Non	Citoyen	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Madame Germaine Poulin un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 4 589 406 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une superficie approximative de 408,8 m <sup>2</sup> , pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7520 - Mandat 22-0143-T

\*L'encadrement concerne uniquement les ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle

**Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat du contrat est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 \$ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 \$ (RCE 02-004, art.26)**

**Période visée : 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 2022**

---

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2228042009	22/12/12	DA228042009	Externe	Approuver la convention de bail entre la Ville et M. John Skoda (faisant affaires sous le nom de "Million Tapis et Tuiles"), pour une période de trois mois à compter de la signature de l'acte de vente, pour l'immeuble situé au 15, rue Bernard Est à Montréal. La recette totale est d'un montant de 10 500,00\$, incluant les taxes applicables.
2229653001	22/12/21	DA229653001	Interne	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., pour une période de (1) an, à compter du 1 janvier 2023, un espace d'entreposage d'une superficie de 720 pi <sup>2</sup> , situé au 1200 boulevard Saint-Laurent, moyennant un loyer total de 5510 \$, excluant les taxes. (Bâtiment 8252)

---